expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, jeudi 16 février 1967 / sainte Julienne de Nicodémie / 83e année, No 39 / 4 cahiers / 64 pages / La météo : chutes de neige et de pluie verglaçante, plus froid le soir / Minimum : 10 / Maximum : 15

Johnson annonce un projet de loi créant un service de courtage immobilier • Page 17

Ecoles: grève générale

Les 61,000 professeurs "étudieront" le bill 25 pendant 24 heures demain

Réunion des enseignants de Montréal aujourd'hui

Les enseignants de Montréal se réunissaient cet après-midi à l'aréna Maurice-Richard pour entendre leur président, M. Aimé Nault leur faire un rapport détaillé sur les pourparlers qui se sont déroulés à Québec et qui ont abouti à l'impasse la plus complète.

M. Nault sera tout juste de retour de la capitale provinciale pour faire le point d'une situation qui n'a fait que se détériorer depuis le mois de novembre, alors qu'on pressentait déjà cette crise, par suite de l'opposition farouche des enseignants à se soumettre à des directives gouvernementales qu'ils croyaient et croient encore injustes et injustifiées.

Cette réunion aura lieu quelques heures avant la grève générale des 60,000 enseignants catholiques et protestants du Québec. Les protestants en sont à leurs premières armes dans le syndicalisme, mais ils ont décidé d'emboiter le pas, car pour eux, le bill 25 qui est la cause de ce qu'on pourrait qualifier de "rebellion" du monde de l'enseignement, ne peut être accepté à moins d'amendements importants. Ce qui ne fut pas le cas.

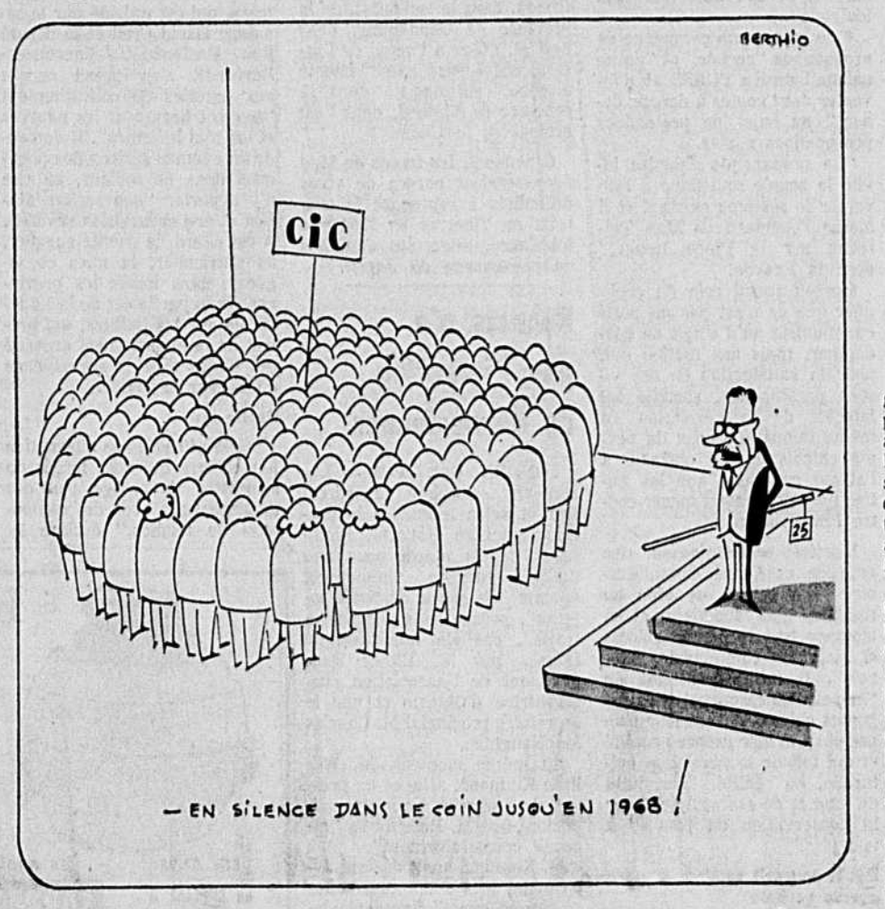

Le bill 25 est un instrument de promotion pour les enseignants

— Johnson

de notre bureau de Québec

QUEBEC — "J'espère que les enseignants vont profiter de leur journée d'étude pour étudier le bill 25 et se rendre compte qu'il s'agit là d'un instrument de promotion pour leur profession !"

Tel est le commentaire assez sec qu'a fait hier soir le premier ministre Daniel Johnson, en apprenant, au milieu du débat sur le projet de loi "assurant le droit de l'enfant à l'éducation", que les 60,000 enseignants du Québec avaient décidé de s'absenter massivement des écoles en guise de protestation contre le gouvernement.

Le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, a de son côté répété devant les membres de l'Assemblée législative, le commentaire qu'il avait fait quelques instants plus tôt devant les caméras de Radio-Canada.

"La présente situation, a-t-il dit, est le résultat de l'intransigeance et de l'inflexibilité d'un gouvernement qui profite d'une situation de crise pour faire adopter à long terme une politique de relations de travail."

Le premier ministre a par ailleurs fait remarquer à la Chambre que les enseignants n'avaient pas, selon lui, déclenché une grève générale, mais décidé de faire une "journée d'étude".

Répondant aux accusations de M. Lesage, le premier ministre a déclaré que le gouvernement était ferme comme il se doit mais non intransigeant. Il a signalé, en guise d'exemple, les amendements qu'avait lui-même apportés le gouvernement à son bill.

Laberge : un front commun

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, a déclaré tôt ce matin qu'il croyait nécessaire un front commun des centrales syndicales pour appuyer les en-

Voir REUNION en page 2

Congé forcé de 1,300,000 élèves

par Yves LECLERC

envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC. — Un million et demi d'écoliers du Québec seront en congé forcé demain.

Tel est le premier résultat direct du bill 25, une "loi pour assurer le droit de l'enfant à l'éducation".

En effet, les trois associations générales de professeurs de la province ont décidé hier soir à l'unanimité de demander à leurs membres une "sortie massive des classes" d'une durée de 24 heures, pour protester contre le projet de loi qui à leur avis viole "des droits humains fondamentaux".

La Corporation des instituteurs du Québec, (55,000 membres) la Provincial Association of Catholic Teachers et la Provincial Association of Protestant Teachers (6,200 membres) en sont venues avec regret à cette décision, après l'échec de leurs représentations auprès du premier ministre Daniel Johnson et du Cabinet.

Au cours d'une conférence de presse tard hier soir, le président de la CIC, M. Raymond Laliberté, a admis qu'il s'agirait là d'un geste illégal passible de sanctions prévues par la loi du travail. "Mais, a-t-il dit, l'essentiel pour nous est de protester contre une législation qui est encore plus injuste, encore plus illégale que tout ce que les enseignants pourraient faire . . . Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait prétendre appliquer les sanctions prévues par le Code du travail, alors que dans le bill 25 il fait fi de ce même code."

Autre réunion du Conseil de la CIC, samedi

Ce n'est d'ailleurs là, a précisé M. Laliberté, que la première des mesures qu'entendent prendre les enseignants pour lutter contre le projet de loi, qu'ils ne sont pas prêts à accepter, même s'il est adopté. Le Conseil général de la CIC se réunira de nouveau samedi matin, pour étudier de nouvelles recommandations qui lui seront faites par le Conseil d'administration de la centrale syndicale.

M. Laliberté n'a pas voulu donner plus de détails sur la nature possible de ces recommandations, mais il semble qu'elles pourraient consister soit en une prolongation de la "journée d'étude" de demain, soit en d'autres formes de protestation, y compris peut-être une marche sur le Parlement de Québec.

La décision de tenir une grève d'une journée a été prise à la fin d'une réunion à huis clos du Conseil général de la CIC. Les quatre cents délégués qui assistaient à cette assemblée ont fait l'unanimité sur la résolution, mais seulement après d'assez vives discussions. Certains d'entre eux auraient en particulier reproché à leur président la "générosité" des offres qu'il avait présentées au premier ministre dans la nuit de mardi à mercredi, au cours d'une ultime tentative pour trouver un terrain d'entente et éviter la crise dont on commence maintenant à mesurer toute l'ampleur.

M. Laliberté a en effet laissé entendre que les enseignants ont déjà fait plus que leur part pour tenter d'en arriver à un règlement mais que désormais

Voir ECOLES, en page 2

M. Raymond Laliberté, président de la CIC

Amendes allant jusqu'à $50 par jour pour les grévistes récalcitrants...

par Gilles DAOUST

QUEBEC. — Les enseignants en grève du Québec, sous peine d'amendes quotidiennes allant jusqu'à $50, devront 48 heures après la sanction de la loi réintégrer les écoles.

L'Assemblée législative, après un débat des plus mouvementés, des semaines entières de pourparlers en coulisse et une seconde et ultime tentative de l'Opposition pour faire scinder le bill en deux, a finalement adopté vers 3 h. cette nuit, par 53 voix contre 49, la "Loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de conventions collectives dans le secteur scolaire".

Le bill fut voté quelques heures seulement après l'annonce faite en Chambre que les 60,000 instituteurs du Québec, membres de la CIC, avaient décidé de déclencher une grève générale d'une journée, demain.

La loi forçant le retour en classe des enseignants sera sanctionnée dès cet après-midi par le Conseil législatif.

Elle sera cependant assortie d'un amendement que présentera le conseil lui-même et que le gouvernement n'eut pas le temps de présenter cette nuit à l'Assemblée législative.

Cet amendement permettra d'intégrer aux conventions collectives touchées par la nouvelle loi, les dernières offres des commissions scolaires.

Plus tôt, dans la journée d'hier, le premier ministre avait expliqué que cet amendement, soumis par le gouvernement lui-même, visait à faire établir dans un délai très court, par le lieutenant-gouverneur, un organisme (commission quasi-judiciaire) chargé de déterminer quelles offres avaient été faites avant le 11 février aux enseignants et de rendre sur le sujet des décisions exécutoires.

M. Johnson a expliqué que cet amendement permettra de respecter les droits acquis des enseignants, sans toucher aux autres aspects du bill, comme la suspension momentanée du droit de grève et du droit à la négociation.

M. Johnson a expliqué que la nouvelle disposition s'appliquerait à tous les endroits où une commission déterminerait qu'il y a eu des offres patronales valides faites aux enseignants comme en particulier, à Montréal.

Au cas cependant où ces offres provoqueraient un dépassement de l'échelle-limite fixée par les directives du 14, les montants excédents seraient quand même payés, mais sous forme forfaitaire.

C'est l'organisme créé par le bill 25 qui déterminera s'il existe vraiment des offres, à qui elles s'appliquent et quel montant forfaitaire doit être accordé.

Toutefois, selon le premier ministre, les futures négociations à l'échelon provincial se feront non pas à partir des sommes payées cette année, mais sur la base de l'échelle-limite.

Débat orageux

L'Opposition a mené, jusque tard dans la nuit en comité plénier, un combat farouche contre le bill, proposant, à presque tous les articles, des amendements majeurs, pour la plupart refusés.

Le gouvernement a de son côté, fait voter certains amendements en vue de protéger les enseignants contre toutes représailles en cas de retour au travail et pour sauvegarder les droits acquis dans les cas, par exemple, où les conventions collectives sont prolongées par la loi.

Mais sur les grandes lignes du bill, et sur son principe, le gouvernement n'a pas voulu céder d'un pouce devant les attaques répétées de l'opposition.

La plupart des articles ne furent adoptés que sur division, sauf un, touchant le retour des enseignants en classe. Tous les députés, debout, ont voté en faveur de ce retour.

Dès le début de l'étude en comité plénier, le combat a débuté.

Le député de Laurier, M. René Lévesque a soumis que le bill ne devrait pas s'appliquer aux commissions scolaires qui ne sont pas soumises aux directives du 14, comme celles de Montréal et de Québec.

Son amendement fut d'abord jugé irrecevable par le président du comité plénier. L'oppo-

Voir AMENDES, en page 2

Ottawa devrait garantir les emprunts des petits salariés

—Le comité parlementaire sur le crédit

OTTAWA (PC) — Un comité spécial du Sénat et des Communes, dans un rapport déposé hier aux Communes, recommande de forcer l'industrie prêteuse à divulguer complètement le coût de ses prêts, tant au moment de chaque transaction que dans sa réclame générale.

Le comité parlementaire mixte sur le crédit aux consommateurs, qui menait son enquête depuis trois ans, déclare que les recommandations contenues dans son rapport devraient être mises en vigueur sans délai par les gouvernements appropriés.

Aide aux familles moins favorisées

Le comité suggère au gouvernement fédéral d'établir, en faveur des familles dont les revenus annuels ne dépassent pas $4,000, un régime par lequel il se porterait garant envers les banques de prêts personnels pouvant atteindre $1,500.

Ce régime assurerait aux familles à revenus modestes des prêts à "des fins productives liées à la préservation du domicile et de la famille" à un faible taux d'intérêt et qui serait remboursable sur une longue période.

Le comité souligne qu'il s'est penché sur deux catégories de problèmes, celle des consommateurs qui obtiennent du crédit sans en connaître au préalable les conditions, et celle des familles à revenus modestes qui ont, de temps en temps, un besoin urgent d'un prêt pour obtenir des biens ou des services nécessaires sans pourtant avoir accès au crédit commercial.

Le comité insiste qu'il importe d'assurer "la vérité au sujet des prêts". "Cela exige, écrit-il, que chaque personne, société ou corporation, y compris les banques à charte, engagées dans le commerce du crédit aux consommateurs, soient tenues de révéler à leur client le coût complet du crédit qu'elles accordent, coût qui doit être exprimé à la fois comme montant total et comme taux d'intérêt annuel."

"La vérité au sujet des prêts" doit aussi porter sur la réclame, de façon "à protéger les emprunteurs éventuels, qu'ils soient ou non sur le point de contracter un emprunt ou d'effectuer un achat à tempérament".

"Pour cette raison, souligne le rapport, il est essentiel que toute réclame sur le crédit affiche honnêtement et complète-

Voir OTTAWA, en page 2

Moscou attaque Mao avec une violence encore inégalée

MOSCOU — (UPI, AFP, PA, Reuter) — Dans un réquisitoire d'une violence encore inégalée, l'Union soviétique accuse aujourd'hui le groupe de Mao Tsé-toung de faire subir un régime de terreur au peuple chinois, de trahir le Nord-Vietnam et de vouloir fomenter une révolution en URSS.

Dans un article de 4,000 mots, la "Pravda", l'organe officiel du parti communiste soviétique, accuse encore Mao de tenter de provoquer une rupture diplomatique avec Moscou et dénonce ses revendications territoriales aux dépens de la Russie.

Aux yeux des observateurs, il s'agit là d'un manifeste qui paraît destiné à l'édification de tous les partis communistes et qui pourrait être, le cas échéant, le réquisitoire introductif d'un grand concile général des partis où serait mis en accusation non pas le parti chinois comme tel, mais le groupe qui en usurpe momentanément la direction par la violence et dont Moscou tente de démontrer qu'il n'a plus rien de communiste.

Cette sortie suit de quelques jours à peine les propos acerbes du premier ministre Kossyguine à Londres, alors qu'il s'en

Voir MOSCOU, en page 2

Après Fulton, Hees pose officiellement sa candidature à la direction du parti

par Jacques PIGEON

OTTAWA. — George Hees, autrefois étoile au football et champion de boxe, aujourd'hui riche conservateur torontois vient de se déclarer officiellement candidat à la direction de son parti.

M. Davie Fulton

Il est le deuxième candidat sérieux à entreprendre cette longue course à la chefferie conservatrice, une course qui ne prendra fin qu'en septembre, dans la ville-reine.

L'autre candidat important est évidemment l'ancien ministre de la Justice, Davie Fulton, qui compte lancer sa campagne la semaine prochaine.

Mais le député de Kamloops s'y prépare depuis plusieurs mois et on le croit financièrement assez bien muni.

Inutile de préciser que M. George Hees qui, dans le cabinet Diefenbaker, a occupé le poste de ministre du Commerce, n'a guère à se préoccuper de problèmes du genre. Non seulement a-t-il hérité d'une fortune ($3,500,000), mais sa femme a également eu la même veine.

Evidemment, il faut attendre l'entrée en scène de plusieurs autres candidats au cours des prochains mois. Deux premiers ministres provinciaux, MM. Stanfield et Robarts seraient des adversaires de taille.

Il semble évident aujourd'hui que le chef du gouvernement de l'Ontario est intéressé. Le budget que son trésorier a présenté devant le parlement ontarien mardi laisse croire qu'il déclenchera des élections au printemps.

Or, le congrès conservateur doit avoir lieu au début de septembre. Il ne faut donc pas exclure sa candidature.

Deux autres candidatures

C'est vrai, deux autres sont déjà sur les rangs.

Le Dr Hugh Horner, député conservateur de Jasper-Edson, fait déjà campagne. Pourquoi s'est-il porté can-

Voir HEES, en page 2

M. George Hees

AUJOURD'HUI

Projet de construction de $11 millions à Longueuil

La ville de Longueuil verra bientôt s'élever les premières habitations en hauteur de son histoire. Il s'agit d'un projet de maisons d'appartements au coût total de $11 millions.

— Page 7

Les accidentés du travail

Dans un mémoire qu'elle a remis hier matin au ministre provincial du Travail, M. Maurice Bellemare, la CSN affirme que les accidentés du travail ne devraient pas perdre une seule journée de paye et que leur allocation devrait être plus élevée.

— Page 30

Les cheminots acceptent

Les cheminots ont accepté une convention générale de travail, valable pour trois ans. Les gains monétaires prévus sont les plus importants qui aient jamais été obtenus dans l'industrie ferroviaire.

— Page 31

Exhibits-surprises dans l'affaire Sicotte

Surprise au procès de Sicotte : le jeune frère du plaignant qui prétend avoir été brutalisé par des agents de la Sûreté provinciale du Québec, exhibe deux pièces de vêtement en affirmant que les taches qu'ils portent sont du sang. Le frère cadet affirme que ces vêtements lui avaient été confiés par son aîné pour être lavés, mais qu'il les a gardés "au cas où il arriverait quelque chose".

— Page 12

SOMMAIRE

Annonces classées / 51 à 62
Bandes dessinées / 50
Calendrier des pionniers / 43
Courrier "Que faire ?" / 21
Décès, naissances, etc. / 63
Editorial / 4
Finance / 44 et 45
Horoscope / 22
Loisirs et récréation / 50
Mots croisés / 53
Nouvelles internationales / 49
Nouvelles nationales / 17
Radio et télévision / 10 et 11
Ski / 39 à 41
Spectacles et concerts / 28 et 29
Sports / 33 à 36 et 42
Tribunaux / 12, 14 et 27
Vie féminine / 18, 20 et 21
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 43

CKAC 73 AU CADRAN

Radio-Canada n'accepte pas que Masse remplace Jean-Jacques Bertrand

QUEBEC, — Radio-Canada a refusé ce soir d'accepter la participation de M. Marcel Masse, ministre d'Etat à l'Education, à l'émission "Tirez au clair" pour remplacer Me Jean-Jacques Bertrand, ministre de l'Education, retenu en chambre par le débat sur le bill 25.

La société Radio-Canada avait invité Me Jean-Jacques Bertrand et M. Gérin-Lajoie à prendre part à cette émission consacrée aux problèmes de l'éducation. M. Bertrand ayant indiqué à Radio-Canada qu'il craignait d'être indisponible en raison des débats parlementaires, le réalisateur de l'émission lui déclara que, dans ce cas, le programme n'aurait pas lieu ou porterait sur un autre sujet.

Au cours de la journée, on apprenait que M. Paul Gérin-Lajoie devait quand même être l'invité unique de cette émission. Des dispositions étaient alors prises pour que M. Jean-Jacques Bertrand soit remplacé par M. Marcel Masse. Radio-Canada, alléguant des problèmes de production, refusa la participation du jeune ministre.

M. Marcel Masse décida alors de se rendre aux studios de Radio-Canada, à Québec, et d'offrir au réalisateur sa participation immédiate à l'émission. Celui-ci refusa d'accepter la présence du ministre d'Etat à l'Education et les 45 minutes de l'émission furent accordées à M. Paul Gérin-Lajoie.

AMENDES

SUITE DE LA PAGE 1

sition en appela de cette décision, mais fut battue au voix.

M. Lévesque avait déclaré que le fait d'inclure dans le bill les commissions scolaires catholiques et protestantes de Montréal et de Québec :

— enlevait aux enseignants de ces régions des sommes d'argent acquises ;

— écrasait, en les soumettant au cadre-limite, les meilleurs enseignants au profit d'un rattrapage massif ;

— imposait un cadre-limite à des endroits où il n'en coûtait rien au gouvernement ;

— empêchait la reprise des négociations ;

— risquait de faire perdre à la profession enseignante ses meilleurs éléments et nuire à jamais au recrutement.

Le premier ministre a répondu au député de Laurier en déclarant que le bill était destiné à donner la parité des traitements à l'échelle provinciale et que, de toute façon, son amendement touchait au fond du bill.

L'opinion du premier ministre sur ce dernier point fut acceptée par le président du comité plénier.

De son côté, M. Jérôme Choquette a tenté, mais sans succès, que le gouvernement réduise les délais de suspension de droits contenus dans le bill, précisant que l'accumulation de ces mêmes délais constituait un véritable déni de justice pour les syndiqués de la profession enseignante.

Enfin, après que le bill eut difficilement franchi l'étape de l'étude en comité plénier, l'opposition, en troisième lecture, décida de demander une fois de plus qu'on le scinde.

M. Lesage a présenté une motion demandant que le bill soit renvoyé en comité plénier avec instruction de l'amender pour qu'il soit divisé.

Le premier bill aurait obligé les enseignants à retourner en classe en modifiant provisoirement les conventions collectives pour y incorporer les dernières offres patronales et en permettant la poursuite normale des négociations en vertu du code du travail.

Le deuxième bill aurait institué un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire. Ce bill aurait été référé au comité parlementaire de l'Education pour étude et consultation.

Cette motion fut battue par 53 contre 39. Le bill tel qu'adopté a pour but de mettre fin, dans les 48 heures de sa sanction, aux grèves d'instituteurs qui sévissent présentement au Québec, de prolonger certaines conventions collectives jusqu'au 30 juin 1968 et de mettre en place un mécanisme en vue de la négociation à l'échelle provinciale.

Députés UN blâmés

L'Association des professeurs de la régionale de Lignery a adopté hier soir un vote de blâme à l'endroit des sept députés de l'Union nationale qui sont d'anciens enseignants.

L'association qui groupe 500 enseignants, souligne que ces sept députés auraient pu renverser la décision du gouvernement et empêcher l'adoption du bill 25.

Ces députés sont le ministre à l'éducation, M. Marcel Masse, et MM. Denis Bousquet (Saint-Hyacinthe), Antonio Flamand (Rouyn-Noranda), Roch Gardner (Arthabaska), Fernand Grenier (Frontenac), Jean-Marie Morin (Lévis), et Jérôme Proulx (St-Jean).

ECOLES

SUITE DE LA PAGE 1

ils ont l'intention de durcir leurs positions.

On compte, a-t-il dit, sur le dévouement, la compréhension des enseignants, sur leur vocation : "Les instituteurs, a-t-il poursuivi sur un ton cinglant, ont tellement la vocation qu'ils vont tout accepter et se laisser écraser et se traîner la langue pendante ?"

Il a ajouté que l'argument de la perte de prestige des enseignants devant l'opinion publique ne peut être invoqué, parce que jusqu'ici, l'opinion publique que les gens ont eu de leurs professeurs n'a pas été si bonne, et que de toutes façons ce n'est pas en courbant l'échine mais en se battant pour leurs droits que les enseignants se feront vraiment respecter.

Acceptation de la clause de la rentrée

Le président de la CIC a tenu à préciser de nouveau que les professeurs acceptent les parties du bill 25 qui obligent les enseignants à rentrer en classe (sous certaines conditions), mais qu'ils s'opposent toujours aussi vigoureusement au reste du projet qui, a-t-il dit, enlève aux syndiqués du secteur scolaire non seulement le droit de grève, mais encore le droit de négociation et le droit de libre association.

Quant aux amendements amenés par le gouvernement, certains d'entre eux sont intéressants, mais M. Laliberté a précisé qu'ils ne changent en rien le fond de la loi, qui est donc toujours aussi inacceptable.

Il a regretté l'attitude passive des commissions scolaires qui, à son avis, par leur inaction, sont partiellement responsables de la crise actuelle. "Si les commissions scolaires, a-t-il déclaré, avaient posé un geste de responsabilité, il y a longtemps que le problème aurait été réglé ; je pense qu'elles ont auprès du gouvernement et de la population une forte influence qui aurait dû jouer."

Il a rappelé qu'à deux reprises, soit dimanche et mardi soir, les enseignants ont présenté au gouvernement des propositions permettant de trouver un terrain d'entente, et qu'à deux reprises le gouvernement avait refusé ; le premier ministre a d'ailleurs affirmé à plusieurs occasions qu'il ne céderait pas sur le principe du bill 25.

Les enseignants, au contraire, a dit M. Laliberté, ont accepté des choses qui au premier abord leur avaient paru inadmissibles, y compris l'existence même d'une loi spéciale pour les forcer à retourner au travail. Il a mentionné en particulier les dernières offres qui, à son avis, étaient non seulement raisonnables, mais représentaient un compromis extrêmement dur à faire pour les instituteurs.

Ces offres sont les suivantes :

1 — Pour assurer la reprise immédiate des classes, à certaines conditions les enseignants sont prêts à accepter une loi d'exception du Parlement.

2 — Les conditions sont les suivantes :

a) une compensation pour la suspension extraordinaire de l'exercice du droit de grève ;

b) l'établissement de plans de récupération des études pour les élèves ;

c) entente sur un document de retour au travail ;

d) maintien au départ des négociations, des dernières offres patronales pour toutes les clauses de conventions collectives.

3 — Reprise, pour 30 jours au maximum, des négociations entre les parties locales ou régionales impliquées.

4 — Recours à l'arbitrage avec sentence exécutoire si les conventions collectives ne donnent pas de résultats dans les délais fixés.

5 — Création d'un comité gouvernemental spécial, hors des cadres du bill 25, pour faire l'étude et les recommandations appropriées, d'ici la fin de la présente année scolaire, des structures futures de négociation.

6 — Interprétation des directives de façon à ne tenir compte que de ce qui résulte de conventions collectives pour le personnel enseignant.

D'autre part, le secrétaire de la Fédération des enseignants du Canada, M. Gerald Mason, a annoncé que les dirigeants des associations de professeurs de toutes les provinces du Canada rencontrent aujourd'hui à Montréal les représentants des enseignants du Québec, pour "décider du support que les autres groupes provinciaux peuvent apporter" à la lutte que mènent leurs confrères québécois.

A leur retour dans leurs provinces respectives, les secrétaires généraux des associations feront rapport de la situation au Québec, et des besoins des professeurs du Québec. Il est probable que des mesures seront alors adoptées à travers le Canada pour donner une forme concrète à l'appui moral annoncé dimanche dernier par M. Mason.

HEES

SUITE DE LA PAGE 1

didat ? Sur le plan national, c'est un parfait inconnu. Peut-être veut-il récolter un peu de publicité ?

Des membres de son parti prétendent qu'il a posé sa candidature dans le seul but de faire échec à celles de MM. Aldo Wooliams et Marcel Lambert. Ces deux députés de l'Alberta songeaient, dit-on, à se lancer dans la mêlée.

Mais peut-on imaginer trois candidats de la seule province de l'Alberta ?

L'autre candidat est M. John Maclean, un homme d'affaires de l'Ontario, spécialisé dans la location de véhicules automobiles. Il n'a que 42 ans et, tout inconnu qu'il est, sa candidature n'est guère prise au sérieux.

Mais celle de M. George Hees l'est, même si plusieurs membres de son parti ne voient pas en lui un nouveau Sir John A. Macdonald. De plus, M. John Diefenbaker l'estime particulièrement.

Il est évidemment le darling d'un certain "jet set" torontois et M. John Bassett, propriétaire du Toronto Telegram, avec tous les moyens à sa disposition, est un de ses plus avides supporteurs.

M. Hees ne parle pas le français même s'il a occupé pendant plusieurs mois, à Montréal, le poste de président de la Bourse.

Les observateurs politiques savent bien quel genre de campagne il entend mener. Ils ont pu s'en rendre compte au cours des dernières semaines lorsque M. Hees s'est rendu prêter main-forte au chef conservateur du Nouveau - Brunswick, M. Charlie Van Horne.

Il est difficile de décrire ce genre de campagne, mais elles plaisent généralement aux jeunes de la génération Pepsi qui raffolent de ces danses à gogo. Au Nouveau-Brunswick, MM. Hees et Van Horne ont organisé de ces danses et profité de courts moments de répit pour livrer leur message politique.

Réduit à sa plus simple expression, c'était : "Votez pour moi."

N'empêche que les observateurs politiques voient en lui un sérieux adversaire au député de Kamloops. En effet, M. Fulton a déjà été chef conservateur, dans sa province, la Colombie-Britannique et, non seuuement a-t-il été battu aux élections qui ont suivi sa nomination, mais aucun candidat du parti n'a été élu.

Ce n'est évidemment pas à une situation enviable et c'est un handicap qu'il devra vaincre. M. Fulton croit cependant qu'il peut amener les délégués du Québec à voter pour lui, il s'exprime passablement bien en français et, au cours des derniers mois, il a fait de nombreuses apparitions au Québec.

La lutte s'amorce donc d'abord à deux. Mais ce ne sera qu'une étape dans la course qui produira un nouveau chef du parti conservateur.

Certes, on peut encore affirmer catégoriquement que M. Diefenbaker ne sera pas sur les rangs, mais c'est peu probable. Mais s'il s'avisait de supporter un Michael Starr ou un Alvin Hamilton, les choses pourraient prendre une toute autre tournure.

REUNION

SUITE DE LA PAGE 1

seignants du Québec dans leur opposition à un projet de loi inacceptable.

"Il est évident que nous devons faire un front commun ; il s'agit de savoir maintenant jusqu'où nous pouvons aller", a dit M. Laberge qui s'est entretenu hier soir avec le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin.

MOSCOU

SUITE DE LA PAGE 1

est pris vivement à la "dictature" de Mao Tsé-toung.

Un réquisitoire chargé

La Pravda voit dans Mao et ses acolytes un groupe de gens qui font sciemment le jeu de l'impérialisme, soit en calomniant l'URSS et les pays socialistes plus grossièrement et avec plus d'acharnement que ne l'a jamais fait aucune propagande capitaliste, soit en se faisant objectivement les alliés de l'impérialisme dans la guerre du Vietnam par le sabotage délibéré de l'aide au Nord-Vietnam.

Le journal soviétique accuse notamment le groupe de Mao :

- de transformer la querelle idéologique sino-soviétique en une véritable guerre politique déchaînée;
- de tenter de semer la subversion dans les autres pays et partis communistes en organisant des factions dissidentes maoistes dans ces pays;
- d'organiser une campagne d'insultes et de provocations contre le personnel soviétique traversant la Chine pour se rendre au Nord-Vietnam;
- de créer autour de Mao un culte de personnalité "absurde" qui est devenu une "véritable idolatrie" ;
- de mener une campagne de propagande "raciste" et "nationaliste" contre l'URSS et d'inventer des "contes à dormir debout" au sujet de prétendues provocations russes.

"La propagande chinoise invite le peuple soviétique à renverser le système existant et à hisser l'étendard de Mao Tsé-toung sur la Place Rouge," écrit la Pravda.

Moscou prend soin de souligner que ce n'est pas un parti communiste qu'il s'agit de condamner, mais une faction qui, pour la satisfaction de ses visées personnelles, sacrifie les intérêts de la révolution en même temps que ceux du peuple chinois et fait obstacle à l'action commune que les autres partis devraient mener contre l'impérialisme.

L'article se termine sur une note de confiance dans l'avenir : "Le groupe de Mao ne réussira pas indéfiniment à tromper tout le peuple chinois et tous les communistes chinois". Il fait même état de "la peur qu'éprouvent les dirigeants chinois devant leur propre parti et leur propre peuple" et qui fait de la révolution culturelle, en réalité, "une lutte de Mao et de ses acolytes pour la conservation du pouvoir à tout pris."

Pékin poursuit sa guerre verbale

De son côté, poursuivant sa guerre verbale avec le Kremlin, le "Quotidien du Peuple", organe officiel du parti communiste chinois, accuse la direction soviétique d'appuyer l'opposition à la révolution culturelle de Mao. Le journal dénonce les entretiens que le premier ministre Kossyguine a eus à Londres avec le premier ministre Wilson, accusant Moscou et Londres d'être "les deux principaux complices de l'impérialisme américain."

Selon un journal japonais, le ministre chinois des Affaires étrangères, Chen Yi, a déclaré à une délégation commerciale japonaise de passage à Pékin que la direction actuelle en URSS sera renversée parce qu'elle coopère avec l'impérialisme américain. Il a ajouté que la révolution culturelle de Mao sera n succès total et que ses résultats se feront sentir nettement dès janvier prochain.

Des affiches placardées sur les murs de Pékin décrivent la province de Sinkiang, à la frontière soviétique, comme étant "la première ligne contre le révisionnisme et l'impérialisme scviétiques", ajoutant que les contrôles militaires sont de plus en plus sévères dans cette province.

Les dépêches de ces derniers jours faisaient état d'un fort mouvement antimaoiste dans cette province.

D'autres affiches sur les murs de Pékin soutiennent que les forces de Mao ont pris le contrôle de la province de Kouéitchéou, dans le sud-ouest, de la province de Chan-toung, dans l'est et, grâce à l'appui de l'armée, ont écrasé une "violente attaque" antimaoiste dans la province de Klangai, dans l'est central de la Chine.

Cependant, les forces de Mao éprouveraient encore de vives difficultés à reprendre le contrôle au Tibet et en Mongolie intérieure, selon des dépêches en provenance du Japon.

Robarts n'a pas l'intention de démissionner

LONDON, Ont. (PC) — Les rumeurs circulant mercredi soir et selon lesquelles le premier ministre Robarts, hospitalisé depuis mardi pour une maladie décrite simplement comme "un grave désordre interne", prenne sous peu sa retraite", ont été qualifiées de fausses par M. Elmer Bell, président de l'Association conservatrice d'Ontario et par le secrétaire provincial M. Charles MacNaughton.

Au même moment, M. William Kinmond, attaché de presse du premier ministre, a déclaré que M. Robarts se "reposait confortablement".

M. Kinmond avait déclaré auparavant lors d'une conférence de presse que l'hémorragie interne qui avait entraîné l'hospitalisation du premier ministre avait pris fin et que l'état de M. Robarts s'était "amélioré du point de vue médical".

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

ment le coût total du crédit aux consommateurs."

"Si les prêteurs continuent de refuser de révéler les éléments qui composent le coût total du crédit aux consommateurs, le comité ne peut que conclure, déclare le rapport, que ce coût est trop élevé et qu'il n'est pas justifiable du point de vue économique."

Taux raisonnables

Commentant sa recommandation que le gouvernement fédéral garantisse des prêts à de faibles taux d'intérêt aux familles de revenus modestes, le comité déclare :

"Ce serait une grande addition à la lutte contre la pauvreté si les personnes dans le besoin avaient accès au crédit à des taux raisonnables. Les familles de faibles revenus, plus que toutes autres, sont plus exposées à requérir du comptant pour des achats nécessaires."

"Le régime que nous proposons, ajoute-t-il, serait susceptible d'alléger un énorme fardeau économique, social et psychologique, qui pèse sur un groupe vulnérable de Canadiens."

Le comité parlementaire mixte sur le crédit aux consommateurs, qui est présidé par le sénateur David Croll et le député Ron Basford (L—Vancouver-Burrard), s'en prend encore aux agences de collection qui "souvent harassent les pauvres et les mal informés". Il demande un examen sérieux des pratiques dans ce secteur, en vue d'y apporter "une réglementation et une supervision sévère". A cet égard, le comité suggère, en particulier, la mise en vigueur, dans toutes les provinces, de la partie dix de la loi fédérale sur les faillites, qui prévoit un remboursement ordonné des dettes sous la surveillance d'une cour de justice.

Partie dix

"Cela offrirait une alternative à plusieurs qui sont forcés de s'endetter davantage par des arrangements avec des compagnies de finance," déclare le rapport. La partie dix de la loi fédérale sur les faillites peut s'appliquer dans toute province canadienne, sur demande d'un gouvernement provincial.

Le comité recommande d'autre part que la loi fédérale sur les petits prêts soit amendée de façon à couvrir désormais les prêts allant jusqu'à $5,000 et à imposer des taux d'intérêt convenables. L'effet de cette loi est actuellement plafonné aux prêts atteignant $1,500. Elle fixe le taux maximum des prêts personnel à 2 pour cent par mois sur les premiers $300 empruntés, à un pour cent par mois sur les montants entre $300 et $1,000, et à un demi d'un pour cent sur les montants entre $1,000 et $1,500.

Le rapport souligne que la Commission royale d'enquête sur le système bancaire a recommandé une formule par laquelle le taux maximum de 2 pour cent par mois sur les prêts personnels serait maintenu sur les premiers $300 empruntés, et qu'un taux d'un pour cent par mois s'applique sur tous montants supérieurs allant jusqu'à $5,000.

Reconsidération

Pour tout achat à crédit, le comité recommande que tout acheteur dispose automatiquement d'une période de "reconsidération de 3 jours" pendant laquelle l'acheteur pourrait retourner sans frais l'article qu'il a acheté et recouvrer tout montant qu'il a mis en dépôt.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 10
MAXIMUM : 15

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est :** neige et poudrerie cette nuit, avec léger risque de pluie verglaçante. La neige diminuera d'intensité demain après-midi. Plus froid demain soir. Vents d'est de 20 milles avec rafales, devenant du nord-ouest de 20 milles demain. Minimum et maximum à Montréal et Ste-Agathe 10 et 15, Ottawa 5 et 15, Sherbrooke 15 et 25. Aperçu pour vendredi : ensoleillé et frais.

Régions de Québec, Mauricie et Lac Saint-Jean : neige commençant vers minuit et cessant tard demain. Plus froid demain soir. Vents légers devenant de l'est de 25 milles avec rafales cette nuit et du nord de 20 milles demain soir. Minimum et maximum à Québec 10 et 15, La Tuque zéro et 5, Chicoutimi moins 10 et 5. Aperçu pour vendredi : clair et froid.

HUMIDIFIEZ

le bureau, la maison, la chambre d'enfant, la chambre du malade avec le tout NOUVEL HUMIDIFICATEUR VAPO-MASTER HANKSCRAFT No 210 de couleur bleue.

CESSEZ DE RESPIRER DE L'AIR SEC

L'humidité soulage gorge sèche, troubles des sinus, toux, saignement du nez, peau sèche, chocs électriques statiques. Un plein contenant d'eau dure plus de 17 heures. Silencieux. Arrête automatiquement. A l'épreuve du feu.

Rég. $6.95 en SPECIAL à $4.85 2 pour $9.39

LES PHARMACIES PROFESSIONNELLES
SARRAZIN & CHOQUETTE
921 Ste-Catherine est - 842-9622 — Chez Dupuis - 842-5151
4497 St-Denis 844-1711 — 6511 St-Hubert - 272-8233
LIVRAISON EN VILLE ET EN BANLIEUE
Commandes postales — ajouter 6% pour la taxe et 40¢ pour frais de poste

Avant d'acheter vos
•PORTES •FENÊTRES
•AUVENTS •CLAPBOARD
EN ALUMINUM
TELEPHONEZ A:
TISCO
722-1115

VOTRE CENTRE DE RENOVATION
LA SALLE
LAMBRISSEZ MURS DE SALON, CHAMBRES OU SOUS-SOL AVEC
DU CONTRE-PLAQUE PREFINI

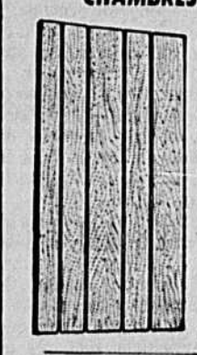

En spécial : Acajou Tropical. Couleurs : Miel — Coconut — Olive — Saumon. 1ère QUALITE, 4' x 8'.
3.99 Pris au Magasin
4.29 livré

TUILES ACOUSTIQUES
12" x 12" x ½" embouvetées
1ère qualité
UNI 11¢ ch.
12¢ livré

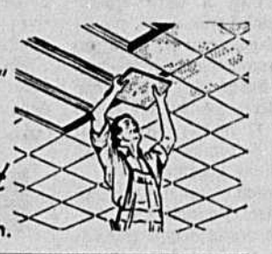

TUILES A PLANCHER "VINYL AMIANTE"
1ère qualité
3 Couleurs Disponibles
9" x 9" x 1/16
SPECIAL 08¢

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
LA SALLE BUILDERS SUPPLY LIMITED
STATIONNEMENT GRATUIT — PLAN BUDGETAIRE
Montréal
159 ouest, Jean-Talon Tél. 273-1781
Verdun
667 Av. Galt Tél. 769-4581
DIVISION DES ENTREPRISES P. H. DESROSIERS LTEE

COUVRE-LITS DRAPERIES RIDEAUX
STORES LINGES DE MAISON COUVRE-LITS DRAPERIES RIDEAUX TRINGLES STORES
VENTE 29e ANNIVERSAIRE
FIBRE DE VERRE
Texture Damash
45" pouces de largeur. Lavable. Dans les couleurs de bleu, avocado, melon, blanc, or, beige, champagne, etc... Valeur de $2.98.
$1.44 la vge
14 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

MONTREAL Draperies MONTRÉAL
La plus grande chaine de magasins de draperies au Québec.
TRINGLES STORES LINGES DE MAISON

Economisez de l'argent sur un aspirateur Hoover grâce à cette offre sensationnelle de HARDING CARPETS

Aménagez en beauté
Offrez-vous la beauté d'un tapis Harding portant le sceau de certification '501' du nylon Du Pont. Il est disponible dans les superbes couleurs de la texture bouclée "Grand Valley" ou les subtils coloris deux-tons de la gamme "Clairemont".

Vivez en beauté
Voici une offre sensationnelle qui vous aidera à **conserver** la beauté de votre tapis Harding. Quand vous achetez un tapis Harding en nylon Du Pont certifié '501' (de 9' x 12' ou plus), vous obtenez ce magnifique aspirateur transformable Hoover, modèle standard pour **$39.95** seulement, profitant d'un rabais de trente dollars sur le prix marqué.

OFFRE SPECIALE (Cette offre expire le 30 avril 1967) $39.95

GUY RIOPEL LTÉE
tapis
linoléum
tuiles

HEURES D'AFFAIRES :
9 à 6 h., jeudi et vendredi jusqu'à 9 h., samedi jusqu'à 5 h.
Grandes facilités de STATIONNEMENT
2553 EST, RUE FLEURY
TEL. 381-8839

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, JEUDI 16 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 39

Les cols-blancs voteront demain sur les "dernières offres" de la ville

Le cas des travailleurs manuels a été réglé hier par l'acceptation d'un contrat accordant des hausses de salaire atteignant, dans certains cas, $2,537.60

Les hauts salaires à l'hôtel de ville ont presque doublé en 10 ans

par Florian BERNARD

La dernière hausse de salaires des hauts fonctionnaires de la ville de Montréal remonte au 16 juillet 1965. Un extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue cette date atteste que le dit comité a résolu de fixer comme suit les échelles de traitements des directeurs des services municipaux.

Afin de mieux illustrer l'importance de certaines hausses, nous avons comparé ces traitements à ceux qui étaient en vigueur à la ville de Montréal en 1956, c'est-à-dire il y a une dizaine d'années. Etant donné que certains chiffres n'étaient pas disponibles, nous les avons omis dans notre tableau.

Dans l'ensemble, les chiffres disponibles dénotent que les salaires des hauts fonctionnaires municipaux ont connu une augmentation de près de 50 p. 100 depuis une dizaine d'années. Dans la plupart des cas, ils ont presque doublé et les directeurs de services de la ville de Montréal sont actuellement parmi les mieux payés au Canada.

Traitement des hauts fonctionnaires

Fonction	Salaire en 1956	Salaire en 1967
Chef du contentieux	$14,000	$26,000
Directeur du Service des finances	$14,000	$26,000
Directeur du Service des travaux publics	$14,000	$26,000
Directeur du Service de l'urbanisme	$12,500	$23,000
Estimateur de la ville	—	$22,000
Directeur du Service d'incendies	$12,500	$22,000
Directeur du Service du personnel	—	$22,000
Directeur du Service de la voie publique	$12,500	$22,000
Directeur du Service des permis et inspections	—	$22,000
Directeur du Service du bien-être	—	$21,000
Directeur du Service de la circulation	—	$21,000
Directeur du Service des parcs	—	$21,000
Directeur du Service de la santé	$13,000	$21,000
Directeur du Service du secrétariat	—	$21,000
Directeur du Service des achats	—	$20,000
Vérificateur de la ville	$10,000	$17,000

Le salaire du maire et du président

En vertu des augmentations consenties par le gouvernement Lesage en 1965, le maire de Montréal reçoit actuellement un traitement global de $28,500 par année. Cette somme comprend une indemnité de $6,000 représentant des frais de déplacement et autres dépenses inhérentes à la fonction de maire. Il reçoit aussi une somme additionnelle de $2,000 de la Corporation de Montréal métropolitain, où il siège "ex-officio" comme l'un des 14 représentants de la ville de Montréal.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, reçoit un traitement global annuel de $28,000 ainsi réparti : $18,000 comme indemnité et $5,000 en tant que conseiller municipal.

Il reçoit aussi $2,000 de la Corporation de Montréal métropolitain et $4,000 comme représentant de la ville de Montréal au comité exécutif de la Compagnie de l'Exposition universelle.

Les pompiers sont mécontents

par Jacques LAFRENIERE

Les cols blancs de la ville de Montréal seront appelés à se prononcer par scrutin secret, demain, sur les "dernières offres" de leur employeur. Un porte-parole du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal (CSN), qui a communiqué cette information, n'a pas voulu préciser s'il s'agissait des mêmes offres que les membres avaient rejetées à mains levées, le 2 février, ou d'offres modifiées.

Les dirigeants du syndicat feront d'abord un rapport sur la situation au cours de cette assemblée qui aura lieu au Centre Paul-Sauvé, à 9 h. 30 demain matin. Ils expliqueront leurs démarches pour poursuivre les négociations. Mais, encore hier soir, le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, déclarait son intention de ne pas revenir sur les offres du 2 février.

Hier midi, la première réaction des dirigeants du syndicat en apprenant les offres d'augmentation de salaire des travailleurs manuels, acceptées à l'unanimité par les 5,000 membres de la succursale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) ont prétendu que cela aurait pour effet de stimuler leurs membres.

Hausses de 28 à 50 p. 100

Les travailleurs manuels ont obtenu des hausses qui varient de 28 à 50 p. 100, dans une convention collective d'une année, prenant fin le 30 novembre 1967. La ville a offert à ses cols blancs une hausse évaluée à 11.6 par les dirigeants syndicaux, alors que les 4,515 fonctionnaires réclamaient une hausse de 20 p. 100, plus $700 dans un contrat de deux ans.

La ville a offert des hausses de traitement de 57 cents à $1.22 à ses travailleurs manuels. La plus faible augmentation qu'un ouvrier régulier recevra est de $1,140 par année. Elle peut atteindre $2,537.60 dans ertains cas. Ces chiffres sont fondés sur une semaine normale de 40 heures.

Ainsi, par exemple, une femme de ménage verra son salaire hebdomadaire passer à $102, le 30 août. Le journalier touchera $104.80, le plombier et l'électricien $144, etc.

Tout comme les manuels dans leur catégorie, les policiers de Montréal sont les mieux rémunérés au Canada. Ils ont obtenu une hausse de $950 répartie sur deux ans.

Les pompiers mécontents

Les pompiers se sont réunis à 9 h. ce matin. Ils étaient fort mécontents. Jusqu'à hier, les "dernières offres" que la ville avait formulées à leurs dirigeants semblaient acceptables. Mais depuis que l'on connait les offres faites aux travailleurs manuels, tout est remis en question, et il semble certain que les pompiers rejetteront, par une forte majorité, les offres de la ville.

Il se pourrait donc que l'Association des pompiers de Montréal (FTQ) décide de demander l'arbitrage pour régler le différend, à moins que le mécontentement des 2,400 sapeurs se traduise par un arrêt de travail illégal.

Outre le cas des contremaîtres, qui sera réglé assez rapidement et à qui l'on consentira probablement des hausses aussi fortes qu'aux travailleurs manuels, qui sont sous leurs ordres, il restera à régler la convention collective des fonctionnaires.

La convention collective des "manuels" comporte diverses améliorations des bénéfices marginaux, ce qui a fait déclarer aux dirigeants du syndicat que c'est le meilleur contrat de travail négocié au Canada. On ne trouve aucune comparaison où des augmentations aussi élevées aient été accordées à des

Voir VOTE en page 6

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

La neige salue le retour des travailleurs manuels

Après une absence qu'un hasard facétieux a voulu presque d'égale durée, la neige et le bloc des 5,000 employés manuels de Montréal sont revenus ensemble sur la scène métropolitaine, chacun justifiant en quelque sorte la présence de l'autre et rejetant d'un commun accord les automobilistes aux affres des chaussées tantôt trop glissantes, tantôt couvertes d'un sel affamé de carrosseries !

Par une température sensiblement plus douce, la région de Montréal n'est toutefois pas la seule qui se soit réveillée ce matin sous un pouce et demi de neige. La tempête a soufflé sur la province entière, rendant partout les routes difficiles, réduisant dangereusement la visibilité et contraignant en certains endroits les autorités à en interdire l'usage.

C'est ainsi que la route no 2, qui relie Montréal à Québec, a été fermée dès ce matin entre Trois-Rivières et Ste-Anne-de-la-Pérade, ainsi que la route no 3 entre Yamaska et St-Pierre-les-Becquets, et la route secondaire no 49 d'un bout à l'autre, près de Drummondville. Les policiers ont signalé des cents de 30 à 40 milles à l'heure en plusieurs endroits, ainsi que des bancs de dix pieds de neige dans le parc de la Vérendrye, sur la route no 58, vers Amos, en Abitibi.

A Montréal, la circulation n'a pourtant connu que des ralentissements de faible importance. Ce matin, les météorologues de Dorval prévoyaient que trois pouces de neige tomberaient jusque cet après-midi et que le ciel s'éclaircirait alors pour faire place à une température qui doit descendre de 15 degrés au-dessus à 10 au-dessous durant la nuit prochaine.

Un refus des fonctionnaires pourrait déclencher une élection municipale

par Florian BERNARD

L'administration municipale songerait sérieusement à transporter sur la place publique le conflit syndical qui l'oppose à ses fonctionnaires en déclenchant une élection à brève échéance.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, et ses collègues auraient déjà eu des entretiens à ce sujet.

Par ailleurs, lors de sa visite à Québec dans la nuit de mercredi à jeudi, la semaine dernière, M. Saulnier a dit à un conseiller municipal, membre de l'Assemblée législative, que la ville devra déclencher des élections si les fonctionnaires persistent dans leur refus de reprendre le travail.

Interrogé à ce sujet hier soir, M. Saulnier n'a pas complètement écarté l'éventualité d'une élection municipale. Même s'il n'a pas déclaré que l'administration songeait à déclencher des élections prochaines, il a précisé : "Nous avons déjà relevé des défis politiques. Si l'on nous demande de le faire encore une fois, nous sommes prêts."

Quoi qu'il en soit, M. Saulnier a de nouveau affirmé que les offres de la ville, en ce qui concerne les fonctionnaires, sont "aussi finales" qu'elles l'étaient lorsqu'elles ont été formulées pour la première fois le 2 février. M. Saulnier a de nouveau répété que ces offres ne seront pas modifiées. Nous lui avons alors demandé ce qui arrivera si, malgré ces "offres finales", les cols-blancs refusent de retourner au travail. Le président du comité exécutif a déclaré que d'autres moyens seront adoptés, moyens légaux il va sans dire. Or, il semble de plus en plus évident que l'administration Drapeau-Saulnier devra se présenter devant le peuple si elle désire modifier ces offres finales.

Projet de loi écarté

Lors de sa visite à Québec, mercredi dernier, M. Saulnier s'était longuement entretenu avec le premier ministre, M.

Voir REFUS en page 6

Lettre des fonctionnaires à "Papa Lucien... Saulnier"

Quelque 300 fonctionnaires municipaux, portant pancartes comme il se doit, se sont rendus ce matin à la résidence du président du comité exécutif porteurs d'un message adressé à "Papa Lucien" et signé de "Vos chou-choux".

Missive rédigée en termes plus que respectueux, mais qui ne laisse cependant aucun doute sur l'état d'esprit des cols-blancs de la ville de Montréal, un peu jaloux des termes de la toute nouvelle convention collective de leurs confrères les cols-bleus ou manuels.

"Papa Lucien" n'a pas quitté sa résidence de la rue Foucher et n'a pu, de la sorte, prendre connaissance du texte satirique de cette lettre ouverte dont le thème pourrait être : de l'évolution du fonctionnarisme vers le travail en plein air.

Qu'en en juge par le texte de cette lettre :

"Papa Lucien,

"Vous avez, réunis devant vous, plus de 2,000 (sic) enfants, dévoués et obéissants.

"Le but de notre visite est de nous témoigner, cher papa, de façon non équivoque, toute la filiale affection que nous vous portons. En bon père que vous êtes, vous veillez avec amour au bien-être et au moral de toute cette grande famille que représentent les 4,500 collets-blancs.

"Nous vous sommes reconnaissants de vous dépenser sans compter pour assurer que tous et chacun pourront, dorénavant, se remettre entièrement entre vos mains, sachant que vous savez, mieux que quiconque, ce qui est bon pour nous.

"Il est réconfortant de pouvoir compter sur votre compétence et votre générosité.

"Papa Lucien, nous vous supplions, nous vous conjurons de continuer dans votre entêtement car, sans doute, vous gardez dans le fond le votre coeur, une place toute spéciale pour vos petits enfants collets-blnacs. Et sachant qu'il serait plus salutaire pour vos fonctionnaires de travailler à l'extérieur que dans les bureaux, vous avez trouvé, par le biais des offres faites aux employés manuels, le moyen de le leur faire savoir.

"Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir agréer notre demande d'insérer dans le présent projet de convention collective, une clause à l'effet qu'automatiquement, le fonctionnaire pourra être transféré chez les manuels, sans examens, avec l'approbation unanime de votre conseil, après la période de questions habituelles.

"Respectueusement prosternés,

Vos chou-choux."

Commencé à 6 h. 30 ce matin, la manifestation devant la résidence de M. Lucien Saulnier a pris fin vers 9 h. sans qu'aucun incident ne se soit produit.

Avant de partir, cependant, les fonctionnaires ont pris soin de glisser une copie de leur message dans la boite aux lettres de la résidence du président du comité exécutif de Montréal.

Les manifestants ont aussi "pris soin" de laisser sur le parterre de la maison de M. Saulnier une quantité plus que respectable de verres de carton et, sur les marches de l'entrée principale, une boite contenant des ordures ménagères...

Saulnier... et la médiation

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, tient à préciser l'attitude de la ville en rapport avec la demande de médiation du Syndicat des fonctionnaires municipaux. Selon M. Saulnier, la médiation priverait les fonctionnaires de leurs salaires au moment même où la ville leur offre une hausse de 15 p. 100 moyennant un retour immédiat au travail. Voici le texte intégral de la déclaration du président du comité exécutif :

"Je désire préciser l'attitude de la ville en rapport avec la demande de médiation du syndicat des fonctionnaires municipaux. Elle est très simple : Le syndicat veut que les employés continuent de perdre leurs salaires pendant la médiation. Pas nous. Quand nous disons que nous ne voulons pas qu'ils soient privés de leurs salaires, nous parlons des salaires conformes à notre offre finale et non pas à ceux du contrat échu depuis le 1er décembre."

LOUEZ

Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils.

VENTE PIECES REPARATIONS des fusils et compresseurs

BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC.

Aucun problème si vous vous fiez à nos spécialistes

Gélinas
COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
288-0163
Stationnement gratuit à côté du magasin
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — SAMEDI MIDI et l'après-midi de 5 à 6

LES SILENCIEUX MIDAS
portent une GARANTIE ÉCRITE, sans conditions, valide aussi longtemps que vous restez propriétaire de votre voiture

MIDAS ®
ATELIER
TOUTES CARTES DE CREDIT ACCEPTEES

PLUS DE 400 ATELIERS AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS. CETTE GARANTIE COUVRE TOUTE AVARIE DU SILENCIEUX : ROUILLE, ECLATEMENT, USURE, ETC.
10,111, BOUL. PIE-IX
321-7108-9
4495, RUE IBERVILLE
526-1627-8
850, BOUL. LABELLE, CHOMEDEY
681-1601
6100, CHEMIN UPPER LACHINE
481-0404.
OUVERT TOUS LES JOURS A PARTIR DE 8 H. A.M.
INSPECTION GRATUITE DES AMORTISSEURS DE CHOCS

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

Vous aimez le FROMAGE FIN? venez voir notre grande variété
KASHAVAL
CANTAL
CHESHIRE
GORGONZOLA
MAIGRELAIT
GOURMANDISE
MUENSTER
ST-PAULIN
DANOIS BLEU
TOME DE SAVOIE
GOUDA
HAVORTI
STILTON
MAZARELLA
BRIE
CAERPHILLY
REVEREND
REBLOCHON
DAUPHIN
BOURSAULT
OKA
CAMEMBERT
PONT-LEVEQUE
SECRET DES MOINES
ETC.
HOMARDS BOUILLIS
SAUMON FRAIS
FLETAN FRAIS
HUITRES FRAICHES EN VRAC OU EN ECAILLE
A. DIONNE FILS & CIE
1221 o., Ste-Catherine, Montréal Tél. 849-2341
coin rue Drummond

En vedette cette semaine à la BOUTIQUE COLONIALE
Vendeur autorisé

BASSINETTE berçante fini érable. 18"x36" $24.95 (matelas inclus)
Ouvert jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi soir
A. FORGET INC.
6707 boul. SAINT-LAURENT Tél. 274-5568
(juste au nord de ST-ZOTIQUE)

CENDRIERS DE PLANCHER
pour votre bureau ou salle d'attente
Tout métal noir avec récipient en acier inoxydable.
20" hauteur x 10" diamètre
Prix rég. $9.50 Spécial Pilon $7.50
Sac de sable inclus.

PILON inc.
FOURNITURES DE BUREAU
• 750 BEAUBIEN, 273-9501 • 800 MONT-ROYAL, 524-3081
• 8559 ST-LAURENT, 381-6261 • 851 DECARIE, 748-7961
• 280 OUEST, RUE ST-JACQUES, 842-4171

CORBEIL SUR LA PLAZA

Pour les 6 à 16 ans

Ensemble robe et manteau, robe sans manche, encolure ronde.

Manteau boutonné sur le côté, ligne A.

Couleurs : blanc, bleu, beige, turquoise.

Grandeurs : 6 à 16 ans.

$69.99

En vente au 2e étage

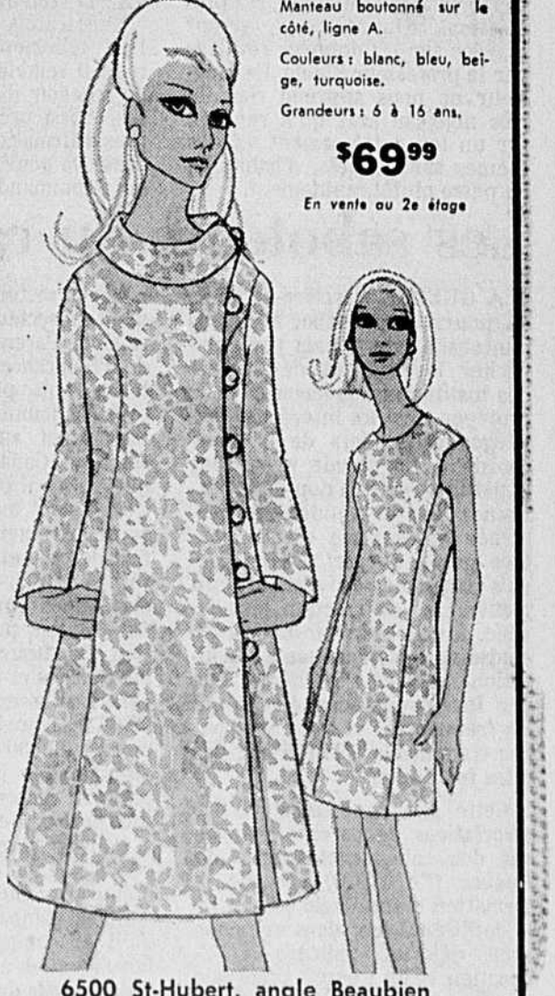

6500 St-Hubert, angle Beaubien
Tél. 279-4581

La tragédie de Dorion

"Je n'ai pas touché aux barrières, déclare l'agent Gilbert Fontaine, ni ce soir-là, ni avant, ni après"

par Germain TARDIF

DORION — Comme ce fut le cas lors de l'enquête du coroner, en janvier dernier, la présente enquête de la Commission des transports du Canada sur la tragédie de Dorion n'a pas réussi, après trois jours d'audience, à percer le mystère de la barrière qui s'est levée, au passage à niveau de la rue St-Charles, alors qu'un convoi des Chemins de fer nationaux s'approchait à vive allure.

Les témoins entendus depuis lundi, qui sont à peu près tous les mêmes qui avaient déposé à l'enquête du coroner, ont donné diverses réponses à cette question : "Avez-vous vu quelqu'un près des barrières ?"

Certains ont déclaré n'avoir vu personne. D'autres ont dit être sûrs qu'il n'y avait personne. D'autres ont vu des silhouettes. D'autres ont vu des jeunes gens. D'autres, enfin, affirment avoir vu quelqu'un qui faisait le geste de lever ou de tenir levée la barrière sous laquelle s'est engagé l'autobus d'écoliers.

L'un des principaux témoins de la journée d'hier fut l'agent Gilbert Fontaine, de la police de Dorion, qui avait commencé à témoigner la veille.

On sait que, mardi, l'avocat des Chemins de fer nationaux, Me Châteaugay Perreault, avait demandé à plusieurs des témoins s'ils n'avaient pas aperçu un policier ou s'ils n'avaient pas vu l'agent Fontaine près de la barrière sud. Quelques-uns dirent l'avoir vu se diriger vers le passage à niveau, mais personne n'a pu identifier qui que ce soit près de la barrière.

Le policier déclara qu'en effet il s'est dirigé vers le passage à niveau, qu'il a vu la barrière se lever et l'autobus avancer, qu'il a aperçu le convoi venant de Montréal et qu'il s'est lancé en courant sur la voie d'évitement pour tenter, mais en vain, d'avertir le chauffeur de l'autobus de l'approche du train. Il n'a vu personne près de la barrière.

Hier, l'avocat de la ville et de la police de Dorion, Me Bertrand Lacombe, a voulu dissiper, une fois pour toutes, le doute qui pouvait planer sur l'agent Fontaine.

— "Vous êtes sous serment et vous avez juré de dire toute la vérité, lui demanda-t-il. Le soir du 7 octobre, avez-vous levé la barrière ?"

— "Non."

— "Y avez-vous touché ?"

—"Non."

—"Avez-vous vu des gens toucher ou lever la barrière sud ?"

— "Non, jamais."

—"En d'autres circonstances, avez-vous déjà levé les barrières ?

— "Non."

— "Avez-vous déjà vu d'autres policiers le faire ?"

— "Non."

— "Avez-vous déjà entendu dire que des policiers l'ont déjà fait ?"

— "Non."

Plus tôt, le policier avait expliqué qu'il y avait, pour lui et ses collègues des instructions bien précises de ne pas toucher aux barrières s'ils s'apercevaient de défectuosités.

Ils devaient alors appeler au quartier général qui se chargerait d'en informer les Chemins de fer nationaux ou le Pacifique Canadien pour qu'ils envoient aussitôt des équipes de réparation

Dans son interrogatoire, qui avait plutôt l'allure d'un contre-interrogatoire, Me Perreault tenta de mettre le témoin en opposition avec sa déposition à l'enquête du coroner, sur des questions de détail.

Il demanda ensuite que le témoin produise le rapport qu'il a fait au chef de police, à la suite de la tragédie.

Me Lacombe s'y opposa vigoureusement, expliquant qu'un tel rapport est de nature confidentielle et qu'au surplus, il ne constituait, en somme, qu'un résumé, bien incomplet.

Il exprima au président de la Commission, Me Rod Kerr, sa crainte que Me Perreault ne s'en serve pour bousculer le témoin.

"Je suis prêt, toutefois, à le présenter à la Commission en lui demandant de tenir compte du fait que ce n'est qu'un résumé."

Après une brève interruption de repos de 10 minutes, Me Lacombe accepta finalement de rendre le rapport public en soulignant, par des questions à l'agent Fontaine, que ce dernier l'avait rédigé à 5 heures, le matin, après avoir passé toute la nuit sur la scène de l'accident et qu'à ce moment-là, le policier était sous le coup de l'émotion et qu'il était très fatigué.

Plus tard, après l'avoir lu, Me Perreault fit savoir qu'il n'avait pas l'intention d'interroger le policier sur son rapport.

Vu de l'autobus

Une étudiante de 17 ans, Mlle Carole Trudeau, qui était dans l'autobus au moment de la tragédie, fut ensuite appelée à déposer.

Elle précisa qu'elle se trouvait assise à la quatrième rangée de sièges, derrière la porte, à droite.

Le point saillant de son témoignage est qu'elle aperçut deux jeunes gens près de la barrière. L'un d'eux avait les paumes des mains placées sous la barrière. Quand celle-ci se leva, les mains se levèrent également.

"Je ne peux pas dire s'ils poussaient la barrière ou s'ils faisaient mine de la lever. Je ne puis identifier ces deux jeunes gens."

"Pouvez-vous dire s'il pourrait s'agir de Daniel Cuerrier ou de Guy Vendette ?"

"Non."

Cuerrier et Vendette, deux étudiants du collège de Rigaud, avaient révélé, lors d'une audience spéciale du coroner, il y a plus de deux semaines, qu'ils se trouvaient tout près de la barrière sud, lors de l'accident. Ils avaient affirmé qu'ils s'étaient tenus hors de portée de celle-ci et qu'ils n'y avaient pas touché. Par ailleurs, ils avaient déclaré n'avoir vu personne d'autre près de la barrière.

Hier après-midi le jeune Cuerrier vint déposer devant la Commission, mais n'apporta rien de nouveau à ce qu'il avait déjà dit.

Témérité

Un autre jeune homme, Gilles Couture, a déclaré avoir passé sous la barrière qui était baissée et avoir traversé le passage à niveau en courant.

"Trois ou quatre secondes plus tard, le train venant de l'Ontario (le premier des deux) passait derrière moi."

S'étant retourné, il vit le deuxième train venant de Montréal et la collision qui s'ensuivit avec l'autobus.

Il déclare avoir vu des étincelles sous les roues, derrière la locomotive, juste avant la collision.

REFUS

SUITE DE LA PAGE 3

Johnson. Rien n'a transpiré de cette conversation, sauf quelques bribes rapportées par le conseiller municipal Frank Hanley, député de Ste-Anne, qui a rencontré M. Saulnier après la rencontre. Selon M. Hanley, il a effectivement été question d'un bill.

Il a aussi apparemment été question d'un référendum, mais cette dernière possibilité aurait été écartée. Le gouvernement Johnson ne semblant pas tellement disposé à faire adopter un bill brisant la grève des fonctionnaires, M. Saulnier aurait alors songé à déclencher des élections municipales. C'est du moins ce qu'il a confié ce soir-là au député de Ste-Anne.

Au moment de cette rencontre il y avait évidemment la menace de grève des employés manuels. Or, depuis, les employés manuels sont retournés au travail. La ville leur a offert une hausse générale de salaire de 26 p. 100, augmentation qui a été acceptée hier en assemblée générale.

Il ne reste que les fonctionnaires. L'impasse la plus complète règne depuis une semaine et elle ne semble pas sur le point d'être réglée. Pour les observateurs, M. Saulnier ne modifiera pas ses "offres finales". Il préférerait en appeler directement au peuple en décrétant

Guerre ouverte contre la CSN

Certains observateurs syndicaux ont vu dans l'attitude de M. Saulnier une guerre à finir avec la CSN et son président, M. Marcel Pepin. Interrogé à ce sujet, hier soir, M. Saulnier a complètement réfuté ces accusations. Il a déclaré qu'il ne s'agit aucunement d'une guerre contre la CSN. Selon lui, les offres présentées aux fonctionnaires (affiliés à la CSN) sont raisonnables et se comparent avantageusement avec celles qui ont été acceptées par les employés manuels (affiliés à la FTQ).

Il y a évidemment l'écart de 11 p. 100 dans les offres de la ville. Montréal offre une hausse générale de 15 p. 100 aux fonctionnaires tandis qu'elle a offert 26 p. 100 aux employés manuels. M. Saulnier s'est empressé de déclarer qu'il ne faut pas voir dans cet écart une guerre contre la CSN. Il a expliqué que l'écart en question tend à rendre justice aux petits salariés des deux syndicats.

Par exemple, selon M. Saulnier, le plus petit salarié chez les fonctionnaires reçoit quand même $1,600 par année de plus que le plus petit salarié chez les employés manuels. Il en est ainsi sur toute la ligne d'expliquer le président de l'exécutif. Selon M. Saulnier les offres faites aux deux syndicats tendent à rendre une justice égale aux deux groupes d'employés. Il ne s'agit aucunement de mesures discriminatoires contre une centrale syndicale ou une autre.

M. Saulnier a aussi déclaré hier soir que plusieurs fonctionnaires sont prêts à retourner au travail. Il a précisé qu'il a personnellement reçu des appels téléphoniques de la part de nombreux fonctionnaires désireux de reprendre le travail. Les chefs de service de la ville ont également reçu, selon le président de l'exécutif, des appels téléphoniques de même nature. M. Saulnier croit que la rentrée des employés manuels devrait inciter les fonctionnaires à en faire autant.

Le président du comité exécutif a ajouté que les offres de la ville aux fonctionnaires sont généreuses et que, surtout, elles tiennent compte des écarts qui existaient entre certaines catégories d'employés. Selon l'échelle proposée par la ville, ce sont principalement les petits salariés qui recevront la plus forte augmentation. Cette majoration irait même jusqu'à 20 p. 100 dans certains cas alors que la moyenne générale de la hausse proposée est de 15 p. 100 pour l'ensemble des fonctionnaires.

VOTE

SUITE DE LA PAGE 3

travailleurs. Seuls les traitements des députés ou administrateurs de grosses entreprises ont augmenté si rapidement dans une année !

Il ne semble pas que les autres travailleurs de la ville de Montréal seront envieux des "manuels", car tous admettent que ces derniers avaient un rattrapage sérieux à faire pour placer leurs salaires aux niveaux de ceux des ouvriers de la construction de Montréal ou de la Commission des écoles catholiques de Montréal, pour des fonctions identiques.

Ainsi, la Fraternité des policiers de Montréal n'appréhende aucune difficulté chez ses membres et croit pouvoir signer sa convention collective dès vendredi. Les policiers étaient au courant que les travailleurs manuels recevraient des hausses de traitements supérieures à ce que la ville leur consentirait, à cause de ce rattrapage.

La grève des fonctionnaires a débuté le 30 janvier. Le 2 février, les cols-blancs ont appris par la radio et les journaux les "offres finales" de la ville avant de se réunir en assemblée générale. Ils ont hué chacune des propositions de l'employeur et les ont rejetées à ce qui a semblé être à l'unanimité.

Sam Olan est trouvé coupable d'usage d'un faux document

OWEN SOUND, Ont. (PCf) — L'homme d'affaires montréalais Samuel Olan a été trouvé coupable mercredi d'avoir fait usage d'un faux document.

Le juge Colin E. Bennett a remis au 22 février le prononcé de la sentence. Entre-temps, Olan a dû reprendre le chemin des cellules.

L'homme d'affaires a admis avoir changé les chiffres sur un chèque de $25 de façon qu'ils deviennent $25,000. Le chèque servait de garantie dans une promesse d'achat relativement à la William Knechtel and Sons Ltd, de Hanovre, en Ontario.

Olan a déclaré qu'il espérait que le chèque, qui avait été placé dans un coffret de sûreté, lui serait retourné après que la transaction aurait été conclue.

51 navires dans le port depuis le 1er janvier

Cinquante et un navires de toutes sortes ont fait escale dans le port de Montréal depuis le 1er janvier. Leur nombre double presque celui qui a été enregistré l'année dernière durant la période correspondante du 1er janvier au 15 février.

Des 51 navires qui nous ont visités cette année, 27 étaient des océaniques battant pavillon de nombreuses nations maritimes. Les autres se répartissent en 20 navires côtiers et quatre vaisseaux des eaux intérieures.

L'an dernier, au cours de la même période, le nombre des océaniques a été de 16, celui des navires côtiers de 11 et l'on a enregistré la visite d'un seul navire des eaux intérieures.

Si ces chiffres sont des indices véritables, la navigation d'hiver apportera cette année à Montréal le double du nombre de navires de l'année dernière.

Cambriolages

Délaissant pour une nuit les domiciles particuliers, les malfaiteurs se sont acharnés sur une série d'établissements commerciaux situés aux divers coins de la ville.

Après avoir pratiqué un trou dans un mur de béton, des voleurs sont entrés dans les locaux de Zenith Cash & Carry, 1955 Cabot, et ont raflé $301 dans la caisse en plus d'une quantité d'articles d'une valeur inconnue.

Chez Rose & Laflamme, 1461 Parthenais, on a brisé le carreau d'une fenêtres de l'arrière et volé plusieurs appareils de bureau et des essences d'une valeur dépassant largement $700.

Pour se rendre à l'intérieur du garage Labelle, 1200 est, rue Ontario, des voleurs se sont laissés glisser le long d'un câble après avoir ouvert un puits de lumière et ont dérobé $625 dans la caisse.

D'autres individus se sont emparés d'une grande quantité de poisson congelé, après avoir fracturé une porte de l'arrière de Straker Gross, 3847 Saint-Laurent.

Dix caisses de chaussures d'une valeur de $1,600 ont été volées dans un camion de Richmond Transport, près du 1570, rue Poupart.

ERRATUM

Dans notre annonce paru hier dans La Presse l'item suivant aurait dû se lire comme suit :

CHOUX No 1

Nouveaux importés lb 9¢

UNION MARCHE INC.

Le CN: Inutile de réduire la vitesse des trains

Les Chemins de fer nationaux sont d'avis que la meilleure solution pour éliminer les dangers des passages à niveau de la rue St-Charles, à Dorion, réside dans la construction d'un viaduc ou d'un tunnel.

Dans une lettre à la Commission des transports du Canada commentant une pétition présentée à la commission par les étudiants de la Cité des jeunes de Vaudreuil, le CN soutient que, dans des circonstances telles qu'elles se présentent dans le cas de Dorion, la vitesse des trains importe peu.

La pétition des étudiants demande que la vitesse des trains soit réduite à 10 milles à l'heure aux passages à niveau de Dorion.

"Leur préoccupation, soutient le CN, ne tient compte que d'un seul aspect de la question et en néglige plusieurs autres".

L'avocat des Chemins de fer nationaux près la commission, Me H. J. B. Pye, explique ainsi le point de vue de la compagnie :

"Les trains roulent sur des rails et ces rails sont fixes. Un train ne peut tourner brusquement comme peut le faire une automobile, pour éviter un obstacle. Un train ne peut arrêter brusquement pour céder le passage à un piéton ou à un véhicule. C'est simplement impossible. Pour obtenir l'arrêt complet, un train de marchandises de 100 wagons a besoin de freiner sur une longueur de près d'un mille. Même à vitesse réduite, le temps et la distance pour arrêter complètement sont considérables. Par conséquent, il n'y a qu'une chose à faire pour la sécurité maximum d'un passage à niveau, c'est de laisser la voie libre à l'approche d'un train.

"La meilleure solution, c'est de construire un passage à croisements superposés, c'est-à-dire un pont ou un tunnel.

Les formalités

Pour y arriver, les formalités sont assez simples. Une municipalité ou une province adressent une demande à la Commission des transports. Dès que celle-ci a été approuvée, la construction du pont ou du tunnel commence. La Commission, grâce aux sommes mises à sa disposition par le fonds des passages à niveau, assume 80 pour 100 des frais jusqu'à un maximum de $500,000. Le reste est divisé entre l'administration en cause et le chemin de fer.

"Toutefois, souligne le CN, avant que les travaux ne soient entrepris et complétés, le passage à niveau et le danger subsiste. Réduire la vitesse à 10 milles à l'heure constituerait-il une solution ? Etudions les divers aspects de la question :

Dès qu'il y a un obstacle sur la voie, rien ne garantit que le train pourra arrêter à temps, même s'il roule à vitesse réduite.

Si la vitesse des trains était abaissée à 10 milles à l'heure, un train de marchandises d'une centaine de wagons prendrait six minutes à traverser le passage à niveau. Il en résulterait d'énormes embouteillages.

Comme il passe plus d'une centaine de trains par jour à Dorion, la situation deviendrait vite intolérable pour les automobilistes comme pour les piétons. Ceux-ci, sachant que la vitesse est réduite, prendraient des chances en se faufilant entre les barrières. Il en résulterait des accidents.

"Ceci n'est pas une supposition. Le cas s'est produit à plusieurs endroits et en plusieurs occasions".

Lequel de ces nouveaux plats Swanson aimeriez-vous recevoir gratis?

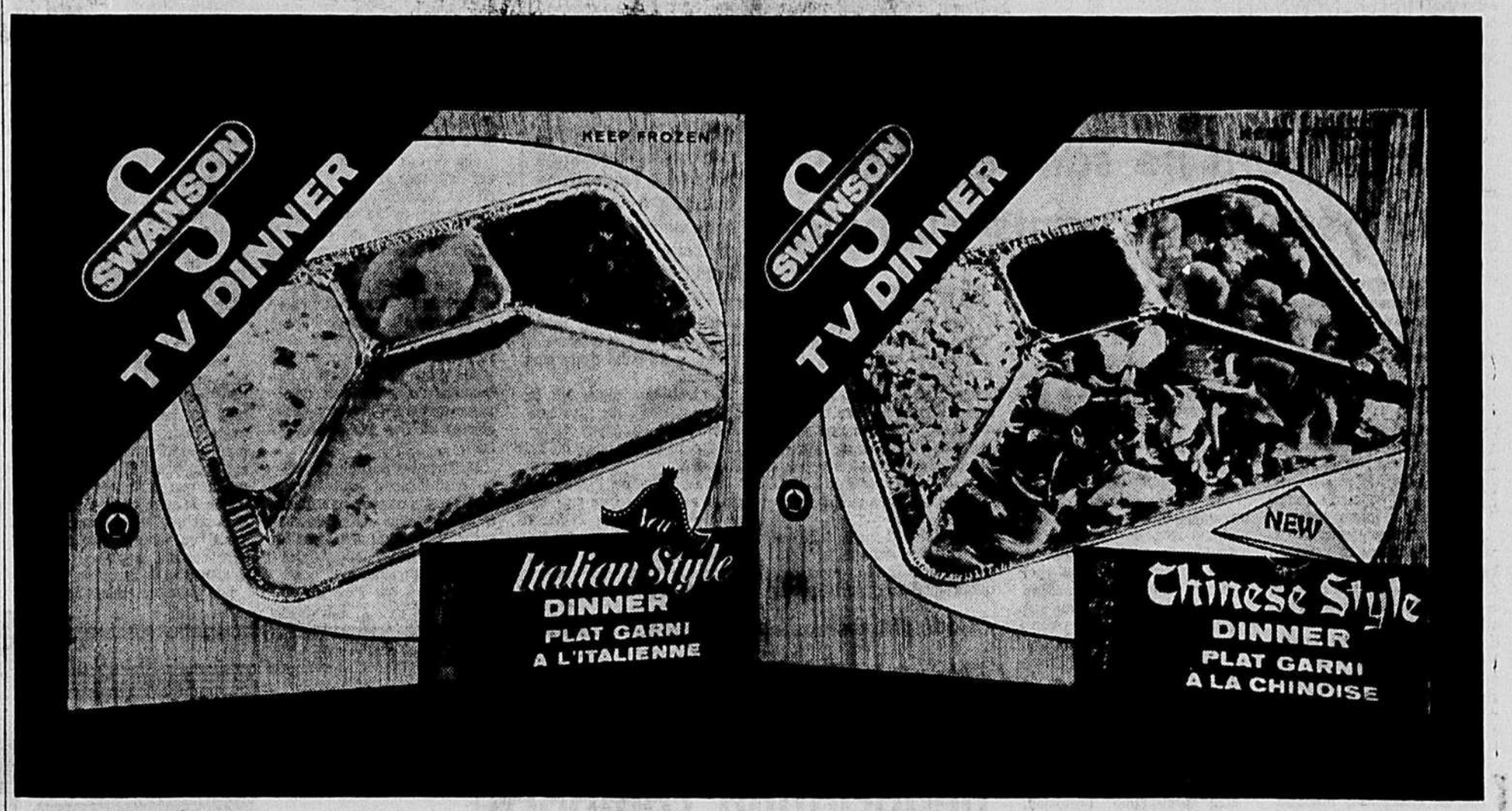

L'italien ou le chinois?

Vous n'avez qu'à acheter deux de ces plats garnis, à l'italienne ou à la chinoise, et nous vous rembourserons avec plaisir le prix d'achat de l'un ou de l'autre.

Quoi de meilleur que ces savoureux plats internationaux Swanson! Le plat à l'italienne, par exemple, comprend une lasagna garnie de fromage et de viande, des haricots verts Marinara et le fameux pouding Tortoni. Le plat chinois comprend: du chow mein au poulet (avec de véritables germes de haricots et des châtaignes d'eau), des crevettes frites et du riz frit aux oeufs.

Goûtez ces deux nouveaux diners garnis Swanson et économisez. Vous les trouverez au comptoir des produits congelés, chez votre épicier.

Swanson: la solution idéale à tant de problèmes, à l'heure des repas.

Offre de remboursement sur les plats garnis Swanson à l'italienne et à la chinoise

ACHETEZ-EN 2 OBTENEZ-EN UN GRATIS!

Voici comment obtenir le remboursement. • Acheter deux plats garnis Swanson, à l'italienne ou à la chinoise. • Découper le coin inférieur, à droite, de chaque cartonnage et envoyer à: **OFFRE DES PLATS GARNIS SWANSON, C.P. 3500, MONTREAL 3, P.Q.** Swanson remboursera le prix d'achat total d'un des plats garnis. Prix payé _____¢. • Indiquer nom et adresse.

Nom _____
(Prière d'écrire en lettres carrées)

Adresse _____ Ville _____ Prov. _____

Un seul remboursement par famille, groupe ou association. Cette offre prendra fin le 31 mars 1967. Elle est nulle partout où elle est l'objet de taxes, de restrictions ou d'interdictions légales. Veuillez accorder un délai de 3 semaines pour le remboursement.

GAGNANTS

PEPSI

concours

LE MONDE FASCINANT DE l'expo

Semaine se terminant le 12 février

LIVRES *anglaises*

Stacia Ayre, Mrs. Jane Bernier, M. Rosario Bolduc, Noëlla Brault, D. Campbell, M. Jean-Jacques Chouinard, R. J. Currell, M. Louis-Philippe Denis, M. Gérard Duchesne, Pearl Forgues, Mlle C. Germain, M. Greene, J. Hanusiak, Mrs. Agnes Ivan, Mr. Robert Lafontaine, Mme Denise Larose, M. Jean-Paul Leclerc, M. Claude Lippé, Mme Jeanne Marineau, A. Millotte, Hélène Nobert, J.-G. Parent, Mme Louis Perusse, Mme D. Richard, Mme E. Roy, M. Michel Salottold, Pauline Sirois, Mrs. R. W. Taylor, Christian Tur, M. Whitworth.

LIRES *italiennes*

M. A. Beaudoin, Mme Charles Blanchette, Mme Alfred Bougie, Mme C. Brunello, M. René Chaput, Mr. Stanley Coppie, Mr. Barry Dawe, Hélène Desormeaux, Mr. Robert Escullier, M. Jacques Gallant, Chris C. Goodfellow, Mme Alain Guillou, S. Hohigsberg, Katina Kafenzaili, Mr. Ernest Lalumière, Cécile Lavictoire, M. Charles Leroux, Mme G. McDermott, Mrs. Anita McGrath, Mr. Robert Martino, Mme Denis Montreuil, Pierrette Normand, Mr. George F. Patenaude, Denise Poirier, M. Léo Richer, Kel Ryan, Yoland Sauvé, Mrs, Mathilde Storb, Mrs. G. Thompson, Mrs. M. Wagner.

FRANCS *français*

Mr. Robert Albert, L. Beauvais, M. Marcel Bleau, M. J. Burgess, M. Benoit Charron, Mme F. Colpron, G. Detremble, Mr. Arthur Dick, Mr. David Ewan, Nathan Gantz, Jeanine Goudreau, Mr. Alan Gutman, Mme Claude Hotte, Carol Kerney, Denise Langlois, Mme Pierre Lyonnais, Mme J.-R. Lesage, Mme Fernande McDuff, Lucille McGuire, Michel Larivière, Mr. N. Nakashima, Lise Paradis, M. René Pelletier, Michael Pruski, Roméo Rossi, Mrs. K. Salmon, Gérard Simard, M. Jacques Taylor, Francis Tucci, Mr. Mike Waugh.

FLORINS *hollandais*

Mme F. Aubin, Ira Berlin, Noëlla Bolduc, François Bouthillier, L. Charbonneau, Monique Chicoine, Mlle Jeanne Côté, M. Serge Demers, Réal Drolet, Mme Henri-P. Fontaine, Mr. Ernest Gauthier, M. René Gravel, Antoine Hamel, Mr. Robert Hutton, Mme Florent Lachapelle, T. Laporte, Jacques LeBlanc, Sandra Lingard, Hervé Marcotte, Mlle Josée Mayer, A. G. Morgan, Janet Orr, Léopold Payette, M. Robert Poirier, M. Gaétan Roberge, Ritva Saikkonen, Nan Scaavernoch, Stephen Sykelik, Mme Gisèle Tremblay, Sharon Williams.

PESOS *mexicains*

Sandra Artuso, Mlle V. Bellerose, M. Robert Boisvert, M. Emile Bourret, Antonio Cadorette, Mme Léo Chéné, Vera Costello, Mme Huguette Deland, L. Drever, Mr. E. Foltin, C.-A. Gauthier, J. R. Grant, J. Huot, Germain Lachance, H. Lapin, Diane Leblanc, Mrs, James F. Leslie, Rachel Maltais, Huguette Mercier, Jean-Roch Morin, Mlle Pauline Panneton, Noëlla Payette, Mme E. Prescott, Mrs. E. Rogers, Mme Germain St-Cyr, Laurette Schiller, Mme M. Sylvain, Yvette Tremblay, S. Waldstein, A. M. Wilden.

YINS *japonais*

Mme R. Barbeau, Yolande Bessette, M. Lionel Bombardier, Mrs, R. Brooks, Mlle Annette Carlos, M. J. B. Ciavaglia, M. Serge Daignault, Mr. Ronald Desfosses, A. Duncan, Mr. Ed Forsythe, B. Gignac, Mr. C. P. Grinyer, Yvonne Henry, M. Pierre Judd, Mme Yvette Lagacé, Rita Larochelle, Laurette Legault, M. Lussier, F. Marsan, Mr. Albert Mireault, M. Denis Noël, M. Georges Paré, Mr. B. Petricich, M. Léopold Racine, Mme Ernest Roy, M. Roland Salvail, Rita Sirois, Mr. W. J. Taylor, M. Louis Therrien, M. Marcel Veillette.

SCHELLINGS *autrichiens*

M. Henri Beauchamp, M. Fernand Blanchard, Mme J. Bossé, Mme F. Brouillet, Mme Anita Caron, Cécile Clermont, Réal Daoust, M. Lucien Desjardins, M. Robert Duprat, M. Jacques Gagné, Yvette Girard, H. Guérin, Mrs. J. Herscovici, M. Gérald Jetté, Mme Normand Lajoie, Mr. Conrad Lavery, M. Louis LeLoy, Mrs. J. P. McArdle, Mme Pierre Martel, M. Luc Mondou, Mme C. Noiseux, M. Lionel Parent, M. Charles Petts, Cécile Ringuet, T. Roy, M. Adrien Sansoucy, Sarah Slouitt, Huguette Vendetti, Mrs. Eva Zuckelman, R. Zwonok.

DINARS *yougoslaves*

Guy Archambault, Gérard Béland, Laurier Boisvert, Mme Maurice Bourret, Roy Bussey, Marcel Cheminais, Mme J. Corbeil, Lucien Deguire, Franca Donoto, Steven Follett, Mrs, Frank Gashler, Richard Gougeon, Mrs. G. Haas, H. J. Howe, Roland Lacasse, M. P.-E. Lanoix, Mme André Lebeau, P.-M. Le Sauvage, Brian McLaughlin, E. Michaels, Mrs. D. Moyer, M. André Paquin, Miss S. Pearson, René Proulx, Mr. Reynald Rose, J.-C. St-Maurice, F. Séguin, Gloria Talbot, Robert Trépanier, Ilana Woldston.

BOLIVARS *vénézuéliens*

Frank Anselmo, Laurent Bédard, Mme V. Blondin, Ginette Bourgeois, Mr. F. L. Burns, Mme Fleurette Chassagne, Mariette Corbeil, Wm. Deduk, Mme Celina Dolbec, Mrs. J. P. Fertile, Mme Jean Gareau, N. Goudreau, Marcelle Guy, Irene Howarth, Arthur Labrèche, Jeannette Laniel, Mrs. W. Lawler, R.-G. Lesage, Heather McKinnon, G. V. Michaud, Joe Murphy, Mme Marguerite Paquin, Mme Denise Pelletier, Mr. Marcel Provost, Georgette Ross, Denis St-Pierre, Rita Sheehan, Gilles Tardif, Antonios Tsoukalas, Helene Watson.

MARKS *allemands*

M. René Beauchamp, Mr. Richard Blackburn, Mme O. Bouchard, M. Guy Brunelle, Mme H. Chagnon, Debbie Clarke, Mr. J. Davidson, M. Serge Deslongchamps, J.-Paul Durocher, Mme G. Galarneau, Mme O. Goerlach, L. Guertin, Florent Hétu, Mme Jeannette Joncas, Cécile D. Lalonde, Mme Jeannine Lavoie, M. Pierre Lelièvre, G. S. McColl, Mrs. K. McFadden, Mme Eva Martin, Mme Claire Mongeau, M. Yves Nolet, E. A. Parker, M. Roland Pichette, M. Marcelle Rioux, M. Jean Ruest, Léonce Sauvageau, Shirley Snelgrove, Ovila Thibault, M. Roger Viau.

300 prix en argent chaque semaine dans le grand Montréal, jusqu'au 1er mai 1967.

Pepsi-Cola

Participez maintenant!

Participez souvent!

Vous pouvez gagner la semaine prochaine.

Tous détails chez votre détaillant habituel.

Le "maniaque du poignard" déclaré aliéné : son enquête préliminaire remise sine die

(M.M.) — Fernand Potvin, le jeune homme que l'on pourrait désigner comme "le maniaque" du poignard", ayant été déclaré aliéné et le juge en chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix, ayant accepté un rapport médical à cet effet, demeurera en détention aussi longtemps que le jugera le lieutenant-gouverneur en conseil.

Son enquête préliminaire a donc été remise "sine die". C'est ce que le juge Archambault a également décidé.

Potvin, que Me Paul Papineau représentait, avait tout d'abord comparu, mardi, devant le juge John O'Meara qui avait mis en doute la validité du rapport d'examen que l'un des psychiatres de la prison commune avait fait tenir à la Cour.

Dans ce rapport, le médecin faisait observer que non seulement le jeune homme était inapte à subir son enquête préliminaire, puis son procès s'il y était condamné, mais qu'il pourrait être dangereux pour la société s'il était remis en liberté.

Le tribunal a déclaré que le dit rapport ne signifiait rien pour lui et qu'il lui fallait avoir le médecin en personne, en Cour, pour faire part de ses constations.

On sait que Potvin est inculpé d'avoir poignardé quatre personnes dans les rues de la métropole et d'avoir causé des blessures mortelles à l'une d'elles (dans ce dernier cas, il est inculpé de meurtre non prémédité).

Voici ce qui est arrivé dans cette affaire, hier. Le juge O'Meara a fait parvenir le dossier à son collègue.

Et cette fois-ci, le juge en chef de la Cour des sessions de la paix, après avoir pris connaissance du rapport que le Dr Louis-Charles Daoust, médecin psychiatre attaché à la prison de Bordeaux, venait de lui remettre . . . en personne, décida, à la requête de Me Papineau, avocat de la défense, de différer l'enquête préliminaire "sine die".

Douglas Brown obtient un sursis d'exécution

Le juge Fernand Legault, siégeant aux Assises, s'est rendu à la requête de Me Roland Blais, hier après-midi, et a ordonné un sursis d'exécution dans le cas de Douglas Brown.

On sait que ce jeune homme reconnu coupable du meurtre prémédité de M. Ovide Bertrand, tué à coups de barre de fer, à Lachine, le 19 septembre 1962, avait été condamné à monter sur l'échafaud le vendredi 24 de ce mois-ci.

Le tribunal a décrété que la date de l'exécution sera le 15 septembre.

Me Rhéal Brunet, procureur chef adjoint de la Couronne, ne s'était pas opposé à la requête de son confrère, Me Blais, pour la bonne raison que la Cour d'Appel, le plus haut tribunal du Québec, n'avait pas encore eu le temps, à cause d'un surcroit de travail, d'étudier le dossier.

On sait que dans les cas de verdict de meurtre prémédité, l'appel, ainsi le veut le code, est automatique.

La Cour d'appel a plusieurs autres causes du genre à étudier..

Me Jacques Ducros plaide sa première cause au Palais

Me Jacques Ducros qui, jusqu'à tout récemment, occupait les importantes fonctions de sous-ministre associé de la Justice, poste qu'il a résigné pour reprendre l'exercice privé du droit, était au Nouveau Palais de Justice, hier.

Il a agi pour la poursuite, plus précisément pour un grand magasin de l'ouest de la ville dans une cause de tentative de fraude.

Il a présenté sa cause devant le juge Redmond Roche siégeant aux Enquêtes préliminaires. Après qu'il eut fait entendre deux témoins, la jeune fille qui était l'inculpée a été citée à son examen volontaire, puis aux Assises pour son procès.

Exclu de la cour, Me Roumanek reste l'avocat de la Couronne dans l'affaire Julius Erbstein

par Léopold LIZOTTE

Expulsé de la Cour, il y a deux semaine, par le juge Redmond Roche, en raison de son attitude à l'endroit de certains témoins, dans l'affaire Julius Erbstein, Me Jay Roumanek demeure le procureur de la Couronne au dossier.

C'est ce qu'a annoncé hier le procureur-chef adjoint de la Couronne, Me Rhéal Brunet, alors que l'affaire revenait momentanément devant le tribunal pour la fixation d'une date définitive pour la reprise du procès.

Le juge Roche, on le sait, avait déclaré qu'il ne voulait plus voir Me Roumanek devant lui, et il avait demandé son remplacement comme procureur de la poursuite, dans cette sensationnelle affaire de faillites frauduleuses dont le montant s'élève à quelque $300,000.

Aujourd'hui, cependant, Me Brunet a fait en cour la déclaration suivante :

"On se souvient évidemment de l'incident regrettable, voire même déplorable, qui a marqué la dernière séance du procès. Il est possible que le procureur au dossier, dans cette affaire, Me Roumanek, ait manqué d'expérience, mais je suis convaincu qu'il n'a pas manifesté de mauvaise foi."

"Aussi, le procureur-chef de la Couronne et moi-même avons convenu qu'en raison de l'importance de cette cause, que Me Roumanek a préparé pendant plusieurs mois, nous lui demandions de continuer à la plaider. Et il serait prêt à recommencer l'instruction dès mardi prochain."

Ceci dit en présence du jeune procureur spécial contre les fraudes, le juge Roche demanda alors à Me Brunet :

— Serez-vous alors présent ?

"Non", de répondre rapidement le procureur-chef adjoint du ministère public.

Le tribunal ajouta alors :

"L'offense commise devant moi a été très grave. Et je ne suis pas encore remis de ce que j'ai entendu. Je crois bien que des excuses devraient être au moins faites, dans un tel cas, mais je ne sais évidemment pas si je les accepterai.

"De toute façon, il vaut mieux remettre l'instruction à une autre date, car je ne suis certainement pas prêt à passer l'éponge. Quand on se conduit comme cela devant moi, je ne l'oublie pas aussi facilement."

Me Maurice S. Hébert, l'un des procureurs d'Erbstein se leva alors pour s'opposer à un ajournement au 21, en soulignant que son confrère de la défense, Me Jean-Paul Cardinal, venait de partir pour l'Europe, et qu'il ne serait de retour que le 6 mars.

Le juge Roche suggéra alors que l'on discute du problème de l'ajournement hors cour, et au besoin devant le juge en chef Edouard Archambault.

On y alla donc de la discussion suggérée, et, quelques minutes plus tard, on revenait en cour avec le 28 février comme date convenue pour la poursuite de l'instruction.

Me Roumanek était toujours là, mais, pas plus qu'à la première occasion, il ne prit part à la discussion.

Mais qu'arrivera-t-il le 28 ?

les tribunaux

On demande au Barreau une enquête sur Me Roumanek

Lors d'une réunion tenu mardi soir, au Club Canadien, l'Association des avocats de la défense a décidé de demander au Barreau local de faire enquête sur les agissements du procureur de la couronne Jay Roumanek, dans l'affaire Julius Erbstein.

C'est à la suggestion de Me Roland Blais que le groupe d'avocats (quelque vingt-cinq apparemment) que présidait Me Maurice-S. Hébert, a réclamé une telle enquête.

Inculpés de vol dans des taxis

Ronald Stanley Simpson, âgé de 19 ans et Robert Williams, 18 ans, tous deux du 1256, de la rue Saint-Mathieu, app. 9, ont nié leur culpabilité, hier après-midi, sous deux accusations de conspiration, de hold-up et une troisième de tentative de vol à main armée sur des chauffeurs de taxi, dans une période de deux jours, la semaine dernière.

Ils ont choisi un procès devant jury avec enquête préliminaire fixée au 22 de ce mois.

Le juge Emile Trottier leur a refusé tout cautionnement.

"COUPON DE CAISSE MÉTROPOLE"

un nouveau concours

avec RÉAL GIGUÈRE

Le 17 mars, Réal Giguère attribuera une SEDAN SPORT RAMBLER REBEL 550

Une gracieuseté de

ARBOUR AUTOMOBILES LTEE
10,300 boulevard Pie-IX — 323-4330
MODEL AUTO SALES INC.
6995 boulevard St-Laurent — 272-5761
MOUSSETTE AUTOMOBILES LTEE
4747 est, Jean-Talon — 729-3287

maintenant à CKTR

POUR PARTICIPER il vous suffit de visiter votre marchand Métropole préféré et de déposer dans la boîte du concours vos coupons de caisse Métropole. Votre épicier Métropole toujours à votre service se chargera chaque semaine de faire parvenir vos coupons de caisse à CKAC.

MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI
A 9 HEURES 55 A.M.
CKAC/73

UN AUTRE NOUVEAU CONCESSIONNAIRE SE JOINT À AMERICAN MOTORS 1967

MASSE AUTOMOBILE ENRG.
2303 de LaSALLE 254-4524

(2 rues à l'est de Pie IX, au sud d'Hochelaga)

LA REBEL SST DÉCAPOTABLE.

American Motors 1967 souhaite la bienvenue à Masse Automobile Enrg. dans les rangs toujours grandissants de ses concessionnaires. Allez chez Masse Automobile Enrg., faites-y l'essai des voitures dynamiques American Motors 1967. Vous y trouverez un choix complet de modèles de la nouvelle, plus puissante, Rambler American — la série entièrement nouvelle de Rebels — et la luxueuse Ambassador, plus grosse, plus longue, en '67. Vous aurez aussi un choix plus varié de puissance de moteur et un éventail complet d'équipement facultatif. A ceux qui sont déjà propriétaire d'une automobile, Masse Automobile Enrg. offre un personnel hautement qualifié et un service hors pair. Allez-y maintenant !

ALLEZ VOIR L'AMBASSADOR, PLUS GROSSE, PLUS LUXUEUSE—LA REBEL, ENTIÈREMENT NOUVELLE—LA RAMBLER AMERICAN, PLUS PUISSANTE.

AMERICAN MOTORS (CANADA) LIMITED

la vie mondaine

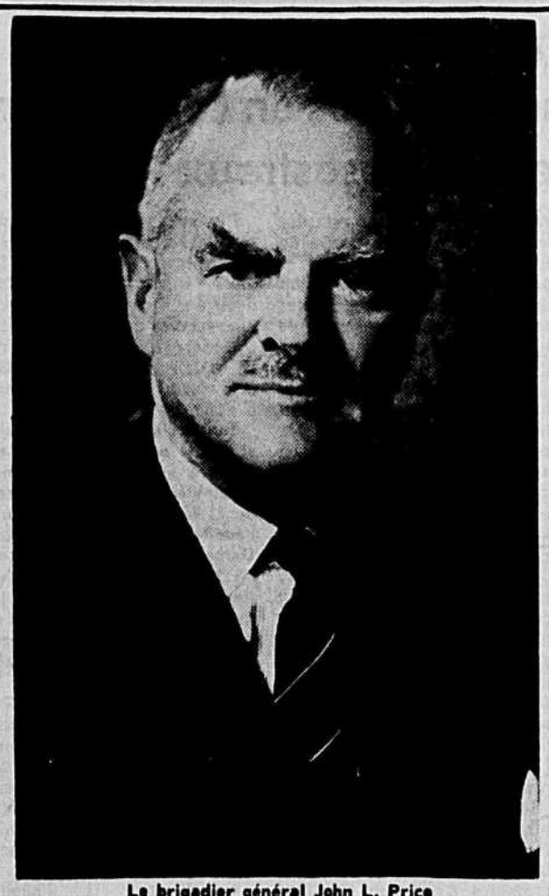

Le brigadier général John L. Price

Les Nation Unies saluent EXPO '67

par **Cécile Brosseau**

Une grande première canadienne "The Taming of the Shrew" mettant en vedette Elizabeth Taylor et Richard Burton, aura lieu le mercredi 22 mars, au cinéma Avenue. Cette manifestation mondaine qui sera suivie d'une réception à l'hôtel Ritz Carlton, est organisée sous le patronage de la Fédération mondiale de l'Association des Nations unies, et veut être le Salut des Nations unies à EXPO '67.

"L'homme a appris à maîtriser la nature, à créer des richesses matérielles et spirituelles sans prix, et à jeter les bases qui permettront à tous de jouir d'un bien-être matériel sans précédent. Et la raison doit amener l'homme à renoncer à la guerre et à mettre, une fois pour toutes, un terme à la violence et à l'injustice dans le monde. C'est à ces fins mêmes, au terme de la guerre la plus sanglante et la plus destructrice de toute l'histoire, que l'Organisation des Nations unies a été fondée."

Ce témoignage de U Thant définit bien ce qu'est l'Organisation des Nations unies. C'est justement l'injustice, la cruauté de cette guerre sanglante et la destruction qu'elle a semée en même temps que la haine, ce sont ces raisons qui ont amené le brigadier général John L. Price, président de l'Association canadienne des Nations unies, à adhérer à cette association.

Homme d'affaires connu à travers le monde, le brigadier Price est également un militaire glorieux. Il avoue candidement que dans sa famille, servir dans l'armée quand il y a une guerre, c'est un geste tout naturel dicté par le devoir.

Le regard aux doux reflets de porcelaine dément l'âge qu'accuse la blanche broussaille des sourcils, la voix qui joue avec les mots français est mêlée de douceur et de fermeté et s'il fallait définir d'un seul mot la personnalité de cet homme, ce serait "Charme" qu'il faudrait écrire.

John Price est né à Québec, diplômé du collège militaire de Kingston en 1916, il participe en Europe à la Première Grande Guerre mondiale et à la seconde à Hong Kong. Il est fait prisonnier par les Japonais et le demeurera pendant près de quatre ans.

Quand on demande au brigadier général Price à quoi il doit cette sérénité joyeuse qui l'enveloppe il répond : "Oh ! je crois que c'est la philosophie de l'expérience." Que de mystère et de discrétion dans cette phrase où il oublie de mentionner ce qui sans doute l'a bien servi dans la vie : son sens de l'humour.

Pendant quelques minutes encore M. Price vantera les mérites de l'Association des Nations unies, l'importance de ses agences spécialisées comme l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS. En accordant son patronage à cette soirée de cinéma dont les bénéfices seront versés en grande partie à l'Association canadienne, le brigadier Price redit son espoir de voir enfin la paix régner dans le monde.

Elizabeth Taylor et Richard Burton viendront-ils à Montréal à l'occasion de cette soirée de gala ? avons-nous demandé au brigadier Price. Les yeux bleus sourient incrédulement tout en disant : "Il ne faut pas faire de publicité autour de cette possibilité qui n'est qu'un bien faible espoir."

Pour renseignements, au téléphone : 288-9221.

Jacqueline et le roi

C'est une poignée de main chaleureuse qu'échangent ici le roi Hassan II et Madame John Kennedy. Elle est descendue accueillir le roi à sa porte. Le souverain est une connaissance des anciens jours de la Maison Blanche.

nouvelles brèves

Collection de bijoux évaluée à plus de $3,500,000

MONTREAL (PC) — Des bijoux appartenant à la succession de la défunte Mme I. W. Killam, et qui de son vivant étaient évalués à plus de $3,500,000 ont été achetés par la société Harry Winston, de New York. Cette nouvelle a été annoncée mardi à Montréal, mais on n'a pas révélé la somme pour cette acquisition. Mme Killam, décédée en 1965, était la veuve d'un financier canadien qui est mort en 1955, laissant une fortune évaluée à $200,000,000.

Les exécuteurs testamentaires de Mme Killam ont fait savoir que la collection de bijoux comprenait notamment un collier de perles d'Orient avec fermoir de diamant rose; un diamant bleu de plus de 39 carats entouré de petits diamants; deux bracelets assortis faits de diamants de 302 carats au total.

Cette collection sera en montre à Saint Moritz, en Suisse, vers la fin de février.

Le roi du Maroc visite Mme Kennedy

NEW YORK (AFP) — Le roi Hassan II du Maroc a rendu visite, mardi, à Mme John F. Kennedy, dans ses appartements de Manhattan. Le souverain avait déjà rencontré Mme Kennedy lors de son dernier séjour aux Etats-Unis lorsqu'il avait été reçu par le président Kennedy à la Maison Blanche.

Mme Kennedy a accueilli le roi à la porte d'entrée de l'immeuble de la Park Avenue où elle habite. Malgré le froid, elle ne portait ni chapeau, ni manteau. Le roi et la veuve du président Kennedy se sont entretenus pendant environ une heure.

Chez les Fusiliers Mont-Royal

Le bal régimentaire des officiers de ce régiment aura lieu le samedi 25 février prochain dans les salons du Mess de l'arsenal de l'avenue des Pins. Sur la photo, les membres du comité de décoration. Dans l'ordre habituel : Mmes Raynald Arsenault, Guy Marinier, le capitaine Claude Chicoine et Mme Jean Lavigne. Rappelons que le thème du bal, cette année est "Le Centenaire".

GILLES REID

qui fait partie de la maison Reid Fourrures Inc. conseille à toutes celles qui sont intéressées à l'achat d'une fourrure, quelle qu'elle soit de visiter les plus grands ateliers de fourrures situés au 1473 rue Amherst. C'est là que vous trouverez ce que vous désirez et toujours au plus bas prix. Vous serez émerveillées par le choix et la qualité des fourrures qui vous seront montrées. Oui Reid Fourrures se fait un devoir de toujours donner le maximum de qualité pour un prix minimum. Profitez d'une visite aux ateliers Reid où les fourrures sont plus belles pour choisir une magnifique jaquette en vison pastel pour seulement d'étoles en vison à $165 — $245 $395. Aussi, choix considérable et $345. Souvenez-vous toujours que pour une confection impeccable et une qualité supérieure vous paierez moins cher chez Reid Fourrures Inc., 1473 rue Amherst, au carrefour de la fourrure. Stationnement gratuit à l'arrière.

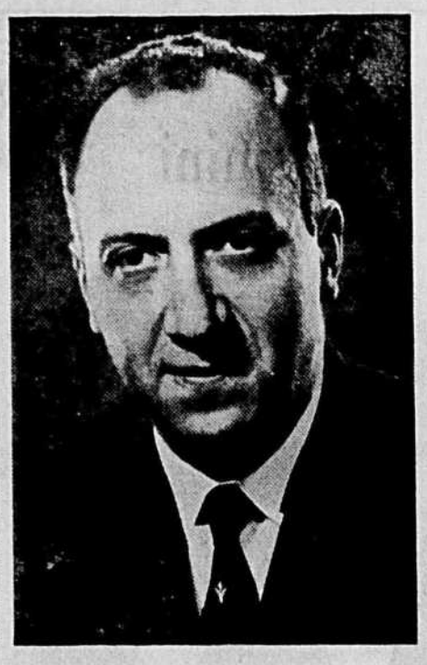

Bal annuel

Le docteur Lucien Coutu, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, et Mme Coutu, seront présidents d'honneur au Bal annuel de l'Institut de Diététique et de Nutrition qui aura lieu le samedi 18 février prochain, à l'hôtel Château Champlain.

Dîner-dansant

Les dames auxiliaires de l'hôpital Queen Elisabeth, organisent un diner-dansant qui aura lieu le vendredi 24 février, au Château Champlain. Sur la photo : Mme George DuPuy, publicitaire, (à gauche), et Mme S. D. McMorran, présidente, discutent des arrangements de ce diner avec M. Noël Talarico, dont l'orchestre fera les frais de la musique pour cet événement annuel.

Association des femmes des ingénieurs

Une visite aux fameuses cuisines de la boulangerie Steinberg est organisée pour les membres de l'Association des femmes des ingénieurs, lundi, le 20 février, à 1 h. 30 p.m. Le thé sera servi. Pour renseignements, on peut communiquer avec Mme Waldo Faucher, en composant 737-1932.

à Noter

Présentation de modes

Une présentation de modes printanières, commanditée par le "Montreal Junior Board of Trade", aura lieu dans la grande salle de bal de l'hôtel Mont-Royal, le mardi 28 février, à 8 h. 15 p.m. Les modes, de la maison Perley, seront commentées par Mlle Doris Clark, une Montréalaise bien connue à la radio et à la télévision. Mlle Madeleine Low est l'organisatrice de cette présentation. Il y aura de nombreux cadeaux et prix de présence. Pour renseignements et réservations, on peut communiquer avec Mme M. Low, à 672-1467 ou avec Mme B. McCarthy à 331-8076.

Cocktail-modes

L'Association des femmes libérales de Gouin organise un cocktail-modes qui aura lieu mercredi le 1er mars, à 8 h. 30 p.m., au restaurant Sambo, rue Sherbrooke, sous la présidence d'honneur de Mme Yves Michaud. Pour réservations, on peut communiquer avec Mme Gélinas à 721-1717 ou avec Mme Martel à 279-3515.

Les Mercuriales

"La vie sur la Terre des Hommes" vous sera présentée au Centre Social de l'Université de Montréal et sera suivie d'une dégustation de vins et fromages. Cette soirée-information, qui aura lieu le samedi 4 mars, à 20 h. 15, est organisée au profit de la Ligue des quilles des épouses des diplômés des Hautes études commerciales, "Les Mercuriales". Pour renseignements, composer 272-9007..

Souper canadien

Le Comité des abeilles de l'Ordre des Filles d'Isabelle, organise un souper canadien au profit des oeuvres du Cercle Santa Maria. Ce souper, sous la présidence de Mme Marg Lafortune, aura lieu le mercredi 22 février à 7 h. 30 p.m., à l'Ecole secondaire St-Stanislas, 1200 est, rue Laurier. Il y aura de nombreux prix de présence. Pour renseignements, composer 525-5510.

Faire-part

On annonce le mariage de Mlle Danielle Dupuis, fille du Major Gérald-E. Dupuis, décédé, et de Mme Dupuis, avec M. Yves Desjardins, fils de Me Wilfrid Desjardins, c.r., et de Mme Desjardins. La bénédiction nuptiale leur sera donnée le samedi 4 mars, à 11 heures, à l'église Saint-Louis-de-France, à Sainte-Foy, Québec.

* * *

Récemment a été célébré dans l'intimité, le mariage de Mlle Claire Fontaine, i.l., avec le docteur Raphaël Lussier, de Central Falls, R.I.

DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français

REMERCIE
SA CLIENTELE
ET DESIRE
L'INFORMER QUE
LES BILLETS POUR
LE DEFILE DE MODE
La Québécoise hôtesse du monde
mardi et mercredi
les 21 et 22 février
sont maintenant
tous vendus

SI VOUS RECHERCHEZ
DES MEUBLES DE
TECK OU DE PALISSANDRE
DE LA PREMIÈRE QUALITÉ,
ALLEZ DANS LE CENTRE-VILLE...
ENSUITE VENEZ NOUS VOIR
LA FORMULE DE NOTRE SUCCÈS :
STYLE ET BON GOÛT
+ PLUS BAS PRIX
+ MAIN-D'OEUVRE DE QUALITÉ
+ PLUS VASTE CHOIX
= MEILLEUR ACHAT EN VILLE
VÉRIFIEZ AUPRÈS DE NOS CLIENTS
BONDI MEUBLES SCANDINAVES CONTEMPORAINS
9240, boul. ST-LAURENT
381-7619 (FERMÉ LE MERCREDI)

Lily Simon a le plaisir de vous présenter
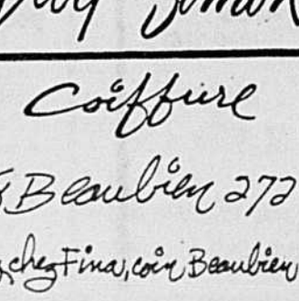
Jacques Picard directeur artistique

Ursula Rohrbeck spécialiste en teinture
Lily Simon
Coiffure
1328 Beaubien 272-4144
stationnez chez Fina, coin Beaubien & Lavrier

La réaction des épargnants face à l'affaire de détournement de la St. Patrick's Credit Union : "Charlie ne peut m'avoir fait cela !"

par Maurice Laperrière

QUEBEC — La nouvelle annonçant que le gérant de la St. Patrick's Credit Union, Charles Dallain, a détourné à son profit près de $1,000,000 appartenant aux quelque 850 clients de cette caisse d'épargne n'a pas produit le mouvement de panique auquel on pouvait s'attendre au sein de la communauté irlandaise de la vieille capitale.

A la stupéfaction a succédé la perplexité, voire l'incrédulité.

"Charlie ne peut m'avoir fait cela", ont déclaré à des journalistes qui les interrogeaient, plusieurs des épargnants parmi lesquels on trouve des Canadiens français. Puis, ils ont ajouté : "C'est un ami !"

L'homme d'affaires de 44 ans a admis sa culpabilité, lundi après-midi, devant le juge Achille Pettigrew, de la Cour des sessions de la paix, à l'accusation d'avoir volé à la St. Patrick's Credit Union la somme de $942,514.69, entre le premier janvier 1953 et le premier février 1967.

La réponse la plus étonnante qu'ait pu recueillir un journaliste qui se trouvait dans la salle paroissiale de St. Patrick au moment où le gérant intérimaire de la caisse, M. Marcel Desmarais, répondait aux questions des nombreux clients qui désiraient connaître le sort fait à leurs épargnes a été celle-ci : "Charlie n'aurait pas fait cela s'il n'avait pas su que les fonds sont couverts par les assurances !"

La St. Patrick's Credit Union est effectivement assurée, pour $1,000,000, a-t-on appris de bonne source. Certaines personnes se demandent, cependant, si la compagnie d'assurance acceptera de payer.

La colère d'un épargnant serait à l'origine de la découverte de ce détournement de fonds qui durait depuis quatorze ans. Le client qui désirait retirer $8,000 de son compte éprouva de la difficulté à obtenir son argent. Il se plaignit amèrement aux directeurs de l'Union. Intriguée, l'administration demanda à la firme McDonald, Surrie and Co., de faire une vérification-éclair des livres de la caisse.

M. Marcel Desmarais, qui a reçu mission de mettre de l'ordre dans les comptes de la caisse, s'est montré confiant de pouvoir régulariser la situation. Il a affirmé que les épargnants ne perdront pas un seul cent puisque les fonds sont assurés.

Dallain jouissait d'une excellente réputation et de l'amitié de tous ceux qui le connaissaient. Aucune des personnes interrogées n'a encore voulu l'accabler. On fait état de sa gentillesse à l'égard de tous.

Comment et dans quelles circonstances Charles "Charlie" Dallain a-t-il commencé d'édifier sa "fortune"

On sait qu'il a été prisonnier des Japonais durant quatre ans à la suite de l'aventure de Hong Kong, au cours de la guerre de 1939-1945, il était dans le Royal Rifles. De retour au Canada sans avoir été affecté par son internement, il a longtemps occupé un humble emploi à l'Arsenal de Valcartier, au salaire de $50 par semaine. Il devint gérant de la St. Patrick's Credit Union en 1953. Il est le co-propriétaire du luxueux Salon Carlain, à Sainte-Foy.

Le corps de la jeune fille brûlée vive à Mont-Royal a été retrouvé

Des pompiers ont retrouvé hier après-midi les restes calcinés d'une jeune fille de 18 ans qui a été brûlée vive, mardi soir, par la violente explosion et l'incendie qui ont dévasté 25 logements dans deux immeubles de trois étages situés aux nos 1537 et 1545 boulevard Graham, près des voies de chemins de fer et de la gare locale des Chemins de fer nationaux, à Mont-Royal.

La victime est Mlle Françoise Clément, dont le père, M. Napoléon Clément, un concierge, la mère et une soeur ainée ont été blessés en même temps que six autres personnes dans le désastre. Respectivement transportés au Montreal Jewish Hospital et à l'hôpital St. Mary's, les rescapés sont dans un état satisfaisant et les policiers révèlent que certains d'entre eux ont déjà été autorisés à quitter les deux institutions.

Pas d'autres victimes

Par ailleurs, fait important, le sergent O'Connors, de la Sûreté de Mont-Royal, nous a déclaré hier soir qu'il était maintenant presque certain que nulle personne n'a trouvé la mort dans l'explosion, survenue à 9 h. 17, mardi soir, ou dans l'incendie qui lui a succédé furieusement pendant des heures.

Dans la confusion de la tragédie, il avait en effet été impossible d'établir le nombre des locataires présents dans les immeubles au moment de l'explosion et plusieurs sinistrés, sortis indemnes de leurs logis en flammes, s'étaient aussitôt réfugiés chez des parents ou des amis sans laisser de trace. Dans le courant de la journée d'hier, tous les locataires auraient finalement fait connaître leur sort aux autorités responsables.

Revenus vers 8 h. hier matin sur la scène de l'incendie qu'ils ont combattu avec 25 de leurs collègues de Montréal, les pompiers de Mont-Royal ont constaté que des ruines menaçaient de s'effondrer et ils ont dû attendre qu'une puissante grue eût écarté ce danger avant d'entreprendre la fouille des décombres de l'immeuble où s'est produite l'explosion, soit au 1537 boulevard Graham.

C'est là que, après quelques recherches, ils ont découvert les restes de Mlle Clément, vers 5 h. hier après-midi.

Une enquête a été ouverte en vue de déterminer les causes et la nature de l'explosion présumément meurtrière, dont la force a renversé des piétons dans la rue et fait voler en éclats la vitrine d'un magasin situé 500 pieds plus loin : "Nous pensons qu'elle a été causée par du gaz", a déclaré hier le chef Walter Boyle, de Mont-Royal.

Chute mortelle d'un contremaître au pont Pie-IX

Un contremaître des entrepreneurs Simard et Beaudry Inc. a fait une chute mortelle au fond d'une excavation, vers 5 h. hier après-midi, alors qu'il supervisait une opération de dynamitage sur le chantier du nouveau pont Pie-IX, en bordure de la rivière des Prairies, au nord-est de la métropole.

Il s'agit de M. Lucien Hamel, 47 ans, du 3901 boulevard Ste-Rose, dans le quartier de Fabreville, à Laval, qui a été tué sur le coup.

Selon des témoins, le souffle de l'explosion d'une charge de dynamite est à l'origine du funeste accident.

Legaré

PLUS DE 90 MAGASINS AU QUEBEC POUR VOUS MIEUX SERVIR... FONDE EN 1877

ARTICLES DE LITERIE

Le modèle "Richelieu". Matelas à 220 ressorts spiraux ou sommier-boîte. Toutes grandeurs. Valeur de 39.95 — 29.95

Le modèle "Impérial". Matelas à 220 ressorts spiraux ou sommier-boîte fait par Simmons, à coutil tissé. Valeur de 49.95 — 39.95

Bassinette en bois, grandeurs : 30", 54", matelas à ressorts, sommier ajustable en acier. Valeur de 52.95 — 44.95

Ensemble de lits "Hollywood" de Citadelle, largeur de 36", comprend 3 mcx, matelas inclus. Valeur de 59.95 — 49.95

Ensemble de lits étagés, 8 mcx, fini noyer antique ou érable rouge. Valeur de 99.95 — 79.95

TELEVISEURS ET STEREOS

Stéréo AM/FM "Shelbern" modèle console, à 4 vitesses et 2 haut-parleurs, fini noyer. Valeur de 199.95 — 169.95

TV Westinghouse, 19", rendement de 25 lampes, haut-parleur de 4", modèle de table. Valeur de 219.95 — 189.95

TV Westinghouse, 23", rendement de 20 lampes, 2 haut-parleurs. Valeur de 289.95 — 259.95

MOBILIERS DE CUISINE

Cinq morceaux, table de 30" x 39" s'allongeant jusqu'à 48". Quatre chaises, fini chromé. Valeur de 69.95 — 49.95

Sept morceaux, table de 36" x 48" s'allonge jusqu'à 60", 4 chaises, cadre chromé. Valeur de 119.95 — 89.95

La vente débute demain à 9 h. a.m.

Trop souvent le public doit faire face à de fausses ventes mais nous désirons le rassurer que chez Legaré il n'en est pas de même. La présente vente de dépréciation Legaré est un événement annuel où des baisses radicales dans les prix sont affichées. La raison est la suivante : Legaré doit écouler les marchandises qui étaient en démonstration l'an dernier; il le faut absolument.

DIVERSES BERCEUSES

Berceuse chromée, rembourrée de Tufflex, bonne gamme de teintes, appuie-bras. Valeur de 19.95 — 14.95

Berceuse Cogswell, revêtement de frise et de vinyle, très jolies teintes. Valeur de 49.95 — 42.95

Berceuse pivotante et tabouret, recouverts de vinyle lavable, teintes diverses. Valeur de 79.95 — 64.95

ARTICLES APPRECIES

Batterie de cuisine, 11 mcx, Intérieur en Teflon par Du Pont, livret de recettes. En spécial à — 27.95

Atelier "Black & Decker" à domicile, 33 mcx, coffre à outils, 2 pièces motorisées. Valeur de 49.95 — 39.95

Aspirateur "Westinghouse", contact du bout du doigt. Contour de caoutchouc. Valeur de 59.95 — 49.95

ACHETEZ ET EPARGNEZ CHEZ LEGARE TOUT EN OBTENANT...

SECURITE, en cas de maladie et certaines difficultés financières, nous diminuerons ou suspendrons temporairement vos paiements.

CONFIANCE, parce que vous faites affaire avec Legaré, sans compagnie de finance, ou autres intermédiaires; nous finançons notre crédit.

SATISFACTION, toutes nos marchandises sont garanties. Le sceau de garantie Legaré apparaît sur tous nos meubles et articles d'ameublement.

ET VOUS EPARGNEZ Grâce à notre puissant pouvoir d'achat. Nous sommes membres de la plus grande chaîne de magasins d'ameublement au Canada.

NOUS PAYONS MOINS CHER ET VOUS EPARGNEZ

MOBILIERS DE SALON

Chesterfield ou davenport, avec fauteuil, recouverts de frise d'acétate, choix de couleurs. Valeur de 199.95 — 169.95

Lit-chesterfield recouvert de tweed, teintes diverses, matelas à ressorts, rembourré de mousse. Valeur de 199.95 — 179.95

Chesterfield ou davenport, double utilité, avec fauteuil, revêtement de bouclé. Gamme de couleurs. Valeur de 239.95 — 199.95

Chesterfield avec gros fauteuil, tissu bouclé à rayures blanches ou uni. Teintes variées. Valeur de 249.95 — 219.95

APPAREILS MENAGERS

Lessiveuse "Regent", capacité de 9 livres, pompe motorisée. Valeur de 134.95 — 99.95

Sécheuse automatique "Westinghouse" sélection de 2 températures. Valeur de 179.95 — 149.95

Réfrigérateur-congélateur de 10 pi. cu., congélateur à capacité de 35 livres. Valeur de 239.95 — 199.95

Cuisinière électrique 'Crosley' automatique, grand four. Signé "Moffat". Valeur de 229.95 — 199.95

MOBILIERS DE CHAMBRE

Trois morceaux, bureau double, chiffonnier, et lit à panneaux de 4'6". Valeur de 149.95 — 119.95

Trois morceaux, bureau triple, chiffonnier et lit à panneaux de 4'6". Valeur de 209.95 — 169.95

Trois morceaux, bureau triple, chiffonnier et lit à panneaux de 4'6". Valeur de 239.95 — 199.95

Trois morceaux, bureau triple, chiffonnier, lit à panneaux de 4'6". Valeur de 269.95 — 229.95

PRELARTS ET TAPIS

Nattes de tapis Axminster touffues, motifs et teintes divers. Grandeurs, 27" x 54". Valeur de 4.95 — 3.13

Linolélum "Gold Seal", largeur de 6' ou 27" ou 36". Motifs divers, facile à poser. Valeur de 1.20 v.c. — 99¢ v.c.

Carpettes viscose et tweed, envers de mousse, grandeurs de 9' x 12'. Valeur de 39.95 — 34.88

Linolélum "Gold Seal", grandeur de 9' x 12', motifs et teintes divers, ultra-durable. Valeur de 15.50 — 13.66

Si vous faites un cadeau

BAHUTS, 60" de long, fini noyer. Trois panneaux coulissants, plusieurs usages. Valeur de 49.95 — 39.95

MONTRES HOMMES OU FEMMES, de marque "Elgin", 17 rubis, résiste aux chocs et à l'eau. Valeur de 34.95 — 29.95

DRAPERIES, des réductions jusqu'à 50%, tissus contemporains ou traditionnels, choix de teintes et motifs, cotonnades unies et imprimées, viscose d'acétate ou fibre de verre, etc.

TEXTILES, réductions radicales, voyez les bas prix tant sur les draps imprimés ou blancs que sur les couvre-lits ou couvertures. C'est le temps d'acheter et d'épargner considérablement.

APPAREILS, fers à repasser, grille-pain, bouilloires, sèche-cheveux, couteaux électriques, chaufferettes, malaxeurs, et autres... Des réductions fantastiques. Procurez-vous l'accessoire que depuis longtemps vous désirez.

TABLES, une formidable sélection de tables, discothèques, bibliothèques disponibles à des prix dérisoires, de tous les styles, fini noyer, voilà d'autres aubaines à ne pas manquer.

Aucun dépôt requis, jusqu'à 36 mois pour payer. Achetez en toute confiance, "nous finançons notre crédit!" (Taxe de vente payable au moment de l'achat)

MAINTENANT 14 MAGASINS DANS LE GRAND MONTREAL

Legaré

PLUS DE 90 MAGASINS DANS LE QUEBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR

1200 rue AMHERST, Tél. 842-8911
1278 est, ave. MONT-ROYAL, Tél. 521-5373
5184 ouest, rue NOTRE-DAME, Tél. 935-7813

6960 rue ST-HUBERT, Tél. 271-4668
3250 rue MASSON (Rosemont), Tél. 725-2453
4078 rue WELLINGTON (Verdun), Tél. 768-4730

3734 ouest, rue NOTRE-DAME, Tél. 935-6994
1624 Boul. de la CONCORDE, Tél. 669-2646 (Duvernay)
4660 est, rue STE-CATHERINE, Tél. 255-7029

3730 est, rue ONTARIO, Tél. 526-1667
10,672 Boul. PIE IX, Tél. 322-2741 (Montréal-Nord)
6589 Boul. MONK (VILLE EMARD), Tél. 768-4777

1020 rue NOTRE-DAME, Tél. 637-5825 (Lachine)
11,926 est, rue NOTRE-DAME (POINTE-AUX-TREMBLES), Tél. 645-5371

SEREZ-VOUS PRET ?
Votre hospitalité est mise à l'épreuve cette année ! Laissez Legaré répondre à vos besoins de meubles additionnels.

OUVERT LES JEUDIS ET VENDREDIS jusqu'à 9 hres P.M.

N'attendez pas, venez maintenant !

La CSN réclame plus de protection pour les accidentés du travail

QUEBEC — Dans le mémoire qu'elle a remis hier matin au ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, au sujet de la loi des accidents du travail, la Confédération des syndicats nationaux insiste pour dire que l'ouvrier ne doit pas être pénalisé, c'est-à-dire ne pas perdre de salaire par suite d'un accident du travail, du moins pendant le temps qu'il tombe sous le coup de l'application de la loi des accidents du travail.

"Même s'il retourne au travail après être vraisemblablement rétabli, l'ouvrier pourra demeurer physiquement handicapé ou même psychologiquement handicapé ; il continue de subir une perte qui ne s'évalue pas", dit la CSN. Et en conséquence de ce principe de base, la CSN demande que le maximum et le minimum de salaire versé à l'accidenté du travail soient haussés.

La province de Québec vient au sixième rang des provinces canadiennes quant au maximum de salaire que les différentes Commissions d'accidents du travail peuvent prendre en considération. Le maximum de compensation qu'un accidenté de la province de Québec peut recevoir est de $72.11 par semaine, tandis qu'en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, il peut recevoir jusqu'à $86.50 par semaine. En Colombie-Britannique, il peut recevoir jusqu'à $95.00 de compensation par semaine.

Pour ce qui est du minimum de salaire, le Québec arrive au septième rang des provinces canadiennes et ne verse que $25 par semaine (minimum) à l'accidenté du travail.

La CSN demande donc que la détermination du salaire maximum soit basée sur un salaire annuel de $6,600 et non de $5,000 comme c'est le cas actuellement, pour atteindre un salaire maximum hebdomadaire de $95.00 et demande que le salaire minimum hebdomadaire soit porté à $48.00.

La loi actuelle fait de la veuve d'un accidenté du travail, une mère nécessiteuse : la veuve, pour toucher $72.11 par semaine doit avoir à sa charge 9 enfants . . .

La CSN recommande donc que la rente mensuelle à la veuve d'un accidenté du travail soit de $160 par mois.

En ce qui concerne la rente accordée aux orphelins qui ont ou leur père ou leur mère, le Québec vient au neuvième rang des provinces canadiennes en versant $25 par mois à tout enfant de moins de 18 ans. Dans les autres provinces, on accorde $35, $40 ou $45 par mois par enfant jusqu'à l'âge de 16 ans, ce qui est bien plus avantageux.

La CSN recommande aussi rente pour les orphelins sans père ni mère adoptive soit de $65 par mois par enfant.

La CSN recommande donc que la rente d'un accidenté, dont l'accident est survenu entre le 31 août 1931 et le 1er juillet 1947, soit revalorisée une autre fois de 50 p. cent ; que les autres rentes soient revalorisées en proportion de celle-là ; que la loi prévoie un mécanisme de revalorisation graduelle des rentes de façon à rétablir la situation de 1941 et que les accidentés anciens et récents soient sur le même pied quant à la rente.

Une loi pour tous les ouvriers

Actuellement, un million d'employés sont assujettis à la loi des accidents du travail, soit un peu moins de 50 p. cent de toute la main-d'oeuvre du Québec.

En vertu de la loi des accidents du travail, le lieutenant-gouverneur en conseil peut décréter que tous les ouvriers sont convertis par cette loi. La CSN recommande qu'il se serve de ce pouvoir pour qu'à l'avenir tous les ouvriers soient assujettis à la loi des accidents du travail.

Enfin, en dernier lieu, la CSN fait trois recommandations particulières. Elle demande qu'on introduise dans la loi une disposition à l'effet que l'ouvrier mort au travail soit présumé mort d'un accident de travail. Comme cela est prévu, par exemple, dans les lois de l'Alberta et de la Saskatchewan ; elle demande que la loi des accidents du travail s'applique après le premier jour d'invalidité et non après trois jours comme le veut la loi actuelle (cette disposition est aussi prévue dans les lois de cinq provinces canadiennes) ; enfin, elle demande que la loi de Québec prévoie, comme dans toutes les autres provinces canadiennes, que l'ouvrier puisse faire remplacer (aux frais de la commission des accidents du travail) les lunettes ou les rateliers qu'il aurait perdus ou brisés dans un accident de travail.

La menace d'arrêt de travail des ouvriers de la construction persiste

Les centrales syndicales n'en sont encore qu'aux mots dans le conflit qui les oppose sur le programme d'assurance-maladie des ouvriers de la construction de Montréal. Mais la menace d'arrêts de travail sporadiques n'est pas encore écartée.

Le Conseil des métiers de la construction (FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux, ont échangé, hier, par communiqués, leurs points de vue sur cette affaire, au fond de laquelle on retrouve un enjeu de $3,500,000 par année.

La CSN accuse d'abord le président de la FTQ, M. Louis Laberge d'avoir été mal conseillé, lorsqu'il a pris partie pour le conseil des métiers. "S'il avait consulté son principal adjoint à Montréal, M. Jean-Paul Ménard, il (Louis Laberge) n'aurait jamais fait la déclaration qu'il a faite dans laquelle il dit vouloir protéger les travailleurs de la construction, en appuyant la position de M. Roger Perrault (administrateur du conseil), a déclaré M. Florent Audette, directeur exécutif du Syndicat de la construction de Montréal (CSN).

M. Audette attribue à M. Ménard une déclaration selon laquelle "des gars de Toronto et d'une compagnie d'assurance (qui) voudraient s'imposer aux travailleurs de la construction de la Métropole".

M. Ménard, selon cette déclaration, aurait réclamé une enquête du gouvernement provincial sur les travaux du comité conjoint (qui étudie le programme d'assurance) et aurait demandé que cette enquête s'étende à l'ensemble des programmes d'assurance accident et maladie qu'administrent des "intérêts de Toronto" dans certains métiers reliés à la construction à Montréal, entre autres celui des électriciens.

La FTQ

M. Perreault a déclaré à un reporter que des propos de M. Ménard avaient été mal interprétés. On n'a pu obtenir encore la version de M. Ménard. De toute façon on aurait placé M. Ménard dans l'alternative de se prononcer pour la CSN ou pour la FTQ.

Hier M. Perreault a réclamé des "dirigeants" de prendre leurs responsabilités et de faire les déclarations qui s'imposent. L'invitation semble s'adresser à la partie patronale.

Le directeur exécutif du Syndicat de la construction de Montréal, M. Audette, a tenu d'autre part à préciser les circonstances dans lesquelles les travaux du comité ont été interrompus le 13 février : "Nous devions décider ce jour-là si le Comité conjoint était en mesure d'administrer lui-même le régime d'assurances. Lorsqu'il est devenu évident qu'il l'était, deux des représentants de la FTQ se sont retirés à l'écart pour se consulter et, après un moment, ont fait signe à leurs trois collègues de quitter la table des négociations. Ces dernières n'ont pas repris depuis. Ce n'est qu'un peu plus tard que nous avons appris que Roger Perreault se proposait d'exiger que le délai accordé pour la présentation des soumissions ne soit que de deux jours, ce qui, à notre avis, risquait de favoriser un courtier de Toronto au détriment de ses concurrents."

M. Audette a repris ses accusations contre M. Perreault, à qui il reproche de s'être fait l'"agent" des firmes Murray G. Bulger et Crow Life Insurance.

Les deux centrales syndicales et les employeurs font partie du comité de la sécurité sociale qui doit voir à mettre en vigueur le programme d'assurance-santé. Les employeurs versent depuis le 1er janvier, une contribution de 5 cents l'heure pour chacun de leurs employés dans une caisse spécialement constituée à cette fin.

Or, hier justement, l'Association de la construction de Montréal tenait une réunion, et on présume que cette affaire a fait le sujet d'un débat. Mais on ne connaît pas encore les résultats de cette réunion.

M. Perreault accuse la CSN d'avoir publié avant-hier un "tissu de mensonges". Il déclare que "la CSN, comme nous, sait parfaitement que le comité conjoint est maintenant incapable de prendre des responsabilités additionnelles dans l'administration ou des bénéfices marginaux, de même que dans l'administration des questions de sécurité sociale".

M. Perreault se dit finalement prêt à discuter avec toutes les parties intéressées, y compris la CSN, afin "d'assurer aux travailleurs de la construction, le meilleur plan d'assurance-santé-maladie, et ce, d'ici le 1er avril prochain".

C'est avec ces fonds, qui s'élèveront entre $3,500,000 et $4 millions par année, qu'on instituera le programme d'assurance-santé. On désire que les travailleurs bénéficient des plus grands avantages possibles. On croit savoir qu'un point au moins de divergence entre la CSN et la FTQ est le suivant : la CSN désire que certains montants alloués pour des bénéfices soient moins élevés, car cela n'aurait que pour effet d'encourager les médecins à exiger la somme qui est prévue (par exemple $125 pour un accouchement, au lieu de $85). La FTQ allègue qu'il n'en coûte pas plus cher, en prime, de prévoir qu'on donnera $125 pour un accouchement, au lieu de $85.

Un syndicat fait appel au ministre du Travail au sujet d'un conflit à la BP

Un autre syndicat a fait appel hier au ministre du Travail M. Maurice Bellemare, pour qu'il intervienne personnellement dans une affaire qui l'oppose à la compagnie Canadian British Petroleum Limited.

Le directeur québécois du Syndicat international des travailleurs des industries pétrolière, chimique et atomique, (FTQ) M. Fernand Daoust, se plaint que cette entreprise ait congédié 25 employés qui s'étaient syndiqués à l'été de 1965, quelques jours après qu'une entente de principe fut intervenue sur le contenu de la première convention collective de travail.

M. Daoust a révélé qu'afin de rendre la pilule moins amère, la compagnie a décidé de donner à ses employés un montant forfaitaire basé sur leur ancienneté. "Mais la somme de ces montants est inférieure à ce que BP aurait dû consentir en guise de rétroactivité si elle avait négocié de bonne foi."

Cette indemnité de renvoi, basée sur une demi-semaine de paye par année de service, est de beaucoup inférieure à ce que la BA applique comme politique dans les autres parties du pays, a-t-il dit. "Voilà de quelle façon, certaines grandes sociétés étrangères — c'est le cas de la BA qui est contrôlée par des intérêts américains — traitent la main-d'oeuvre québécoise."

M. Daoust a précisé que les travailleurs de la Canadian Petroleum gagnaient entre $1 et $1.90 l'heure. Un chauffeur de camion-remorque transportant des produits pétroliers gagnait $1.65 l'heure et devait travailler 54 heures par semaine avant d'avoir droit à du surtemps. Ces travailleurs, dont quelques-uns comptent 10, 15 et même plus de 20 années de service, ne sont protégés par aucune caisse de retraite.

Le SITIPCA a reçu son certificat de reconnaissance syndicale le 17 mars 1966. Les négociations se sont échelonnées d'avril 1966 à novembre de la même année. Le 11 novembre, le différend était confié au service de conciliation et d'arbitrage. Finalement, le 2 février, soit quelques jours avant que la grève puisse être déclenchée légalement, les travailleurs ratifiaient le projet de convention collective.

ANNONCE

COMMENT SOULAGER LE MAL DE DOS

Prenez des Pilules Dodd's pour les Reins pour un soulagement rapide de l'affection qui cause le mal de dos. Bientôt, vous vous sentez mieux. Vous pouvez compter sur Dodd's.

C'est la période des inscriptions pour l'année académique

16 février au 28 février 1967-1968

Nous faisons le maximum envers chacun de vos enfants

COURS COMMERCIAL (filles seulement)

ou

SCIENTIFIQUE (garçons et filles)

8ème — 9ème — 10ème — 11ème années

Lycée da Silva

10142, boul. St-Laurent — 388-5764

Monsieur le Directeur ne reçoit que sur rendez-vous

Demain toute la journée

Visites libres — demain toute la journée et tous les jours de cette semaine — au bureau Dennison Copier de votre localité. Vous êtes cordialement invités à assister à une démonstration de la nouvelle et extraordinaire machine à photocopier compacte Dennison. La populaire machine à photocopier standard Dennison sera là aussi. Ne manquez pas l'occasion de voir fonctionner cet appareil électro-statique de bureau, le plus rapide, le plus fiable et le moins coûteux par copie. Démonstration gratuite en tout temps.

Dennison COMPACT COPIER

Merc. 10 a.m. à 6 p.m.
Jeudi 10 a.m. à 8 p.m.
Vendredi 10 a.m. à 6 p.m.

DENNISON COPIER

1980 ouest, Sherbrooke Montréal, Qué.

Tél.: 933-8424 (514)

MORGAN

Peignoirs frais, jeunes et gais en coton lavable imprimé aux coloris ensoleillés du printemps!

Trois modèles amples, de coupe jeune, de confection impeccable en coton sans souci, imprimé ou rayé aux tons ensoleillés. Bas prix remarquable qui vous incitera à en acheter plusieurs et par le fait même, réaliser des économies importantes.

Ord. 4.98

3.88

A. Modèle se portant trois façons avec ceinture même tissu, large col Claudine et revers aux manches, satinette de coton soyeuse . . . imprimé cachemire en rose ou bleu. Tailles P.M.G.

B. Modèle tailleur, col à pointes, manches courtes à revers et grandes poches plaquées . . . satinette de coton aux rayures multiples aux tons dominants de : rose ou bleu. Tailles P.M.G.

C. Peignoir de coton lustré, modèle à manches courtes à revers, jolies appliques de fleurs, rayures acidulées en rose ou bleu. Tailles 38 à 44.

Téléphoner à 842-6261

LINGERIE DU BUDGET — RAYON 84 — TROISIEME

Modèle C aux succursales, sauf Snowdon

Vente! **Vêtements de soutien "Rose Marx"... joliment parés de dentelle ! Prix avantageux !**

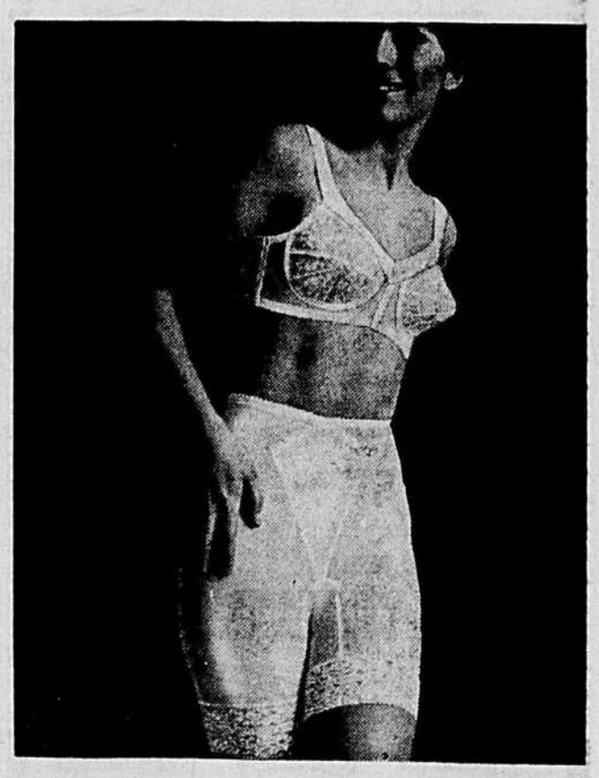

Vêtements de soutien frais et légers, assurant une aisance parfaite, au galbe doux sans comprimer, confection parfaite de lignes comme l'exige la mode. Offre à bas prix imbattables. Les deux vêtements existent en blanc et couleur chair.

D. Soutien-gorge étroit, bretelles extensibles, bonnets parés de dentelle. Tailles : 32 à 36A, 32 à 38 B et C. Ord. 4.00 — **2.88**

E. Gaine-culotte longue en Lycra*, jarretelles amovibles, dentelle élastique à la jambe. Tailles P.M.G.EG. Ord. 6.00 — **4.88**

*Marque déposée

Téléphoner à 842-6261

LINGERIE DU BUDGET, RAYON 84, TROISIEME

Aussi aux SUCCURSALES, SAUF SNOWDON

Les cinq magasins Morgan ouverts ce soir

Centre-ville et Snowdon jusqu'à 9 h

Dorval, Rockland et Boulevard jusqu'à 10 h

Sept autres syndicats de cheminots acceptent le contrat collectif

par Luc Perreault

Le plus important groupe de cheminots que représentent les sept syndicats de cheminots exploitants ont accepté, par un vote fortement majoritaire, les dispositions de la nouvelle convention collective négociée en leur nom en présence du médiateur Carl Goldenberg. Les gains monétaires prévus sont les plus importants qui aient jamais été obtenus dans l'industrie ferroviaire.

La nouvelle a été annoncée hier par M. R. C. Smith, président du comité de négociation des sept syndicats associés de cheminots exploitants. Il a ajouté que ce vote des syndiqués montre non seulement qu'ils jugent raisonnables les nouvelles conditions de travail qui leur sont offertes, mais manifestent aussi leur opposition à l'arbitrage obligatoire.

La convention générale, valable pour trois ans, sera signée dans le plus bref délai. Elle prévoit, parmi les gains les plus importants : une augmentation de 24 p. 100 des salaires ; l'octroi d'un congé à l'occasion du décès d'un membre de la famille ; l'augmentation de la somme payable en vertu du régime d'assurance sur la vie ; la réduction de la durée des services requis pour avoir droit aux congés annuels ; l'amélioration du régime d'allocations sociales ; l'augmentation des sommes versées à la Caisse de sécurité de l'emploi ; une revision complète de la structure des salaires et des emplois ; le droit de négocier tout sujet de mésentente pendant la durée de la convention collective.

L'entente relative au changement technologique représente un progrès immense. Elle prévoit que les changements technologiques feront l'objet de négociations collectives entre les sociétés et les syndicats afin de protéger l'emploi des cheminots et ceux qui peuvent être touchés par ces changements. Pour la première fois, les sociétés seront tenues de prévenir les syndicats des changements technologiques et autres qu'elles ont l'intention d'introduire, et ce aussi longtemps que possible à l'avance. Un délai maximum a été fixé.

L'industrie des chemins de fer, a révélé M. Smith, c'est-à-dire les sociétés et les syndicats, ne s'est pas couverte de gloire au cours des dernières négociations, puisqu'il a fallu une grève pour qu'intervienne un règlement. Le temps qui s'est écoulé avant la conclusion d'une entente explique, pour une bonne part, le nombre de votes rejetant le projet de convention. Cette situation malheureuse ne doit pas se répéter, a affirmé le président du comité de négociation. De nouveaux mécanismes doivent être mis en place pour améliorer les procédures de négociation et les relations de travail dans le secteur des chemins de fer.

Les deux parties devront faire preuve, a-t-il dit, d'une plus grande maturité dans les prochaines négociations. Il faut un dialogue permanent entre les deux parties pendant toute la durée de la convention.

Ottawa prête $3 millions pour la construction d'usines d'épuration

OTTAWA, (PC) — Le ministre du Travail, M. John R. Nicholson, a annoncé mercredi que le gouvernement fédéral avait approuvé des prêts pour un total de $3,271,937 destinés à 13 programmes d'épuration des eaux vannes, dont sept au Québec.

Le ministre, qui répond au Parlement de l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement a précisé que ces prêts accordés en conformité de la Loi nationale sur l'habitation, porteront un intérêt annuel de six pour cent.

Les prêts, au Québec, ont été accordés aux municipalités suivantes :

Bécancour, $20,667, remboursable en 40 ans

Saint-Jérôme, $107,560, remboursable en 20 ans

Saint-Timothée, $25,018, remboursable en 20 ans

Saint-Luc, $620,000 remboursable en 40 ans

Ste-Agathe-des-Monts, $16,640, remboursable en 30 ans

Campbells Bay, $67,200, remboursable en 40 ans

Val d'Or, $57,994, remboursable en 20 ans.

MORGAN

CONCOURS
des bas "Caprice"
vous pouvez gagner
un voyage pour deux à Londres, Paris et Rome par jet

BOAC VC10

plus $500 pour frais !

Bas Caprice $1 la paire ou 4 paires pour 3.75

Vous aimerez les bas "Caprice"... tant par leur texture, leur douceur et leur fini mat d'un grand chic. Trois styles populaires plus les nouveaux Cantrece* Caprice en trois nuances mode : ambre Caprice, ton de brun Caprice ou beige clair Caprice dans le lot. Pointures C (8½ à 10), M (8½ à 11) L (9½ à 11). Faites provision et prenez une formule de participation au rayon des bas dans les magasins Morgan. Ce concours intéressant se terminera le samedi 25 février.

Avis — Les employés des compagnies Morgan, B.O.A.C. et Caprice ne sont pas admis à participer au concours.

*Marque déposée

Téléphoner à 842-6261

BAS — RAYON 19 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

AUSSI AUX QUATRE SUCCURSALES

MORGAN

De cela ...à ceci ...10 minutes seulement
avec les nouveaux bigoudis Curlon !

Boîte de 6 $3

Dormez sans bigoudis ! Ne passez plus des heures pour une mise en plis... vous pouvez vous coiffer le plus facilement du monde, et le plus rapidement avec ces nouveaux bigoudis Curlon ! Vous les faites bouillir à l'eau claire pendant quinze minutes... vous les placez (sans lotions, sans produits chimiques, sans eau)... et voilà... en dix minutes seulement vos cheveux sont prêts à peigner (quinze minutes, si vous voulez une mise en plis plus ferme). Procurez-vous ces bigoudis nouveaux et sensationnels.

Téléphoner à 842-6261

MENUS ARTICLES, RAYON 22, REZ-DE-CHAUSSEE

AUSSI AUX SUCCURSALES, SAUF SNOWDON

MORGAN

Du point de vue mode... les

Tricots "Air espiègle"

à côtes moulantes, aux tons soleil !

Par Avanti... en première chez Morgan à Montréal !

C'est un fait que le printemps 67 sera une date marquante pour les tricots pleins de rythme, pleins de coloris ensoleillés couvrant les vêtements coordonnés et mettant en vedette : cols roulés, manches à revers, encolure nouvelle ou "tube"... aux tons unis, imprimés fleuris ou rayures en harmonie ou en constante avec les teintes unies, des jupes ou fuseaux. Tricot de coton double infroissable, indéformable, côtes moulantes, d'une tenue parfaite.

A. Corsage manche au coude, col "tube"... orange, vert, turquoise, marine. Tailles P.M.G. 4.98

B. Corsage à manches longues, encolure "tube"... blanc/marine/jaune, blanc/orange/jaune, blanc/rose/vert/ ou blanc/bleu/lilas. 5.98

C. Corsage sans manches, col roulé, blanc/marine/jaune, blanc/orange/jaune, blanc/rose/vert, blanc/bleu/lilas. Tailles P.M.G. 4.98

D. Corsage à manches "à revers", col roulé... orange, vert, turquoise, marine. Tailles P.M.G. 5.98

E. Corsage à manches "à revers", col roulé, imprimé floral en : vert, turquoise ou orange. Tailles P.M.G. 5.98

F. Fuseau "tube" à envers collé, orange, vert, turquoise, marine. Tailles 8 à 18. 7.98

G. Jupe de ligne "A", taille sans ceinture, orange, vert, turquoise, marine. Tailles 8 à 18. 6.98

Téléphoner à 842-6261

VETEMENTS SPORT DU BUDGET, RAYON 21, TROISIEME

AUSSI AUX QUATRE SUCCURSALES (SAUF AVIS CONTRAIRE)

Présentement en cours !

La vente de complets faits sur mesure pour hommes !

Détails adaptés à votre personnalité, finition main par des fabricants canadiens de haute renommée. Aubaines exceptionnelles à ne pas manquer. Choix de tissu canadiens et importés... profitez de cette offre !

$79 *2 complets pour $150*

COMPLETS FAITS SUR MESURE, POUR HOMMES — RAYON 30 — REZ-DE-CHAUSSEE

Les cinq magasins Morgan ouverts ce soir
Centre-ville et Snowdon jusqu'à 9 h.
Dorval, Rockland et Boulevard jusqu'à 10 h.

Sept autres syndicats de cheminots acceptent le contrat collectif

par Luc Perreault

Le plus important groupe de cheminots que représentent les sept syndicats de cheminots exploitants ont accepté, par un vote fortement majoritaire, les dispositions de la nouvelle convention collective négociée en leur nom en présence du médiateur Carl Goldenberg. Les gains monétaires prévus sont les plus importants qui aient jamais été obtenus dans l'industrie ferroviaire.

La nouvelle a été annoncée hier par M. R. C. Smith, président du comité de négociation des sept syndicats associés de cheminots exploitants. Il a ajouté que ce vote des syndiqués montre non seulement qu'ils jugent raisonnables les nouvelles conditions de travail qui leur sont offertes, mais manifestent aussi leur opposition à l'arbitrage obligatoire.

La convention générale, valable pour trois ans, sera signée dans le plus bref délai. Elle prévoit, parmi les gains les plus importants : une augmentation de 24 p. 100 des salaires ; l'octroi d'un congé à l'occasion du décès d'un membre de la famille ; l'augmentation de la somme payable en vertu du régime d'assurance sur la vie ; la réduction de la durée des services requis pour avoir droit aux congés annuels ; l'amélioration du régime d'allocations sociales ; l'augmentation des sommes versées à la Caisse de sécurité de l'emploi ; une revision complète de la structure des salaires et des emplois ; le droit de négocier tout sujet de mésentente pendant la durée de la convention collective.

L'entente relative au changement technologique représente un progrès immense. Elle prévoit que les changements technologiques feront l'objet de négociations collectives entre les sociétés et les syndicats afin de protéger l'emploi des cheminots et ceux qui peuvent être touchés par ces changements. Pour la première fois, les sociétés seront tenues de prévenir les syndicats des changements technologiques et autres qu'elles ont l'intention d'introduire, et ce aussi longtemps que possible à l'avance. Un délai maximum a été fixé.

L'industrie des chemins de fer, a révélé M. Smith, c'est-à-dire les sociétés et les syndicats, ne s'est pas couverte de gloire au cours des dernières négociations, puisqu'il a fallu une grève pour qu'intervienne un règlement. Le temps qui s'est écoulé avant la conclusion d'une entente explique, pour une bonne part, le nombre de votes rejetant le projet de convention. Cette situation malheureuse ne doit pas se répéter, a affirmé le président du comité de négociation. De nouveaux mécanismes doivent être mis en place pour améliorer les procédures de négociation et les relations de travail dans le secteur des chemins de fer.

Les deux parties devront faire preuve, a-t-il dit, d'une plus grande maturité dans les prochaines négociations. Il faut un dialogue permanent entre les deux parties pendant toute la durée de la convention.

Ottawa prête $3 millions pour la construction d'usines d'épuration

OTTAWA. (PC) — Le ministre du Travail, M. John R. Nicholson, a annoncé mercredi que le gouvernement fédéral avait approuvé des prêts pour un total de $3,271,937 destinés à 13 programmes d'épuration des eaux vannes, dont sept au Québec.

Le ministre, qui répond au Parlement de l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a précisé que ces prêts accordés en conformité de la Loi nationale sur l'habitation, porteront un intérêt annuel de six pour cent.

Les prêts, au Québec, ont été accordés aux municipalités suivantes :

Bécancour, $20,667, remboursable en 40 ans

Saint-Jérôme, $107,560, remboursable en 20 ans

Saint-Timothée, $25,018, remboursable en 20 ans

Saint-Luc, $620,000 remboursable en 40 ans

Ste-Agathe-des-Monts, $16,640, remboursable en 30 ans

Campbells Bay, $67,200, remboursable en 40 ans

Val d'Or, $57,994, remboursable en 20 ans.

MORGAN

CONCOURS
des bas "Caprice"
vous pouvez gagner
un voyage pour deux à Londres, Paris et Rome par jet

BOAC VC10

plus $500 pour frais !

Bas Caprice $1 la paire ou 4 paires pour 3.75

Vous aimerez les bas "Caprice"... tant par leur texture, leur douceur et leur fini mat d'un grand chic. Trois styles populaires plus les nouveaux Cantrece* Caprice en trois nuances mode : ambre Caprice, ton de brun Caprice ou beige clair Caprice dans le lot. Pointures C (8½ à 10), M (8½ à 11) L (9½ à 11). Faites provision et prenez une formule de participation au rayon des bas dans les magasins Morgan. Ce concours intéressant se terminera le samedi 25 février.

Avis — Les employés des compagnies Morgan, B.O.A.C. et Caprice ne sont pas admis à participer au concours.

*Marque déposée

Téléphoner à 842-6261

BAS — RAYON 19 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

AUSSI AUX QUATRE SUCCURSALES

MORGAN

De cela ...à ceci ...10 minutes seulement
avec les nouveaux bigoudis Curlon !

Boîte de 6 $3

Dormez sans bigoudis ! Ne passez plus des heures pour une mise en plis... vous pouvez vous coiffer le plus facilement du monde, et le plus rapidement avec ces nouveaux bigoudis Curlon ! Vous les faites bouillir à l'eau claire pendant quinze minutes... vous les placez (sans lotions, sans produits chimiques, sans eau)... et voilà... en dix minutes seulement vos cheveux sont prêts à peigner (quinze minutes, si vous voulez une mise en plis plus ferme). Procurez-vous ces bigoudis nouveaux et sensationnels.

Téléphoner à 842-6261

MENUS ARTICLES, RAYON 22, REZ-DE-CHAUSSEE

AUSSI AUX SUCCURSALES, SAUF SNOWDON

MORGAN

Du point de vue mode... les

Tricots "Air espiègle"

à côtes moulantes, aux tons soleil !

Par Avanti... en première chez Morgan à Montréal !

C'est un fait que le printemps 67 sera une date marquante pour les tricots pleins de rythme, pleins de coloris ensoleillés couvrant les vêtements coordonnés et mettant en vedette : cols roulés, manches à revers, encolure nouvelle ou "tube"... aux tons unis, imprimés fleuris ou rayures en harmonie ou en constante avec les teintes unies, des jupes ou fuseaux. Tricot de coton double infroissable, indéformable, côtes moulantes, d'une tenue parfaite.

A. Corsage manche au coude, col "tube"... orange, vert, turquoise, marine. Tailles P.M.G. 4.98

B. Corsage à manches longues, encolure "tube"... blanc/marine/jaune, blanc/orange/jaune, blanc/rose/vert/ ou blanc/bleu/lilas. 5.98

C. Corsage sans manches, col roulé, blanc/marine/jaune, blanc/orange/jaune, blanc/rose/vert, blanc/bleu/lilas. Tailles P.M.G. 4.98

D. Corsage à manches "à revers", col roulé... orange, vert, turquoise, marine. Tailles P.M.G. 5.98

E. Corsage à manches "à revers", col roulé, imprimé floral en : vert, turquoise ou orange. Tailles P.M.G. 5.98

F. Fuseau "tube" à envers collé, orange, vert, turquoise, marine. Tailles 8 à 18. 7.98

G. Jupe de ligne "A", taille sans ceinture, orange, vert, turquoise, marine. Tailles 8 à 18. 6.98

Téléphoner à 842-6261

VETEMENTS SPORT DU BUDGET, RAYON 21, TROISIEME

AUSSI AUX QUATRE SUCCURSALES (SAUF AVIS CONTRAIRE)

Présentement en cours !

La vente de complets faits sur mesure pour hommes !

Détails adaptés à votre personnalité, finition main par des fabricants canadiens de haute renommée. Aubaines exceptionnelles à ne pas manquer. Choix de tissu canadiens et importés... profitez de cette offre !

$79 *2 complets pour $150*

COMPLETS FAITS SUR MESURE, POUR HOMMES — RAYON 30 — REZ-DE-CHAUSSEE

Les cinq magasins Morgan ouverts ce soir
Centre-ville et Snowdon jusqu'à 9 h.
Dorval, Rockland et Boulevard jusqu'à 10 h.

L'Association des parents catholiques accorde son appui entier au bill 25

par Bernard Morrier

L'Association des parents catholiques du Québec vient de donner son entier appui au bill 25 tout en se proposant d'étudier plus tard ses implications.

C'est ce qu'a fait savoir hier, au cours d'une conférence de presse, le président provincial de cet organisme, M. Louis Bouchard. Celui-ci, qui prétend parler au nom de 12,000 parents groupés à travers le Québec, a expliqué que l'APCQ appuie le bill 25 comme une mesure d'urgence et favorise la suspension temporaire du droit de grève des enseignants tout en réclamant une revision du code du travail.

M. Bouchard reproche entre autres au code du travail d'avoir mis sur le même pied une école et une entreprise à profits, par exemple, une usine, tout en ayant omis de prévoir la médiation l'arbitrage libre ou obligatoire avant la grève.

Il a ajouté que dans environ un mois et à la lumière des recommandations faites par un comité d'étude présentement au travail, l'APCQ présentera un mémoire au gouvernement du Québec au sujet des principes que les grèves des professeurs mettent en cause et les mécanismes qu'il faudrait mettre sur pied pour arriver à des solutions véritables.

Prié d'expliquer l'intervention de son organisme dans la présente crise scolaire, M. Bouchard s'est dit assuré que la prise de position de l'APCQ est conforme à la pensée d'au moins 80 p.c. des parents qui ont des enfants à l'école. D'ailleurs, devait-il ajouter, la vraie et complète réaction des parents n'a jamais été transmise aux journaux.

Selon lui, les parents auraient toléré une grève de cinq ou six jours, comme moyen pour le syndicat d'alerter l'opinion publique, mais ils jugent inadmissibles des grèves de cinq semaines et plus, parce que les parents ne sont pas en mesure de régler le conflit, qu'ils en font les frais et que leurs enfants en souffrent.

M. Bouchard a d'autre part déploré le manque d'équilibre dans les forces de pression. "D'une part, a-t-il dit, les commissions scolaires et les enseignants sont groupés, mais de l'autre, les principaux intéressés, les parents, ne le sont pas."

Cette situation d'après lui aura peut-être pour effet de faire reconnaître aux parents la nécessité de s'unir. "Qu'ils mesurent un peu l'oppression dont ils pourraient être les victimes avec leurs enfants, s'ils demeurent une masse sans guide, sans organisation, jamais consultée et privée de représentants vraiment mandatés et libres", a-t-il ajouté.

L'APCQ trouve par ailleurs insensé le prolongement de la grève et elle ne peut appuyer à ce moment-ci les professeurs dans leur lutte, "parce que l'accès aux différents renseignements touchant le problème est très difficile pour ne pas dire impossible à obtenir en certains cas".

C'est du moins ce qu'a prétendu la présidente diocésaine de Montréal, Mme Georges Pallascio, qui dit avoir sollicité sans succès, au nom de son organisme, une entrevue avec les dirigeants de l'Alliance des professeurs de Montréal. "A la CECM, nous avons su ce que nous voulions savoir", devait-elle ajouter.

Entre temps, un autre organisme, le Groupement familial ouvrier de St-Henri, fait circuler une requête dans la métropole, par laquelle il supplie les professeurs de retourner en classe au plus tôt. "Ne mettez pas sur le dos des enfants les difficultés que vous avez avec le gouvernement", y lit-on notamment.

Le groupe affirme enfin que l'arrêt prolongé des classes dispose bon nombre d'adolescents de 14 à 17 ans à ne plus retourner à l'école.

"Les enfants ont besoin de vous. Revenez en classe et continuez vos réclamations quand même, nous vous supporterons s'il y a lieu", conclut-on.

Autre assemblée

La CIC et l'Alliance devraient décider le retour en classe des professeurs sans attendre qu'une loi provinciale les y oblige. Une telle décision, venant des professeurs eux-mêmes, serait capable de recréer le climat de confiance réciproque absolument nécessaire entre parents et maîtres, entres maîtres et élèves.

"Lutter jusqu'au bout" n'a plus de sens présentement parce que l'arme de cette lutte, la grève, atteint trop visiblement et trop injustement les enfants et leurs parents dont les enseignants sont les collaborateurs, non les adversaires.

Voilà ce qui ressort à l'évidence, d'une réunion de parents tenue, mardi, à la paroisse Sainte-Cécile. L'Association des parents catholiques du Québec (diocèse de Montréal) y faisait rapport des démarches qu'elle a entreprises à la demande de parents et d'étudiants pour hâter le règlement du conflit de Montréal et pour aider les étudiants dans l'hypothèse d'un prolongement de la grève.

On a signalé que les pertes de salaires qui s'accumulent pour les enseignants rendent de plus en plus difficile pour ces derniers un règlement satisfaisant.

L'assemblée était présidée par Madame Georges-E. Pallascio, présidente du comité directeur pour le diocèse de Montréal.

Les Commissions déplorent le geste de la CIC

Le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Maurice Lavallée, a déploré la décision des enseignants de faire une grève d'une journée vendredi, et a demandé aux professeurs de rentrer en classe "dans les délais les plus brefs".

"La Fédération, dit la déclaration qu'il a lue aux journalistes sans vouloir faire le moindre commentaire, regrette infiniment qu'on prétende que les enseignants pourraient poser un tel geste qui met la population dans une vive inquiétude.

"Nous demandons aux parents de demeurer calmes, de soutenir leurs commissions scolaires respectives qui ont toujours travaillé pour le plus grand bien des enfants, des parents et des contribuables.

"La Fédération, avec l'appui de la population, demande aux enseignants de rentrer en classe dans les plus brefs délais afin de poursuivre normalement les classes pour tous les étudiants."

M. Lavallée a refusé de préciser si les commissions scolaires ont l'intention de répliquer par des sanctions ou autres moyens au geste que poseront vendredi les professeurs.

Régionale Yamaska: 441 enseignants sont prêts à démissionner

par Pierre Beauregard

SAINT-HYACINTHE — Selon M. Normand Reid, président de l'Association des éducateurs catholiques de Saint-Hyacinthe, les Maskoutains sont les membres les mieux placés de la CIC advenant une mise en vigueur du bill 25 par le gouvernement provincial. M. Reid déclarait hier que 441 enseignants pourraient démissionner de leur poste à la régionale Yamaska et aux commissions scolaires de Beloeil, Saint-Hilaire et McMasterville dans le plus bref délai, si le conseil général de la CIC décrétait une action en ce sens.

"Nous sommes prêts, a dit M. Reid, mieux préparés que tous nos collègues de la province. Les lettres de démission de la majorité de nos enseignants sont parvenues au bureau de direction de l'association durant la fin de semaine du 22 janvier et il ne reste plus qu'à les expédier à qui de droit, le cas échéant."

Le président des syndicats maskoutains a ajouté que l'association de Saint-Hyacinthe était la seule de tous le Québec placée dans cette situation, qu'il a qualifiée d'avantageuse.

On se souvient que les instituteurs de la région maskoutaine avaient sérieusement songé à démissionner en bloc le 22 janvier après avoir été enjoints de retourner au travail par un tribunal de la Cour supérieure siégeant dans la Vieille Capitale. Le gouvernement avait pris lui-même les procédures, invoquant l'article 99 du Code du Travail, qui traite des mesures d'urgences.

L'Association des enseignants n'avait toutefois pas donné suite aux projets de démission et les instituteurs étaient retournés en classe le mercredi suivant, sur recommandation de leurs dirigeants. Ils rentraient au travail à l'encontre du vote qu'ils avaient eux-mêmes pris majoritairement au cours d'une assemblée générale tenue la veille. Cette réunion avait duré plus de cinq heures.

Les syndiqués doivent se réunir à nouveau mercredi soir, cette semaine. M. Reid n'exclut cependant pas la possibilité d'une assemblée d'urgence si les événements devaient prendre une tournure précipitée.

Les étudiants en droit d'Ottawa appuient le bill 25

OTTAWA (PC) — L'Association générale des étudiants de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, section droit civil, a fait connaître, hier, qu'elle appuie le gouvernement québécois dans sa politique à l'égard des enseignants comme l'exprime le bill 25 de la législature québécoise.

Dans une résolution adoptée par un vote majoritaire des membres de son conseil général, l'Association déclare qu'elle se dissocie de la position prise par le président de l'Union générale des étudiants québécois, M. Robert Nelson, et "accorde son appui moral à la politique du gouvernement québécois en matière d'éducation".

La résolution recommande toutefois au gouvernement québécois de modifier le bill 25, qui vise à suspendre le droit de grève des enseignants de la province en reconduisant toutes les conventions collectives de travail jusqu'au 30 juin 1968, de façon à : 1) diminuer la période de suspension du droit de grève des enseignants ;

2) considérer le conflit scolaire à Montréal comme étant distinct des autres conflits scolaires dans la province ;

3) prévoir dans le projet de loi les situations où les négociations entre les enseignants et des commissions scolaires pourraient avoir lieu, normalement, et de façon fructueuse.

Bonne foi

La résolution déclare que l'association ne "doute pas de la bonne foi du gouvernement et ne croit pas vraiment que le gouvernement, par cette loi d'exception, ait l'intention d'enlever à tous les autres membres de la fonction publique québécoise ce droit essentiel qu'est le droit de grève".

Elle affirme aussi que le gouvernement québécois, "devant la pire crise scolaire de la province", se "devait d'agir".

La Chambre de commerce favorise le droit des enfants à l'éducation

Dans un télégramme adressé à M. Daniel Johnson, premier ministre du Québec, la Chambre de commerce du district de Montréal affirme que dans la présente crise scolaire, elle appuie le premier ministre dans son intention de proclamer le droit des enfants à l'éducation.

Elle souligne qu'elle avait recommandé aux autorités gouvernementales de la province de prendre, sans délai, dans le conflit scolaire de Montréal, les moyens nécessaires et équitables pour assurer la reprise immédiate des cours.

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro :
874-6911

10ème ANNIVERSAIRE
"A & P" VOUS APPELLE!

Du 27 fevrier au 3 mars, les animateurs offriront a leurs auditrices de tres nombreux cadeaux : des bons d'achats de $10, des billets de $10 en argent, de l'huile de vison Sucora, des bijoux de Pierre Lorange, 3269 est, Ontario, une etole et des capuchons d'André Legros Fourrure, 3390 est, St-Zotique, et des appareils electriques de Jean-Guy Hogue, 2525 est, Fleury.

DU LUNDI AU VENDREDI A 2 H. 05 P.M. AVEC ERROL MALOUIN ET JEAN RAFA

CKAC/73

Elu président

M. Louis-Georges Carignan, de Sherbrooke, a été élu président de l'Association québécoise des techniques de l'eau, à l'issue du 5e congrès annuel de cet organisme, tenu à Montréal du 12 au 15 février. Il succède à M. Jean-Paul Gourdeau.

L'érection de l'aérogare à St-Jean ne nécessiterait qu'un emprunt de $100,000

SAINT-JEAN — Saint-Jean n'est pas tenu d'acquérir le terrain de l'aéroport. La ville pourra, néarmoins, bénéficier d'une subvention de $44,000, destinés à l'érection d'une aérogare.

D'après les chiffres divulgués au cours d'une conférence de presse chez M. Jacques Laporte, le conseil municipal n'aurait pas à contracter un emprunt de $175,000. Le montant de $100,000 suffirait

Quoi qu'il en soit, un référendum sur le sujet se déroulera en l'hôtel de ville, samedi. La population aura à se prononcer sur un règlement d'emprunt, fixée à $175,000. Par suite des récents arrangements, la ville johanienne ne serait cependant appelée qu'à débourser une somme approximative de $60,-000.

La différence s'explique. Par l'érection de l'aérogare au nord de l'aéroport et près de l'immeuble de Richel'Air, la ville n'aura pas à assumer la construction des voies d'accès et des pistes qui existent déjà. Le changement de l'emplacement écarte le besoin d'acquérir le terrain de l'aéroport et donc les subventions pertinentes. A l'égard de la construction de l'aérogare, la subvention anticipée de $44,000 demeure. Par lettre, le surintendant régional des voies aériennes le confirme. M. P.-E. Arpin se déclare prêt à la recommander, dès que la demande en sera formulée.

A la lumière de ces données, l'investissement requis par la construction et par l'aménagement de l'aérogare ne s'élève plus qu'à $50,000 ou à $60,000. En effet, ces dispositions, ainsi que les travaux d'égouts, d'aqueduc et en électricité coûteraient approximativement $100,-000. Sur réception de la subvention fédérale, la ville n'aura qu'à débourser le reliquat.

Pierrefonds et Ste-Geneviève fusionneraient leurs services de police et d'incendie

Les villes de Pierrefonds et de Ste-Geneviève étudient la possibilité de fusionner leurs services de police et d'incendie.

Les membres des deux conseils ont convenu que dans plusieurs cas il y a empiètement inutile d'un service sur l'autre.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DESSINATEUR EN ARCHITECTURE
ayant 5 ans d'expérience au Canada ou ARCHITECTE
Les Architectes Cinq-Mars et Desmarais
1980 ouest, rue Sherbrooke. Tél. 933-3631

ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE ET CHAUFFAGE
est à la recherche d'un homme bilingue, entre 25 et 45 ans, pour prendre charge du département de réparations.
SALAIRE selon qualifications
PLAN DE PENSION et ASSURANCE-GROUPE
Veuillez s.v.p. adresser vos demandes à :
Case 7204, LA PRESSE

COMPTABLE
Jeune homme (ou jeune fille) célibataire de préférence, sans diplôme mais au moins 5 ans d'expérience, connaissant toute la tenue des livres. Salaire excellent, chances d'avancement pour personne ambitieuse. Conditions de travail formidables.
Appelez 481-7706 — M. G. Martel

REPRESENTANT DES VENTES
MANUFACTURIER D'AUTOMOBILES CANADIEN
CONDITIONS REQUISES :
Doit être bilingue, préférence marié et âgé de 30 à 35 ans. Doit pouvoir voyager dans la province de Québec.
EXPERIENCE :
Administration, mise en marché dans le commerce de l'automobile. Visiter, développer et organiser les activités de nouveaux agents ainsi que des connaissances dans le domaine finance. Doit être énergique, ambitieux et sincère. Salaire attrayant. Bénéfices sociaux usuels.
Envoyer "curriculum vitae" avec votre proposition.
Case 8251 La Presse

HOMME DE CRÉDIT SENIOR
Nous avons une occasion d'emploi à notre Service des finances pour un homme expérimenté en crédit pour assister notre gérant du crédit.
Les candidats désirés doivent être âgés de 25 à 35 ans, auront obtenu un diplôme ou suivent des études au niveau universitaire. Une considération particulière sera accordée aux détenteurs d'un diplôme C.C.I.
Bilinguisme et expérience du crédit sont exigés
Les responsabilités comprendront toutes les phases des procédures de crédit, ainsi que remplacer le gérant du crédit durant son absence.
Ce poste offre au candidat choisi l'occasion de se joindre au personnel de gérance d'une compagnie progressant rapidement qui fabrique et distribue des produits d'agriculture, chimiques, pharmaceutiques et de consommation.
Un bon salaire initial et un programme élaboré de bénéfices aux employés sont offerts.
Ecrire en toute confiance donnant détails complets, ou téléphoner pour obtenir une formule de demande d'emploi à : gérant du personnel
PFIZER COMPANY LTD.
50 Place Crémazie,
381-9331, Loc. 3 Montréal, P.Q.

CENTRE ESSO
POSTE DE GÉRANT
Notre compagnie offre un poste d'avenir très prometteur à un administrateur dynamique comme gérant d'un centre de Service pour l'auto.
Le candidat doit être bilingue, posséder un diplôme universitaire ou au moins 5 ans d'expérience dans le domaine du commerce au détail et de la surveillance d'un personnel d'au moins 5 à 10 personnes.
Bénéfices :
rémunération intéressante plus boni
Avantages sociaux
régime d'assurance hospitalisation collective, etc.
Les demandes seront traitées confidentiellement.
Prière d'écrire à
ESF LIMITED
CASE POSTALE 310, MONTREAL

Diététiste professionnelle
Milieu scientifique, professionnelle, dynamique, intéressante.
Excellentes conditions. Salaire selon compétence.
Toute demande sera considérée confidentiellement.
S'adresser au service du personnel
INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL
5000 est, rue Bélanger, Montréal

AS-VENDEUR
DEMANDÉ
pour service publicitaire reconnu par l'originalité et la qualité de ses créations et imprimés.
Des connaissances de l'art graphique et de l'imprimerie sont essentielles.
Conditions avantageuses.
Votre demande sera traitée confidentiellement
Rendez-vous de 5 à 7 p.m.
Tél. 725-6413
CABANA, SÉGUIN & ASSOCIÉS INC.
3737 E., Métropolitain, Suite 801

OFFRE DE CARRIÈRE ALLÉCHANTE
Représentant des ventes pour la partie ouest de Montréal et les régions de Valleyfield et Lachute
Compagnie agressive et en pleine expansion, reconnue comme la première dans son domaine pour la promotion, la vente des produits pré-emballés et pour sa publicité intense à la t.v.; recherche un représentant dynamique avec au moins 2 années d'expérience. La préférence sera donnée aux candidats de 25 à 35 ans. Le travail consiste à contacter les magasins de vêtements pour dames dans un territoire établi et protégé. Excellent revenu de $9,500 à $11,000, avec opportunité d'avancement.
Ecrire en toute confiance en fournissant résumé complet des antécédents.
CASE 8252 LA PRESSE

SURVEILLANT DES VENTES
POUR LA SUCCURSALE DE MONTREAL
LE POSTE.
Responsable du personnel des ventes de General Distributors Limited pour la succursale de Montréal et les Maritimes. Les principaux produits sont des appareils électroniques Sony, comprenant des radios à transistors, des magnétophones et des appareils de T.V. portatifs. General Distributors Limited — en tête de l'électronique dans le monde entier — sont les agents exclusifs de Sony au Canada.
LE CANDIDAT :
Bilingue de préférence, expérience dans la vente de produits électroniques, entre 30 et 40 ans. Ce poste offre une occasion unique à un homme ambitieux de se tailler une place dans une entreprise de ventes couvrant tout le Canada, avec des succursales dans les grandes villes canadiennes.
LE TRAITEMENT :
Salaire annuel de $8,400, avec allocation pour frais d'auto et compte de dépenses, plus une prime sur les ventes qui porte le traitement dans la catégorie des cinq chiffres.
Envoyez votre curriculum vitae à :
Monsieur le président,
General Distributors Ltd.,
791 Notre-Dame Avenue
WINNIPEG 3, Manitoba.

les 500
INGENIEUR ADMINISTRATION
$9,000
Vous cherchez une position qui vous permettra de développer vos capacités d'administrateur ? 'les 500' vous offre cette possibilité chez un de leurs clients.
La compagnie recherche un ingénieur gradué en mécanique techniquement orienté vers l'instrumentation et le 'process design' dans le domaine de la combustion industrielle. Le candidat devra être familier avec la pratique du génie et des affaires à Montréal. Il devra accepter des responsabilités et assumer diverses charges telles que le 'design', la production et la vente.
Cette position est très attrayante pour un ingénieur qui en est à sa deuxième ou troisième position et aspire à un poste administratif dans une petite entreprise.
Toutes les réponses demeurent confidentielles et tous les frais sont à la charge des employeurs et non des candidats.
Prière d'écrire ou de téléphoner à M. Charles Thériault d'Engineering Personnel à 861-8371.
les 500 SELECTION SERVICES LIMITEE
615 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL - 861-8371

CAHIER No 4 / PAGES 49-64 LA PRESSE BANDES DESSINEES / LOISIRS / ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, JEUDI 16 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 39

LA CHRONIQUE DE

PHILIP DEANE

Les "21" de l'OEA : pas besoin d'armes-H, nous tenons à nos pistolets

Vingt et un gouvernements de l'Amérique latine — il faut noter l'absence de Cuba — se sont mis d'accord au sujet d'un traité qui exclurait les armes nucléaires de leur continent. Aucun de ces gouvernements ne suggéra un accord parallèle qui mettrait fin aux achats d'armes, achats qui obèrent les budgets de l'Amérique latine au détriment de l'essor économique et social.

Les armes nucléaires, bien sûr, sont très coûteuses et difficiles à obtenir; les puissances nucléaires n'en vendront pas. Mais ce n'est pas la raison pour laquelle il est plus facile d'exclure les bombes-H que les pistolets en Amérique latine.

Sur ce continent, peu ou pas de querelles territoriales. Les différents pays ne se sentent pas menacés par leurs voisins. Pourtant, ils entretiennent des armées qui ont pour mission, naturellement, de supprimer des mouvements comme le castrisme ou les rebellions du type de celles qui perturbent le Venezuela, la Colombie et le Guatemala. Ceux qui appuient les rebellions sont les dépossédés qui constituent la majorité, une majorité de paysans sans terres mais avec dans les veines beaucoup plus de sang indien que la classe dirigeante d'origine hispanique.

Historiens vs diplomates

Les historiens, qui voient les choses de loin, déclarent que des réformes agraires, une distribution plus équitable des richesses, un développement économique plus énergique sont les vrais remèdes contre la rebellion, remède bien plus efficaces que la menace policière.

A la longue, les historiens ont peut-être raison. Mais les diplomates sont d'avis qu'il serait très difficile d'appliquer en Amérique latine les solutions civiles et démocratiques qui sont chez nous traditionnelles. Dans les pays sous-développés, l'armée est souvent le seul organisme qui sait planifier, qui a des notions de discipline et de continuité. Et l'armée est le seul réservoir d'hommes entraînés.

Ce n'est pas par un accident de l'Histoire que l'Egypte est dirigée par le colonel Nasser et qu'il utilise l'armée comme son principal instrument de réforme technique, économique et sociale. Et ce n'est pas un sursaut de militarisme qui a mené les militaires brésiliens et argentins au pouvoir. Eux seuls semblaient prêts à combattre l'inflation et à imposer la discipline à deux sociétés totalement divisées par des égoïsmes de classe et par une incapacité chronique à penser en termes nationaux plutôt que personnels.

Les armées corrompues et les autres

Evidemment, si les armées sont totalement corrompues, si elles ne sont utilisées que comme instruments d'oppression et d'exploitation, bloquant toute réforme, elles mènent à la tempête comme ce fut le cas à Cuba. Mais là où les forces armées introduisent les changements technologiques nécessaires et assurent l'éducation de la population comme au Brésil, il est difficile de faire admettre que les régimes civils leur sont préférables. A tout le moins, les régimes militaires maintiennent l'ordre. Et quand le désordre règne, les investissements étrangers fuient; or, ce sont ces investissements qui produiront la classe moyenne professionnelle capable de remplacer les militaires dans l'exercice du pouvoir.

Voilà, en tout cas, ce que me dirent les diplomates américains à qui je demandais pourquoi leur gouvernement venait de faire un cadeau de $15 millions en armements au roi Hassan du Maroc qui vient de quitter Washington.

Les historiens diraient qu'un certain manque de stabilité et une ou deux révolutions, sont peut-être bien ce dont plusieurs pays ont besoin. Après tout, les révolutions mûrissent et cessent d'être menaçantes.

Téléphoto PA

Si toutes les femmes du monde...

Les policiers et gardes ont eu fort à faire hier, à l'entrée du Pentagone à Washington, où environ 2,500 femmes ont bruyamment manifesté contre la guerre au Vietnam. La manifestation a duré plus d'une heure. Un fonctionnaire du Pentagone qui voulait regagner son bureau après le déjeuner a bousculé quelques manifestantes. Mal lui en prit, car leurs compagnes l'ont assailli à coups de pancartes et de sacs à main. Elles ont crié des slogans et demandaient à voir le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara. Il a consenti à recevoir sept des représentantes du groupe.

Hanoï fait savoir aux USA que la porte de la paix reste ouverte

d'après PA, UPI, AFP

Les dirigeants d'Hanoï indiquent aujourd'hui qu'ils demeurent prêts à des pourparlers de paix avec les Etats-Unis, mais ajoutent que les Américains doivent d'abord "mettre fin immédiatement" à leurs raids au Nord-Vietnam.

Un article de "Nhan Dan" — organe officiel du gouvernement au Nord-Vietnam — laisse également entendre que Hanoï se serait peut-être rendue à la table des négociations si les Etats-Unis n'avaient pas repris leurs raids aériens au Nord après la trêve du Tet.

"Nhan Dan" dit que les Etats-Unis "ont aussitôt changer d'à propos" au chapitre des pourparlers de paix "dès que le gouvernement de la République démocratique du Nord-Vietnam eut déclaré que les deux parties pourraient entrer en pourparles losque les Etats-Unis mettaient un terme, pour de bon et sans condition, à leurs raids aériens au Nord-Vietnam".

"Nhan Dan" affirme clairement que Hanoï laisse encore la porte ouverte et dit: "Nous demandons qu'avant de négocier, les Etats-Unis cessent immédiatement leurs bombardements."

Le Pentagone va sévir

Le Pentagone s'apprête à conscrire pour service actif quelque 31,000 réservistes "délinquants". Des milliers d'autres vont être expulsés des rangs de la réserve puis dénoncés comme irréguliers auprès des bureaux d'enregistrement.

Un porte-parole du Département de la Défense a dit hier qu'environ 75,000 réservistes parmi ceux qui se sont dits "opposés ou incapables" quand il s'est agi de participer aux manoeuvres obligatoires seront passés au crible pour être reclassifiés.

Le Pentagone entend reviser le cas de 55,000 membres de l'armée de réserve, de 8,000 réservistes de l'Aviation, 12,000 des fusiliers marins et 900 de la Marine. On croit que l'initiative vise beaucoup plus à punir qu'à recruter de nouvelles troupes.

La plupart de ceux qui seront passés au crible ont déjà été appelés, puis exemptés de service. Ils ont outefois été affectés à la réserve avec obligation de se plier à certains règlements, notamment à la manoeuvre. L'armée fait remarquer que la majorité des réservistes ne méritent pas d'être considérés comme des "délinquants."

Les raids portent fruits

Dans un autre ordre d'idée, le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, a catégoriquement affirmé que le premier objectif des bombardements américains au Nord-Vietnam visant à rehausser le moral des troupes sud-vietnamiennes, de la population civile et des chefs politiques de Saigon a été "calirement atteint",

De plus, ajoute le secrétaire, les raids ont "largement accru les difficultés de l'infiltration et rendu celle-ci plus coûteuse". Au cours des six ou huit derniers mois, dit M. McNamara, on a vu une stabilisation des effectifs nord-vietnamiens et vietcong au sud du 17e parallèle.

Au sujet de l'agitation en Chine, le chef du Pentagone a affirmé que, jusqu'ici, elle n'a pas eu d'effet significatif sur les approvisionnements ennemis au Vietnam.

Sur le front civil, on apprenait hier que l'URSS a demandé aux femmes de tous les pays d'user de leur influence pour faire cesser la guerre au Vietnam.

Immédiatement, l'organisation des femmes aux Etats-Unis s'est opposée à la suggestion russe, alléguant que le problèvietnamien était de caractère politique.

Les opérations militaires

Treize hélicoptères américains ont été, soit détruits, soit contraints à des atterrissages forcés, au cours de la journée d'hier au Sud-Vietnam. C'est le chiffre le plus élevé d'hélicoptères détruits ou endommagés par le Vietcong en une seule journée.

On est sans nouvelle de deux prisonniers américains libérés par le Vietcong le 7 février, à l'occasion des fêtes du Tet. Le haut commandement américain est inquiet et demande à l'ennemi de confirmer si oui ou non les prisonniers en question ont été relâchés. Selon un communiqué du FNL, les prisonniers se seraient depuis convertis à la cause du Vietcong.

Les bombardiers américains ont effectué hier 68 missions au-dessus du Nord-Vietnam, tandis que les B-52 s'en prenaient à trois cibles différentes au sud.

Mansfield déplore les "dons" de la CIA aux étudiants

WASHINGTON. (AFP-UPI-PA) — Le leader des sénateurs démocrates, M. Mike Mansfield, a demandé aujourd'hui que non seulement la Maison Blanche mais également le Sénat puisse faire une étude approfondie des activités de l'Agence des services secrets (CIA) au sein des organisations d'étudiants.

Ce serait un pas de plus vers la politique du "grand frère" (Big Brother) si nous permettions aux agences gouvernementales d'être présentes partout, a dit M. Mansfield, un ancien professeur. Il a qualifié d'"erreur regrettable" l'aide accordée par la CIA à l'Association nationale des étudiants (NSA).

Cependant, certains rapports veulent que les dirigeants de la NSA tiennent actuellement des réunions secrètes afin de discuter des liens que le groupe a avec la CIA. On croit que la majorité des conseillers de l'association (7 sur 10) favorisent le maintien des liens avec la CIA et les octrois que cette agence leur accorde.

Hier, le président Lyndon Johnson a ordonné une étude approfondie des activités gouvernementales pouvant mettre en danger l'intégrité et l'indépendance des institutions éducationnelles américaines.

Il a confié cette étude à M. Nicolas Katzenbach, sous-secrétaire d'Etat.

Par ailleurs, l'"Evening Star" de Washington a révélé hier que la CIA aurait accordé des subsides de plusieurs millions à trois autres organisations d'étudiants : "Le Conseil des jeunes Américains", l'"Assemblée générale de la Jeunesse", dont le siège social est à Bruxelles, et la "Conférence internationale des étudiants", dont le siège est en Hollande.

M. Katzenbach a affirmé que le président Johnson lui a demandé d'élaborer une ligne de conduite susceptible de guider adéquatement les agences du gouvernement dans leurs rapports avec les activités internationales des organisations éducationnelles américaines. Il a ajouté que le président reconnait néanmoins l'importance de la participation des organisations privées américaines aux activités internationales, alors que les gouvernements d'autres pays accordent un large appui financier à de telles activités.

La CIA avait commencé à accorder des subsides à l'"Association nationale des étudiants" en 1952, alors que les étudiants américains éprouvaient de la difficulté, faute de ressources, à soutenir la concurrence des groupes d'étudiants communistes sur le plan international.

Exemption du service militaire

D'autre part, un député a confirmé les déclarations de "Ramparts" selon lesquelles les étudiants appartenant à des organisations financées par la CIA auraient évité d'être recrutés dans l'armée.

Le représentant démocrate Robert W. Kastenmeier a déclaré qu'il avait été informé que les dirigeants de l'"Association nationale des étudiants" étaient automatiquement exemptés du service militaire par le "Service sélectif".

Le directeur du "Service sélectif", le général Lewis B. Hershey, n'a pu être interrogé à ce sujet, vu qu'il était en route vers Washington, mais un porte-parole de ce service a indiqué que le directeur avait lui-même affirmé qu'il n'était au courant d'aucun traitement spécial accordé aux dirigeants de l'association estudiantine.

Enfin, un porte-parole de l'"Association nationale des étudiants" a déclaré qu'il était "absolument faux" que des exemptions spéciales aient été accordées aux dirigeants. Il a précisé que le président et le vice-président actuels de l'Association pour les affaires internationales, Gene Groves et Rick Stearns, ont été classés 1-A par le "Service sélectif".

Un obus explose dans un arsenal au Texas: 11 morts, 14 blessés

TEXARKANA, Texas. (UPI-PA) — Un obus de 105mm a explosé hier soir dans une usine de munitions, causant la mort de 11 personnes. Quatorze autres ouvriers ont été blessés, dont trois grièvement.

La tragédie a eu lieu à Texarkana, localité située près de la frontière entre le Texas et l'Arkansas. L'explosion s'est produite sur la ligne d'assemblage de l'usine; elle a été suivie d'un incendie que les pompiers ont mis plus de deux heures à éteindre.

De 300 à 400 personnes travaillent à la fois dans cette usine du gouvernement américain, mais seulement 25 ouvriers se trouvaient dans les environs immédiats de l'endroit où l'obus a explosé.

Toutes les victimes sont des civils spécialement entraînés par le gouvernement à la production d'armements. Les bâtiments de l'usine, les lignes d'assemblage et les entrepôts sont disséminés sur un terrain de quelque 25 milles carrés.

L'explosion s'est produite à peu près au moment où les équipes de relève arrivaient à l'usine, soit vers 10 h. 30 hier soir (HNC).

Les flammes se sont propagées le long de la ligne d'assemblage et plusieurs des victimes sont mortes quand le feu a pris à leurs vêtements.

Nous sommes pratiquement sûrs qu'il n'y a pas d'autres victimes, a déclaré le responsable de l'usine, le lieutenant-colonel Duane Harris, après que les pompiers eurent terminé leurs fouilles des décombres.

La chaleur extrême dégagée par les flammes et le danger d'explosions ont empêché les enquêteurs de pénétrer dans l'édifice durant plus d'une heure. "Je ne peux même pas essayer d'évaluer les dommages", a dit le lieutenant-colonel Harris. Il a précisé qu'il faudra probablement plusieurs jours d'enquête avant de pouvoir déterminer les circonstances de la tragédie et l'étendue des dégâts.

Il s'agit de la deuxième explosion à cette usine. Un employé a perdu la vie et 21 autres ont été blessés lors d'une explosion survenue le 8 juillet 1963.

Pays-Bas : les vieux partis en perte de vitesse

LA HAYE (AFP) — Le net recul du parti populaire catholique constitue le trait dominant des élections néerlandaises.

Le parti socialiste recule également tandis qu'on voit monter un nouveau parti "Démocratie 66", et, dans une moindre mesure, le parti paysan, le parti communiste et le parti calviniste anti-révolutionnaire.

Le recul du parti catholique est particulièrement sensible dans les provinces du sud, pourtant à majorité catholique, mais où, a joué l'usure du pouvoir et, peut-être aussi l'esprit nouveau inspiré aux électeurs par les conséquences de "Vatican deux".

Le déclin des socialistes ne fait que confirmer un processus vieux de quinze ans déjà.

Les partis protestants traditionnels maintiennent en gros leurs positions, le parti calviniste anti-révolutionnaire ayant bénéficié du fait que M. Zijlstra est président du conseil.

Les communistes ont gagné du terrain sur le thème de la paix au Vietnam.

La surprise du scrutin est le succès du nouveau parti "Démocratie 66", dirigé par un journaliste de 35 ans, M. Hans Van Mierlo, et qui rassemble de jeunes cadres, technocrates, fonctionnaires etc. Ce parti a mené sa campagne sur le thème de l'inadaptation des vieux partis et préconise une neutralisation du Vietnam et une conférence conjointe des pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

Téléphoto PA

Souriant malgré les menaces

Le gouverneur de la Floride, Claude Kirk, est tout heureux en compagnie de celle qui deviendra samedi la première dame de l'Etat. En effet, c'est samedi que le gouverneur unira sa vie à celle d'Erika Mattfeld, séduisante Brésilienne blonde aux yeux verts. Ces jours derniers, le gouverneur Kirk a reçu à trois reprises des menaces de mort, et les autorités ont pris de sévères mesures de sécurité à l'occasion de la cérémonie du mariage qui aura lieu à Palm Beach.

PERRETTE

SPECIAUX HEBDOMADAIRES

EPARGNEZ $100

UNE FAMILLE PEUT EPARGNER $100. par année et plus grâce à ces prix et souvenez-vous que les magasins PERRETTE vendent le lait le plus frais parce qu'ils sont ouverts 7 jours par semaine.

LAITERIE PERRETTE LTEE

FACILE A EMPORTER

CIGARETTES Petit 41¢ Gros 51¢

LAIT FRAIS – FRAIS FRAIS 7 JOURS PAR SEMAINE

PERRETTE 24 oz, BLANC, TRANCHE, ENRICHI

TOUJOURS FRAIS DANS LE NOUVEL EMBALLAGE

PAIN 19¢ Rég. 23¢

LAIT HOMO 23¢ | 2% 21¢

La pinte dans jarre de 3 pintes

Lait au chocolat Perrette Rég. 31¢ pinte Spécial 27¢ pinte

PATISSERIES

Roulés à la crème Vachon Rég. 39¢ 2/59¢

Beignes Perrette (ordinaires ou sucrés) Rég. 29¢ douz. 2/49¢

Gâteaux à la vanille Wonder Rég. 39¢ 35¢

May West miniatures Stuart 49¢

MAPLE LEAF :

OEUFS EXTRA GROS Rég. 65¢ douz. 55¢

BACON Rég. 99¢ lb. 83¢

WIENERS Rég. 69¢ lb. 59¢

VIANDE CUITE TRANCHEE : Mac. et fromage, poulet pressé, viande et olive, cornichons et piment. Rég. 33¢ ch. 3/89¢

KLIK, 12 oz. 59¢

KAM, 12 oz. 49¢

JAMBON en conserve, 1½ lb. 1.79

PICNIC en conserve, 1½ lb. 1.59

FROMAGE TRANCHE MAPLE LEAF 3/$1.00

SAINDOUX MAPLE LEAF 27¢

SHORTENING DOMESTIC MAPLE LEAF 2 lb. 79¢

VIANDE à chiens CHUM 15 oz. 10/$1.00

SPECIAUX JUSQU'A SAMEDI

ET NOTEZ CE QUE PERRETTE VOUS FAIT ECONOMISER SUR VOS FACTURES DE PAIN ET LAIT

LAIT	PRIX PERRETTE	Prix concurrentiel Livré à domicile	VOUS EPARGNEZ
3 pintes homogénéisé	jarre 69¢	3 pintes 87¢	18¢
3 pintes 2%	jarre 63¢	3 pintes 81¢	18¢
PAIN	19¢ ch. 3/57¢	28¢ ch. 3/84¢	27¢

MAINTENANT 56 MAGASINS LAITIERS PERRETTE

OUVERTS 9 A.M. - 11 P.M. SEPT JOURS par SEMAINE

DISPARU

Un homme de 44 ans, M. Henri Paquette, du 232 rue Champêtre, à Montréal-Est, est disparu depuis le 6 février. Aperçu pour la dernière fois à l'intersection des rues Ste-Catherine et Préfontaine, à Montréal, il portait une casquette noire, un pantalon vert et un coupe-vent vert pâle le jour de sa disparition. Il mesure 5 pieds, 8 pouces et pèse 165 livres. Toute personne pouvant aider à lee retrouver est priée de communiquer avec le détective G. Allard, de la Sûreté de Montréal-Est, tél. 645-8851.

Le projet de ponts Bailey de Laval soulève de très graves problèmes

par Pierre VENNAT

Le voile s'est levé sur l'emplacement projeté des deux ponts Bailey entre l'île de Montréal et la ville de Laval, mais on ne sait toujours pas si la construction desdits ponts sera possible.

On sait que les autorités policières de Laval souhaitent la construction de deux ponts Bailey pour décharger un peu les ponts enjambant la rivière des Prairies durant l'Expo.

On a appris hier que le premier de ces ponts aboutirait dans le secteur de Chomedey et le deuxième dans l'ancienne ville de Duvernay.

Une enquête sur le projet a été confiée au Service de génie de Laval, enquête qui a débuté mardi matin.

Mais les ingénieurs ont aussitôt rencontré deux problèmes: les voies d'accès aux ponts et l'autonomie municipale.

Un pont, fût-il Bailey, ne saurait en effet aboutir dans une cour ou dans une ruelle. Or, si du côté de Laval il n'y aurait, semble-t-il aucun problème, du côté de l'île de Montréal, il ne semble pas en être ainsi.

Tous d'abord, d'après les renseignements que nous avons obtenus de source bien informée, les deux endroits où aboutiraient les ponts dans l'île de Montréal, seraient des propriétés privées. Il faudrait donc obtenir des propriétaires, un droit de passage, du moins pour la durée de l'Expo. Et ce droit de passage, on est loin de l'avoir acquis.

Ensuite, il y a le problème de l'autonomie municipale. Ce n'est pas tout pour Laval de songer à construire deux ponts Bailey. Encore faut-il l'appui officiel des municipalités où aboutiraient les deux ponts.

Or, le pont aboutissant à Duvernay débouche, de l'autre côté, dans Montréal, tandis que le second, dont l'extrémité nord se trouverait dans le secteur Chomedey, aboutirait, à l'autre bout, dans Ville St-Laurent.

Il faudrait donc que Laval entreprenne des démarches non seulement avec Montréal, mais également avec St-Laurent, car la construction de tels ponts signifierait évidemment un afflux de circulation dans les secteurs concernés.

On semble d'avis, à l'hôtel de ville de Laval, que le Service de génie devra conclure que le projet n'est pas réalisable, non à cause de son coût, mais plutôt à cause de problèmes, quasi insolubles à si peu de temps de l'Expo, causés par les voies d'accès et l'autonomie municipale.

Saisie de 29,400 billets de loterie

Un lot de 29,400 billets et de talons de billets de loterie irlandaise, représentant une somme de $102,900, a été saisi dans une automobile interceptée à l'intersection du Chemin de la Reine-Marie et du boulevard Décarie, durant la nuit de mardi, par des agents de l'Escouade de la moralité de la section "nord" de Montréal.

Commandés par le sergent Maurice Chartrand, les policiers ont également appréhendé un individu de 48 ans, Maurice Noiseux, qui serait un spécialiste du domaine des loteries dans la région métropolitaine.

L'inventaire de la "marchandise" saisie se décompose comme suit : 13,800 talons de billets présumément vendus pour un montant de $48,300, et 15,600 billets invendus.

En décembre 1965, la rafle la plus fructueuse jamais effectuée au Canada avait permis aux policiers montréalais de mettre la main sur 5 milions de billets de loterie.

Menace d'inondation: la situation n'a pas empiré, mais demeure inquiétante

La situation n'avait pas empiré, mais demeurait inquiétante, hier soir, pour bien des citoyens de la Longue-Pointe, de Repentigny, de St-Sulpice et de Laval et du quartier montréalais de Rivière-des-Prairies, où de nombreux logements sont menacés d'inondation à la suite des embâcles formés sur le St-Laurent et la rivière des Prairies par la dernière vague de froid.

Pour au moins sept familles de Repentigny, cependant, le danger s'est déjà transformé en pénible réalité et elles ont dû abandonner hier leurs maisons en partie noyées par les eaux dont les glaces ont provoqué la montée en entravant leur écoulement vers Québec et l'océan.

Au cours de la journée d'hier, les eaux ont d'abord manifesté une hausse, puis sont redescendues pour se stabiliser au même niveau. D'autre part, la température relativement douce qui a régné hier a rendu de l'espoir aux occupants des maisons menacées ou déjà noyées, car elle pourrait hâter la dislocation des embâcles et ramener les choses à la normale.

Nouveau projet de loi de Johnson contre le racisme en matière de logement

WASHINGTON, (AFP) — Le président Johnson a envoyé hier soir au Congrès plusieurs projets de loi consacrés à la lutte contre la discrimination raciale dans le logement, l'emploi et la sélection des jurys à peu près analogues à ceux qui avaient été rejetés par le Sénat l'an dernier.

La seule différence notable est intervenue dans le domaine du logement, où M. Johnson, au lieu de proposer une mesure générale applicable immédiatement, suggère cette fois une loi qui serait applicable en trois étapes successives : sur une base purement volontaire cette année, devenant partiellement obligatoire l'an prochain dans la mesure où elle ne s'appliquerait qu'à une seule catégorie de logement, pour s'étendre enfin à toutes les catégories de logement à partir de 1969.

Le président propose encore une fois diverses mesures pour combattre la discrimination dans la sélection des jurys appelés à siéger dans les tribunaux fédéraux et des Etats, ainsi que pour renforcer les lois fédérales qui touchent à toute violation des droits civiques des particuliers. La loi générale d'application immédiate soumise par M. Johnson l'an dernier en matière de logement avait été tenue pour principal responsable de l'échec de l'ensemble de la législation qu'il avait proposée dans le domaine des droits civiques pour compléter les textes des lois adoptées au cours des années précédentes.

Quoique approuvé par la Chambre des représentants, son programme avait été tenu en échec l'an dernier par l'opposition au Sénat usant de la célèbre manoeuvre dilatoire connue sous le nom de "filibuster".

Le président Johnson a toutefois lancé hier un nouvel avertissement à la population noire, en soulignant que les émeutes raciales de l'été dernier avaient puissamment contribué à la défaite de son programme législatif en matière de droits civiques en 1966.

Les pompiers d'Outremont ne jouent pas à la balle-molle...

Contrairement à ce qu'a soutenu le directeur du Service des loisirs d'Outremont, M. Germain Lemieux, les pompiers de cette ville n'ont pas d'équipe de balle-molle et n'ont jamais participé à la partie du 31 août 1965 contre les employés de la brasserie Molson.

M. Lemieux a affirmé, devant la commission d'enquête formée par le conseil municipal pour étudier la façon dont le Service des loisirs a été administré depuis trois ans, qu'après cette rencontre, les joueurs avaient consommé trois caisses de bière.

C'est le président de l'Association des pompiers d'Outremont, M. Jean-Claude Turcotte, qui a tenu à préciser que les pompiers n'ont pas d'équipe de balle-molle et qu'il n'ont participé à aucune rencontre avec les employés de la brasserie Molson.

Les autorités nient les assertions des parents de l'ex-détenu libéré lundi

"L'affaire Bechtel", détenu du pénitenciexz(vbgcmfwchmfw du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, semble s'éclaircir rapidement. Les autorités du pénitencier nient les assertions des parents de l'ex-détenu libéré lundi dernier.

Selon une dépêche de la Presse canadienne, M. et Mme Henry Bechtel de Toronto réclamaient une enquête sur un incident qui se serait produit en novembre 1965. Ils allèguent, qu'à cette date, un homme qui s'était identifié comme un employé du pénitencier de St-Vincent-de-Paul leur avait annoncé par téléphone que leur fils, Frank, âgé de 22 ans, détenu dans cette institution, s'était pendu dans sa cellule. Des arrangements furent pris avec un entrepreneur de pompes funèbres, mais le corps de leur fils ne leur a jamais été livré.

Mme Bechtel prétend avoir écrit sous pli recommandé au directeur du pénitencier, mais qu'elle n'a jamais reçu de réponse. Elle prétend également avoir téléphoné souvent à l'institution, mais n'avoir jamais reçu de réponses satisfaisantes.

Cette affaire est revenue à la surface, lundi, lorsque le détenu Frank Bechtel, alias Jackson, était de nouveau arrêté par la police torontoise à sa descente d'avion à Toronto même après avoir été libéré du pénitencier.

Les parents du prisonnier ont fait appel au commissaire général des pénitenciers, M. A. J. McLeod et celui-ci aurait promis de faire enquête.

Un porte-parole du pénitencier nous affirmait hier que Mme Bechtel n'avait jamais écrit au directeur Michel LeCorre, mais qu'elle avait téléphoné plusieurs fois entre novembre 1965 et janvier 1966. Elle a également alerté des journalistes de Toronto qui, eux aussi, ont à leur tour communiqué avec les autorités du pénitencier pour s'informer si Frank Bechtel s'était pendu dans sa cellule.

"A chaque appel, a déclaré le porte-parole, nous avons démenti cette rumeur qui parvenait aux parents du détenu. Chaque fois, on ne semblait pas nous croire et pourtant il est vrai que Bechtel ne s'était pas pendu puisque nous l'avons libéré lundi."

Il semble, dans toute cette histoire, que les parents de Frank Bechtel aient été victimes d'un farceur qui s'est amusé à leurs dépens ou encore que Mme Bechtel ait été victime d'une hallucination, a ajouté le porte-parole du pénitencier.

Deux ouvriers blessés par une explosion, à Hull

HULL (PC) — Deux ouvriers ont été blessés hier par l'explosion d'un réservoir à acétylène, à l'usine Chaudière de l'Hydro-Québec, à Hull.

La victime la plus sérieusement atteinte est M. Hervé Sanscartier, 26 ans, de Gatineau, qui a subi des brûlures au 3e degré au visage, aux mains et au corps. Son compagnon, Jacques Nantel, 27 ans, de Pointe-Gatineau, souffre de brûlures moins graves.

L'explosion, imputée à une fuite de gaz, s'est produite alors que les deux hommes travaillaient dans le puits d'un générateur. Une trentaine d'autres personnes, qui se trouvaient dans le bâtiment au moment de l'accident, s'en sont tirées indemnes.

Garçonnet tué par un autobus scolaire

AYLMER (PC) — Un garçonnet de 7 ans, André Thibert, a été tué hier matin par un autobus scolaire, à Aylmer, à environ 130 milles à l'ouest de Montréal, en bordure de la rivière Outaouais.

Broyé par les roues du lourd véhicule, l'enfant est mort sur le coup.

Trois meurtres marquent le début des élections en Inde

LA NOUVELLE DELHI (AFP, Reuter) — Cinquante millions d'électeurs environ, soit un cinquième de l'électorat indien, se sont rendus hier aux urnes en cette première journée des élections législatives, qui prendront fin lundi prochain.

Quelque 2,500 candidats se disputent les 513 sièges de la Chambre basse. Des élections se déroulent simultanément pour pourvoir aux 3,500 sièges des Assemblées législatives des 15 provinces, pour lesquels se présentent plus de 15,000 candidats.

Mme Indira Gandhi, chef du gouvernement indien qui a été blessée la semaine dernière, d'une pierre à la figure, au cours d'une réunion électorale, a voté hier par correspondance.

Le dépouillement du scrutin commencera lundi soir, et les premiers résultats seront connus peu après.

Divers incidents ont marqué la première journée de ces élections. Dans l'Etat d'Andhra Pradesh, trois meurtres ont été commis depuis mardi soir, sous le mobile de rivalités politiques. L'une des victimes était un dirigeant local du parti communiste pro-chinois.

A Paratpur, localité de l'Etat de Bihar, en Inde orientale, deux personnes ont été poignardées devant le bureau de vote, à la suite d'une altercation entre une électrice et un employé du scrutin, qui a déclenché une émeute.

A Dairia, dans le district de Patna, trois bureaux de vote ont été fermés à la suite de bagarres qui ont éclaté entre des membres du parti du Congrès et du nouveau parti Jankranti.

A Sojthindian, dans l'Etat de Mysore, des bombes lacrymogènes ont été lancées par la police sur des manifestants pour les empêcher d'en venir aux mains. Dans trois autres circonscriptions de Patna, enfin, la police a tiré à blanc sur une foule de manifestants pour les disperser.

Ne dis pas tes peines à autrui ; l'épervier et le vautour s'abattent sur le blessé qui gémit.

Proverbe arabe

Nécrologie

Soeur Marie-Anne, carmélite tourière

A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 85 ans, est décédée Soeur Marie-Anne-de-tous-les-Saints (Marie-Anne Gilbert), carmélite tourière.

Les funérailles auront lieu demain à 5 heures de l'après-midi en la chapelle du monastère des carmélites, à 351 avenue du Carmel, Montréal.

Parents et amis sont priés d'y assister.

M. Robert Lozeau

M. Robert Lozeau, âgé de 48 ans, est decédé à Hull le 14 février à la suite d'une crise cardiaque. Il était né à Montréal le 26 décembre 1919.

Il laisse dans le deuil son épouse, née Marguerite Pelletier trois enfants, Manon, 17 ans, Jean, 13 ans, et Anne, 8 ans; ainsi que sa soeur, Mme Georges Francoeur.

La dépouille mortelle est exposée au 271 boulevard Saint-Joseph à Hull. Les funérailles auront lieu samedi le 18 février, à 9 heures du matin, en l'église Saint-Paul de Aylmer.

GUY GAGNON

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Monsieur Guy Gagnon, demeurant à 7524 rue Dantz, Ville St-Michel. Monsieur Gagnon est décédé après une longue maladie.

Monsieur Gagnon était président fondateur de Formaster Inc., membre du Conseil des Chevaliers-de-Colomb de St-Henri, bienfaiteur des loisirs de Pointe-Calumet et de plusieurs communautés religieuses, entre autres de la paroisse Landrienne de l'Abitibi. Il laisse dans le deuil, son epouse, née Claire Boivin et six enfants de 17 à 5 ans.

La dépouille mortelle est exposée au salon Moshomas & Ouimet Inc., 4898 Av. du Parc, Montréal. Funérailles samedi le 18 courant à l'église St-Damase à 10 hres. Inhumation au cimetière de l'Est. —●

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

AUCLAIR (Josaphat) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Josaphat Auclair, époux en 1ères noces de Antoinette Choinière, et en 2es noces de feu Una Auclair, demeurant 1373 Parc Lafontaine. Il laisse dans le deuil 2 fils, Jean-Aimé, de Toronto, Paul-Emile, de Montréal, 1 fille, Marie-Jeanne (Mme Marcel Trudeau), de Longueuil, ses brus Adélaine Love, et Mariette Papineau, 1 petit-fils et 4 petites-filles. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Roxton Falls, comté Shefford, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie) — A Montréal, le 14 février 1967 à l'âge de 75 ans, est décédée Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie (Rose-Alma Auger), messagère de Jésus, fondatrice de l'école maternelle St-Joseph et autrefois supérieure générale. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons de

l'Ecole maternelle,
11,960 boul. L'Acadie,

à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sert célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

BENOIT (Henri) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Henri Benoit, époux de Clara Rondeau, demeurant 7935 Lajeunesse. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert,

à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Rosalie de Bagot, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLOUIN (Wilda) — A Ville Mont-Royal, le 15 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Wilda Phaneuf, épouse de Jean-Marc Blouin, mère de Gertrude, (Mme Marcel Beauchemin), Marcel et Jean-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,

pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONIN (Horatio) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Horatio Bonin, époux de Liliane Pelletier. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Avenue, Rosemont,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Alma) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 54 ans, est décédée Alma Gingras, épouse de Gaston Boucher, demeurant à 1340 Nelson, Chomedey. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-M.-D. Cyr,
3845, boul. St-Martin, Chomedey,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTHILLIER (Roger) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Roger Bouthillier, époux de Jeanne Ravary, demeurant à 6677 Des Ecores. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2251, rue Jean-Talon,

à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Louis) — A St-Hyacinthe, le 13 février 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Louis Charette, détective de la cité de St-Hyacinthe, époux de Blanche Jacques, demeurant 2740, rue Bourassa. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René-J. Mongeau Ltée,
1115, rue Girouard,
à St-Hyacinthe,

pour se rendre à l'église St-Sacrement, de St-Hyacinthe, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Bruno, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHUNDAK (Paul) — A l'hôpital Royal Victoria, le 14 février 1967, est décédé Paul Chundak, époux en premières noces de Mary Hegyes, et en deuxièmes noces de Thérèse St-Pierre, demeurant 3867, rue Henri-Julien. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

M. A. Blythe Bernier,
3682, avenue du Parc,

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLIN (Albert) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 53 ans est décédé Albert Collin, époux bien-aimé de Jeanne Giroux, demeurant 3031 Quevillon. Il laisse dans le deuil, 1 fille Louise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse et 11 ème Av. à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Yvonne) — A Shawinigan, le 9 février 1967, est décédée Yvonne Hémond, épouse de Louis-A. Cyr, demeurant 493, rue Broadway. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 13 février, l'inhumation au cimetière St-Joseph de Shawinigan.

DAIGLE (Yolande) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 26 ans, est décédée Yolande Légaré, épouse d'Orèle Daigle, demeurant 323 Portneuf, Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Ed. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier,

à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'AMOUR (Jeanne) — A Longueuil, le 15 février 1967, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Joseph D'Amour, née Jeanne Chaussé ; demeurant à 419 Grant, Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Omer Duquette Inc.,
1350 est, rue Beaubien,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DES GEORGES (Blanche) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme René Des Georges, née Blanche Terroux, demeurant 4335, Christophe-Colomb. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de Frais Funéraires
4848, rue Papineau

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église du Très-Saint-Sacrement où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEVOYEAU (Léopold-F.) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Léopold-F. Devoyeau, époux de feu Alice Surprenant. Il laisse une fille, Thérèse. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,

à 8 h. 50 pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMBERRY (Alice) — A Vaudreuil, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans et 11 mois, est décédée Alice Brunet, épouse de feu Honoré Dumberry. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Castonguay et Fils,
28, rue St-Michel,

à 3 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil, où le service sera célébré à 4 heures de l'après-midi, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMONT (Blanche) — A St-Laurent, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Blanche Castonguay, épouse de feu Georges Dumont, mère de Robert, Esthel, Mme Adrien Ménard (Flore), Denise, Louise, Jules, Bernard, Jean et André. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,

pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté vers 10 h. 45. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FITZ GIBBON (George) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé George Fitz Gibbon, époux de feu Béatrice Moore ; demeurant à 8457 St-Urbain. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,

à 9 h., pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Claude) — A Laval-des-Rapides, le 15 février 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Claude Fournier, époux de Françoise Racine, demeurant 69, boul. Dussault. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-C. Filiatrault,
76, boul. Dussault,

à 11 heures pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 11 h. 15, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FUGERE (Emilie) — A Montréal-Nord, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Albert Fugère, née Emilia Foisy, demeurant à 11,238 L'Archevêque. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie-IX,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Chrysostome, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Guy) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Guy Gagnon, époux de Claire Boivin, demeurant 7524, rue Dante. Il était le président de Formaster Inc. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Moshonas et Ouimet Inc.,
4898, avenue du Parc, Montréal,

à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAREAU (Mary) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Joseph Gareau, née Mary Tremblay, demeurant chez son gendre M. Raymond Marcil, 2557, rue Parkville. Elle laisse dans le deuil ses filles Alice (Mme Raymond Marcil), Lucienne (Mme Berchmans Brousseau), ses fils Henri et Fernand, sa belle-fille Mme Fernand Gareau et 4 petits-enfants : Jean-Marc, Pierre-Paul, André et Suzanne Gareau. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
4935, rue Adam

à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOURD (Léo) — A Laval-des-Rapides, le 14 février 1967, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Léo Gourd, époux de Marie-Aimée Fluet ; demeurant à 41 Verdi. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-C. Filiatrault,
76, boul. Dussault,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

GUAY (Marie) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 87 ans, est décédée Mlle Marie Guay, fille de feu Joseph Guay et de feu Emilienne Jean ; demeurant à 5103 Papineau (autrefois du Cap-à-l'Aigle). Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Georges Vandelac Ltée,
4340, rue St-Denis,

pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINDON (Lucien) — Aux Cèdres, comté Soulanges, le 14 février 1967, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Lucien Guindon, époux d'Agathe Brazeau. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Aubry et Denis,
aux Cèdres,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale des Cèdres, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Lazare, comté Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUY (Monique) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 40 ans, est décédée Mme Oliva Guy, née Monique Fiocchetti, demeurant à 1854 Joliette. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario,

pour se rendre à l'église du Très-Saint-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMELIN (Lorenzo) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Lorenzo Hamelin, époux en premières noces de Christianna Boucher et en deuxièmes noces de Juliette Bénard ; demeurant à 1492 Lepailleur. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Adolphe Lemay Inc.,
7895 est, rue Notre-Dame,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOGUE (Flore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Jean-Paul Hogue, née Flore Proulx, demeurant à 2637 Hays. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-C. Roy Inc.,
7018, rue de Marseille,

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOANNETTE (Paul-Emile) — A Verdun, le 14 février 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé Paul-Emile Joannette, co-propriétaire de Paul-Emile Joannette & Fils, épicier-boucher, ex-échevin de la Cité de Verdun, membre des 3e et 4e degrés des Chevaliers de Colomb de Verdun, membre du club Richelieu-Verdun; époux de Blanche Robitaille, père de Mme Anatole Brunet (Jeannine), Lucien, Mme André Fortin (Marie-Paule), Marcel, Roland, Mme Roch Hébert (Lise), Hélène et Roger, demeurant à 77, de l'Eglise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,

à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Aurore) — A Coteau-du-Lac, le 14 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Aurore Vinet, épouse de feu Léandre Julien. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis

à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Ena) — A Montréal, le 15 février 1967 à l'âge de 60 ans est décédée Mme veuve Hector Lacombe, née Ena Legault, demeurant à 7265, Louis-Hémond, mère de Mme Claude Lavallée (Monique), Mme Raymond Brault (Nicole), soeur de Marguerite Malette, et de Mme Gertrude St-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative de Frais Funéraires,
2251, rue Jean-Talon est

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRAMBOISE (Françoise) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 96 ans, est décédée Françoise Duchesneau, épouse de feu Arthur Laframboise ; elle laisse dans le deuil deux fils : Jean et Guy, et une fille : Marguerite. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,

à 9 h. 50 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Aurore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Théophile Laliberté, née Aurore Fiset, mère de Alfred, Clarinthe (Mme G. Duhamel), Laurence (Mme A. Chanteloix), Roland, Paulette, Jacques, Jacqueline (Mme R. Devoyault), et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont,

à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Juliette) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Antoine Lalonde, agent de la compagnie d'assurance Sun Life du Canada, née Juliette Leblanc, demeurant 9334 Lajeunesse. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,

à 8 h. 30 pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LETOURNEAU (Olivier) — A Sainte-Thérèse, le 14 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Olivier Letourneau, époux de Berthe Aubé, demeurant 94, rue Saint-Charles. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Maurice Savaria Enrg.,
61 ouest, rue Blainville,

pour se rendre à l'église Sainte-Thérèse, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Sainte-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MALLETTE (Laurentia) — A Châteauguay-Station, le 15 février 1967, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Jean-Baptiste Mallette, née Laurentia Lavigne ; demeurant à 13 Taylor. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Reid et Fils,
35, boul. Normand,
Châteauguay,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, de Châteauguay-Station, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Châteauguay-Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**

expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ Montréal, jeudi 16 février 1967 / sainte Julienne de Nicodémie / 83e année, No 39 / 4 cahiers / 64 pages / La météo : chutes de neige et de pluie verglaçante, plus froid le soir / Minimum : 10 / Maximum : 15

Johnson annonce un projet de loi créant un service de courtage immobilier • Page 17

Ecoles: grève générale

Les 61,000 professeurs "étudieront" le bill 25 pendant 24 heures demain

Les pompiers rejettent l'offre finale de Montréal

par Jacques LAFRENIERE

Les pompiers à l'emploi de la Ville de Montréal ont rejeté à l'unanimité — moins deux personnes — les offres "finales" de la ville de Montréal, et ne veulent pas accepter l'arbitrage. Ils ont déclaré ce matin qu'ils étaient prêts plutôt à faire des "journées d'étude" pour obtenir de meilleures augmentations de salaires.

La Ville offrait de hausser le salaire de ses 2,400 pompiers de $685 à $970 selon les années de service, et ce dans une convention collective d'une durée de deux ans. Les traitements des lieutenants et des capitaines devaient être haussés de $1,020 et $1,200 respectivement.

Ces offres qui ressemblent sensiblement à ce que les 3,600 policiers ont accepté récemment, étaient considérées comme généreuses jusqu'à ce que l'on apprenne hier, que les travailleurs manuels avaient obtenu des hausses de salaires variant de $1,140 à $2,500 dans un contrat non pas de deux ans, mais d'une seule année.

"On ne veut rien savoir", criaient des pompiers, réunis ce matin dans la salle du Plateau. Ils n'ont pas voulu entendre les explications de leurs dirigeants sur ces offres. Ils avaient sous les yeux un feuillet d'explication, et cela leur suffisait. L'assemblée a été très tumultueuse.

Les dirigeants ont suggéré un vote au scrutin secret. Tous les membres présents (environ 800, les autres doivent assister à une assemblée semblable ce soir) ont voté contre cette suggestion, moins une dizaine.

"Ce n'est pas en criant qu'on va régler la situation", tentait d'expliquer le président de l'Association des pompiers de Montréal (FTQ), M. André Plante, devant une salle tumultueuse. J'ai été aussi estomaqué que vous de voir les offres de la ville aux "manuels". Votre comité de négociations est prêt à prendre toute action que vous lui indiquerez." Mais rien n'y faisait.

Finalement on procéda au vote sur les offres pécuniaires.

Un membre a crié: "Parlez-nous des petites affaires d'à côté: On veut rien savoir sur l'offre globale." Ses collègues ont applaudi.

Quand un pompier a parlé de "journées d'études", le président a déclaré : "Je ne peux supporter, comme président, votre décision de faire des jour-

Voir POMPIERS en page 2

Tempête et manifestation

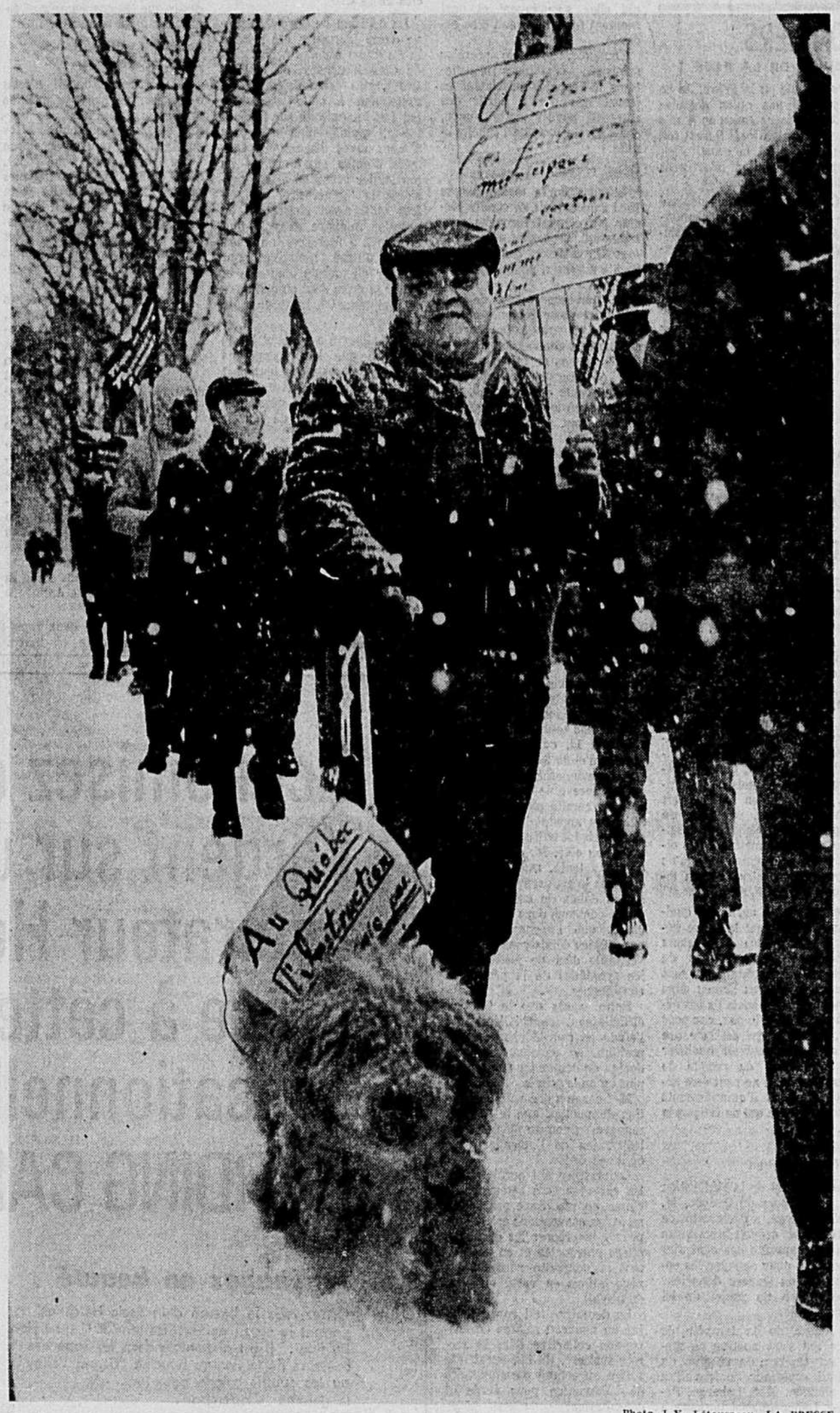

Environ 300 fonctionnaires de Montréal ont manifesté ce matin devant la maison du président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier. La manifestation, qui se tenait au fort de la tempête de neige, s'est déroulée sans incident.

Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

— Nos informations en page 3

400 parents vont marcher sur la capitale

par Yves LECLERC

envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC. — Un million et demi d'écoliers du Québec seront en congé forcé demain, tandis qu'environ 400 parents protestants de Montréal marcheront sur la capitale demain midi.

Tels sont les premiers résultats directs du bill 25, une "loi pour assurer le droit de l'enfant à l'éducation."

En effet, les trois associations générales de professeurs de la province ont décidé hier soir à l'unanimité de demander à leurs membres une "sortie massive des classes" d'une durée de 24 heures, pour protester contre le projet de loi qui à leur avis viole "des droits humains fondamentaux".

La Corporation des instituteurs du Québec, (55,000 membres) la Provincial Association of Catholic Teachers et la Provincial Association of Protestant Teachers (6,200 membres) en sont venues avec regret à cette décision, après l'échec de leurs représentations auprès du premier ministre Daniel Johnson et du Cabinet.

Au cours d'une conférence de presse tard hier soir, le président de la CIC, M. Raymond Laliberté, a admis qu'il s'agirait là d'un geste illégal passible de sanctions prévues par la loi du travail. "Mais, a-t-il dit, l'essentiel pour nous est de protester contre une législation qui est encore plus injuste, encore plus illégale que tout ce que les enseignants pourraient faire . . . Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait prétendre appliquer les sanctions prévues par le Code du travail, alors que dans le bill 25 il fait fi de ce même code."

Autre réunion du Conseil de la CIC, samedi

Ce n'est d'ailleurs là, a précisé M. Laliberté, que la première des mesures qu'entendent prendre les enseignants pour lutter contre le projet de loi, qu'ils ne sont pas prêts à accepter, même s'il est adopté. Le Conseil général de la CIC se réunira de nouveau samedi matin, pour étudier de nouvelles recommandations qui lui seront faites par le Conseil d'administration de la centrale syndicale.

M. Laliberté n'a pas voulu donner plus de détails sur la nature possible de ces recommandations, mais il semble qu'elles pourraient consister soit en une prolongation de la "journée d'étude" de demain, soit en d'autres formes de protestation, y compris peut-être une marche sur le Parlement de Québec.

Décision prise hier soir

D'autre part, au cours d'une assemblée tenue hier à l'auditorium du West Hill High School, où plus de 700 personnes

Voir ECOLES, en page 2

Amendes allant jusqu'à $50 par jour...

par Gilles DAOUST

QUEBEC. — Les enseignants en grève du Québec, sous peine d'amendes quotidiennes allant jusqu'à $50, devront 48 heures après la sanction de la loi réintégrer les écoles.

L'Assemblée législative, après un débat des plus mouvementés, des semaines entières de pourparlers en coulisse et une seconde et ultime tentative de l'Opposition pour faire scinder le bill en deux, a finalement adopté vers 3 h. cette nuit, par 53 voix contre 49, la "Loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de conventions collectives dans le secteur scolaire".

Le bill fut voté quelques heures seulement après l'annonce faite en Chambre que les 60,000 instituteurs du Québec, membres de la CIC, avaient décidé de déclencher une grève générale d'une journée, demain.

La loi forçant le retour en classe des enseignants sera sanctionnée dès cet après-midi par le Conseil législatif.

Elle sera cependant assortie d'un amendement que présentera le conseil lui-même et que le gouvernement n'eut pas le temps de présenter cette nuit à l'Assemblée législative.

Voir AMENDES, en page 2

Après Fulton, Hees pose officiellement sa candidature à la direction du parti

par Jacques PIGEON

OTTAWA. — George Hees, autrefois étoile au football et champion de boxe, aujourd'hui riche conservateur torontois vient de se déclarer officiellement candidat à la direction de son parti.

Il est le deuxième candidat sérieux à entreprendre cette longue course à la chefferie conservatrice, une course qui ne prendra fin qu'en septembre, dans la ville-reine.

M. George Hees

Unifier le parti

En faisant part ce matin de sa décision de se porter candidat à la direction du parti conservateur, M. George Hees s'est fixé un grand objectif : unifier le parti.

"Je crois que je peux unifier le parti en une force politique effective et moderne. De plus, je crois que ce parti unifié donnera au pays un type de gouvernement décisif et progressif, ce que le parti libéral semble totalement incapable de réaliser."

Au cours de la conférence de presse qu'il a convoquée pour faire part de sa décision, connue par la presse depuis plusieurs jours, l'ancien ministre du Commerce dans le cabinet Diefenbaker a également fait un bref tour d'horizon des problèmes canadiens. C'est ainsi qu'il :

— favorise une revision de la Constitution

— approuve, contrairement à plusieurs de ses collègues, le travail de la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

— endosse l'ensemble des mesures sociales adoptées au cours des dernières années

— souligne le grand besoin de personnel de recherche dans l'industrie canadienne.

Enfin, M. Hees réprouve le nationalisme économique et croit qu'on a exagéré la menace d'une domination étrangère sur l'économie canadienne.

Davie Fulton

L'autre candidat important est évidemment l'ancien ministre de la Justice, Davie Fulton, qui compte lancer sa campagne la semaine prochaine.

Mais le député de Kamloops s'y prépare depuis plusieurs mois et on le croit financièrement assez bien muni.

Inutile de préciser que M. George Hees qui, dans le cabinet Diefenbaker, a occupé le poste de ministre du Commerce, n'a guère à se préoccuper de problèmes du genre. Non seulement a-t-il hérité d'une fortune ($3,500,000), mais sa femme a également eu la même veine.

Evidemment, il faut attendre l'entrée en scène de plusieurs autres candidats au cours des prochains mois. Deux premiers ministres provinciaux, MM. Stanfield et Robarts seraient des adversaires de taille.

Il semble évident aujourd'hui que le chef du gouvernement de l'Ontario est intéressé. Le budget que son trésorier a présenté devant le parlement ontarien mardi

Voir HEES, en page 2

Moscou attaque Mao Tsé-toung avec une violence encore inégalée

MOSCOU — (UPI, AFP, PA, Reuter) — Dans un réquisitoire d'une violence encore inégalée, l'Union soviétique accuse aujourd'hui le groupe de Mao Tsé-toung de faire subir un régime de terreur au peuple chinois, de trahir le Nord-Vietnam et de vouloir fomenter une révolution en URSS.

Dans un article de 4,000 mots, la "Pravda", l'organe officiel du parti communiste soviétique, accuse encore Mao de tenter de provoquer une rupture diplomatique avec Moscou et dénonce ses revendications territoriales aux dépens de la Russie.

Aux yeux des observateurs, il s'agit là d'un manifeste qui paraît destiné à l'édification de tous les partis communistes et qui pourrait être, le cas échéant, le réquisitoire introductif d'un grand concile général des partis où serait mis en accusation non pas le parti chinois comme tel, mais le groupe qui en usurpe momentanément la direction par la violence et dont Moscou tente de démontrer qu'il n'a plus rien de communiste.

Cette sortie suit de quelques jours à peine les propos acerbes du premier ministre Kossyguine à Londres, alors qu'il s'en est pris vivement à la "dictature" de Mao Tsé-toung.

Un réquisitoire chargé

La Pravda voit dans Mao et ses acolytes un groupe de gens qui font sciemment le jeu de l'impérialisme, soit en calomniant l'URSS et les pays socialistes plus grossièrement et avec plus d'acharnement que ne l'a jamais fait aucune propagande capitaliste, soit en se faisant objectivement les alliés de l'impérialisme dans la guerre du Vietnam par le sabotage délibéré de l'aide au Nord-Vietnam.

Le journal soviétique accuse notamment le groupe de Mao :

• de transformer la querelle idéologique sino-soviétique en une véritable guerre politique déchaînée;

• de tenter de semer la subversion dans les autres pays et partis communistes en organisant des factions dissidentes maoïstes dans ces pays ;

• d'organiser une campagne d'insultes et de provocations contre le personnel soviétique traversant la Chine pour se rendre au Nord-Vietnam;

• de créer autour de Mao un culte de personnalité "absurde" qui est devenu une "véritable idolâtrie" ;

• de mener une campagne de propagande "raciste" et "nationaliste" contre l'URSS et d'inventer des "contes à dormir debout" au sujet de prétendues provocations russes.

"La propagande chinoise invite le peuple soviétique à renverser le système existant et à hisser l'étendard de Mao Tsé-toung sur la place Rouge," écrit la Pravda.

Moscou prend soin de souligner que ce n'est pas un parti communiste qu'il s'agit de condamner, mais une faction qui, pour la satisfaction de ses visées personnelles, sacrifie les intérêts de la révolution en

Voir MOSCOU, en page 2

Autres informations page 46

AUJOURD'HUI

La dictature serait alors possible . . .

Le contre-amiral Landymore, congédié par le ministre de la Défense, a soutenu hier devant le comité parlementaire sur la Défense, que l'unification du commandement des forces armées pourrait amener — un jour — la dictature au Canada.

— Page 23

Les accidentés du travail

Dans un mémoire qu'elle a remis hier matin au ministre provincial du Travail, M. Maurice Bellemare, la CSN affirme que les accidentés du travail ne devraient pas perdre une seule journée de paye et que leur allocation devrait être plus élevée.

— Page 30

Les cheminots acceptent

Les cheminots ont accepté une convention générale de travail, valable pour trois ans. Les gains monétaires prévus sont les plus importants qui aient jamais été obtenus dans l'industrie ferroviaire.

— Page 31

SOMMAIRE

Annonces classées / 51 à 62
Bandes dessinées / 50
Calendrier des pionniers / 43
Courrier "Que faire ?" / 21
Décès, naissances, etc. / 63
Editorial / 4
Finance / 44 et 45
Horoscope / 22
Loisirs et récréation / 50
Mots croisés / 53
Nouvelles internationales / 49
Nouvelles nationales / 17
Radio et télévision / 10 et 11
Ski / 39 à 41
Spectacles et concerts / 28 et 29
Sports / 33 à 38 et 42
Tribunaux / 12, 14 et 27
Vie féminine / 18, 20 et 21
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 43

CKAC 73 AU CADRAN

Ottawa devrait garantir les emprunts des petits salariés

—Le comité parlementaire sur le crédit

OTTAWA (PC) — Un comité spécial du Sénat et des Communes, dans un rapport déposé hier aux Communes, recommande de forcer l'industrie prêteuse à divulguer complètement le coût de ses prêts, tant au moment de chaque transaction que dans sa réclame générale.

Le comité parlementaire mixte sur le crédit aux consommateurs, qui menait son enquête depuis trois ans, déclare que les recommandations contenues dans son rapport devraient être mises en vigueur sans délai par les gouvernements appropriés.

Aide aux familles moins favorisées

Le comité suggère au gouvernement fédéral d'établir, en faveur des familles dont les revenus annuels ne dépassent pas $4,000, un régime par lequel il se porterait garant envers les banques de prêts personnels pouvant atteindre $1,500.

Ce régime assurerait aux familles à revenus modestes des prêts à "des fins productives liées à la préservation du domicile et de la famille" à un faible taux d'intérêt et qui serait remboursable sur une longue période.

Le comité souligne qu'il s'est penché sur deux catégories de problèmes, celle des consommateurs qui obtiennent du crédit sans en connaître au préalable les conditions, et celle des familles à revenus modestes qui ont, de temps en temps, un besoin urgent d'un prêt pour obtenir des biens ou des services nécessaires sans pourtant avoir accès au crédit commercial.

Le comité insiste qu'il importe d'assurer "la vérité au sujet des prêts". "Cela exige, écrit-il, que chaque personne, société ou corporation, y compris les banques à charte, engagées dans le commerce du crédit aux consommateurs, soient tenues de révéler à leur client le coût complet du crédit qu'elles accordent, coût qui doit être exprimé à la fois comme montant total et comme taux d'intérêt annuel."

"La vérité au sujet des prêts" doit aussi porter sur la réclame, de façon "à protéger les emprunteurs éventuels, qu'ils soient ou non sur le point de contracter un emprunt ou d'effectuer un achat à tempérament".

"Pour cette raison, souligne le rapport, il est essentiel que toute réclame sur le crédit affiche honnêtement et complètement le coût total du crédit aux consommateurs."

"Si les prêteurs continuent de refuser de révéler les éléments qui composent le coût total du crédit aux consommateurs, le comité ne peut que conclure, déclare le rapport, que ce coût est trop élevé et qu'il n'est pas justifiable du point de vue économique."

HEES

SUITE DE LA PAGE 1

laisse croire qu'il déclenchera des élections au printemps.

Or, le congrès conservateur doit avoir lieu au début de septembre. Il ne faut donc pas exclure sa candidature.

Deux autres candidatures

C'est vrai, deux autres sont déjà sur les rangs.

Le Dr Hugh Horner, député conservateur de Jasper-Edson, fait déjà campagne. Pourquoi s'est-il porté candidat ? Sur le plan national, c'est un parfait inconnu. Peut-être veut-il récolter un peu de publicité ?

Des membres de son parti prétendent qu'il a posé sa candidature dans le seul but de faire échec à celles de MM. Aldo Woolliams et Marcel Lambert. Ces deux députés de l'Alberta songeaient, dit-on, à se lancer dans la mêlée.

Mais peut-on imaginer trois candidats de la seule province de l'Alberta ?

L'autre candidat est M. John Maclean, un homme d'affaires de l'Ontario, spécialisé dans la location de véhicules automobiles. Il n'a que 42 ans et, tout inconnu qu'il est, sa candidature n'est guère prise au sérieux.

Mais celle de M. George Hees l'est, même si plusieurs membres de son parti ne voient pas en lui un nouveau Sir John A. Macdonald. De plus, M. John Diefenbaker l'estime particulièrement.

Il est évidemment le darling d'un certain "jet set" torontois et M. John Bassett, propriétaire du Toronto Telegram, avec tous les moyens à sa disposition, est un de ses plus avides supporteurs.

M. Hees ne parle pas le français même s'il a occupé pendant plusieurs mois, à Montréal, le poste de président de la Bourse.

Les observateurs politiques savent bien quel genre de campagne il entend mener. Ils ont pu s'en rendre compte au cours des dernières semaines lorsque M. Hees s'est rendu prêter main-forte au chef conservateur du Nouveau - Brunswick, M. Charlie Van Horne.

Il est difficile de décrire ce genre de campagne, mais elles plaisent généralement aux jeunes de la génération Pepsi qui raffolent de ces danses à gogo. Au Nouveau-Brunswick, MM. Hees et Van Horne ont organisé de ces danses et profité de courts moments de répit pour livrer leur message politique.

Réduit à sa plus simple expression, c'était : "Votez pour moi."

N'empêche que les observateurs politiques voient en lui un sérieux adversaire au député de Kamloops. En effet, M. Fulton a déjà été chef conservateur, dans sa province, la Colombie-Britannique et, non seuuement a-t-il été battu aux élections qui ont suivi sa nomination, mais aucun candidat du parti n'a été élu.

Le pire orage éclate au moment de la moisson.

Proverbe italien

Allah donne le pain à l'un et l'appétit à l'autre.

Proverbe turc

MOSCOU

SUITE DE LA PAGE 1

même temps que ceux du peuple chinois et fait obstacle à l'action commune que les autres partis devraient mener contre l'impérialisme.

POMPIERS

SUITE DE LA PAGE 1

nées d'étude ou la grève. Je ne permettrai pas qu'on détruise en 3 ou 4 jours ce qu'on a mis 20 ans à construire." Il s'est fait huer. (La loi et la constitution de leur association interdisent toute grève aux pompiers.)

M. Plante a toutefois déclaré que lui, pas plus que les membres, ne voulait aller en arbitrage. Il reste donc d'autres tentatives de négociation, à la condition que le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, décide de considérer autrement que finale l'offre qu'il a formulée aux pompiers.

Réunion des enseignants de Montréal aujourd'hui

Les enseignants de Montréal se réunissaient cet après-midi à l'aréna Maurice-Richard pour entendre leur président, M. Aimé Nault leur faire un rapport détaillé sur les pourparlers qui se sont déroulés à Québec et qui ont abouti à l'impasse la plus complète.

M. Nault sera tout juste de retour de la capitale provinciale pour faire le point d'une situation qui n'a fait que se détériorer depuis le mois de novembre, alors qu'on pressentait déjà cette crise, par suite de l'opposition farouche des enseignants à se soumettre à des directives gouvernementales qu'ils croyaient et croient encore injustes et injustifiées.

Cette réunion aura lieu quelques heures avant la grève générale des 60,000 enseignants catholiques et protestants du Québec. Les protestants en sont à leurs premières armes dans le syndicalisme, mais ils ont décidé d'emboîter le pas, car pour eux, le bill 25 qui est la cause de ce qu'on pourrait qualifier de "rebellion" du monde de l'enseignement, ne peut être accepté à moins d'amendements importants. Ce qui ne fut pas le cas.

Laberge : un front commun

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, a déclaré tôt ce matin qu'il croyait nécessaire un front commun des centrales syndicales pour appuyer les enseignants du Québec dans leur opposition à un projet de loi inacceptable.

A cause de la tempête de neige qui s'est abattue ce matin sur Québec, la réunion du Conseil supérieur du travail a été annulée. MM. Laberge, Pepin et Laliberté sont toujours à Québec et devaient se réunir cet après-midi.

AMENDES

SUITE DE LA PAGE 1

Cet amendement permettra d'intégrer aux conventions collectives touchées par la nouvelle loi, les dernières offres des commissions scolaires.

Plus tôt, dans la journée d'hier, le premier ministre avait expliqué que cet amendement, soumis par le gouvernement lui-même, visait à faire établir dans un délai très court, par le lieutenant-gouverneur, un organisme (commission quasi-judiciaire) chargé de déterminer quelles offres avaient été faites avant le 11 février aux enseignants et de rendre sur le sujet des décisions exécutoires.

M. Johnson a expliqué que cet amendement permettra de respecter les droits acquis des enseignants, sans toucher aux autres aspects du bill, comme la suspension momentanée du droit de grève et du droit à la négociation.

M. Johnson a expliqué que la nouvelle disposition s'appliquerait à tous les endroits où une commission déterminerait qu'il y a eu des offres patronales valides faites aux enseignants comme en particulier, à Montréal.

Au cas cependant où ces offres provoqueraient un dépassement de l'échelle-limite fixée par les directives du 14, les montants excédents seraient quand même payés, mais sous forme forfaitaire.

C'est l'organisme créé par le bill 25 qui déterminera s'il existe vraiment des offres, à qui elles s'appliquent et quel montant forfaitaire doit être accordé.

Toutefois, selon le premier ministre, les futures négociations à l'échelon provincial se feront non pas à partir des sommes payées cette année, mais sur la base de l'échelle-limite.

Débat orageux

L'Opposition a mené, jusque tard dans la nuit en comité plénier, un combat farouche contre le bill, proposant, à presque tous les articles, des amendements majeurs, pour la plupart refusés.

Le gouvernement a de son côté, fait voter certains amendements en vue de protéger les enseignants contre toutes représailles en cas de retour au travail et pour sauvegarder les droits acquis dans les cas, par exemple, où les conventions collectives sont prolongées par la loi.

Mais sur les grandes lignes du bill, et sur son principe, le gouvernement n'a pas voulu céder d'un pouce devant les attaques répétées de l'opposition.

La plupart des articles ne furent adoptés que sur division, sauf un, touchant le retour des enseignants en classe. Tous les députés, debout, ont voté en faveur de ce retour.

Dès le début de l'étude en comité plénier, le combat a débuté.

Le député de Laurier, M. René Lévesque a soumis que le bill ne devrait pas s'appliquer aux commissions scolaires qui ne sont pas soumises aux directives du 14, comme celles de Montréal et de Québec.

Son amendement fut d'abord jugé irrecevable par le président du comité plénier. L'opposition en appela de cette décision, mais fut battue au voix.

De son côté, M. Jérôme Choquette a tenté, mais sans succès, que le gouvernement réduise les délais de suspension de droits contenus dans le bill, précisant que l'accumulation de ces mêmes délais constituait un véritable déni de justice pour les syndiqués de la profession enseignante.

Enfin, après que le bill eut difficilement franchi l'étape de l'étude en comité plénier, l'opposition, en troisième lecture, décida de demander une fois de plus qu'on le scinde.

M. Lesage a présenté une motion demandant que le bill soit renvoyé en comité plénier avec instruction de l'amender pour qu'il soit divisé.

Le premier bill aurait obligé les enseignants à retourner en classe en modifiant provisoirement les conventions collectives pour y incorporer les dernières offres patronales et en permettant la poursuite normale des négociations en vertu du code du travail.

Le deuxième bill aurait institué un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire. Ce bill aurait été référé au comité parlementaire de l'Education pour étude et consultation.

Cette motion fut battue par 53 contre 39. Le bill tel qu'adopté a pour but de mettre fin, dans les 48 heures de sa sanction, aux grèves d'instituteurs qui sévissent présentement au Québec, de prolonger certaines conventions collectives jusqu'au 30 juin 1968 et de mettre en place un mécanisme en vue de la négociation à l'échelle provinciale.

ECOLES

SUITE DE LA PAGE 1

étaient réunies, il a été décidé qu'une marche des parents protestants et de leurs enfants aurait lieu demain sur la colline parlementaire.

Interrogé ce matin, le principal du West Hill High School, M. Douglas McVie, n'a pas exclu la possibilité que les professeurs protestants se joignent aux parents et aux élèves pour cette manifestation à laquelle au moins 400 personnes sont attendues.

Le ralliement aura lieu demain matin à 9 heures au West Hill High School, d'où partiront en caravanes autos et autobus, tandis que d'autres manifestants voyageront par train.

Il est également prévu que les parents et élèves des institutions protestantes Iona et Willingdon se joindront à cette marche.

M. McVie n'a pas hésité à lancer une invitation à tous les parents et élèves des autres institutions protestantes ou catholiques qui voudraient participer à la manifestation.

Réunion à huis clos de la CIC

La décision de tenir une grève d'une journée a été prise à la fin d'une réunion à huis clos du Conseil général de la CIC. Les quatre cents délégués qui assistaient à cette assemblée ont fait l'unanimité sur la résolution, mais seulement après d'assez vives discussions. Certains d'entre eux auraient en particulier reproché à leur président la "générosité" des offres qu'il avait présentées au premier ministre dans la nuit de mardi à mercredi, au cours d'une ultime tentative pour trouver un terrain d'entente et éviter la crise dont on commence maintenant à mesurer toute l'ampleur.

M. Laliberté a en effet laissé entendre que les enseignants ont déjà fait plus que leur part pour tenter d'en arriver à un règlement mais que désormais ils ont l'intention de durcir leurs positions.

On compte, a-t-il dit, sur le dévouement, la compréhension des enseignants, sur leur vocation : "Les instituteurs, a-t-il poursuivi sur un ton cinglant, ont tellement la vocation qu'ils vont tout accepter et se laisser écraser et se traîner la langue pendante ?"

Il a ajouté que l'argument de la perte de prestige des enseignants devant l'opinion publique ne peut être invoqué, parce que jusqu'ici, l'opinion publique que les gens ont eu de leurs professeurs n'a pas été si bonne, et que de toutes façons ce n'est pas en courbant l'échine mais en se battant pour leurs droits que les enseignants se feront vraiment respecter.

Acceptation de la clause de la rentrée

Le président de la CIC a tenu à préciser de nouveau que les professeurs acceptent les parties du bill 25 qui obligent les enseignants à rentrer en classe (sous certaines conditions), mais qu'ils s'opposent toujours aussi vigoureusement au reste du projet qui, a-t-il dit, enlève aux syndiqués du secteur scolaire non seulement le droit de grève, mais encore le droit de négociation et le droit de libre association.

Quant aux amendements amenés par le gouvernement, certains d'entre eux sont intéressants, mais M. Laliberté a précisé qu'ils ne changent en rien le fond de la loi, qui est donc toujours aussi inacceptable.

Il a regretté l'attitude passive des commissions scolaires qui, à son avis, par leur inaction, sont partiellement responsables de la crise actuelle. "Si les commissions scolaires, a-t-il déclaré, avaient posé un geste de responsabilité, il y a longtemps que le problème aurait été réglé ; je pense qu'elles ont auprès du gouvernement et de la population une forte influence qui aurait dû jouer."

Il a rappelé qu'à deux reprises, soit dimanche et mardi soir, les enseignants ont présenté au gouvernement des propositions permettant de trouver un terrain d'entente, et qu'à deux reprises le gouvernement avait refusé ; le premier ministre a d'ailleurs affirmé à plusieurs occasions qu'il ne céderait pas sur le principe du bill 25.

Les enseignants, au contraire, a dit M. Laliberté, ont accepté des choses qui au premier abord leur avaient paru inadmissibles, y compris l'existence même d'une loi spéciale pour les forcer à retourner au travail. Il a mentionné en particulier les dernières offres qui, à son avis, étaient non seulement raisonnables, mais représentaient un compromis extrêmement dur à faire pour les instituteurs.

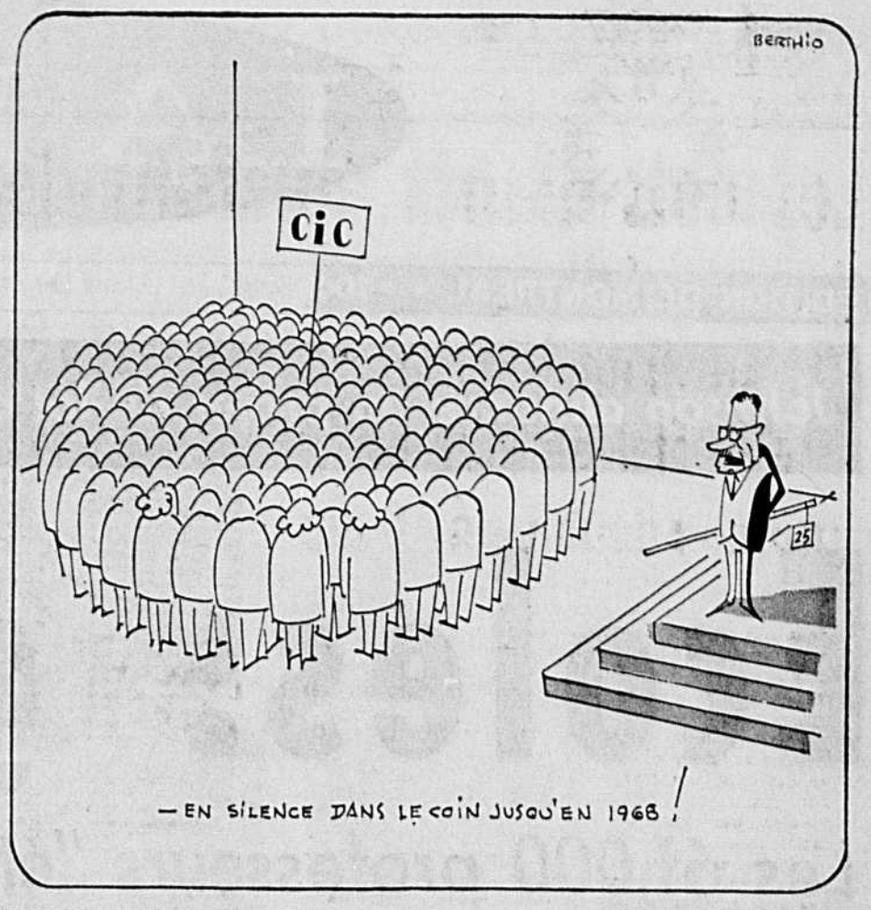

LA MÉTÉO

MINIMUM : 10

MAXIMUM : 15

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est** : neige et poudrerie cette nuit, avec léger risque de pluie verglaçante. La neige diminuera d'intensité demain après-midi. Plus froid demain soir. Vents d'est de 20 milles avec rafales, devenant du nord-ouest de 20 milles demain. Minimum et maximum à Montréal et Ste-Agathe 10 et 15, Ottawa 5 et 15, Sherbrooke 15 et 25. Aperçu pour vendredi : ensoleillé et frais.

Régions de Québec, Mauricie et Lac Saint-Jean : neige commençant vers minuit et cessant tard demain. Plus froid demain soir. Vents légers devenant de l'est de 25 milles avec rafales cette nuit et du nord de 20 milles demain soir. Minimum et maximum à Québec 10 et 15, La Tuque zéro et 5, Chicoutimi moins 10 et 5. Aperçu pour vendredi : clair et froid.

HUMIDIFIEZ

le bureau, la maison, la chambre d'enfant, la chambre du malade avec le tout NOUVEL HUMIDIFICATEUR VAPO-MASTER HANKSCRAFT No 210 de couleur bleue.

CESSEZ DE RESPIRER DE L'AIR SEC

L'humidité soulage gorge sèche, troubles des sinus, toux, saignement du nez, peau sèche, chocs électriques statiques. Un plein contenant d'eau dure plus de 17 heures. Silencieux. Arrête automatiquement. A l'épreuve du feu.

Rég. $6.95 en SPECIAL à $4.85 — 2 pour $9.39

LES PHARMACIES PROFESSIONNELLES SARRAZIN & CHOQUETTE

921 Ste-Catherine est - 842-9622 — Chez Dupuis - 842-5151 4497 St-Denis - 844-1711 — 6511 St-Hubert - 272-8233

LIVRAISON EN VILLE ET EN BANLIEUE

Commandes postales — ajouter 6% pour la taxe et 40¢ pour frais de poste

Avant d'acheter vos
•PORTES •FENÊTRES
•AUVENTS •CLAPBOARD
EN ALUMINUM
TELEPHONEZ A:
TISCO
722-1115

VOTRE CENTRE DE RENOVATION
LA SALLE

LAMBRISSEZ MURS DE SALON, CHAMBRES OU SOUS-SOL AVEC

DU CONTRE-PLAQUE PREFINI

En spécial : Acajou Tropical. Couleurs : Miel — Coconut — Olive — Saumon. 1ère QUALITE, 4' x 8'.

3.99 Pris au Magasin

4.29 livré

TUILES ACOUSTIQUES 12" x 12" x ½" embouvetées 1ère qualité

UNI 11¢ ch.

12¢ livré

TUILES A PLANCHER "VINYL AMIANTE"

1ère qualité — 3 Couleurs Disponibles — 9" x 9" x 1/16

SPECIAL 08¢

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LA SALLE BUILDERS SUPPLY LIMITED

STATIONNEMENT GRATUIT — PLAN BUDGETAIRE

Montréal
159 ouest, Jean-Talon — Tél. 273-1781

Verdun
667 Av. Galt — Tél. 769-4581

DIVISION DES ENTREPRISES P. H. DESROSIERS LTEE

COUVRE-LITS DRAPERIES RIDEAUX

STORES LINGES DE MAISON COUVRE-LITS

DRAPERIES RIDEAUX TRINGLES STORES

VENTE 29e ANNIVERSAIRE

FIBRE DE VERRE

Texture Damash

45" pouces de largeur. Lavable. Dans les couleurs de bleu, avocado, melon, blanc, or, beige, champagne, etc... Valeur de $2.98.

$1.44 la vge

14 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

MONTREAL Draperies MONTRÉAL

La plus grande chaîne de magasins de draperies au Québec.

TRINGLES STORES LINGES DE MAISON

Economisez de l'argent sur un aspirateur Hoover grâce à cette offre sensationnelle de HARDING CARPETS

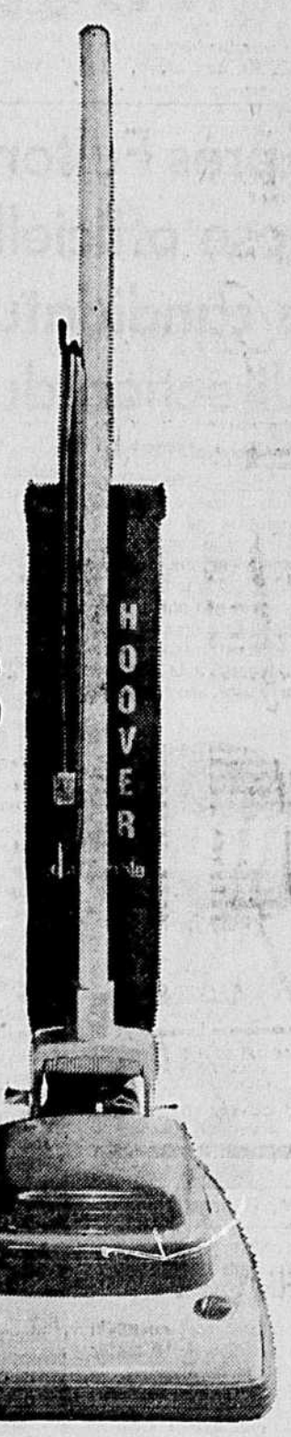

Aménagez en beauté

Offrez-vous la beauté d'un tapis Harding portant le sceau de certification '501' du nylon Du Pont. Il est disponible dans les superbes couleurs de la texture bouclée "Grand Valley" ou les subtils coloris deux-tons de la gamme "Clairemont".

Vivez en beauté

Voici une offre sensationnelle qui vous aidera à **conserver** la beauté de votre tapis Harding. Quand vous achetez un tapis Harding en nylon Du Pont certifié '501' (de 9' x 12' ou plus), vous obtenez ce magnifique aspirateur transformable Hoover, modèle standard pour **$39.95** seulement, profitant d'un rabais de trente dollars sur le prix marqué.

OFFRE SPECIALE $39.95
(Cette offre expire le 30 avril 1967)

GUY RIOPEL LTÉE tapis linoléum tuiles

HEURES D'AFFAIRES : 9 à 6 h., jeudi et vendredi jusqu'à 9 h., samedi jusqu'à 5 h.

Grandes facilités de STATIONNEMENT

2553 EST, RUE FLEURY

TEL. 381-8839

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, JEUDI 16 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 39

Les cols-blancs voteront demain sur les "dernières offres" de la ville

Le cas des travailleurs manuels a été réglé hier par l'acceptation d'un contrat accordant des hausses de salaire atteignant, dans certains cas, $2,537.60

par Jacques LAFRENIERE et Raymond MASSE

Les cols blancs de la ville de Montréal seront appelés à se prononcer par scrutin secret, demain, sur les "dernières offres" de leur employeur. Un porte-parole du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal (CSN), qui a communiqué cette information, n'a pas voulu préciser s'il s'agissait des mêmes offres que les membres avaient rejetées à mains levées, le 2 février, ou d'offres modifiées.

Selon une source digne de foi, il est fort possible que lors de cette assemblée, des fonctionnaires tentent d'obtenir qu'on rejette une fois de plus et définitivement les offres de la ville, et qu'on préconise plutôt le recours à l'arbitrage, dont la sentence serait exécutoire en vertu du code du travail.

Les dirigeants du syndicat feront d'abord un rapport sur la situation au cours de cette assemblée qui aura lieu au Centre Paul-Sauvé, à 9 h. 30 demain matin. Ils expliqueront leurs démarches pour poursuivre les négociations. Mais, encore hier soir, le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, déclarait son intention de ne pas revenir sur les offres du 2 février.

Hier midi, la première réaction des dirigeants du syndicat en apprenant les offres d'augmentation de salaire des travailleurs manuels, acceptées à l'unanimité par les 5,000 membres de la succursale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) ont prétendu que cela aurait pour effet de stimuler leurs membres.

Hausses de 28 à 50 p. 100

Les travailleurs manuels ont obtenu des hausses qui varient de 28 à 50 p. 100, dans une convention collective d'une année, prenant fin le 30 novembre 1967. La ville a offert à ses cols blancs une hausse évaluée à 11.6 par les dirigeants syndicaux, alors que les 4,515 fonctionnaires réclamaient une hausse de 20 p. 100, plus $700 dans un contrat de deux ans.

La ville a offert des hausses de traitement de 57 cents à $1.22 à ses travailleurs manuels. La plus faible augmentation qu'un ouvrier régulier recevra est de $1,140 par année. Elle peut atteindre $2,537.60 dans ertains cas. Ces chiffres sont fondés sur une semaine normale de 40 heures.

Ainsi, par exemple, une femme de ménage verra son salaire hebdomadaire passer à $102, le 30 août. Le journalier touchera $104.80, le plombier et l'électricien $144, etc.

Tout comme les manuels dans leur catégorie, les policiers de Montréal sont les mieux rémunérés au Canada. Ils ont obtenu une hausse de $950 répartie sur deux ans.

Outre le cas des contremaîtres, qui sera réglé assez rapidement et à qui l'on consentira probablement des hausses aussi fortes qu'aux travailleurs manuels, qui sont sous leurs ordres, il restera à régler la convention collective des fonctionnaires.

La convention collective des "manuels" comporte diverses améliorations des bénéfices marginaux, ce qui a fait déclarer aux dirigeants du syndicat que c'est le meilleur contrat de travail négocié au Canada. On ne trouve aucune comparaison où des augmentations aussi élevées aient été accordées à des

Voir VOTE en page 6

Les hauts salaires à l'hôtel de ville ont presque doublé en 10 ans

par Florian BERNARD

La dernière hausse de salaires des hauts fonctionnaires de la ville de Montréal remonte au 16 juillet 1965. Un extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue cette date atteste que le dit comité a résolu de fixer comme suit les échelles de traitements des directeurs des services municipaux.

Afin de mieux illustrer l'importance de certaines hausses, nous avons comparé ces traitements à ceux qui étaient en vigueur à la ville de Montréal en 1956, c'est-à-dire il y a une dizaine d'années. Etant donné que certains chiffres n'étaient pas disponibles, nous les avons omis dans notre tableau.

Dans l'ensemble, les chiffres disponibles dénotent que les salaires des hauts fonctionnaires municipaux ont connu une augmentation de près de 50 p. 100 depuis une dizaine d'années. Dans la plupart des cas, ils ont presque doublé et les directeurs de services de la ville de Montréal sont actuellement parmi les mieux payés au Canada.

Traitement des hauts fonctionnaires

Fonction	Salaire en 1956	Salaire en 1967
Chef du contentieux	$14,000	$26,000
Directeur du Service des finances	$14,000	$26,000
Directeur du Service des travaux publics	$14,000	$26,000
Directeur du Service de l'urbanisme	$12,500	$23,000
Estimateur de la ville	—	$22,000
Directeur du Service d'incendies	$12,500	$22,000
Directeur du Service du personnel	—	$22,000
Directeur du Service de la voie publique	$12,500	$22,000
Directeur du Service des permis et inspections	—	$22,000
Directeur du Service du bien-être	—	$21,000
Directeur du Service de la circulation	—	$21,000
Directeur du Service des parcs	—	$21,000
Directeur du Service de la santé	$13,000	$21,000
Directeur du Service du secrétariat	—	$21,000
Directeur du Service des achats	—	$20,000
Vérificateur de la ville	$10,000	$17,000

Le salaire du maire et du président

En vertu des augmentations consenties par le gouvernement Lesage en 1965, le maire de Montréal reçoit actuellement un traitement global de $28,500 par année. Cette somme comprend une indemnité de $6,000 représentant des frais de déplacement et autres dépenses inhérentes à la fonction de maire. Il reçoit aussi une somme additionnelle de $2,000 de la Corporation de Montréal métropolitain, où il siège "ex-officio" comme l'un des 14 représentants de la ville de Montréal.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, reçoit un traitement global annuel de $28,000 ainsi réparti : $18,000 comme indemnité et $5,000 en tant que conseiller municipal.

Il reçoit aussi $2,000 de la Corporation de Montréal métropolitain et $4,000 comme représentant de la ville de Montréal au comité exécutif de la Compagnie de l'Exposition universelle.

Photo LA PRESSE

Manifestation devant la maison de M. Saulnier

Environ 300 grévistes municipaux ont chanté "Pim-Pom, Pim-Pom", durant près de trois heures, ce matin, devant la résidence de M. Lucien Saulnier, mais il semble que ce dernier était absent de son domicile.

Lettre des fonctionnaires à "Papa Lucien"

Quelque 300 fonctionnaires municipaux, portant pancartes comme il se doit, se sont rendus ce matin à la résidence du président du comité exécutif porteurs d'un message adressé à "Papa Lucien" et signé de "Vos choucheux".

Missive rédigée en termes plus que respectueux, mais qui ne laisse cependant aucun doute sur l'état d'esprit des cols-blancs de la ville de Montréal, un peu jaloux des termes de la toute nouvelle convention collective de leurs confrères les cols-bleus ou manuels.

"Papa Lucien" n'a pas quitté sa résidence de la rue Foucher et n'a pu, de la sorte, prendre connaissance du texte satirique de cette lettre ouverte dont le thème pourrait être : de l'évolution du fonctionnarisme vers le travail en plein air.

Qu'on en juge par le texte de cette lettre :

"Papa Lucien,

"Vous avez, réunis devant vous, plus de 2,000 (sic) enfants, dévoués et obéissants.

"Le but de notre visite est de nous témoigner, cher papa, de façon non équivoque, toute la filiale affection que nous vous portons. En bon père que vous êtes, vous veillez avec amour au bien-être et au moral de toute cette grande famille que représentent les 4,500 cols-blancs.

"Nous vous sommes reconnaissants de vous dépenser sans compter pour assurer que tous et chacun pourront, dorénavant, se remettre entièrement entre vos mains, sachant que vous savez, mieux que quiconque, ce qui est bon pour nous.

"Il est réconfortant de pouvoir compter sur votre compétence et votre générosité.

"Papa Lucien, nous vous supplions, nous vous conjurons de continuer dans votre entêtement car, sans doute, vous gardez dans le fond le votre coeur, une place toute spéciale pour vos petits enfants cols-blancs. Et sachant qu'il serait plus salutaire pour vos fonctionnaires de travailler à l'extérieur que dans les bureaux, vous avez trouvé, par le biais des offres faites aux employés manuels, le moyen de le leur faire savoir.

"Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir agréer notre demande d'insérer dans le présent projet de convention collective, une clause à l'effet qu'automatiquement, le fonctionnaire pourra être transféré chez les manuels, sans examens, avec l'approbation unanime de votre conseil, après la période de questions habituelles.

" Respectueusement prosternés,

Vos choucheux."

Commencé à 6 h. 30 ce matin, la manifestation devant la résidence de M. Lucien Saulnier a pris fin vers 9 h. sans qu'aucun incident ne se soit produit.

Avant de partir, cependant, les fonctionnaires ont pris soin de glisser une copie de leur message dans la boîte aux lettres de la résidence du président du comité exécutif de Montréal.

Les manifestants ont aussi "pris soin" de laisser sur le parterre de la maison de M. Saulnier une quantité plus que respectable de verres de carton et, sur les marches de l'entrée principale, une boîte contenant des ordures ménagères...

Une manifestation de moins grande envergure avait eu lieu hier en face de la résidence du maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

Une trentaine de cols-blancs ont paradé pendant quelques heures devant le 5,700 avenue des Plaines, dans le quartier Cité-Jardins.

Là aussi, la manifestation s'est déroulée dans l'ordre et la police n'a pas eu à intervenir.

Saulnier... et la médiation

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, tient à préciser l'attitude de la ville en rapport avec la demande de médiation du Syndicat des fonctionnaires municipaux. Selon M. Saulnier, la médiation priverait les fonctionnaires de leurs salaires au moment même où la ville leur offre une hausse de 15 p. 100 moyennant un retour immédiat au travail. Voici le texte intégral de la déclaration du président du comité exécutif :

"Je désire préciser l'attitude de la ville en rapport avec la demande de médiation du syndicat des fonctionnaires municipaux. Elle est très simple : Le syndicat veut que les employés continuent de perdre leurs salaires pendant la médiation. Pas nous. Quand nous disons que nous ne voulons pas qu'ils soient privés de leurs salaires, nous parlons des salaires conformes à notre offre finale et non pas à ceux du contrat échu depuis le 1er décembre."

Une élection municipale?

par Florian BERNARD

L'administration municipale songerait sérieusement à transporter sur la place publique le conflit syndical qui l'oppose à ses fonctionnaires en déclenchant une élection à brève échéance.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, et ses collègues auraient déjà eu des entretiens à ce sujet.

Par ailleurs, lors de sa visite à Québec dans la nuit de mercredi à jeudi, la semaine dernière, M. Saulnier a dit à un conseiller municipal, membre de l'Assemblée législative, que la ville devra déclencher des élections si les fonctionnaires persistent dans leur refus de reprendre le travail.

Interrogé à ce sujet hier soir, M. Saulnier n'a pas complète-

Voir ELECTION en page 6

La tempête paralyse Québec, et rend presque toutes les routes impraticables

par Martin Pronovost

Le Québec est aux prises avec une tempête de neige qui a laissé jusqu'à présent des bancs haut d'une dizaine de pieds dans le nord de la province et de 6 à 7 pieds de hauteur dans la région de Québec, bloquant ainsi toutes les routes entourant la capitale provinciale.

C'est dans la région de Montréal que cette tempête s'est fait le moins sentir. A midi, aujourd'hui on n'enregistrait qu'une précipitation d'environ 6 pouces, mais la visibilité était nulle sur toutes les routes de la région. Partout, la chaussée était très glissante et la police provinciale a enregistré des centaines d'accidents au début de la matinée.

La route trans-canadienne, dans toute sa longueur sur l'île de Montréal était presque impraticable. On a compté plus de 30 accidents sur cette artère entre 7 h. et midi.

Au centre de la ville les rues étaient très glissantes et la circulation était très lente. Les travailleurs manuels de la ville, de retour au travail après cinq jours d'inactivité, en ont eu plein les bras. A midi, il semblait que tous les services n'évaient pu reprendre leur boulot quotidien. Cett situation, toutefois, devait s'améliorer durant l'après-midi.

La police de Montréal, pour sa part, a eu à répondre à de nombreux appels résultant d'accrochages.

A Québec

"C'est pitoyable, tout est bloqué, personne ne peut sortir de la ville, des milliers de travailleurs n'ont pu se rendre au travail, ça fait vraiment pitié..." a déclaré l'officier de la police provinciale qui dirige la radio-police pour la région de Québec.

Selon ce porte-parole, toutes les routes étaient complètement bloquées dès 7 h. ce matin. La tempête a débuté vers minuit, hier soir. A midi, aujourd'hui, la circulation était encore impossible et aucun véhicule ne pouvait ni entrer, ni sortir de la ville.

La route 9, entre Québec et Drummondville, la route 2 entre Québec et Trois-Rivières, le boulevard Ste-Anne, entre Québec et Ste-Anne de Beaupré, la route 54, entre Québec et Charlesbourg, étaient recouvertes de bancs de neige hauts de 6 à 7 pieds. A Ste-Foy, certaines rues étaient également bloquées par des bancs de neige aussi haut. A Québec même la majorité des rues étaient impraticables et rares étaient ceux qui s'y risquaient.

A St-Grégoire, un policier provincial était prisonnier de la neige depuis le début de la tempête et on ne savait pas à midi quand on pourrait le secourir.

Le bateau-passeur entre Québec et Lévis a dû suspendre temporairement son service entre les deux rives, tôt ce matin. Il devait reprendre ses ttraversées peu après-midi alors que la tempête diminuait d'intensité.

L'Université Laval, l'Académie de Québec et la majorité des écoles étaient fermées ce matin et devaient ouvrir leurs portes demain matin seulement, si ttoutefois les instituteurs n'étaient pas tous en grève.

Les différents services d'autobus de la capitale et de la banlieue ont abandonné certains circuits et le srares véhicules en service ont circulé avec des retards considérables. A l'aéroport de l'Ancienne-Lorette aucun appareil n'a décollé depuis le début de la tempête. Seuls les trains sont demeurés en contact avec la vill de Québec mais non sans difficultés.

Voir TEMPETE en page 6

LOUEZ

Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils.

VENTE PIECES REPARATIONS des fusils et compresseurs

BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC.

Aucun problème si vous vous fiez à nos spécialistes

Gélinas COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
288-0163

Stationnement gratuit à côté du magasin

8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — SAMEDI MIDI et l'après-midi de 5 à 6

LES SILENCIEUX MIDAS portent une GARANTIE ÉCRITE, sans conditions, valide aussi longtemps que vous restez propriétaire de votre voiture

MIDAS ATELIER

PLUS DE 400 ATELIERS AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS. CETTE GARANTIE COUVRE TOUTE AVARIE DU SILENCIEUX : ROUILLE, ECLATEMENT, USURE, ETC.

10,111, BOUL. PIE-IX 321-7108-9
4495, RUE IBERVILLE 526-1627-8
850, BOUL. LABELLE, CHOMEDEY 681-1601
6100, CHEMIN UPPER LACHINE 481-0404.

TOUTES CARTES DE CREDIT ACCEPTEES

OUVERT TOUS LES JOURS A PARTIR DE 8 H. A.M.
INSPECTION GRATUITE DES AMORTISSEURS DE CHOCS

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

CENDRIERS DE PLANCHER
pour votre bureau ou salle d'attente
Tout métal noir avec récipient en acier inoxydable.
20" hauteur x 10" diamètre
Prix rég. $9.50 Spécial Pilon $7.50
Sac de sable inclus.

pilon inc. FOURNITURES DE BUREAU
• 750 BEAUBIEN, 273-9501 • 800 MONT-ROYAL, 524-3081
• 8559 ST-LAURENT, 381-6261 • 851 DECARIE, 748-7961
• 280 OUEST, RUE ST-JACQUES, 842-4171

Vous aimez le FROMAGE FIN ? venez voir notre grande variété

KASHAVAL
CANTAL
CHESHIRE
GORGONZOLA
MAIGRELAIT
GOURMANDISE
MUENSTER
ST-PAULIN
DANOIS BLEU
TOME DE SAVOIE
GOUDA
HAVORTI
STILTON
MAZARELLA
BRIE
CAERPHILLY
REVEREND
REBLOCHON
DAUPHIN
BOURSAULT
OKA
CAMEMBERT
PONT-LEVEQUE
SECRET DES MOINES
ETC.

HOMARDS BOUILLIS
SAUMON FRAIS
FLETAN FRAIS
HUITRES FRAICHES EN VRAC OU EN ECAILLE

A. DIONNE FILS & CIE
1221 o., Ste-Catherine, Montréal coin rue Drummond Tél. 849-2341

En vedette cette semaine à la BOUTIQUE COLONIALE
Vendeur autorisé

BASSINETTE berçante fini érable. 18"x36" $24.95 (matelas inclus)

Ouvert jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi soir

A. FORGET INC.
6707 boul. SAINT-LAURENT Tél. 274-5568
(juste au nord de ST-ZOTIQUE)

CORBEIL SUR LA PLAZA

Pour les 6 à 16 ans

Ensemble robe et manteau, robe sans manche, encolure ronde.

Manteau boutonné sur le côté, ligne A.

Couleurs : blanc, bleu, beige, turquoise.

Grandeurs : 6 à 16 ans.

$69.99

En vente au 2e étage

6500 St-Hubert, angle Beaubien
Tél. 279-4581

La tragédie de Dorion

"Je n'ai pas touché aux barrières, déclare l'agent Gilbert Fontaine, ni ce soir-là, ni avant, ni après"

par Germain TARDIF

DORION — Comme ce fut le cas lors de l'enquête du coroner, en janvier dernier, la présente enquête de la Commission des transports du Canada sur la tragédie de Dorion n'a pas réussi, après trois jours d'audience, à percer le mystère de la barrière qui s'est levée, au passage à niveau de la rue St-Charles, alors qu'un convoi des Chemins de fer nationaux s'approchait à vive allure.

Les témoins entendus depuis lundi, qui sont à peu près tous les mêmes qui avaient déposé à l'enquête du coroner, ont donné diverses réponses à cette question : "Avez-vous vu quelqu'un près des barrières ?"

Certains ont déclaré n'avoir vu personne. D'autres ont dit être sûrs qu'il n'y avait personne. D'autres ont vu des silhouettes. D'autres ont vu des jeunes gens. D'autres, enfin, affirment avoir vu quelqu'un qui faisait le geste de lever ou de tenir levée la barrière sous laquelle s'est engagé l'autobus d'écoliers.

L'un des principaux témoins de la journée d'hier fut l'agent Gilbert Fontaine, de la police de Dorion, qui avait commencé à témoigner la veille.

On sait que, mardi, l'avocat des Chemins de fer nationaux, Me Châteaugay Perreault, avait demandé à plusieurs des témoins s'ils n'avaient pas aperçu un policier ou s'ils n'avaient pas vu l'agent Fontaine près de la barrière sud. Quelques-uns dirent l'avoir vu se diriger vers le passage à niveau, mais personne n'a pu identifier qui que ce soit près de la barrière.

Le policier déclara qu'en effet il s'est dirigé vers le passage à niveau, qu'il a vu la barrière se lever et l'autobus avancer, qu'il a aperçu le convoi venant de Montréal et qu'il s'est lancé en courant sur la voie d'évitement pour tenter, mais en vain, d'avertir le chauffeur de l'autobus de l'approche du train. Il n'a vu personne près de la barrière.

Hier, l'avocat de la ville et de la police de Dorion, Me Bertrand Lacombe, a voulu dissiper, une fois pour toutes, le doute qui pouvait planer sur l'agent Fontaine.

— "Vous êtes sous serment et vous avez juré de dire toute la vérité, lui demanda-t-il. Le soir du 7 octobre, avez-vous levé la barrière ?"

— "Non."

— "Y avez-vous touché ?"

—"Non."

—"Avez-vous vu des gens toucher ou lever la barrière sud ?"

— "Non, jamais."

—"En d'autres circonstances, avez-vous déjà levé les barrières ?

— "Non."

— "Avez-vous déjà vu d'autres policiers le faire ?"

— "Non."

— "Avez-vous déjà entendu dire que des policiers l'ont déjà fait ?"

— "Non."

Plus tôt, le policier avait expliqué qu'il y avait, pour lui et ses collègues des instructions bien précises de ne pas toucher aux barrières s'ils s'apercevaient de défectuosités.

Ils devaient alors appeler au quartier général qui se chargerait d'en informer les Chemins de fer nationaux ou le Pacifique Canadien pour qu'ils envoient aussitôt des équipes de réparation

Dans son interrogatoire, qui avait plutôt l'allure d'un contre-interrogatoire, Me Perreault tenta de mettre le témoin en opposition avec sa déposition à l'enquête du coroner, sur des questions de détail.

Il demanda ensuite que le témoin produise le rapport qu'il a fait au chef de police, à la suite de la tragédie.

Me Lacombe s'y opposa vigoureusement, expliquant qu'un tel rapport est de nature confidentielle et qu'au surplus, il ne constituait, en somme, qu'un résumé, bien incomplet.

Il exprima au président de la Commission, Me Rod Kerr, sa crainte que Me Perreault ne s'en serve pour bousculer le témoin.

"Je suis prêt, toutefois, à le présenter à la Commission en lui demandant de tenir compte du fait que ce n'est qu'un résumé."

Après une brève interruption de repos de 10 minutes, Me Lacombe accepta finalement de rendre le rapport public en soulignant, par des questions à l'agent Fontaine, que ce dernier l'avait rédigé à 5 heures, le matin, après avoir passé toute la nuit sur la scène de l'accident et qu'à ce moment-là, le policier était sous le coup de l'émotion et qu'il était très fatigué.

Plus tard, après l'avoir lu, Me Perreault fit savoir qu'il n'avait pas l'intention d'interroger le policier sur son rapport.

Vu de l'autobus

Une étudiante de 17 ans, Mlle Carole Trudeau, qui était dans l'autobus au moment de la tragédie, fut ensuite appelée à déposer.

Elle précisa qu'elle se trouvait assise à la quatrième rangée de sièges, derrière la porte, à droite.

Le point saillant de son témoignage est qu'elle aperçut deux jeunes gens près de la barrière. L'un d'eux avait les paumes des mains placées sous la barrière. Quand celle-ci se leva, les mains se levèrent également.

"Je ne peux pas dire s'ils poussaient la barrière ou s'ils faisaient mine de la lever. Je ne puis identifier ces deux jeunes gens."

"Pouvez-vous dire s'il pourrait s'agir de Daniel Cuerrier ou de Guy Vendette ?"

"Non."

Cuerrier et Vendette, deux étudiants du collège de Rigaud, avaient révélé, lors d'une audience spéciale du coroner, il y a plus de deux semaines, qu'ils se trouvaient tout près de la barrière sud, lors de l'accident. Ils avaient affirmé qu'ils s'étaient tenus hors de portée de celle-ci et qu'ils n'y avaient pas touché. Par ailleurs, ils avaient déclaré n'avoir vu personne d'autre près de la barrière.

Hier après-midi le jeune Cuerrier vint déposer devant la Commission, mais n'apporta rien de nouveau à ce qu'il avait déjà dit.

Témérité

Un autre jeune homme, Gilles Couture, a déclaré avoir passé sous la barrière qui était baissée et avoir traversé le passage à niveau en courant.

"Trois ou quatre secondes plus tard, le train venant de l'Ontario (le premier des deux) passait derrière moi."

S'étant retourné, il vit le deuxième train venant de Montréal et la collision qui s'ensuivit avec l'autobus.

Il déclare avoir vu des étincelles sous les roues, derrière la locomotive, juste avant la collision.

Le CN: Inutile de réduire la vitesse des trains

Les Chemins de fer nationaux sont d'avis que la meilleure solution pour éliminer les dangers des passages à niveau de la rue St-Charles, à Dorion, réside dans la construction d'un viaduc ou d'un tunnel.

Dans une lettre à la Commission des transports du Canada commentant une pétition présentée à la commission par les étudiants de la Cité des jeunes de Vaudreuil, le CN soutient que, dans des circonstances telles qu'elles se présentent dans le cas de Dorion, la vitesse des trains importe peu.

La pétition des étudiants demande que la vitesse des trains soit réduite à 10 milles à l'heure aux passages à niveau de Dorion.

"Leur préoccupation, soutient le CN, ne tient compte que d'un seul aspect de la question et en néglige plusieurs autres".

L'avocat des Chemins de fer nationaux près la commission, Me H. J. B. Pye, explique ainsi le point de vue de la compagnie :

"Les trains roulent sur des rails et ces rails sont fixes. Un train ne peut tourner brusquement comme peut le faire une automobile, pour éviter un obstacle. Un train ne peut arrêter brusquement pour céder le passage à un piéton ou à un véhicule. C'est simplement impossible. Pour obtenir l'arrêt complet, un train de marchandises de 100 wagons a besoin de freiner sur une longueur de près d'un mille. Même à vitesse réduite, le temps et la distance pour arrêter complètement sont considérables. Par conséquent, il n'y a qu'une chose à faire pour la sécurité maximum d'un passage à niveau, c'est de laisser la voie libre à l'approche d'un train.

"La meilleure solution, c'est de construire un passage à croisements superposés, c'est-à-dire un pont ou un tunnel.

Les formalités

Pour y arriver, les formalités sont assez simples. Une municipalité ou une province adressent une demande à la Commission des transports. Dès que celle-ci a été approuvée, la construction du pont ou du tunnel commence. La Commission, grâce aux sommes mises à sa disposition par le fonds des passages à niveau, assume 80 pour 100 des frais jusqu'à un maximum de $500,000. Le reste est divisé entre l'administration en cause et le chemin de fer.

"Toutefois, souligne le CN, avant que les travaux ne soient entrepris et complétés, le passage à niveau et le danger subsiste. Réduire la vitesse à 10 milles à l'heure constituerait-il une solution ? Etudions les divers aspects de la question :

Dès qu'il y a un obstacle sur la voie, rien ne garantit que le train pourra arrêter à temps, même s'il roule à vitesse réduite.

Si la vitesse des trains était abaissée à 10 milles à l'heure, un train de marchandises d'une centaine de wagons prendrait six minutes à traverser le passage à niveau. Il en résulterait d'énormes embouteillages.

Comme il passe plus d'une centaine de trains par jour à Dorion, la situation deviendrait vite intolérable pour les automobilistes comme pour les piétons. Ceux-ci, sachant que la vitesse est réduite, prendraient des chances en se faufilant entre les barrières. Il en résulterait des accidents.

"Ceci n'est pas une supposition. Le cas s'est produit à plusieurs endroits et en plusieurs occasions".

VOTE

SUITE DE LA PAGE 3

travailleurs. Seuls les traitements des députés ou administrateurs de grosses entreprises ont augmenté si rapidement dans une année !

Il ne semble pas que les autres travailleurs de la ville de Montréal seront envieux des "manuels", car tous admettent que ces derniers avaient un rattrapage sérieux à faire pour placer leurs salaires aux niveaux de ceux des ouvriers de la construction de Montréal ou de la Commission des écoles catholiques de Montréal, pour des fonctions identiques.

Ainsi, la Fraternité des policiers de Montréal n'appréhende aucune difficulté chez ses membres et croit pouvoir signer sa convention collective dès vendredi. Les policiers étaient au courant que les travailleurs manuels recevraient des hausses de traitements supérieures à ce que la ville leur consentirait, à cause de ce rattrapage.

La grève des fonctionnaires a débuté le 30 janvier. Le 2 février, les cols-blancs ont appris par la radio et les journaux les "offres finales" de la ville avant de se réunir en assemblée générale. Ils ont hué chacune des propositions de l'employeur et les ont rejetées à ce qui a semblé être à l'unanimité.

ELECTION

SUITE DE LA PAGE 3

ment écarté l'éventualité d'une élection municipale. Même s'il n'a pas déclaré que l'administration songeait à déclencher des élections prochaines, il a précisé : "Nous avons déjà relevé des défis politiques. Si l'on nous demande de le faire encore une fois, nous sommes prêts."

Quoi qu'il en soit, M. Saulnier a de nouveau affirmé que les offres de la ville, en ce qui concerne les fonctionnaires, sont "aussi finales" qu'elles l'étaient lorsqu'elles ont été formulées pour la première fois le 2 février. M. Saulnier a de nouveau répété que ces offres ne seront pas modifiées. Nous lui avons alors demandé ce qui arrivera si, malgré ces "offres finales", les cols-blancs refusent de retourner au travail. Le président du comité exécutif a déclaré que d'autres moyens seront adoptés, moyens légaux il va sans dire. Or, il semble de plus en plus évident que l'administration Drapeau-Saulnier devra se présenter devant le peuple si elle désire modifier ces offres finales.

Projet de loi écarté

Lors de sa visite à Québec, mercredi dernier, M. Saulnier s'était longuement entretenu avec le premier ministre, M. Johnson. Rien n'a transpiré de cette conversation, sauf quelques bribes rapportées par le conseiller municipal Frank Hanley, député de Ste-Anne, qui a rencontré M. Saulnier après la rencontre. Selon M. Hanley, il a effectivement été question d'un bill.

Il a aussi apparemment été question d'un référendum, mais cette dernière possibilité aurait été écartée. Le gouvernement Johnson ne semblant pas tellement disposé à faire adopter un bill brisant la grève des fonctionnaires, M. Saulnier aurait alors songé à déclencher des élections municipales. C'est du moins ce qu'il a confié ce soir-là au député de Ste-Anne.

Au moment de cette rencontre il y avait évidemment la menace de grève des employés manuels. Or, depuis, les employés manuels sont retournés au travail. La ville leur a offert une hausse générale de salaire de 26 p. 100, augmentation qui a été acceptée hier en assemblée générale.

Il ne reste que les fonctionnaires. L'impasse la plus complète règne depuis une semaine et elle ne semble pas sur le point d'être réglée. Pour les observateurs, M. Saulnier ne modifiera pas ses "offres finales". Il préférerait en appeler directement au peule.

Pas de guerre contre la CSN

Certains observateurs syndicaux ont vu dans l'attitude de M. Saulnier une guerre à finir avec la CSN et son président, M. Marcel Pepin. Interrogé à ce sujet, hier soir, M. Saulnier a complètement réfuté ces accusations. Il a déclaré qu'il ne s'agit aucunement d'une guerre contre la CSN. Selon lui, les offres présentées aux fonctionnaires affiliés à la CSN) sont raisonnables et se comparent avantageusement avec celles qui ont été acceptées par les employés manuels (affiliés à la FTQ).

Il y a évidemment l'écart de 11 p. 100 dans les offres de la ville. Montréal offre une hausse générale de 15 p. 100 aux fonctionnaires tandis qu'elle a offert 26 p. 100 aux employés manuels. M. Saulnier s'est empressé de déclarer qu'il ne faut pas voir dans cet écart une guerre contre la CSN. Il a expliqué que l'écart en question tend à rendre justice aux petits salariés des deux syndicats.

Par exemple, selon M. Saulnier, le plus petit salarié chez les fonctionnaires reçoit quand même $1,600 par année de plus que le plus petit salarié chez les employés manuels. Il en est ainsi sur toute la ligne d'expliquer le président de l'exécutif. Selon M. Saulnier les offres faites aux deux syndicats tendent à rendre une justice égale aux deux groupes d'employés. Il ne s'agit aucunement de mesures discriminatoires contre une centrale syndicale ou une autre.

M. Saulnier a aussi déclaré hier soir que plusieurs fonctionnaires sont prêts à retourner au travail. Il a précisé qu'il a personnellement reçu des appels téléphoniques de la part de nombreux fonctionnaires désireux de reprendre le travail. Les chefs de service de la ville ont également reçu, selon le président de l'exécutif, des appels téléphoniques de même nature. M. Saulnier croit que la rentrée des employés manuels devrait inciter les fonctionnaires à en faire autant.

Le président du comité exécutif a ajouté que les offres de la ville aux fonctionnaires sont généreuses et que, surtout, elles tiennent compte des écarts qui existaient entre certaines catégories d'employés. Selon l'échelle proposée par la ville, ce sont principalement les petits salariés qui recevront la plus forte augmentation. Cette majoration irait même jusqu'à 20 p. 100 dans certains cas alors que la moyenne générale de la hausse proposée est de 15 p. 100 pour l'ensemble des fonctionnaires.

TEMPETE

SUITE DE LA PAGE 3

Le service météorologique prévoyait, à midi, que le temps s'éclaircirait au début de la soirée ou en fin de journée. A Montréal, on prévoyait également que le mercure descendrait à 10 degrés sous zéro durant la nuit prochaine.

On demande au Barreau une enquête sur Me Roumanek

Lors d'une réunion tenu mardi soir, au Club Canadien, l'Association des avocats de la défense a décidé de demander au Barreau local de faire enquête sur les agissements du procureur de la couronne Jay Roumanek, dans l'affaire Julius Erbstein.

C'est à la suggestion de Me Roland Blais que le groupe d'avocats (quelque vingt-cinq apparemment) que présidait Me Maurice-S. Hébert, a réclamé une telle enquête.

Cambriolages

Délaissant pour une nuit les domiciles particuliers, les malfaiteurs se sont acharnés sur une série d'établissements commerciaux situés aux divers coins de la ville.

Après avoir pratiqué un trou dans un mur de béton, des voleurs sont entrés dans les locaux de Zenith Cash & Carry, 1955 Cabot, et ont raflé $301 dans la caisse en plus d'une quantité d'articles d'une valeur inconnue.

Chez Rose & Laflamme, 1461 Parthenais, on a brisé le carreau d'une fenêtres de l'arrière et volé plusieurs appareils de bureau et des essences d'une valeur dépassant largement $700.

Pour se rendre à l'intérieur du garage Labelle, 1200 est, rue Ontario, des voleurs se sont laissés glisser le long d'un câble après avoir ouvert un puits de lumière et ont dérobé $625 dans la caisse.

D'autres individus se sont emparés d'une grande quantité de poisson congelé, après avoir fracturé une porte de l'arrière de Straker Gross, 3847 Saint-Laurent.

Dix caisses de chaussures d'une valeur de $1,600 ont été volées dans un camion de Richmond Transport, près du 1570, rue Poupart.

ERRATUM

Dans notre annonce paru hier dans La Presse l'item suivant aurait dû se lire comme suit :

CHOUX No 1

Nouveaux importés lb 9¢

UNION MARCHE INC

Lequel de ces nouveaux plats Swanson aimeriez-vous recevoir gratis?

L'italien ou le chinois?

Vous n'avez qu'à acheter deux de ces plats garnis, à l'italienne ou à la chinoise, et nous vous rembourserons avec plaisir le prix d'achat de l'un ou de l'autre.

Quoi de meilleur que ces savoureux plats internationaux Swanson! Le plat à l'italienne, par exemple, comprend une lasagna garnie de fromage et de viande, des haricots verts Marinara et le fameux pouding Tortoni. Le plat chinois comprend: du chow mein au poulet (avec de véritables germes de haricots et des châtaignes d'eau), des crevettes frites et du riz frit aux oeufs.

Goûtez ces deux nouveaux diners garnis Swanson et économisez. Vous les trouverez au comptoir des produits congelés, chez votre épicier.

Swanson: la solution idéale à tant de problèmes, à l'heure des repas.

Offre de remboursement sur les plats garnis Swanson à l'italienne et à la chinoise

ACHETEZ-EN 2 OBTENEZ-EN UN GRATIS !

Voici comment obtenir le remboursement. • Acheter deux plats garnis Swanson, à l'italienne ou à la chinoise. • Découper le coin inférieur, à droite, de chaque cartonnage et envoyer à: **OFFRE DES PLATS GARNIS SWANSON, C.P. 3500, MONTREAL 3, P.Q.** Swanson remboursera le prix d'achat total d'un des plats garnis. Prix payé _____ ¢. • Indiquer nom et adresse.

Nom _____
(Prière d'écrire en lettres carrées)

Adresse _____ Ville _____ Prov. _____

Un seul remboursement par famille, groupe ou association. Cette offre prendra fin le 31 mars 1967. Elle est nulle partout où elle est l'objet de taxes, de restrictions ou d'interdictions légales. Veuillez accorder un délai de 3 semaines pour le remboursement.

SALON NATIONAL DE L'AGRICULTURE

Quinze ans de contribution à l'éducation et à l'information de l'agriculteur

Quinze ans pour une exposition agricole ce n'est pas un anniversaire comme un autre ! C'est une étape importante. Le Salon national de l'agriculture a quinze ans. Il est né d'un besoin urgent et a été créé par un agronome progressif doublé d'un administrateur averti. Uniquement appuyé sur la foi d'une vaillante équipe bénévole, sur la confiance et la fidélité des agriculteurs et du grand public, sur l'intérêt que lui portent ses exposants, le Salon franchit cette étape sans fausse modestie, fier de son indépendance autant que de son succès.

En effet depuis 1953, il y a eu quinze ans d'efforts pour apporter une contribution à l'éducation et à l'information de l'agriculteur comme à la glorification de son travail essentiel au bien-être général. Quinze ans pendant lesquels une révolution technique allait prendre corps. Quinze ans pendant lesquels les agriculteurs avaient besoin de renseignements précis sur les données d'une agriculture nouvelle. La motorisation, la mécanisation, la fertilisation, l'alimentation rationnelle du cheptel, la protection des cultures, etc., rien n'a été oublié durant les semaines agricoles qui se sont succédé sans interruption en février de chaque année à Montréal.

Quinze ans de contacts fructueux avec tous les éléments de l'agriculture, cultivateurs, agronomes, gouvernements, salaisons, minoteries, fabricants de machines et d'équipements agricoles, manufacturiers de nourritures pour le bétail, laboratoires, etc. Un effort loyal et infatigable pour amorcer une collaboration entre la ville et la campagne. Quinze ans d'une exposition qui a suscité la tenue de colloques d'agriculteurs et de spécialistes pour une étude fructueuse des principaux problèmes agricoles. Par ses kiosques, exhibits démonstrations, concours, causeries, séminars, cliniques et manifestations, le Salon a contribué avec réalisme et dynamisme au progrès et à la transformation de l'agriculture.

En regardant le présent, c'est le chemin parcouru par l'agriculture canadienne qui retient notre attention. Aux prises avec de sérieuses difficultés au début des années '50, l'agriculture a tenu et elle a réalisé depuis une révolution qui lui pose de nouveaux problèmes. Le progrès technique ne se ralentit guère. Les mises à jour de méthodes conservent toute leur importance. Mais la sévérité des conditions économiques n'a fait que rendre plus vaste l'eventail des soucis du monde agricole : organisation du travail, gestion des entreprises, collaboration entre agriculteurs, mise en marché et commercialisation des produits de la ferme. L'information et l'impulsion que le Salon doit donner s'élargissent et soulignent davantage sa nécessité.

Le progrès technique, les ajustements économiques réclameront une information toujours plus précise et réaliste, c'est la mission que poursuit fidèlement le Salon national de l'Agriculture et de l'Alimentation. Après quinze ans au service de l'agriculture et des agriculteurs le Salon se tourne vers l'avenir avec confiance.

Activités variées susceptibles d'intéresser tous les citoyens

Les nombreuses et diverses activités de la Semaine de l'Agriculture promettent d'être toutes plus intéressantes les unes que les autres, pour diverses catégories de citoyens.

Colloques

Les agriculteurs pourront discuter de leurs problèmes communs et chercher des solutions pratiques au cours de trois importants colloques organisés à leur intention les 18, 20 et 21 février. Ils pourront examiner l'épineuse question des successions, l'amélioration de leurs revenus nets et l'utilisation optimum des engrais chimiques. L'agriculture ne peut être rentable qu'à la condition que ceux qui s'y adonnent connaissent bien leur affaire et l'administrent sagement. Quatre cultivateurs-producteurs de lait de l'Ontario et du Québec et quatre producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick participeront à ces réunions d'études.

Cours de jardinage

Pour les citoyens des grandes villes, voici une innovation. Les jardiniers amateurs des villes et banlieues pourront se renseigner davantage sur leur passe-temps favori en profitant des causeries-démonstrations et des exhibits-cliniques qui leur seront offerts sous la surveillance et les directives d'éminents architectes-paysagistes, de pépiniéristes et d'horticulteurs professionnels.

Spécialisations

Par ses exhibits et ses cliniques, l'Institut cherchera surtout à mousser l'idée de la formation de spécialistes pour les grandes entreprises et démontrer surtout la nécessité et l'avantage de développer l'esprit d'initiative chez les citoyens de demain. Les étudiants de la onzième année scientifique, pour leur part, seront en mesure de constater les multiples possibilités de carrières fort intéressantes pour les jeunes qui ne craignent pas de se lancer en affaires à leur compte et d'apporter ainsi une contribution.

Famille terrienne

Il ne faudrait surtout pas manquer la journée consacrée à la famille terrienne de l'année, le dimanche 19 février. Placée sous la présidence d'honneur de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, cette journée mémorable, tant pour la famille terrienne de l'année que pour les visiteurs, se terminera par un grand banquet.

Le lendemain sera consacré aux commandeurs du "Mérite agricole". Il s'agit là d'une autre innovation du Salon. Cette rencontre de professionnels de l'agriculture coïncidera avec la journée de l'alimentation et des vivres, alors que le Conseil de l'alimentation du Québec exposera les besoins alimentaires de la province et du pays, de façon à orienter la production agricole.

Concours

La grande vente aux enchères de bouvillons et d'agneaux de marché, événement très populaire dans le public, se déroulera le mercredi 22 février. Le public sera à même de se rendre compte sur place des efforts constants de 35 garçons et 15 filles des régions neuves du Québec pour se perfectionner en élevage de bovins de boucherie. Chacun de ces jeunes viendra au Salon avec le bouvillon qu'il a élevé lui-même.

D'autres concours populaires auront également lieu. Mentionnons, notamment, ceux de nos jeunes défricheurs, de la famille terrienne des connaissances agricoles, de la Société Robin-Hood dont le thème pour '67 est "Pâté au poulet — pâté qui plait".

Théâtre de dix heures

Finalement un projet d'envergure est en voie de se concrétiser. Il s'agit du "Théâtre de dix heures", une commandite conjointe de la Banque Canadienne Nationale, du ministère provincial des Affaires culturelles et du Salon national de l'Agriculture. Organisé en collaboration avec la division de la récréation du Service des parcs de la Cité de Montréal, cette innovation artistique et récréative a pour but de mettre en valeur nos chansonniers, nos danses canadiennes et les artistes de chez nous.

Quatre garçons de la famille terrienne de l'année travaillent sur le bien paternel constitué en compagnie

Il y aura cette année proclamation de la famille terrienne, pour la onzième année consécutive, au Salon de l'Agriculture qui se tiendra à compter de demain. C'est la famille de M. Johnny Bergeron, de Saint-Prime, comté de Roberval, qui a été choisie cette année.

M. Bergeron fut l'un des premiers colons de Saint-Prime dès 1917. Son père, François, avait défriché trois lots à Saint-Bruno. Son grand-père, Guillaume, fut parmi les premiers colons de Jonquière, émigrant là de La Malbaie en 1860.

Deux des fils de M. Bergeron, Léopold et Jean-Marie, ont suivi l'exemple de leurs pères et sont, depuis 1954, établis sur 1,000 acres de terre à Saint-Isidore, Rivière-de-la-Paix, dans la province d'Alberta.

Ajoutons également que deux frères de M. Johnny Bergeron sont aussi des cultivateurs pionniers réputés: Omer, établi à Hearst en Ontario et Edmond, à Saint-Bruno. Ce dernier père d'une famille de 12 enfants tous attachés à la terre.

M. Bergeron a perdu sa femme en 1959. Ils eurent douze enfants. Neuf survivent actuellement, dont sept garçons. La famille Bergeron compte cinquante petits-enfants, dont un agronome à Edmonton.

Quatre des fils de M. Bergeron travaillent sur le bien paternel constitué en compagnie, la "Ferme Bergeron et Fils". Leurs responsabilités sont étroitement spécialisées: Marcel, secrétaire-gérant de la firme, voit aux champs et à la vacherie; Simon, à la laiterie; Antonin, à la porcherie et Jean-Yves, aux poulaillers.

Leur ferme est une affaire importante et prospère — Quatre cents acres en culture — cinq maisons — étable pour 125 Ayrshire et 50 taures, porcherie pour soixante-dix truies d'élevage et de 1,200 à 1,300 sujets engraissés (65 p. cent classés "A") — 3,500 pondeuses Dekald, entre 60,000 et 65,000 douzaines d'oeufs par année. L'entreprise est une réussite vraiment spectaculaire. De plus, M. Bergeron est Commandeur du Mérite agricole 1964.

La proclamation de cette famille comme "famille terrienne de 1967" aura lieu sous la présidence d'honneur de Mgr Victor Tremblay, p.d., président de la Société historique du Saguenay et en présence des ministres Clément Vincent, et Jean-Paul Cloutier. Le souper de famille se tiendra au Centre Maisonneuve, sous la présidence de son éminence le cardinal Paul-Emile Léger, avec comme conférencier invité, M. Jean-Paul Cloutier, ministre provincial de la Santé, de la Famille et du Bien-Etre social.

L'agriculture et l'alimentation représentent 40 pour cent de la production nationale brute au Canada

La pression constante d'une population accrue, les suggestions faites par les gouvernements ainsi que diverses entreprises et associations professionnelles, le XVe Salon national de l'Agriculture et de l'alimentation fera l'admiration de tous par son ampleur, la variété et la qualité améliorée de sa triple présentation et surtout par son programme éducatif et récréatif.

La plus grande concentration d'exhibits agricoles, jamais encore présentés au Canada, révélera à tous les visiteurs jusqu'à quel point cette manifestation d'envergure est indispensable dans l'est du pays où l'agriculture conserve encore une importance économique prépondérante et une influence sociale stabilisatrice.

Aucune exposition d'une telle envergure, que ce soit dans n'importe quel domaine de l'activité humaine, n'a encore occupé à Montréal une superficie aussi vaste. Les trois salons constituent la plus grande exposition présentée dans la métropole, principal marché de consommation de denrées agricoles au Canada.

On y traitera de tous les sujets concernant la jeunesse, la femme et l'homme apportant des renseignements sur des problèmes aussi variés que la mode, l'art culinaire, l'Arda, la gestion de ferme, le budget familial, l'appréciation animale, l'entretien des parterres, la planification de cuisines, l'achat judicieux, etc., etc.

Plus que jamais, donc, la Semaine de l'Agriculture '67 servira de plateforme au lancement d'innovations dans le domaine mécanisme, aviculture et vivres.

Salon de contraste au Palais du Commerce

Cent ans de progrès, depuis la charrue à mancherons jusqu'au tracteur téléguidé, rappelleront au grand public l'évolution fantastique réalisée dans le domaine de la mécanisation de nos fermes au cours des récentes décennies.

Salon vivant au Centre Commercial Laval

On y présentera l'éventail le plus complet des races animales de chez-nous. Le grand public y trouvera les plus beaux specimens de notre cheptel ovin, bovin porcin et chevalin.

Salon de mise en marché au Centre Paul Sauvé

On y illustrera de façon très concrète par les gouvernements et les industries tous les aspects de la mise en marché dans le secteur le plus progressif de notre agriculture et celui de l'aviculture : l'emballage, l'empaquetage, la mise en boîte des oeufs et de la volaille, l'élevage du Bar-B-Cue, la production et le commerce des poussins, l'engraissement et la finition des dindes.

On sait que l'agriculture et l'alimentation représentent encore au Canada 40 pour cent de la production nationale brute et demeurent l'une des plus indispensables bases de notre économie.

Le ministre Greene à l'exposition de peinture

C'est M. J. J. Greene, ministre fédéral de l'Agriculture, qui présidera au vernissage de l'exposition de peinture "Scènes rurales", après avoir inauguré le 15e Salon de l'Agriculture, demain, vendredi, à 10.30 heures a.m. au Centre commercial Laval.

Il assistera également à une présentation du cheptel canadien en compagnie de M. Andrew Kniewasser, Commandeur du mérite agricole et directeur général de l'Expo '67. Tous les représentants officiels des pays participant à l'Expo, de même que les attachés agricoles des pays étrangers seront aussi invités à cette présentation.

ARBRES et ARBUSTES FRUITIERS
Ordinaires et Nains
Choix complet des meilleures variétés pour notre climat.
Pommiers d'été, d'automne et d'hiver. Poiriers, pruniers, cerisiers. Hybrides de prunier-cerisier. Gadeliers (rouges, noirs, blancs). Groseilliers, vignes à raisins, bleuets, framboisiers, mûriers, fraisiers, etc.
Guide du Jardinier (catalogue général avec prix courants), prix 50¢, GRATIS avec commande de $3.00 ou plus.
W. H. PERRON & Cie Ltée (44)
515 BOUL. LABELLE, CHOMEDEY, P.Q. (L'ABORD A PLOUFFE) TEL. MU. 1-1615

AUX CERCLES DE FERMIERES et AUX RESPONSABLES DES EXPOSITIONS D'ARTISANAT ainsi qu'à TOUTES LES PERSONNES que les ouvrages de fantaisie intéressent :
RAOUL VENNAT ENRG.
3770, rue Saint-Denis Montréal Tél. : 849-2412
offre le choix le plus varié de patrons de broderie, ainsi que des albums pour tricot, crochet, et tous les genres de broderie et de dentelle qui reviennent à la mode avec les ameublements de style; ainsi que fils, laines, et fournitures de tous genres.
Profitez d'un voyage à Montréal pour choisir sur place une nappe tout étampée, richelieu ou broderie de couleur, ou au point de croix; des taies d'oreillers, centres, ou des canevas au point de croix, des pièces murales, des tapis pour crocheter, sur jute ou sur canevas.
Grand choix de modèles et tissus toutes couleurs, pour la Broderie Suédoise.
POUR LES BEBES, trousseaux de baptême, tout faits ou préparés, robes et ensembles, jusqu'à 3 ans, cadeaux divers.
CIRCULAIRES envoyées sur demande, illustrant les plus récent modèles, avec détails des prix, moyennant 10¢.
"Les 700 Points de Mon Tricot" dictionnaire du tricot et du crochet, largement illustré, par malle, $1.40.

Hommage
A LA POPULATION DU QUEBEC DE
L'ASSOCIATION DES JARDINIERS MARAICHERS
DE LA REGION DE MONTREAL.
Rang ST-PAUL, SHERRINGTON, P.Qué. — Tél. UN. 1-4672
Groupant 500 jardiniers de la province qui fournissent les meilleurs légumes à la Métropole et au continent Nord Américain. Visitez notre kiosque à Centre Commercial Laval, 930 boul. Curé-Labelle, du 17 au 26 février.
Paul Boudrias, président

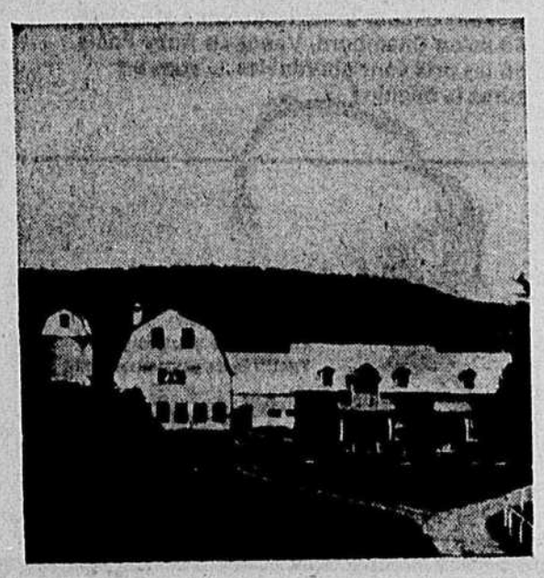

Lorsqu'il s'agit de vous rendre service, La Banque Provinciale du Canada, votre partenaire, est toujours là !
Le gérant de la succursale de LA BANQUE PROVINCIALE connaît bien les besoins des agriculteurs et, de plusieurs façons, peut contribuer à les combler. N'hésitez pas, consultez-le. Il vous recevra avec cordialité et mettra ses connaissances à votre service. C'est VOTRE PARTENAIRE.
De nouveau, cette année, La Banque Provinciale du Canada met à la disposition de tous les visiteurs et de tous les exposants du Salon de l'Agriculture deux kiosques d'informations générales et un service téléphonique à chacun de ces kiosques.
SECTION AGRICOLE
Centre Commercial Laval
930 boul. Curé-Labelle, Laval
Kiosques Nos 611-612-512
Tél.: 254-8181
SECTION MACHINERIE
Palais du Commerce,
au 1650, rue Berri, Montréal.
Kiosque face à l'entrée
Tél.: 844-7112
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
votre partenaire

PATATES DE TABLE ET SEMENCES
EASTERN PRODUCE DISTRIBUTORS INC.
M. QUENNEVILLE, GERANT
739, rue de la Commune MONTREAL
Tél. UN. 1-5494

LES EXCELLENTES MACHINES
• FLOCONNEUSES D'AVOINE
• MELANGEURS DE MOULEE horizontaux et verticaux
• MOULINS A GRAIN
• ELEVATEURS
• FERME-SACS
• MOULINS A BROYER
• PLAQUES ET PIECES
• CONCASSEURS DE MAIS
• MELANGEURS DE MELASSE
Visitez notre kiosque
AU CENTRE COMMERCIAL LAVAL
930, CURE-LABELLE
VESSOT
S. VESSOT COMPANY LIMITED
603, BOUL. QUERBES, JOLIETTE, P.Q.
Téléphones : Joliette 756-4591 — Montréal 861-2105

CASE
CULTIVATEURS INDUSTRIELS ET CITADINS
ne manquez pas de venir nous voir
durant le SALON NATIONAL DE L'AGRICULTURE
au Palais du Commerce
du 17 au 23 février 1967.
Kiosques : 649, 650, 651, 652, 653, 949, 950, 951, 952, 953

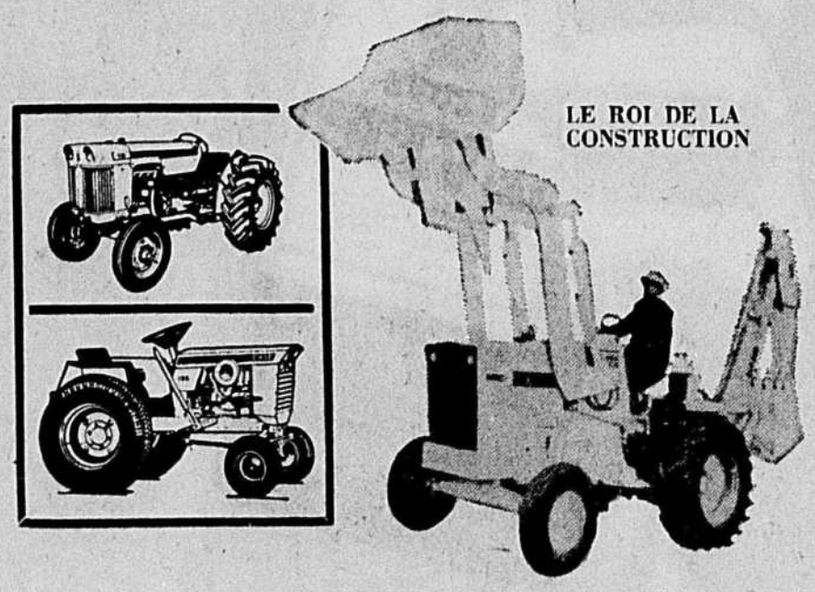

J.I. CASE COMPANY
5500, rue PARE, MONTREAL 9 — 731-3633

GAGNANTS

PEPSI

concours

LE MONDE FASCINANT DE l'expo

Semaine se terminant le 12 février

LIVRES *anglaises*

Stacia Ayre, Mrs. Jane Bernier, M. Rosario Bolduc, Noëlla Brault, D. Campbell, M. Jean-Jacques Chouinard, R. J. Currell, M. Louis-Philippe Denis, M. Gérard Duchesne, Pearl Forgues, Mlle C. Germain, M. Greene, J. Hanusiak, Mrs. Agnes Ivan, Mr. Robert Lafontaine, Mme Denise Larose, M. Jean-Paul Leclerc, M. Claude Lippé, Mme Jeanne Marineau, A. Millotte, Hélène Nobert, J.-G. Parent, Mme Louis Perusse, Mme D. Richard, Mme E. Roy, M. Michel Salottold, Pauline Sirois, Mrs. R. W. Taylor, Christian Tur, M. Whitworth.

LIRES *italiennes*

M. A. Beaudoin, Mme Charles Blanchette, Mme Alfred Bougie, Mme C. Brunello, M. René Chaput, Mr. Stanley Copple, Mr. Barry Dawe, Hélène Desormeaux, Mr. Robert Escullier, M. Jacques Gallant, Chris C. Goodfellow, Mme Alain Guillou, S. Hohigsberg, Katina Kafenzaili, Mr. Ernest Lalumière, Cécile Lavictoire, M. Charles Leroux, Mme G. McDermott, Mrs. Anita McGrath, Mr. Robert Martino, Mme Denis Montreuil, Pierrette Normand, Mr. George F. Patenaude, Denise Poirier, M. Léo Richer, Kal Ryan, Yoland Sauvé, Mrs. Mathilde Storb, Mrs. G. Thompson, Mrs. M. Wagner.

FRANCS *français*

Mr. Robert Albert, L. Beauvais, M. Marcel Bleau, M. J. Burgess, M. Benoit Charron, Mme F. Colpron, G. Detremble, Mr. Arthur Dick, Mr. David Ewan, Nathan Gantz, Jeanine Goudreau, Mr. Alan Gutman, Mme Claude Hotte, Carol Kerney, Denise Langlois, Mme Pierre Lyonnais, Mme J.-R. Lesage, Mme Fernande McDuff, Lucille McGuire, Michel Larivière, Mr. N. Nakashima, Lise Paradis, M. René Pelletier, Michael Pruski, Roméo Rossi, Mrs. K. Salmon, Gérard Simard, M. Jacques Taylor, Francis Tucci, Mr. Mike Waugh.

FLORINS *hollandais*

Mme F. Aubin, Ira Berlin, Noëlla Bolduc, François Bouthillier, L. Charbonneau, Monique Chicoine, Mlle Jeanne Côté, M. Serge Demers, Réal Drolet, Mme Henri-P. Fontaine, Mr. Ernest Gauthier, M. René Gravel, Antoine Hamel, Mr. Robert Hutton, Mme Florent Lachapelle, T. Laporte, Jacques LeBlanc, Sandra Lingard, Hervé Marcotte, Mlle Josée Mayer, A. G. Morgan, Janet Orr, Léopold Payette, M. Robert Poirier, M. Gaétan Roberge, Ritva Saikkonen, Nan Scaavernoch, Stephen Sykelik, Mme Gisèle Tremblay, Sharon Williams.

PESOS *mexicains*

Sandra Artuso, Mlle V. Bellerose, M. Robert Boisvert, M. Emile Bourret, Antonio Cadorette, Mme Léo Chéné, Vera Costello, Mme Huguette Deland, L. Drever, Mr. E. Foltin, C.-A. Gauthier, J. R. Grant, J. Huot, Germain Lachance, H. Lapin, Diane Leblanc, Mrs. James F. Leslie, Rachel Maltais, Huguette Mercier, Jean-Roch Morin, Mlle Pauline Panneton, Noëlla Payette, Mme E. Prescott, Mrs. E. Rogers, Mme Germain St-Cyr, Laurette Schiller, Mme M. Sylvain, Yvette Tremblay, S. Waldstein, A. M. Wilden.

YINS *japonais*

Mme R. Barbeau, Yolande Bessette, M. Lionel Bombardier, Mrs. R. Brooks, Mlle Annette Carlos, M. J. B. Ciavaglia, M. Serge Daignault, Mr. Ronald Desfosses, A. Duncan, Mr. Ed Forsythe, B. Gignac, Mr. C. P. Grinyer, Yvonne Henry, M. Pierre Judd, Mme Yvette Lagacé, Rita Larochelle, Laurette Legault, M. Lussier, F. Marsan, Mr. Albert Mireault, M. Denis Noël, M. Georges Paré, Mr. B. Petricich, M. Léopold Racine, Mme Ernest Roy, M. Roland Salvail, Rita Sirois, Mr. W. J. Taylor, M. Louis Therrien, M. Marcel Veillette.

SCHELLINGS *autrichiens*

M. Henri Beauchamp, M. Fernand Blanchard, Mme J. Bossé, Mme F. Brouillet, Mme Anita Caron, Cécile Clermont, Réal Daoust, M. Lucien Desjardins, M. Robert Duprat, M. Jacques Gagné, Yvette Girard, H. Guérin, Mrs. J. Herscovici, M. Gérald Jetté, Mme Normand Lajoie, Mr. Conrad Lavery, M. Louis LeLoy, Mrs. J. P. McArdle, Mme Pierre Martel, M. Luc Mondou, Mme C. Noiseux, M. Lionel Parent, M. Charles Petts, Cécile Ringuet, T. Roy, M. Adrien Sansoucy, Sarah Slouitt, Huguette Vendetti, Mrs. Eva Zuckelman, R. Zwonok.

DINARS *yougoslaves*

Guy Archambault, Gérard Béland, Laurier Boisvert, Mme Maurice Bourret, Roy Bussey, Marcel Cheminais, Mme J. Corbeil, Lucien Deguire, Franca Donoto, Steven Follett, Mrs. Frank Gashler, Richard Gougeon, Mrs. G. Haas, H. J. Howe, Roland Lacasse, M. P.-E. Lanoix, Mme André Lebeau, P.-M. Le Sauvage, Brian McLaughlin, E. Michaels, Mrs. D. Moyer, M. André Paquin, Miss S. Pearson, René Proulx, Mr. Reynald Rose, J.-C. St-Maurice, F. Séguin, Gloria Talbot, Robert Trépanier, Ilana Woldston.

BOLIVARS *vénézuéliens*

Frank Anselmo, Laurent Bédard, Mme V. Blondin, Ginette Bourgeois, Mr. F. L. Burns, Mme Fleurette Chassagne, Mariette Corbeil, Wm. Deduk, Mme Celina Dolbec, Mrs. J. P. Fertile, Mme Jean Gareau, N. Goudreau, Marcelle Guy, Irene Howarth, Arthur Labrèche, Jeannette Laniel, Mrs. W. Lawler, R.-G. Lesage, Heather McKinnon, G. V. Michaud, Joe Murphy, Mme Marguerite Paquin, Mme Denise Pelletier, Mr. Marcel Provost, Georgette Ross, Denis St-Pierre, Rita Sheehan, Gilles Tardif, Antonios Tsoukalas, Helene Watson.

MARKS *allemands*

M. René Beauchamp, Mr. Richard Blackburn, Mme O. Bouchard, M. Guy Brunelle, Mme H. Chagnon, Debbie Clarke, Mr. J. Davidson, M. Serge Deslongchamps, J.-Paul Durocher, Mme G. Galarneau, Mme O. Goerlach, L. Guertin, Florent Hétu, Mme Jeannette Joncas, Cécile D. Lalonde, Mme Jeannine Lavoie, M. Pierre Lelièvre, G. S. McColl, Mrs. K. McFadden, Mme Eva Martin, Mme Claire Mongeau, M. Yves Nolet, E. A. Parker, M. Roland Pichette, M. Marcelle Rioux, M. Jean Ruest, Léonce Sauvageau, Shirley Snelgrove, Ovila Thibault, M. Roger Viau.

300 prix en argent chaque semaine dans le grand Montréal, jusqu'au 1er mai 1967.

Participez maintenant! Participez souvent! Vous pouvez gagner la semaine prochaine.

Tous détails chez votre détaillant habituel.

Le "maniaque du poignard" déclaré aliéné : son enquête préliminaire remise sine die

(M.M.) — Fernand Potvin, le jeune homme que l'on pourrait désigner comme "le maniaque" du poignard", ayant été déclaré aliéné et le juge en chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix, ayant accepté un rapport médical à cet effet, demeurera en détention aussi longtemps que le jugera le lieutenant-gouverneur en conseil.

Son enquête préliminaire a donc été remise "sine die". C'est ce que le juge Archambault a également décidé.

Potvin, que Me Paul Papineau représentait, avait tout d'abord comparu, mardi, devant le juge John O'Meara qui avait mis en doute la validité du rapport d'examen que l'un des psychiatres de la prison commune avait fait tenir à la Cour.

Dans ce rapport, le médecin faisait observer que non seulement le jeune homme était inapte à subir son enquête préliminaire, puis son procès s'il y était condamné, mais qu'il pourrait être dangereux pour la société s'il était remis en liberté.

Le tribunal a déclaré que le dit rapport ne signifiait rien pour lui et qu'il lui fallait avoir le médecin en personne, en Cour, pour faire part de ses constations.

On sait que Potvin est inculpé d'avoir poignardé quatre personnes dans les rues de la métropole et d'avoir causé des blessures mortelles à l'une d'elles (dans ce dernier cas, il est inculpé de meurtre non prémédité).

Voici ce qui est arrivé dans cette affaire, hier. Le juge O'Meara a fait parvenir le dossier à son collègue.

Et cette fois-ci, le juge en chef de la Cour des sessions de la paix, après avoir pris connaissance du rapport que le Dr Louis-Charles Daoust, médecin psychiatre attaché à la prison de Bordeaux, venait de lui remettre . . . en personne, décida, à la requête de Me Papineau, avocat de la défense, de différer l'enquête préliminaire "sine die".

Douglas Brown obtient un sursis d'exécution

Le juge Fernand Legault, siégeant aux Assises, s'est rendu à la requête de Me Roland Blais, hier après-midi, et a ordonné un sursis d'exécution dans le cas de Douglas Brown.

On sait que ce jeune homme reconnu coupable du meurtre prémédité de M. Ovide Bertrand, tué à coups de barre de fer, à Lachine, le 19 septembre 1962, avait été condamné à monter sur l'échafaud le vendredi 24 de ce mois-ci.

Le tribunal a décrété que la date de l'exécution sera le 15 septembre.

Me Rhéal Brunet, procureur chef adjoint de la Couronne, ne s'était pas opposé à la requête de son confrère, Me Blais, pour la bonne raison que la Cour d'Appel, le plus haut tribunal du Québec, n'avait pas encore eu le temps, à cause d'un surcroit de travail, d'étudier le dossier.

On sait que dans les cas de verdict de meurtre prémédité, l'appel, ainsi le veut le code, est automatique.

La Cour d'appel a plusieurs autres causes du genre à étudier..

Me Jacques Ducros plaide sa première cause au Palais

Me Jacques Ducros qui, jusqu'à tout récemment, occupait les importantes fonctions de sous-ministre associé de la Justice, poste qu'il a résigné pour reprendre l'exercice privé du droit, était au Nouveau Palais de Justice, hier.

Il a agi pour la poursuite, plus précisément pour un grand magasin de l'ouest de la ville dans une cause de tentative de fraude.

Il a présenté sa cause devant le juge Redmond Roche siégeant aux Enquêtes préliminaires. Après qu'il eut fait entendre deux témoins, la jeune fille qui était l'inculpée a été citée à son examen volontaire, puis aux Assises pour son procès.

Les autorités nient les assertions des parents de l'ex-détenu libéré lundi

"L'affaire Bechtel", détenu du pénitencierxzvbgcmfwchmfw du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, semble s'éclaircir rapidement. Les autorités du pénitencier nient les assertions des parents de l'ex-détenu libéré lundi dernier.

Selon une dépêche de la Presse canadienne, M. et Mme Henry Bechtel de Toronto réclamaient une enquête sur un incident qui se serait produit en novembre 1965. Ils allèguent, qu'à cette date, un homme qui s'était identifié comme un employé du pénitencier de St-Vincent-de-Paul leur avait annoncé par téléphone que leur fils, Frank, âgé de 22 ans, détenu dans cette institution, s'était pendu dans sa cellule. Des arrangements furent pris avec un entrepreneur de pompes funèbres, mais le corps de leur fils ne leur a jamais été livré.

Mme Bechtel prétend avoir écrit sous pli recommandé au directeur du pénitencier, mais qu'elle n'a jamais reçu de réponse. Elle prétend également avoir téléphoné souvent à l'institution, mais n'avoir jamais reçu de réponses satisfaisantes.

Cette affaire est revenue à la surface, lundi, lorsque le détenu Frank Bechtel, alias Jackson, était de nouveau arrêté par la police torontoise à sa descente d'avion à Toronto même après avoir été libéré du pénitencier.

Les parents du prisonnier ont fait appel au commissaire général des pénitenciers, M. A. J. McLeod et celui-ci aurait promis de faire enquête.

Un porte-parole du pénitencier nous affirmait hier que Mme Bechtel n'avait jamais écrit au directeur Michel LeCorre, mais qu'elle avait téléphoné plusieurs fois entre novembre 1965 et janvier 1966. Elle a également alerté des journalistes de Toronto qui, eux aussi, ont à leur tour communiqué avec les autorités du pénitencier pour s'informer si Frank Bechtel s'était pendu dans sa cellule.

"A chaque appel, a déclaré le porte-parole, nous avons démenti cette rumeur qui parvenait aux parents du détenu. Chaque fois, on ne semblait pas nous croire et pourtant il est vrai que Bechtel ne s'était pas pendu puisque nous l'avons libéré lundi."

Il semble, dans toute cette histoire, que les parents de Frank Bechtel aient été victimes d'un farceur qui s'est amusé à leurs dépens ou encore que Mme Bechtel ait été victime d'une hallucination, a ajouté le porte-parole du pénitencier.

les tribunaux

Sam Olan trouvé coupable d'usage d'un faux document

OWEN SOUND, Ont. (PCI) — L'homme d'affaires montréalais Samuel Olan a été trouvé coupable mercredi d'avoir fait usage d'un faux document.

Le juge Colin E. Bennett a remis au 22 février le prononcé de la sentence. Entre-temps, Olan a dû reprendre le chemin des cellules.

L'homme d'affaires a admis avoir changé les chiffres sur un chèque de $25 de façon qu'ils deviennent $25,000. Le chèque servait de garantie dans une promesse d'achat relativement à la William Knechtel and Sons Ltd, de Hanovre, en Ontario.

Olan a déclaré qu'il espérait que le chèque, qui avait été placé dans un coffret de sûreté, lui serait retourné après que la transaction aurait été conclue.

Inculpés de vol dans des taxis

Ronald Stanley Simpson, âgé de 19 ans et Robert Williams, 18 ans, tous deux du 1256, de la rue Saint-Mathieu, app. 9, ont nié leur culpabilité hier après-midi, sous deux accusations de conspiration, de hold-up et une troisième de tentative de vol à main armée sur des chauffeurs de taxi, dans une période de deux jours, la semaine dernière.

Ils ont choisi un procès devant jury avec enquête préliminaire fixée au 22 de ce mois.

Le juge Emile Trottier leur a refusé tout cautionnement.

"COUPON DE CAISSE MÉTROPOLE"

un nouveau concours

avec RÉAL GIGUÈRE

Le 17 mars, Réal Giguère attribuera une SEDAN SPORT RAMBLER REBEL 550

Une gracieuseté de

ARBOUR AUTOMOBILES LTEE
10,300 boulevard Pie-IX — 323-4330

MODEL AUTO SALES INC.
6995 boulevard St-Laurent — 272-5761

MOUSSETTE AUTOMOBILES LTEE
4747 est, Jean-Talon — 729-3287

maintenant à CKTR

POUR PARTICIPER il vous suffit de visiter votre marchand Métropole préféré et de déposer dans la boîte du concours vos coupons de caisse Métropole. Votre épicier Métropole toujours à votre service se chargera chaque semaine de faire parvenir vos coupons de caisse à CKAC.

MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI
A 9 HEURES 55 A.M.
CKAC/73

UN AUTRE NOUVEAU CONCESSIONNAIRE SE JOINT À AMERICAN MOTORS 1967

MASSE AUTOMOBILE ENRG.
2303 de LaSALLE 254-4524

(2 rues à l'est de Pie IX, au sud d'Hochelaga)

LA REBEL SST DÉCAPOTABLE.

American Motors 1967 souhaite la bienvenue à Masse Automobile Enrg. dans les rangs toujours grandissants de ses concessionnaires. Allez chez Masse Automobile Enrg., faites-y l'essai des voitures dynamiques American Motors 1967. Vous y trouverez un choix complet de modèles de la nouvelle, plus puissante, Rambler American — la série entièrement nouvelle de Rebels — et la luxueuse Ambassador, plus grosse, plus longue, en '67. Vous aurez aussi un choix plus varié de puissance de moteur et un éventail complet d'équipement facultatif. A ceux qui sont déjà propriétaire d'une automobile, Masse Automobile Enrg. offre un personnel hautement qualifié et un service hors pair. Allez-y maintenant !

ALLEZ VOIR L'AMBASSADOR, PLUS GROSSE, PLUS LUXUEUSE—LA REBEL, ENTIÈREMENT NOUVELLE—LA RAMBLER AMERICAN, PLUS PUISSANTE.

AMERICAN MOTORS (CANADA) LIMITED

STEINBERG

Saviez-vous que Steinberg pouvait vous offrir 120 variétés de fruits de mer?

En conserve, congelés ou frais, ils sont tous de la meilleure qualité que l'on puisse trouver sur le marché. Steinberg vous permet ainsi de varier vos menus tout en vous assurant de servir à votre famille les meilleurs aliments possibles.

Nos prix sont bons et de nombreux timbres Pinky supplémentaires vous sont donnés comme boni.

Faites votre choix lors de vos prochaines emplettes chez Steinberg. Votre budget ne s'en portera que mieux. Mesdames, préparez cette délicieuse recette qui ajoutera une note différente à vos repas du Carême.

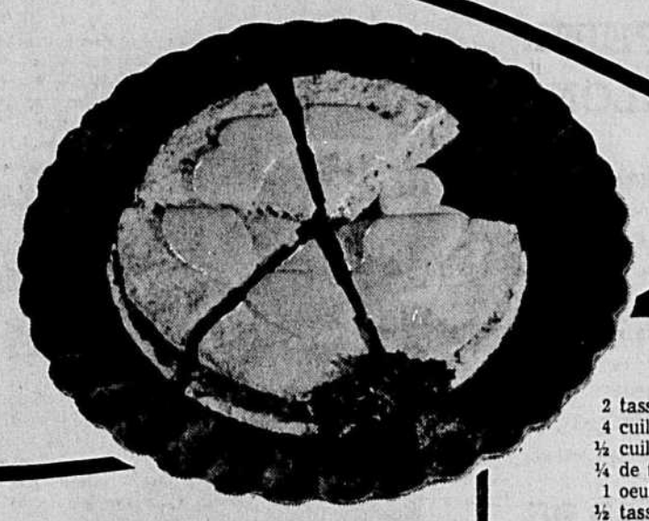

Shortcake doré

2 tasses de farine
4 cuillerées à thé de poudre à pâte
½ cuillerée à thé de sel
¼ de tasse de margarine
1 oeuf
½ tasse de lait

* * *

2 boites 6½ oz de thon en morceaux
2 cuillerées à thé d'oignon émincé
¼ de tasse de lait
1½ cuillerée à thé de persil émincé
¼ de tasse de cornichons sucrés émincés
Sel et poivre

* * *

½ lb. de fromage Velveeta
⅓ de tasse de lait

Mélanger ensemble farine, poudre à pâte et ½ cuillerée à thé de sel. Couper la margarine (ou le beurre). Battre l'oeuf, ajouter ½ tasse de lait et incorporer dans le mélange à farine. Diviser la pâte en deux morceaux. Roulez-les ½ de pouce d'épaisseur pour faire deux shortcakes de 9 pouces de diamètre. (Placer une assiette à tarte de 9 pouces sur la pâte et couper autour). Mettre un shortcake sur une tôle graissée et couvrir du mélange du thon, ¼ de tasse de lait, oignon, persil, cornichons, sel et poivre, recouvrir de l'autre shortcake et faire cuire dans un four préalablement chauffé à 425° durant 20 minutes ou jusqu'à bien cuit et légèrement bruni. Déposer sur une assiette ronde et couper en six pointes. Napper de sauce Velveeta obtenue en faisant fondre au bain-marie le fromage et ½ de tasse de lait.
BON APPETIT

PETITES CREVETTES
DE MARQUE BAY VIEW
Boite 4¼ oz **65¢** TOUJOURS APPRECIEES

SARDINES FUMEES
CROSSED FISH
2 boites 3¾ oz **47¢** NOUVELLE BOITE FACILE A OUVRIR

PETITES PALOURDES
ENTIERES, DE MARQUE BAYVIEW
Boite 10 oz **39¢** TENDRES ET BONNES

SAUMON SOCKEYE
CLOVER LEAF
Boite 7¾ oz **67¢** ROUGE, QUALITE DE FANTAISIE

THON CLOVER LEAF
A CHAIR BLANCHE
Boite 7 oz **51¢** ALBACORE EN PAIN

CREVETTES COCKTAIL
CLOVER LEAF
Boite 4½ oz **77¢** POUR VOS RECEPTIONS

THON BLANC EN PAIN
CARNATION, ALBACORE DE FANTAISIE
Boite 7 oz **45¢**

CREVETTES MOYENNES
DE MARQUE CARNATION
Boite 4¾ oz **73¢**

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS
avec ce coupon et cet achat:
SAUMON en crème
DE MARQUE CARNATION
Boite 15 oz **49¢** AVEC POIS
Nul après le mardi 21 février 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

CREVETTES COCKTAIL
DE MARQUE SAU SEA
3 pots 4 oz **$1.19** REELLE AUBAINE

TRANCHE DE FLETAN
TENDRE, DE CHOIX
La lb **79¢** POUR VARIER VOS MENUS

AIGLEFIN EN PATE
DE MARQUE HIGH LINER
Paquet 14 oz **59¢** RECHAUFFEZ ET SERVEZ

FILETS FUMES
DORES, SAVOUREUX
La lb **59¢** NOURRISSANTS ET DELICIEUX

BATONNETS DE POISSON
DE MARQUE BOOTH
Paquet 14 oz **65¢** FACILES A PREPARER

FILETS DE SOLE
DE MARQUE RUPERT
Paquet 1 lb **65¢** SURS DE PLAIRE

HARENG ANGLAIS
TENDRE, SANS ARETE
Paquet 1 lb **49¢** FUME ET SALE

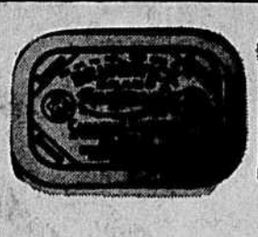

BRUNSWICK SARDINES
A L'HUILE, MOUTARDE OU SAUCE-TOMATE
3 Btes 3¼ oz **32¢**

"CHICKEN HADDIES" BRUNSWICK
Boite 14 oz **43¢**

THON BONITA
EN MORCEAUX SOUTHERN CROSS
2 Btes 6 oz **49¢**

THON EN PAIN
SOUTHERN CROSS
Boite 7 oz **33¢**

SARDINES
Bristling
Club des Millionnaires
Boite 3¾ oz **35¢**

FILETS D'ANCHOIS
Roulés d'avance
Club des Millionnaires
2 Boites 2 oz **45¢**

FILETS D'ANCHOIS
non roulés
Club des Millionnaires
2 Boites 2 oz **45¢**

SARDINES PORTUGAISES NICE
Sans arête et sans peau
Boite 4⅜ oz **30¢**

SARDINES PORTUGAISES FLORA
à l'huile d'olive pure
2 Boites 4½ oz **49¢**

SAUCE TARTARE KRAFT
POUR REHAUSSER VOS PLATS DE POISSON
POT DE 6 OZ **25¢**

SAUMON SOCKEYE
ROUGE GOLD SEAL
De fantaisie, boite 7¾ oz **67¢**

SAUMON ROSE
de fantaisie PINK SEAL
Boite 15½ oz **77¢**

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS
avec ce coupon et cet achat:
FILETS D'AIGLEFIN
DE MARQUE RUPERT
la lb **67¢** POPULAIRES TOUJOURS
Nul après le samedi 18 février 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS
avec ce coupon et cet achat:
FRITURES DE POISSON
BLUE WATER
paquet 8 oz **47¢** POUR VARIER VOS MENUS
Nul après le samedi 18 février 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

PETITES CREVETTES LOUISIANNA
Boite 4¼ oz pour seulement **69¢** DES PLUS DELICIEUSES

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS
avec ce coupon et cet achat:
THON BLANC
DE MARQUE BAY VIEW
2 boites 7 oz **90¢** Albacore en pain
Nul après le samedi 18 février 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS
avec ce coupon et cet achat:
SARDINES à L'HUILE
PRIDE OF FUNDY
2 boites 3½ oz **39¢** A BAS PRIX
Nul après le samedi 18 février 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

À budget égal c'est chez Steinberg quon fait les meilleures emplettes

STEINBERG

la vie féminine

Innovation dans les jardins de jeux : les ressources de la chimie moderne au service de l'enfance

NEW YORK (AFP) — En plein coeur de Manhattan, un parc a été transformé, à titre expérimental, en petit "salon de l'enfance" à la manière industrielle de notre demi-siècle. Les mamans newyorkaises assistent, le coeur tranquille, aux ébats (garantis sans danger) de leur progéniture dans un monde nouveau situé à mi-chemin entre l'usine et le terrain de jeux classique connu de tous les habitués des squares: la zone verte n'est qu'un tapis en plastique "astroturf", idéal pour simuler le gazon en cage de verre.

C'est le triomphe d'un "designer" américain, Jerry Lieberman, qui s'était juré de réussir l'invraisemblable: Piller les laboratoires et les entreprises industrielles pour mettre les ressources de la chimie moderne... au service de l'enfance. Ses efforts ont convaincu: la "National Recreation and Park Association", toujours soucieuse des loisirs des petits et des grands, a volontiers accordé son patronage à la présentation de ses créations.

L'exposition "Playscape" (ce qui, à la sauce gréco-romaine, se traduirait par "Jocorama", n'est pas figée dans la froideur des musées: basée sur le principe selon lequel de nombreux produits en matières plastiques ou en fibre de verre normalement fabriqués à des fins industrielles peuvent, avec un brin d'imagination, se métamorphoser à peu de frais en structures pratiques et hygiéniques pour la plus grande joie des bambins, elle est grande ouverte aux familles et, dans un joyeux brouhaha, les petits touche-à-tout ne se privent pas de donner raison à leur ami Jerry Lieberman.

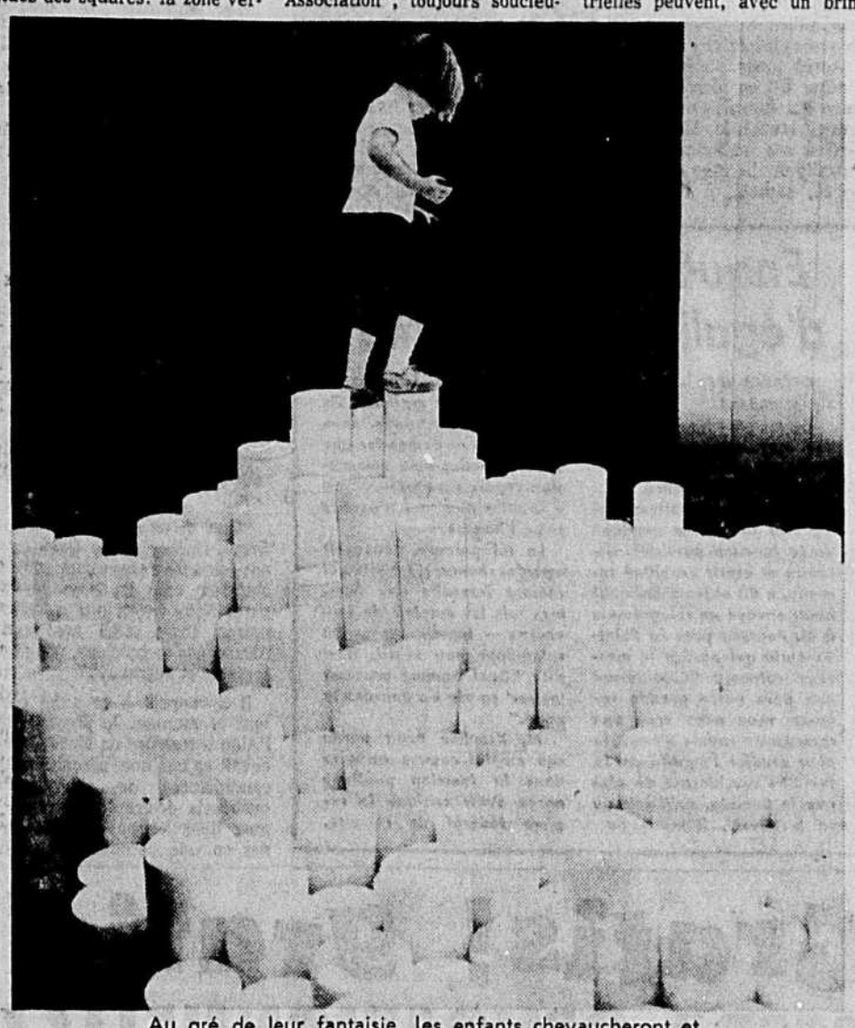

Au gré de leur fantaisie, les enfants chevaucheront et déplaceront des cylindres en "ethafoam".

Avec la collaboration et l'assistance technique de plusieurs grands producteurs américains de matières plastiques et de produits chimiques, Lieberman, d'un coup de baguette magique, a donné un sens strictement puéril au jargon de la chimie industrielle.

Le mât de cocagne-balançoire

Son chef-d'oeuvre ? un château de caissons multicolores en polyéthylène: à l'intérieur, pris dans un labyrinthe d'éléments de sept pieds de haut, placés à différents niveaux, les enfants se croient partis à la découverte de l'inconnu. Cette forteresse (une contribution de la compagnie "Du Pont") a été construite au moyen de "containers" et de cylindres employés dans l'industrie à des fins diverses. Des portes, des meurtrières, des fenêtres, des oeils-de-boeuf y ont été ouverts; des rampes et des poignées en facilitent l'escalade. D'où que l'on tombe, on atterrit toujours en douceur sur le matelas mousseux que les athlètes connaissent bien. Plus loin, le sauteur à la perche pourrait également reconnaître la tige flexible en fibre de verre (signée "Owens-Corning Fiberglas") qui, de la cendrée, le catapulte vers le ciel: ici, Lieberman l'a solidement fichée dans le sol pour en faire un mat de cocagne que les plus robustes, une fois au sommet, feront osciller de tout leur poids.

Le sable fin des tout-petits est remplacé par de menus grains de polyéthylène ("Du Pont") aux couleurs vives, perles minuscules et rassurantes qui éviteront bien des drames et des émotions: parfaitement comestibles, elles peuvent être avalées sans inconvénient. Les fermiers américains, pour réduire leur frais, ne les mêlent-ils pas aux aliments qu'ingurgitent leurs voraces poulets ?

D'autres exemples de jeux de plein air imaginés par Lieberman — La Perche-balançoire en fibre de verre, dépourvue de point d'appui: une des extrémités étant ancrée au sol, l'enfant se balancera même s'il n'a pas de partenaire pour faire contrepoids — Un toboggan conçu à l'intention des moins vaillants: il s'agit d'un convoyeur en tubes de chlorure de polyvinyl (matériel "Ecelanese corporation") fixés à un cadre et montés sur roulements à billes: suivant un plan incliné approprié, le convoyeur éliminera le problème de l'usure et de l'échauffement des fonds de culotte.

— Soutenus par un axe vertical placé entre eux, deux tonneaux revêtus de mousse plastique (de l'"éthafoam" produit par "Dow Chemical") roulent sur place à l'horizontale. Leur mouvement de rotation est interdépendant ; une véritable course s'engagera entre les deux enfants debout sur les tonneaux: le vainqueur sera celui qui les fera tourner assez vite pour déséquilibrer son adversaire.

— L'illusion du grand large au moyen d'une coque de bateau de plaisance en fibre de verre fabriquée par "Owens-Corning": les petits pirates prendront l'embarcation à l'abordage en grimpant le long des filets de pêche en nylon (de la "Star Net Co.") accrochés des deux côtés.

— Gros blocs de construction (cylindres, cônes, pyramides, cubes, etc..., en "éthafoam" se prêtant aux combinaisons les plus variées: les enfants les chevaucheront, les piétineront, les déplaceront, se faufileront entre eux au gré de leur fantaisie.

— La citerne en matière plastique dont "Owens-Corning" se sert pour l'entreposage de certains produits chimiques constituera un jouet monumental si l'on y pratique des ouvertures supplémentaires: quelques poignées, des cordes aussi et voilà, pour les jeunes un réservoir qui leur ... réservera bien du plaisir.

"Playscade", jardin d'enfants pour jour de pluie puisqu'il s'installe facilement dans une salle, sera bientôt mis à l'essai en plein air, avant de partir pour un tour des Etats-Unis: "Rien à craindre, dit Jerry Lieberman, tous les matériaux utilisés sont d'un entretien facile et, dans le cas de certains éléments, d'un prix très modéré, il en coûtera moins de les remplacer que de les remettre en état."

Le sable fin est remplacé par de menus grains de polyéthylène aux couleurs vives parfaitement comestibles.

Quand les professeurs sont en grève

Liste de livres suggérée aux enfants... et aux parents

La grève des fonctionnaires municipaux, en privant les enfants et les adolescents de bibliothèques publiques durant cette autre grève — celle des professeurs — est vraiment "mal tombée". Pas de cours, pas de livres ou si peu. A l'intention des parents qui achèteraient quelques livres et seraient disposés à en faire l'échange avec d'autres parents, **le comité conjoint des parents** a adressé de façon remarquable une liste de livres qui distraient tout en instruisant.

Ces livres, de plus, sont suggérés en fonction du niveau scolaire de l'enfant et de l'étudiant.

Et si la grève ou plutôt les grèves prennent fin ?

Cette liste ne sera certainement pas perdue. **Même aux études les enfants doivent lire.**

Les livres sont choisis pour les enfants et les étudiants de la troisième année scolaire à la douzième année.

C'est une liste précieuse à conserver !

3e ANNEE

Tannenbaum, Harold E. : Du plus petit au plus grand des animaux et les pays où ils vivent (Coll. "J'apprends tout sur...") ; Les microbes, les infiniment petits (Coll. "J'apprends tout sur..."); La télévision et comment elle fonctionne (Coll. "J'apprends tout sur...") ; La terre et l'espace (Coll. "J'apprends tout sur...").

4e ANNEE

Fenteneau, Marthe : Mon premier Larousse en couleurs (Coll. "Ouvrages pour la jeunesse").

Grée Alain : La ville (Coll. "Cadet-rama") ; Les avions (Coll. "Cadet-rama).

Fleury, Marguerite : Les plantes (Coll. "Mon univers").

5e ANNEE

Holland, Philippe: Histoire de tout (Coll. "Encyclopédie pour les jeunes" de Nathan) ; Mille et une choses à faire (Coll. "Les grands livres d'or").

Koval, Vaclav: Nos 5 sens et le monde (Coll. "Encyclopédie pour les jeunes" de Nathan).

Sutton, Félix : Notre planète (Coll. "Encyclopédie des juniors").

Saunders, John Richard : La nature (livres "Questions-réponses").

Sonneborn, Ruth A.: L'espace et sa conquête (livres "Questions-réponses") ; La science qui nous entoure (livres "Questions-réponses").

Vérité, Marcelle : Jours et nuits des animaux (Coll. "Mondes et merveilles").

6e ANNEE

Lacre, Michel : Histoire des hommes (Coll. "Encyclopédie pour les jeunes" de Nathan).

Petit, Frédéric : 70 siècles d'inventions (Coll. "Merveilles de la vie").

Reval, Serge : La vie du cinéma (Coll. "Merveilles de la vie").

Swenson, Valérie : Les merveilles du monde minéral (Coll. "Mon univers").

7e ANNEE

Barr, D. : Energie atomique (Coll. "Encyclopédie des juniors" des éditions R.S.T.).

Keen, Martin : Le corps humain (Coll. "Encyclopédie des juniors" des éditions R.S.T.).

Lacre, Michel : Histoire des explorateurs (Coll. "Encyclopédie pour les jeunes" de Nathan).

Parker Bertha Morris : Les merveilles de la nature (Coll. "un grand livre d'or").

8e ANNEE

TOUS les volumes de la collection "Encyclopédie des juniors", publiée par les Editions R.S.T.

Actuellement, il y a près de 16 titres dans cette collection.

Aliverti, M. G. : Les merveilles de la chimie (Coll. "Un grand livre d'or").

Ames, G. : Les merveilles de la vie (Coll. "Un grand livre d'or").

9e ANNEE

Adler, Irving : Découvertes des mathématiques (Coll. "Un grand livre d'or").

Brenna, Virgilio : La lune en gros plan (Coll. "Un grand livre d'or").

Roy, Andre : Jeux et loisirs de la jeunesse (Coll "Ouvrages

Voir LIVRES en page 20

Un projet de loi permettrait aux femmes de travailler dans les mines en Colombie-Britannique

VICTORIA. (PC) — Un projet de loi permettant aux femmes de travailler dans les mines a été soumis à la législature, hier, pour la première fois dans l'histoire de la Colombie-Britannique.

Le ministre des Mines, Donald Brothers, qui a présenté ce projet, a déclaré qu'il ne s'agit pas ici pour les femmes de manier le pic et la pelle.

"De nos jours tout est automatisé dans les mines, explique le ministre, il est possible, pour la femme, de travailler sous terre dans un endroit très propre. Elle n'aura qu'à peser sur des boutons toute la journée."

Le projet, qui était à l'étude depuis un an, exige que la femme demande une permission à l'inspecteur en chef des mines afin de descendre sous terre.

Elle devra également jouir du même état de santé qu'un homme à cause de la poussière qui se dégage des mines.

M. Brothers a spécifié que le projet présenté à la législation s'applique à toutes les mines de la province, sauf les mines de charbon.

Les femmes, qui ont demandé une enquête royale sur le statut de la femme, étaient sans doute loin de penser qu'une telle égalité dans le travail leur serait proposée.

Il y a deux semaines, le premier ministre Lester B. Pearson, annonçait que la commission royale aurait comme but principal de déterminer dans quels domaines les femmes auraient droit d'égalité avec les hommes au travail.

Des législatures siégeaient également à Terre-Neuve, Nouvelle-Ecosse, Québec, Ontario, Manittoba, Saskatchewan et Alberta.

Une enquête sérieuse, sur les effects nocifs de la poussière dans les mines, causant peut-être le cancer des poumons aux mineurs, est en cours.

Les assiettes d'aluminium

Les assiettes d'aluminium contenant des produits congelés peuvent fort bien être utilisés après un premier usage lorsque vidés de leur contenu initial. Par exemple, ils peuvent servir pour réchauffer des restes, pour faire cuire un reste de pâte à tarte. Ils peuvent servir d'égouttoir sous le pot de fleurs, que ces dernières soient arrosées par le bas ou par le haut.

On peut encore les utiliser pour mêler de petites quantités de peintures. En cas d'urgence, on peut y déposer une bougie et pour la faire tenir debout on fait fondre un peu de cire.

Pour jeune fille dans le vent...

Mini-jupes
Mini-robes
Mini-manteaux
Styles classique et toutes nouveautés modes
TAILLES : jeunes filles 3-15 adolescentes 8-14x

Attention aux mamans

Si votre fille est trop jeune pour s'habiller "jeune fille", trop âgée pour le style "fillette", notre boutique vous offre un choix immense de vêtements qui lui siéront à merveille.

SPECIAL CETTE SEMAINE
ROBES
valeur jusqu'à $40.00
$3 - $5
$7 - $10

Teen Village Inc.
5400 chemin Reine-Marie 482-2282

- AMOUR -
- MARIAGE HEUREUX -
- NOUVELLES AMITIES -

Hommes ou femmes – 18 à 75 ans de n'importe quelle région

Le plus important centre de rencontres du genre en Amérique vous invite. Des milliers de nos membres analysés par Ordinateur I.B.M. n'attendent qu'à **vous connaître.** Toutes les professions et métiers représentés. Demandez la documentation gratuite **qui changera votre vie.**

"Ne pas confondre avec les Agences Matrimoniales"

Discrétion absolue garantie.

LE CENTRE SCIENTIFIQUE NATIONAL INC.
50 ouest, Place Crémazie, suite 404
MONTREAL, P.Q.
Veuillez m'envoyer (envoi discret et caché) votre documentation sans aucun engagement de ma part. J'inclus $0.25 pour frais de manipulation.

Nom .....
Rue ..... Ville .....
Comté ..... Prov. .....
MONTREAL — TORONTO — NEW YORK — LOS ANGELES
L. Pr. 16-2-67

67 spécialités de fruits de mer
présentées selon une tradition maintenue de père en fils depuis 1892
Quatre salles climatisées dont
LA CAVE LORRAINE
réputée pour ses vins de La Moselle et son exclusivité La Mirabelle
SUGGESTIONS
La Truite Fraîche
La Bouillabaisse
Le Homard Thermidor
Les Crêpes au Crabe
Les Langoustines au Gratin
Les Moules Farcies
La Quiche Lorraine
Transport gratuit par autobus les soirs où le Canadien joue au Forum
chez Desjardins
Membre du passeport gastronomique "Traditions et Qualité de Paris, France"
Musique et danse tous les soirs
Accommodations pour réunions d'affaires et réceptions
Cartes de crédit acceptées : Diners Club, American Express et Carte Blanche.
Stationnement gratuit surveillé
1175 RUE MACKAY, MONTREAL
RESERVATIONS : 866-9741

POSTICHES
prêts à porter
100% CHEVEUX HUMAINS
TOUTES TEINTES — Rég. $30. Spécial de la semaine $20
Encore quelques PERRUQUES En spécial, rég. $89. pour $37
Peigne d'Or
1324 ouest, rue SHERBROOKE
845-4449

un boni intéressant:

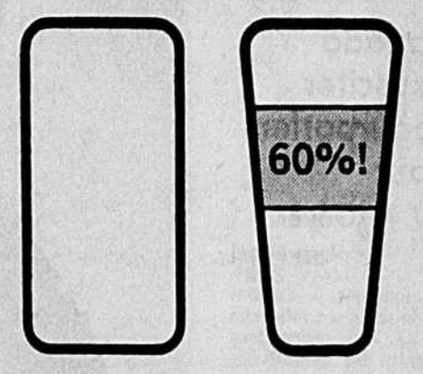

60% de quoi? 60% plus d'absorptivité! Et cela, seulement dans les Confidets de Scott... parce que les Confidets sont plus épaisses au centre, là où il faut le plus d'absorptivité. De plus, les Confidets ont une pellicule en polyéthylène étanche à 100%. Vous êtes en sécurité avec les Confidets. Mme G. R. de Montréal nous écrit ceci: "La Confidet est devenue la serviette hygiénique indispensable." Les autres serviettes sont démodées. Il y a de quoi! Elles sont faites d'après les pansements de la guerre de 1914. Seules les Confidets ont une coupe parfaitement diminuée pour épouser la forme du corps. Essayez les Confidets. Vous apprécierez le confort et la sécurité que vous procure une serviette féminine vraiment moderne.

Nouvelles **Confidets Scott®**
LA PREMIÈRE SERVIETTE FÉMININE DE FORME RATIONNELLE.

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR seront très dynamiques et actifs, aimables et effectueux, doués pour les arts, leur intelligence et leur curiosité seront grandes et ils auront une tournure d'esprit très philosophique. Les affaires professionnelles seront menées avec beaucoup de dynamisme. Bonnes influences sentimentales en dépit de quelques heurts.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Profession : excellentes perspectives, ne craignez rien et foncez avec confiance... et autorité. Sentiment : ayez confiance en votre charme personnel. Santé : bonne condition, résistance de fer.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Profession : opposez aux difficultés une énergie indomptable. Sentiment : restez fidèle s hésiter, vous ne le regretterez pas. L'être aimé vous montrera beaucoup de reconnaissance. Santé : surveillez vos fosses nasales.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Profession : ne faites pas trop de ruses, suivez des chemins qui ne soient pas trop obliques. Sentiment : ne vous laissez pas "enjôler" par des attitudes douteuses. Santé : respirez plus largement et décontractez-vous.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Profession : vous avez la possibilité d'obtenir des résultats très honnêtes, mais à condition de dominer votre nonchalance. Sentiment : évitez toute vulgarité, surveillez-vous. Santé : dormez un peu plus longtemps.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Profession : réfléchissez avec soin sur la manière de vaincre les obstacles que vous rencontrez... Sentiment : vous risquez d'être peu compris, soyez patient et attendez votre heure. Santé : le coeur est à ménager.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Profession : préparez un nouveau bond en avant, mais examinez toutes les éventualités de façon à éviter une surprise. Sentiment : pas de brusquerie inutile, mais de la fermeté. Santé : calmez vos nerfs par une cure hygiène.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Profession : très bonnes chances de réussite sous forme de collaboration et d'équipe. Sentiment : montrez de la douceur et de la gentillesse en toute circonstance. Santé : bon équilibre général. Evitez les excès.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Profession : surveillez les conditions dans lesquelles vous devez travailler, des réclamations peuvent s'imposer. Sentiment : ne laissez pas la jalousie, vous ronger. Santé : circulation plus ou moins défectueuse.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Profession : l'aide de vos amis vous permettra d'aboutir plus vite. Sentiment : vous serez souvent porté à ronger votre frein par vaine inquiétude. Santé : il sera bon de faire de l'exercice en plein air.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Profession : vous devrez livrer bataille, mais avec tous les atouts en mains pour triompher. Sentiment : sortez de votre réserve et montrez votre vrai visage. Santé : bon équilibre, mais la vitalité est un peu faible...

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Profession : votre succès doit être grand, car vous avez à la fois toutes les aptitudes nécessaires et toutes les chances. Sentiment vous serez entouré d'affection. Santé : surveillez votre foie, évitez les nourritures trop grasses.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Profession : des entraves de tout côté et de la malchance; il s'agit de tenir le coup avec patience. Sentiment : incompréhension pénible à supporter et querelle. Santé : tendance à des troubles intestinaux et hépathiques chroniques.

Nouvelle comète visible

CAMBRIDGE (Mass.) (PA) — Les astronomes de l'hémisphère nord seront en mesure de voir ces nuits-ci une comète découverte la semaine dernière par l'astronome suisse Paul Wild, apprend-on du "Smithsonian Astrophysical Observatory".

Cette comète, visible à l'aide d'un petit télescope, se trouve présentement à 10 degrés du pôle nord céleste, dans la constellation de la Girafe, et pourra être observée toute la nuit.

Cet observatoire, qui centralise toutes les informations concernant les découvertes astronomiques, a communiqué que la comète découverte avait été identifiée sur des plaques photographiques prises samedi dernier à l'Observatoire de Berne, en Suisse.

La Grande Hermine : Ottawa examinera la thèse de Gaspé

OTTAWA (PC) — Une délégation de 11 personnes, venant de Gaspé, Québec, a rencontré le ministre du Nord, M. Arthur Laing, en vue d'obtenir pour Gaspé la réplique de la Grande Hermine qui esst utilisée pour l'Exposition universelle de Montréal.

Gaspé et la ville de Québec se disputent depuis plusieurs mois au sujet de la location de la réplique de la Grande Hermine, vaisseau qui a servi à l'explorateur français Jacques Cartier.

Le gouvernement a fait savoir, récemment, que le navire sera amarré dans la rivière Saint-Charles à Québec quand l'Exposition universelle de Montréal aura pris fin, en octobre. La population gaspésienne a mal accueilli cette décision.

Le ministre, M. Laing, a déclaré à la délégation qu'il examinera ses requêtes en vue d'obtenir la Grande Hermine pour Gaspé et il a annoncé qu'un emplacement historique sera développé dans la ville pour rappeler la découverte, par Jacques Cartier, de la Nouvelle-France.

EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT • YEUX ARTIFICIELS
OPTOMETRISTES • OPTICIENS
J. HENRY RICHARDSON, O.D.
J. HENRY RICHARDSON Jr., O.D.
900 SHERBROOKE OUEST (ch. 11) VI. 9-1274
entre Mansfield et McGill College
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 A.M. A 5.30 P.M.

Prix imbattables après l'inventaire

FAUTEUILS

24 SEULEMENT ! CHAISES D'HOTESSE
Recouvertes de tissus durables dans une sélection de teintes. Sièges rembourrés de mousse. Ord. 18.95 **12.95**

6 SEULEMENT !
FAUTEUILS DE STYLE PROVINCIAL
Revêtement de brocatelle de soie. Teintes diverses. Ord. 99.95 **69.95**

7 SEULEMENT !
FAUTEUILS INCLINABLES
Dossier-oreiller. Recouverts de vinyle étendu. Teintes variées. S'inclinant à 3 positions. Ord. 99.95 **69.95**

Offre extra-spéciale !
5 SEULEMENT
CUISINIERES ELCT. 30"
Ord. 179.95
Marque "Beach". Commutateurs à chaleur infinie. Four ultra-spacieux ! Fenêtre-vision. **149.95**

MEUBLES JUVENILES

6 SEULEMENT ! ENSEMBLES DE BASSINETTE
Grandeur : 30" x 54". Matelas compris. Ord. 54.95 **39.95**

5 SEULEMENT ! COMMODES
Amplement d'espace pour les vêtements d'un enfant... Ord. 49.95 **39.95**

LITERIE

200 SEULEMENT ! OREILLERS DE MOUSSE
Remplis de mousse déchiquetée. Ord. 1.59 ch. **88¢**

20 SEULEMENT ! MATELAS, 30" DE LARGE
Fabrication à ressorts et rembourrés de feutre moelleux. Ord. 18.95 **12.95**

MOBILIERS CHROMES

14 SEULEMENT ! MOBILIERS, 3 MCX
Comprenant une table à dessus "Arborite", 30" de long, et deux chaises rembourrées. Ord. 39.95 **27.95**

9 SEULEMENT ! MOBILIERS, 5 MCX
Consistant en une table à dessues "Arborite", 30" de long, s'allongeant jusqu'à 48". Quatre chaises rembourrées. Ord. 59.95 **39.95**

6 SEULEMENT ! MOBILIERS, 7 MCX
Table à dessus "Arborite", 48" de long, s'allongeant jusqu'à 60". Six chaises rembourrées. Ord. 119.95 **79.95**

MAGASINEZ EN TOUTE AISANCE CE SOIR et DEMAIN jusqu'à 9 heures p.m. samedi jusqu'à 6 heures p.m.
METRO
Tout près de la sortie Berri du métro pour la succursale de la rue Ste-Catherine

AMEUBLEMENT DE CHAMBRE

1 SEULEMENT ! MOBILIER DE CHAMBRE, 5 MCX
Bureau triple, 76" de long, avec 2 miroirs verticaux, commode superposée, lit à panneaux de 4'6", et 2 tables de chevet. Fini pacane. Ord. 1,099.95 **659.95**

1 SEULEMENT ! MOBILIER DE CHAMBRE, 5 MCX
Bureau triple 72" de long, commode superposée, lit à panneaux et 2 tables de chevet. Fini pacane. Ord. 949.95 **499.95**

1 SEULEMENT ! MOBILIER DE CHAMBRE, 5 MCX
Bureau triple 84" de long, commode superposée, lit à panneaux de 4'6" et 2 tables de chevet. Fini noyer. Ord. 899.95 **499.95**

1 SEULEMENT ! MOBILIER DE CHAMBRE, 5 MCX
Bureau double, commode, lit à panneaux de 4'6" et 2 tables de chevet. Fini acajou africain. Ord. 699.95 **389.95**

1 SEULEMENT ! MOBILIER DE CHAMBRE, 4 MCX
Style provincial français ! Bureau double, commode, lit à panneaux de 4'6" et table de chevet. Fini blanc et or. Ord. 489.95 **319.95**

MEUBLES REMBOURRES

7 SEULEMENT ! MOBILIERS DAVENPORT, 2 MCX
Modèle "Clonial" ! Revêtement de tissus imprimés à motifs floreux. Teintes diverses. Sofas transformables et fauteuils. Ord. 249.95 **199.95**

15 SEULEMENT ! DIVANS-LITS COMPACT
S'ouvrent pour former un lit double ! Recouverts d'un tissus durable. Teintes variées. Fabrication à ressorts. Ord. 69.95 **49.95**

9 SEULEMENT ! MOBILIERS DAVENPORT, 2 MCX
Sofas transformables. Revêtement d'une frise. Teintes diverses. Dossiers moulés de mousse. Ord. 229.95 **179.95**

15 SEULEMENT ! MOBILIERS DAVENPORT, 2 MCX
Recouverts d'une frise de nylon. Teintes diverses. Le sofa se transforme pour accommoder deux personnes. Ord. 139.95 **99.95**

STEREOS et TELEVISEURS

2 SEULEMENT ! TELEVISEUR 23" PHILCO
Modèle console. Performance supérieure. Cabinet fini noyer. Ord. 279.95 **229.95**

4 SEULEMENT ! TELEVISEUR 23" WESTINGHOUSE
Circuit instantané. Splendide cabinet dans un fini noyer. Ord. 289.95 **239.95**

3 SEULEMENT ! TELEVISEUR PORTATIF 11"
Modèle General Electric ! Garantie complète. Emportez-le partout, il est si léger. Ord. 139.95 **119.95**

2 SEULEMENT ! COMBINE "EMERSON"
TV 23, radio-phono AM/FM et FM stéréo, tourne-disque à 4 vitesses. Ord. 499.95 **399.95**

3 SEULEMENT ! RADIO-PHONO-STEREO
Haut-parleurs jumelés. Changeur stéréo à 4 vitesses. Cabinet noyer plaqué. Ord. 159.95 **129.95**

2 SEULEMENT ! STEREO "REGENTONE" EXCLUSIF
Radio-phono AM/FM et FM stéréo. Changeur automatique à 4 vitessses. Ord. 269.95 **239.95**

3 SEULEMENT ! RADIO "WESTINGHOUSE"
Modèle de table. Circuit de 5 lampes. Cabinet combiné or et blanc. Ord. 25.95 **19.95**

4 SEULEMENT ! RADIO PORTATIF
Dix transistors. Etui inclus. Un an de garantie. Ord. 39.95 **29.95**

ACCOUREZ

ALORS QUE LE CHOIX EST ENCORE A SON MEILLEUR — PAS DE REPETITON ! — TOUTE VENTE EST FINALE !

AUCUN COMPTANT REQUIS
JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER
(Taxe de vente payable à l'achat)
NOUS FINANÇONS NOTRE CREDIT !

TAPIS et CARPETTES

150 verges carrées seulement !
NYLON "SUPER CORLAINE"
Ton sur ton. Trois teintes au choix : vert, beige ou rouge. Ord. 7.95 la verge carrée **5.88**

6 SEULEMENT !
CARPETTES "AXMINSTER", 9' x 12'
Tissées dans un mélange spécial de laine et coton. Ord. $105 — chacune **79.95**

ARTICLES DIVERS

20 SEULEMENT ! LAMPES A HAUTE INTENSITE
lidéales pour le pupitre. Ord. 14.95 **8.95**

30 SEULEMENT !
PEINTTURES IMPORTEES, ENCADREES
Huile sur caneves. Aucune deux identiques. Ord. 29.95 **14.95**

6 SEULEMENT !
MACHINES A COUDRE REGENT EXCLUSIVES
Modèle "zig-zag". Ord. 114.95 **88.95**

4 SEULEMENT !
ETUIS PORTATIFS
Utilisables avec les machines à coudre annoncées ci-haut. Ord. 12.95 **9.95**

3 SEULEMENT !
CABINETS EN "ARBORITE"
Fabriqués spécialement pour accommoder les machines à coudre. Ord. 39.95 **29.95**

5 SEULEMENT ! ASPIRATEURS
"WESTINGHOUSE" de renom national
Succion puissante. Ord. 33.95 **49.95**

7 SEULEMENT ! POLISSOIRS
"WESTINGHOUSE" de renom national
Nettoient et polissent avec les mêmes brosses. Ord. 33.95 **27.95**

10 SEULEMENT !
MOBILIERS DE CHAMBRE, 3 MCX
Bureau double, commode et lit à panneaux de 4'6". Fini noyer clair. Ord. 119.95 **79.95**

Woodhouse
Les plus grands détaillants d'ameublement au Canada
Etabli en 1911 !

915 est, rue STE-CATHERINE
TÉL. 845-9261 — 6 ÉTAGES
EN FACE DE LA PHARMACIE MONTRÉAL — STATIONNEMENT MUNICIPAL À L'ARRIÈRE

CHOMEDEY
1180 Boul. LABELLE
Tél. 688-9750-1
Stationnement gratuit à l'arrière du magasin, accès par le Boul. Jarry.

AUTRES SUCCURSALES

3913, rue WELLINGTON (Verdun) Tél. 766-2343
43, rue GREEN (St-Lambert) Tél. 671-7270-9
3956 est, rue ONTARIO (près Boul. Pie IX) Tel. 527-9251-2

L'unification du commandement militaire pourrait mener un jour à la dictature

— le contre-amiral Landymore

OTTAWA. (PC) — Le contre-amiral William Landymore, démis de ses fonctions à la marine par le ministre de la Défense M. Hellyer pour son opposition à l'unification des forces armées canadiennes, a déclaré hier que le commandement unifié constituait un danger pour la démocratie au Canada.

"Si jamais le commandant des forces armées décide d'utiliser nos moyens de défense à ses fins personnelles, s'il décidait de contrôler notre pays, l'unification lui aura donné une organisation capable de répondre à ses besoins", a notamment déclaré l'ancien commandant des forces navales de l'Atlantique devant les membres du comité parlementaire sur la Défense.

"Si un ministre de la Défense et le commandant de ce commandement unifié décidaient de joindre leurs efforts, le Canada tomberait sous un régime dictatorial du jour au lendemain, a ajouté M. Landymore. En tant que membres du Parlement, vous devriez porter plus d'attention à l'organisation du commandement de nos forces armées".

Le quartier-général du Commandement unifié des forces armées canadiennes est situé à St-Hubert, au Québec. Il groupe les trois armes, les quatre brigades canadiennes et, un peu plus tard, viendra s'y ajouter quatre squadrons de chasseurs.

Le contre-amiral Landymore a attiré une foule record au comité parlementaire sur la Défense et ses propos ont été salués d'une vague d'applaudissements, du moins dans la foule des spectateurs.

On présume que M. Landymore devra répondre aujourd'hui à une longue série de questions.

M. Landymore avait revêtu son uniforme de la marine pour comparaître devant le comité. Son licenciement ne deviendra effectif qu'à compter du mois d'avril.

Le contre-amiral n'a pas mâché ses mots devant les membres du comité. Il a notamment déclaré que l'unification des forces armées canadiennes représentait "le plus grand fiasco de notre histoire" et que l'ensemble du programme avait été conçu en fonction d'impératifs politiques plutôt que militaires.

Le contre-amiral William Landymore

Le tourisme au deuxième rang des sources de revenu du Québec en 67

QUEBEC (DNC) — Selon M. Gabriel Loubier, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'industrie touristique viendra au deuxième rang dans les revenus du Québec et ce sans compter l'expo 67.

Le ministre, qui parlait à l'occasion du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, hier après-midi, a soutenu que le tourisme allait rapporter plus de $400 millions dans le Québec cette année. Il voulait ainsi indiquer toute l'importance que les gouvernants doivent attacher au développement de cette source de gains.

Justement, il a accusé l'ancien gouvernement libéral d'avoir démontré un immobilisme total en cette matière, en dépensant moins d'un million de dollars pendant les cinq dernières années pour l'aménagement de terrains de camping.

Mission d'information dans le milieu rural

QUEBEC — Le gouvernement provincial a décidé de former une mission d'information afin de donner suite au rapport du comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole paru le 18 octobre dernier.

C'est ce qu'ont annoncé, hier, les ministres de l'Education et de l'Agriculture, MM. Jean-Jacques Bertrand et Clément Vincent.

La mission, dont le président est M. Jean-Paul Lettre, commencera ses activités au cours de la semaine du 20 février.

Ses principaux objectifs seront d'informer et d'expliquer les principales recommandations du rapport en démontrant comment le système d'enseignement agricole doit s'intégrer à l'ensemble du système d'éducation.

Elle agira également comme agent d'animation dans le milieu rural afin de bien amorcer les réformes à entreprendre.

Les délégués de la mission visiteront chaque région du Québec pour rencontrer les différents secteurs de la population rurale.

Ils consulteront le milieu afin d'en connaître les points de vue, les réactions et les attitudes.

La mission fera ensuite des recommandations concrètes aux ministères quant aux mesures à prendre pour amorcer les réformes préconisées.

La mission est constituée des membres suivants : M. Oza Tessier, délégué de la F.C.S.C.Q. (Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec); M. Georges Gauthier, agronome, délégué du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation; M. Marcel Létourneau, agronome-professeur, délégué du SPEQ (Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec); M. Jean-Bernard Prieur, agronome, délégué du C.E.D.E.P.A. (Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole); M. Olivier Tremblay, délégué du ministère de l'Education; M. Jean Parrot, agronome, délégué de la direction générale de l'Education permanente du ministère de l'Education; M. Paul Couture, délégué de l'U.C.C. (Union catholique des cultivateurs); M. Jean-Paul Lettre, délégué du C.E.D.E.P.A. (Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole), président de la mission.

Robarts n'a pas l'intention de démissionner

LONDON, Ont. (PC) — Les rumeurs circulant mercredi soir et selon lesquelles le premier ministre Robarts, hospitalisé depuis mardi pour une maladie décrite simplement comme "un grave désordre interne", prenne sous peu sa retraite", ont été qualifiées de fausses par M. Elmer Bell, président de l'Association conservatrice d'Ontario et par le secrétaire provincial M. Charles MacNaughton.

Au même moment, M. William Kinmond, attaché de presse du premier ministre, a déclaré que M. Robarts se "reposait confortablement".

M. Kinmond avait déclaré auparavant lors d'une conférence de presse que l'hémorragie interne qui avait entraîné l'hospitalisation du premier ministre avait pris fin et que l'état de M. Robarts s'était "amélioré du point de vue médical".

POUR FACILITER VOS ACHATS, DÉCOUPEZ ET CONSERVEZ!

RAQ 532F

vins JORDAN

JORDAN WINES (QUÉBEC) LTD. MONTRÉAL, QUÉBEC.

HANDY ANDY

SPECIALISTES POUR L'AUTO

QUELS QUE SOIENT VOS BESOINS; SERVICE, PIÈCES, ACCESSOIRES, OUTILS, APPAREILS MENAGERS, ARTICLES DE SPORT OU ÉQUIPEMENT DE CAMPING, HANDY ANDY RENCONTRE OU BAT TOUS LES PRIX!

RECUPEREZ la PUISSANCE PERDUE!

SPECIAL POUR MISE-AU-POINT

Pour une meilleure performance

VOICI CE QUE NOUS FAISONS:

• Vérifier la compression • Nettoyer bougies, régler l'entrefer, régler pointes. • Nettoyer chapeau du rupteur • Vérifier fils à haute tension • Nettoyer bornes de batteries • Vérifier la batterie • Nettoyer filtres à essence • Nettoyer bol de pompes à essence • Vérifier le vide et la pression de la pompe à essence • Régler le carburateur • Vérifier la dynamo • Régler le régulateur de voltage • Ajuster les courroies de commande.

A 5 CENTRES DE SERVICE COMMODEMENT SITUES

• 4245 est, JEAN-TALON (près boul. Pie-IX)
• 5580 Ch. COTE-DE-LIESSE (angle Ch. Devonshire)
• Centre commercial Laval-Ouest
• 382 boul. des LAURENTIDES (Pont-Viau)
• 1154 Ch. CHAMBLY (Ville Jacques-Cartier)

IL NE VOUS EN COUTE QUE

4 cyl. 4.44 — 6 cyl. 6.66 — 8 cyl. 8.88

PLUS PIECES, AU BESOIN

L'ENERGIE DE LA "CROSS COUNTRY 60" EST SCELLEE DANS LE BOITIER-COUVERCLE MONOPIECE

LA MEILLEURE SUR LE MARCHE

AUCUNE PERTE D'ACIDE
AUCUNE PERTE D'ENERGIE

• Le couvercle monopièce scelle l'énergie • Démarages 50% plus rapides • Energie pour vos accessoires • Pleine garantie de 5 ans.

CHARGE SECHE TOUJOURS FRAICHE. — RESERVE DE LIQUIDE A NIVEAU ELEVE. Ne requiert de l'eau que 3 fois l'an.

6 volts groupe 1 — 20.95
12 volts groupe 24 — 23.95
AVEC ECHANGE

Autres batteries flambant neuves depuis 6.98 Avec échange

HANDY ANDY A TOUS LES ITEMS NÉCESSAIRES À UNE MISE AU POINT!

FILTRES D'HUILE — ET PLUS 98¢
Prolongent la durée du moteur, assurent une lubrification propre à toutes les pièces du moteur. Pour la plupart des autos.

FILTRES D'ESSENCE — 98¢
Se posent facilement. Suppriment saletés et humidité arrivant au carburateur. Démarrages plus rapides, meilleures accélérations. Pour la plupart des autos.

BOBINES D'ALLUMAGE — ET PLUS 3.19
Première qualité, pour une longue durée et un rendement amélioré.

TROUSSES POUR ALLUMAGE — ET PLUS 1.79
Nécessaire de remplacement pour systèmes d'allumage: jeu de pointes, condensateur et rotor à forte résistance.

FILTRES D'AIR — ET PLUS 2.29
Type sec, arrêtant les particules de poussière. Fabrication à microsillons, filtration 100% avec restriction minimum de la circulation d'air. Ininflammable.

CONDENSATEURS — ET PLUS 55¢
Type à forte résistance, isolation triple, à l'épreuve des vibrations, vérifiés individuellement.

TROUSSES DE CABLES A BOUGIES
6 cyl. 2.49
8 cyl. 3.98
Fil isolé, vinyle translucide rouge. Offre un maximum de conductibilité en toute circonstance.

JEUX DE POINTES — ET PLUS 49¢
ASSORTIES ROBUSTES
Pointes ventilées pour ne pas griller ou s'amorcer, pré-assemblées et possédant 50% plus de contact.

ROTORS — ET PLUS 29¢
Usinés et meulés pour assurer une tolérance précise entre les plots du chapeau du rupteur.

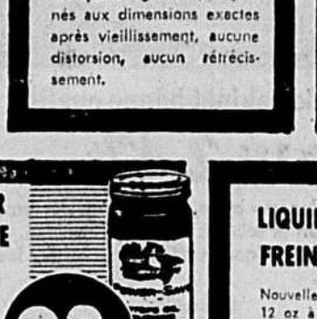

Chapeaux de rupteurs — ET PLUS 99¢
D'un ajustement parfait et de qualité garantie, façonnés aux dimensions exactes après vieillissement, aucune distorsion, aucun rétrécissement.

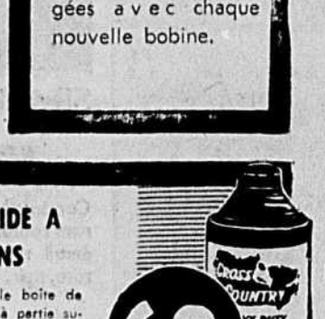

Résistances d'allumage — ET PLUS 1.29
Devraient être changées avec chaque nouvelle bobine.

ANTI-FUITES POUR TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES — 98¢
Scelle et conditionne, prévient les fuites du liquide de transmission causées par les joints défectueux.

VAPORISATEUR D'ALLUMAGE — 89¢
Protecteur acrylique pour système d'allumage, scelle et isole contre la moisissure et la corrosion.

ECONOMISEUR DE PUISSANCE — 98¢
Augmente la pression de l'huile, le parcours au gallon, rend silencieux le moteur, les soupapes et les poussoirs de soupapes. Se mélange à toute huile à moteur.

LIQUIDE A FREINS — 69¢
Nouvelle boîte de 12 oz à partie supérieure en cône. Permanent, ne s'évapore pas.

EPARGNEZ BEAUCOUP SUR DES OUTILS DE MARQUE POPULAIRE

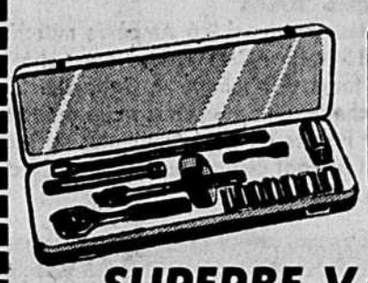

19.95
SUPERBE VALEUR!
14 PIECES:
CLES A DOUILLES CHALLENGER, COMMANDE DE 3/8"
Comprend entraîneur ovale à rochet réversible. Extensions de 3", 6" et 12", sept douilles à 12 pointes et douille à bougies, dans coffret en acier émaillé.

13.88
JEU COMBINE DE 11 CLES DOUBLE USAGE
Dans étui se roulant. Triple plaqué chrome, la meilleure qualité professionnelle. Grandeurs 3/8" à 1". Garantie sans condition.

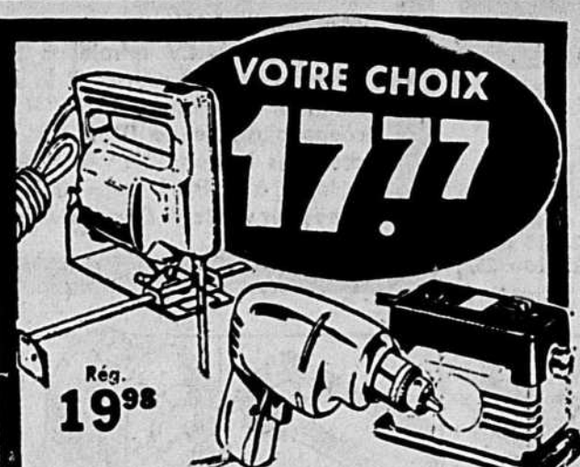

VOTRE CHOIX 17.77
Rég. 19.98
SCIE BAIONNETTE
Offerte avec 3 lames variées. Peut servir à toutes sortes de coupes. Moteur universel 1/4 h.p., 3500 vibrations à la minute, fini miroitant.
PERCEUSE ELECTRIQUE 3/8" SPECIALE A HANDY ANDY
Vitesse de 1000 r.p.m. à pleine charge. Commutateur automatique type à gâchette. Longueur 8 1/2". Pèse 3 1/2 lb.
SABLEUSE en DROITE LIGNE pour BELLE FINITION
Une puissance accrue grâce à deux moteurs. Papier à sabler inclus.

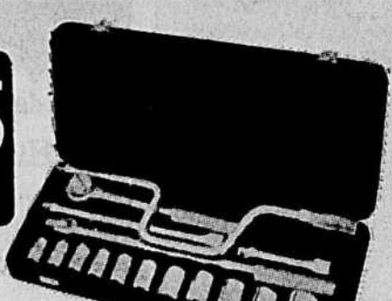

44.95
17 PIECES
CLES A DOUILLES CHALLENGER, COMMANDE DE 1/2"
Nombreux accessoires supplémentaires pour plus d'utilité et de rapidité. Aussi, entraîneur à rochet à tête ronde, poignée "Speeder flex", deux extensions et 11 douilles.

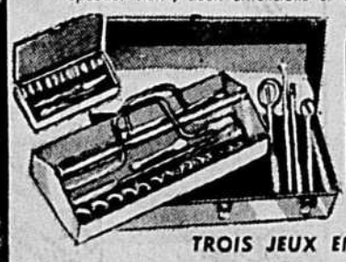

94.50
TROIS JEUX EN UN
JEU DE DOUILLES "CHALLENGER" 44 PIECES
Commandes de 1/4", 3/8" et 1/2", assortiment d'entraîneurs et douilles en alliage d'acier. Répond à tous les besoins courants. Coffre à couvercle profond avec cabaret coulissant.

*5580 CHEMIN CÔTE DE LIESSE
*1363 CHEMIN CHAMBLY (Ville Jacques-Cartier)
*1154 CHEMIN CHAMBLY V.J.C.
*4245 EST JEAN-TALON (Centre d'Achat Pie IX)
* 382 BOUL. DES LAURENTIDES (Pont-Viau)
394 BOUL. LAFLEUR (Ville Lasalle)
1114 EST, RUE MONT-ROYAL
4010 EST, RUE ONTARIO
6338 BOUL. ST-LAURENT
7800 EST, RUE SHERBROOKE
5850 OUEST, RUE SHERBROOKE
5260 AVE VERDUN

MAGASINS DE CENTRE D'ACHAT
CHAMPLAIN *DUVERNAY ROCKLAND *ST-JEROME
*CHATEAUGUAY *LAVAL OUEST ROSEMÈRE ST-MARTIN
*DORVAL MAISONNEUVE STE-GENEVIÈVE

OUVERT JUSQU'À 9 P.M. LE JEU.VEN. DANS LES CENTRES D'ACHATS JUSQU'À 9.30 P.M.

LES MAGASINS INDIQUÉS PAR DES ASTERISQUES (*) ONT DES FACILITÉS DE SERVICE & D'INSTALLATION POUR INFORMATION, TÉL.: 733-5391

La réaction des épargnants face à l'affaire de détournement de la St. Patrick's Credit Union : "Charlie ne peut m'avoir fait cela !"

par Maurice Laperrière

QUEBEC — La nouvelle annonçant que le gérant de la St. Patrick's Credit Union, Charles Dallain, a détourné à son profit près de $1,000,000 appartenant aux quelque 850 clients de cette caisse d'épargne n'a pas produit le mouvement de panique auquel on pouvait s'attendre au sein de la communauté irlandaise de la vieille capitale.

A la stupéfaction a succédé la perplexité, voire l'incrédulité.

"Charlie ne peut m'avoir fait cela", ont déclaré à des journalistes qui les interrogeaient, plusieurs des épargnants parmi lesquels on trouve des Canadiens français. Puis, ils ont ajouté : "C'est un ami !"

L'homme d'affaires de 44 ans a admis sa culpabilité, lundi après-midi, devant le juge Achille Pettigrew, de la Cour des sessions de la paix, à l'accusation d'avoir volé à la St. Patrick's Credit Union la somme de $942,514.69, entre le premier janvier 1953 et le premier février 1967.

La réponse la plus étonnante qu'ait pu recueillir un journaliste qui se trouvait dans la salle paroissiale de St. Patrick au moment où le gérant intérimaire de la caisse, M. Marcel Desmarais, répondait aux questions des nombreux clients qui désiraient connaître le sort fait à leurs épargnes a été celle-ci : "Charlie n'aurait pas fait cela s'il n'avait pas su que les fonds sont couverts par les assurances !"

La St. Patrick's Credit Union est effectivement assurée, pour $1,000,000, a-t-on appris de bonne source. Certaines personnes se demandent, cependant, si la compagnie d'assurance acceptera de payer.

La colère d'un épargnant serait à l'origine de la découverte de ce détournement de fonds qui durait depuis quatorze ans. Le client qui désirait retirer $8,000 de son compte éprouva de la difficulté à obtenir son argent. Il se plaignit amèrement aux directeurs de l'Union. Intriguée, l'administration demanda à la firme McDonald, Surrie and Co., de faire une vérification-éclair des livres de la caisse.

M. Marcel Desmarais, qui a reçu mission de mettre de l'ordre dans les comptes de la caisse, s'est montré confiant de pouvoir régulariser la situation. Il a affirmé que les épargnants ne perdront pas un seul cent puisque les fonds sont assurés.

Dallain jouissait d'une excellente réputation et de l'amitié de tous ceux qui le connaissaient. Aucune des personnes interrogées n'a encore voulu l'accabler. On fait état de sa gentillesse à l'égard de tous.

Comment et dans quelles circonstances Charles "Charlie" Dallain a-t-il commencé d'édifier sa "fortune"

On sait qu'il a été prisonnier des Japonais durant quatre ans à la suite de l'aventure de Hong Kong, au cours de la guerre de 1939-1945, il était dans le Royal Rifles. De retour au Canada sans avoir été affecté par son internement, il a longtemps occupé un humble emploi à l'Arsenal de Valcartier, au salaire de $50 par semaine. Il devint gérant de la St. Patrick's Credit Union en 1953. Il est le co-propriétaire du luxueux Salon Carlain, à Sainte-Foy.

Le corps de la jeune fille brûlée vive à Mont-Royal a été retrouvé

Des pompiers ont retrouvé hier après-midi les restes calcinés d'une jeune fille de 18 ans qui a été brûlée vive, mardi soir, par la violente explosion et l'incendie qui ont dévasté 25 logements dans deux immeubles de trois étages situés aux nos 1537 et 1545 boulevard Graham, près des voies de chemins de fer et de la gare locale des Chemins de fer nationaux, à Mont-Royal.

La victime est Mlle Françoise Clément, dont le père, M. Napoléon Clément, un concierge, la mère et une soeur ainée ont été blessés en même temps que six autres personnes dans le désastre. Respectivement transportés au Montreal Jewish Hospital et à l'hôpital St. Mary's, les rescapés sont dans un état satisfaisant et les policiers révèlent que certains d'entre eux ont déjà été autorisés à quitter les deux institutions.

Pas d'autres victimes

Par ailleurs, fait important, le sergent O'Connors, de la Sûreté de Mont-Royal, nous a déclaré hier soir qu'il était maintenant presque certain que nulle personne n'a trouvé la mort dans l'explosion, survenue à 9 h. 17, mardi soir, ou dans l'incendie qui lui a succédé furieusement pendant des heures.

Dans la confusion de la tragédie, il avait en effet été impossible d'établir le nombre des locataires présents dans les immeubles au moment de l'explosion et plusieurs sinistrés, sortis indemnes de leurs logis en flammes, s'étaient aussitôt réfugiés chez des parents ou des amis sans laisser de trace. Dans le courant de la journée d'hier, tous les locataires auraient finalement fait connaître leur sort aux autorités responsables.

Revenus vers 8 h. hier matin sur la scène de l'incendie qu'ils ont combattu avec 25 de leurs collègues de Montréal, les pompiers de Mont-Royal ont constaté que des ruines menaçaient de s'effondrer et ils ont dû attendre qu'une puissante grue eût écarté ce danger avant d'entreprendre la fouille des décombres de l'immeuble où s'est produite l'explosion, soit au 1537 boulevard Graham.

C'est là que, après quelques recherches, ils ont découvert les restes de Mlle Clément, vers 5 h. hier après-midi.

Une enquête a été ouverte en vue de déterminer les causes et la nature de l'explosion présumément meurtrière, dont la force a renversé des piétons dans la rue et fait voler en éclats la vitrine d'un magasin situé 500 pieds plus loin : "Nous pensons qu'elle a été causée par du gaz", a déclaré hier le chef Walter Boyle, de Mont-Royal.

Chute mortelle d'un contremaître au pont Pie-IX

Un contremaître des entrepreneurs Simard et Beaudry Inc. a fait une chute mortelle au fond d'une excavation, vers 5 h. hier après-midi, alors qu'il supervisait une opération de dynamitage sur le chantier du nouveau pont Pie-IX, en bordure de la rivière des Prairies, au nord-est de la métropole.

Il s'agit de M. Lucien Hamel, 47 ans, du 3901 boulevard Ste-Rose, dans le quartier de Fabreville, à Laval, qui a été tué sur le coup.

Selon des témoins le souffle de l'explosion d'une charge de dynamite est à l'origine du funeste accident.

Legaré

PLUS DE 90 MAGASINS AU QUEBEC POUR VOUS MIEUX SERVIR... FONDE EN 1877

VENTE DE DEPRECIATION DU STOCK

ARTICLES DE LITERIE

Le modèle "Richelieu". Matelas à 220 ressorts spiraux ou sommier-boîte. Toutes grandeurs. Valeur de 39.95 — 29.95

Le modèle "Impérial". Matelas à 220 ressorts spiraux ou sommier-boîte fait par Simmons, à coutil tissé. Valeur de 49.95 — 39.95

Bassinette en bois, grandeurs : 30", 54", matelas à ressorts, sommier ajustable en acier. Valeur de 52.95 — 44.95

Ensemble de lits "Hollywood" de Citadelle, largeur de 36", comprend 3 mcx, matelas inclus. Valeur de 59.95 — 49.95

Ensemble de lits étagés, 8 mcx, fini noyer antique ou érable rouge. Valeur de 99.95 — 79.95

TELEVISEURS ET STEREOS

Stéréo AM/FM "Shelbarn" modèle console, à 4 vitesses et 2 haut-parleurs, fini noyer. Valeur de 199.95 — 169.95

TV Westinghouse, 19", rendement de 25 lampes, haut-parleur de 4", modèle de table. Valeur de 219.95 — 189.95

TV Westinghouse, 23", rendement de 20 lampes, 2 haut-parleurs. Valeur de 289.95 — 259.95

MOBILIERS DE CUISINE

Cinq morceaux, table de 30" x 39" s'allongeant jusqu'à 48". Quatre chaises, fini chromé. Valeur de 69.95 — 49.95

Sept morceaux, table de 36" x 48" s'allonge jusqu'à 60", 4 chaises, cadre chromé. Valeur de 119.95 — 89.95

En voici des aubaines incomparables

Trop souvent le public doit faire face à de fausses ventes mais nous désirons le rassurer que chez Legaré il n'en est pas de même. La présente vente de dépréciation Legaré est un événement annuel où des baisses radicales dans les prix sont affichées. La raison est la suivante : Legaré doit écouler les marchandises qui étaient en démonstration l'an dernier; il le faut absolument.

DIVERSES BERCEUSES

Berceuse chromée, rembourrée de Tufflex, bonne gamme de teintes, appuie-bras. Valeur de 19.95 — 14.95

Berceuse Cogswell, revêtement de frise et de vinyle, très jolies teintes. Valeur de 49.95 — 42.95

Berceuse pivotante et tabouret, recouverts de vinyle lavable, teintes diverses. Valeur de 79.95 — 64.95

ARTICLES APPRECIES

Batterie de cuisine, 11 mcx, intérieur en Teflon par Du Pont, livret de recettes. En spécial à — 27.95

Atelier "Black & Decker" à domicile, 33 mcx, coffre à outils, 2 pièces motorisées. Valeur de 49.95 — 39.95

Aspirateur "Westinghouse", contact du bout du doigt. Contour de caoutchouc. Valeur de 59.95 — 49.95

ACHETEZ ET EPARGNEZ CHEZ LEGARE TOUT EN OBTENANT...

SECURITE, en cas de maladie et certaines difficultés financières, nous diminuerons ou suspendrons temporairement vos paiements.

CONFIANCE, parce que vous faites affaire avec Legaré, sans compagnie de finance, ou autres intermédiaires; nous finançons notre crédit.

SATISFACTION, toutes nos marchandises sont garanties. Le sceau de garantie Legaré apparaît sur tous nos meubles et articles d'ameublement.

ET VOUS EPARGNEZ Grâce à notre puissant pouvoir d'achat. Nous sommes membres de la plus grande chaîne de magasins d'ameublement au Canada.

NOUS PAYONS MOINS CHER ET VOUS EPARGNEZ

MOBILIERS DE SALON

Chesterfield ou davenport, avec fauteuil, recouverts de frise d'acétate, choix de couleurs. Valeur de 199.95 — 169.95

Lit-chesterfield recouvert de tweed, teintes diverses, matelas à ressorts, rembourré de mousse. Valeur de 199.95 — 179.95

Chesterfield ou davenport, double utilité, avec fauteuil, revêtement de bouclé. Gamme de couleurs. Valeur de 239.95 — 199.95

Chesterfield avec gros fauteuil, tissu bouclé à rayures blanches ou uni. Teintes variées. Valeur de 249.95 — 219.95

APPAREILS MENAGERS

Lessiveuse "Regent", capacité de 9 livres, pompe motorisée. Valeur de 134.95 — 99.95

Sécheuse automatique "Westinghouse" sélection de 2 températures. Valeur de 179.95 — 149.95

Réfrigérateur-congélateur de 10 pi. cu., congélateur à capacité de 35 livres. Valeur de 239.95 — 199.95

Cuisinière électrique 'Crosley' automatique, grand four. Signé "Moffat". Valeur de 229.95 — 199.95

MOBILIERS DE CHAMBRE

Trois morceaux, bureau double, chiffonnier, et lit à panneaux de 4'6". Valeur de 149.95 — 119.95

Trois morceaux, bureau triple, chiffonnier et lit à panneaux de 4'6". Valeur de 209.95 — 169.95

Trois morceaux, bureau triple, chiffonnier et lit à panneaux de 4'6". Valeur de 239.95 — 199.95

Trois morceaux, bureau triple, chiffonnier, lit à panneaux de 4'6". Valeur de 269.95 — 229.95

PRELARTS ET TAPIS

Nattes de tapis Axminster touffues, motifs et teintes divers. Grandeurs, 27" x 54". Valeur de 4.95 — 3.13

Linolélum "Gold Seal", largeur de 6' ou 27" ou 36". Motifs divers, facile à poser. Valeur de 1.20 v.c. — 99¢ v.c.

Carpettes viscose et tweed, envers de mousse, grandeurs de 9' x 12'. Valeur de 39.95 — 34.88

Linolélum "Gold Seal", grandeur de 9' x 12', motifs et teintes divers, ultra-durable. Valeur de 15.50 — 13.66

Si vous faites un cadeau

BAHUTS, 60" de long, fini noyer. Trois panneaux coulissants, plusieurs usages. Valeur de 49.95 — 39.95

MONTRES HOMMES OU FEMMES, de marque "Elgin", 17 rubis, résiste aux chocs et à l'eau. Valeur de 34.95 — 29.95

DRAPERIES, des réductions jusqu'à 50%, tissus contemporains ou traditionnels, choix de teintes et motifs, cotonnades unies et imprimées, viscose d'acétate ou fibre de verre, etc.

TEXTILES, réductions radicales, voyez les bas prix tant sur les draps imprimés ou blancs que sur les couvre-lits ou couvertures. C'est le temps d'acheter et d'épargner considérablement.

APPAREILS, fers à repasser, grille-pain, bouilloires, sèche-cheveux, couteaux électriques, chaufferettes, malaxeurs, et autres... Des réductions fantastiques. Procurez-vous l'accessoire que depuis longtemps vous désirez.

TABLES, une formidable sélection de tables, discothèques, bibliothèques disponibles à des prix dérisoires, de tous les styles, fini noyer, voilà d'autres aubaines à ne pas manquer.

Aucun dépôt requis, jusqu'à 36 mois pour payer. Achetez en toute confiance, "nous finançons notre crédit!" (Taxe de vente payable au comptant ou l'achat)

MAINTENANT 14 MAGASINS DANS LE GRAND MONTREAL — Legaré — PLUS DE 90 MAGASINS DANS LE QUEBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911
6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668
3734 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994
3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667
1278 est, ave. MONT-ROYAL Tél. 521-5373
3250 rue MASSON (Rosemont) Tél. 725-2453
1624 Boul. de la CONCORDE Tél. 669-2646 (Duvernay)
10,672 Boul. PIE IX Tél. 322-2741 (Montréal-Nord)
1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)
5184 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-7813
4078 rue WELLINGTON (Verdun) Tél. 768-4736
4660 est, rue STE-CATHERINE Tél. 255-7029
6589 Boul. MONK (VILLE EMARD) Tél. 768-4777
11,926 est, rue NOTRE-DAME (POINTE-AUX-TREMBLES) Tél. 645-5371

SEREZ-VOUS PRET ? Votre hospitalité est mise à l'épreuve cette année ! Laissez Legaré répondre à vos besoins de meubles additionnels.

OUVERT LES JEUDIS ET VENDREDIS jusqu'à 9 hres P.M.

N'attendez pas, venez maintenant !

téléphoto UPI

Prochains adversaires

Le champion Cassius Clay (à gauche) défendra son championnat mondial des poids lourds contre Zora Folley, le 22 mars. Les deux boxeurs ont signé leur contrat, hier, en vue de ce match qui sera présenté au Madison Square Garden de New York.

Zora Folley, la prochaine victime de Cassius Clay ?

NEW YORK. (AFP) — Cassius Clay défendra son titre de champion du monde de boxe toutes catégories le 22 mars au Madison Square Garden de New York lorsqu'il rencontrera le challenger numéro un, Zora Folley.

Mohamed Ali, ainsi que Clay préfère se faire appeler, touchera une bourse de $150,000, garantie par les organisateurs du match, soit 80 pour cent de la recette aux guichets. Folley recevra $25,000 dollars ou 15 pour cent de la vente des billets.

La rencontre Clay-Folley, le premier championnat du monde qui aura lieu au Madison Square Garden de New York depuis 1951, année où Ezzard Charles le champion des poids lourds battit Lee Oma, sera télévisé à travers les Etats-Unis, excepté dans la région de New York. De plus, des dispositions sont prises pour retransmettre le combat à l'étranger par satellite de communications.

Le combat Clay-Folley sera précédé d'une rancontre en 10 reprises entre Johnny Persol et Jimmy Ellis, deux des aspirants les plus en vue au titre détenu par Clay.

Le champion, au cours d'une conférence de presse tenue à l'occasion de l'annonce du combat du 22 mars, a affirmé qu'il espère défendre son titre au moins "cinq ou six fois" pendant l'année qui suivra. Il a ajouté que la date du combat l'obligeait à décliner une invitation du roi Faisal d'Arabie séoudite de faire un pèlerinage à La Mecque. Mais Mohamed Ali "fera certainement" ce pèlerinage à l'avenir.

Rougeau veut sa revanche

Sweet Daddy Siki, lutteur du Greenwich Village, à New York a signé un contrat s'engageant à rencontrer l'ancien champion Jean Rougeau, dans la finale, au centre sportif Paul Sauvé lundi prochain. Rougeau a insisté pour rencontrer Siki à la suite de la défaite de son équipe lundi dernier.

Les quelque 2,000 amateurs de lutte qui se sont rendus au centre Paul Sauvé lundi, ont vu Siki recourir à des tactiques illégales pour permettre à son équipe de triompher.

Le lendemain, Rougeau s'est présenté au bureau du matchmaker Robert Langevin. Il a réclamé un combat contre Siki et il l'a obtenu. Reste à savoir maintenant, si le lutteur montréalais pourra venger son récent échec lundi prochain ?

Le matchmaker Langevin a aussi annoncé que Manuel Cortez et Larry Moquin formeront équipe lors du prochain programme. Langevin tentera de les opposer à un duo de taille.

L'Inter de Milan gagne

MILAN. (UPI) — L'équipe de soccer italienne Inter de Milan a défait le Real Madrid, d'Espagne, par 1-0, hier soir, dans le premier match du tournoi de la coupe de soccer des champions. Le match fut disputé devant une foule de 70,000 spectateurs. A la mi-temps, le compte était de 0-0.

Réunion d'organisation du soccer

M. Jean-Guy Bédard, président de l'Association de soccer mineur du Québec, annonce qu'une réunion importante d'organisation et d'information pour tous les intéressés du soccer junior du grand Montréal aura lieu ce vendredi soir le 17 février à 8 heures et trente p.m. aux bureaux de l'Association, numéro 1 rue Bagg, Montréal.

Cette assemblée, la première en 1967, concerne toutes les équipes de calibre junior A, moins de 21 ans, et junior B, moins de 18 ans, de la région métropolitaine, qui désirent participer au calendrier officiel du championnat 1967 de la Ligue junior du grand Montréal.

L'an dernier, 23 équipes se disputèrent ce championnat qui fut gagné par les Mont-Royal Stars junior A et le East End Boys Club junior B. Cette saison on prévoit un nombre record de participants, ce qui forcera l'organisation à créer des divisions géographiques, soit : sud-ouest, nord-ouest, est et centre, pour faciliter les déplacements.

HOCKEY
en direct du FORUM

Entre les périodes, les invités de Roger Turcotte et de Claude Mouton seront Mlle Carmen Séguin, ex-dépisteuse des Bruins de Boston et Jean-Paul Chartrand, chroniqueur sportif.

"en exclusivité"

CE SOIR à 8 h. 30

CKAC/73

Paul Enoch aussi habile sur bécane que sur patin

(par P.-E. P.) — Paul Enoch, dont les talents comme patineur de vitesse ont éclaté aux yeux du grand public lors des Jeux Canadiens, lorsqu'il gagna trois médailles d'or, à Québec, est aussi un fervent du cyclisme.

Venu au Canada il y a une dizaine d'année, d'Australie, Enoch est également un cycliste de classe. Et il ambitionne de montrer son talent cet été pour se mériter une place sur l'équipe canadienne qui participera aux Jeux de l'Empire à Winnipeg.

L'on sait que le choix de l'équipe sera basé sur les performances de la saison, sur ses succès aux championnats de la province, à ceux du Canada en plus de sa tenue en dehors des compétitions.

Si l'on considère que le patin de vitesse prépare très bien pour les compétitions cyclistes, Paul Enoch sera prêt à se lancer dans la lutte dès le printemps. Grand compétiteur comme l'on sait, il sera sûrement un redoutable rival pour les autres aspirants.

C'est donc une année formidable en perspective pour les cyclistes canadiens.

Matches de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE
Aucun match à l'affiche

LIGUE PROVINCIALE SR
Sherbrooke à Victoriaville

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO
London à Peterborough
Toronto à Hamilton

LIGUE JR "A" DU QUEBEC
Drummondville à Sorel

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"

Série "B"

(Quart de finale 3 de 5)
Lachine à Palestre
(Série égale 1 à 1)

Série "C"

(Quart de finale 3 de 5)
St-Jérôme à Laval
(Série égale 1 à 1)

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC
Jacques-Cartier à Chambly
St-Lambert à Notre-Dame

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE
Carabins à McGill

LIGUE DE LA RIVE SUD
(Demi-finale "A" 4 de 7)
Laprairie à LaSalle
(Demi-finale "B" 4 de 7)
Châteauguay à Iberville

HIER

LIGUE AMERICAINE
Québec 3 - Pittsburgh 3

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"

Série "A"

(Demi-finale 4 de 7)
Verdun 3 - Rosemont 4
(Verdun mène 2 à 1)

LIGUE AMERICAINE

(Division EST)

	G	P	N	P	C	Pts
Hershey	29	14	8	213	147	66
Baltimore	25	21	5	182	177	55
Québec	24	22	6	190	189	54
Springfield	20	23	8	188	198	48
Providence	10	42	8	180	235	28

(Division OUEST)

	G	P	N	P	C	Pts
Pittsburgh	34	18	8	225	149	76
Rochester	28	18	7	214	162	63
Cleveland	24	23	7	215	187	55
Buffalo	9	37	7	151	274	25

LIGUE PROVINCIALE SR

	G	P	N	P	C	Pts
xSherbrooke	26	15	0	181	142	52
Drum'dville	20	19	3	147	152	43
Victoriaville	19	21	1	153	172	39
St-Hyacinthe	15	25	2	135	160	31

x - champion

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Kitchener	22	12	4	173	150	48
Toronto	21	12	6	174	131	48
Hamilton	19	16	4	153	130	42
Niagara Falls	17	12	8	186	172	42
London	17	18	6	166	181	40
St. Catharines	16	15	7	142	125	39
Canadien Jr	13	17	7	145	156	33
Peterborough	12	21	8	159	187	32
Oshawa	11	22	8	115	156	30

LIGUE JR "A" DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Thetford	29	12	1	213	132	61
Sorel	24	15	2	192	135	50
T.-Rivières	21	17	2	187	183	44
Shawinigan	20	23	0	170	195	40
Québec	18	26	1	144	193	33
Drum'dville	13	27	0	136	187	26
xSherbrooke	13	15	0	112	126	26

x - retiré

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"

	G	P	N	P	C	Pts
Immaculée	20	6	4	105	63	44
LaSalle	16	6	9	121	84	41
West Island	15	11	5	82	69	35
Rosemont	16	12	1	103	77	33
Verdun	14	9	5	71	54	33
St-Laurent	11	14	6	102	100	28
Montréal-Nord	11	15	5	74	104	27
Mont-Royal	9	15	6	70	88	24
Outremont	3	27	1	46	135	7

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Laflèche	26	3	0	170	75	52
Rive Sud	25	4	0	232	84	50
J.-Cartier	12	14	3	124	130	27
Chambly	7	18	3	92	144	17
St-Lambert	5	18	6	76	139	16
Notre-Dame	4	22	2	73	176	10

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	13	1	0	138	29	26
Waterloo	8	3	2	67	47	18
Western	9	5	0	76	43	18
Queen's	6	4	3	57	54	15
McMaster	6	8	0	65	82	12
Laval	4	7	2	42	74	10
McGill	4	8	1	46	83	9
Carabins	3	8	1	42	68	7
Guelph	2	11	1	44	95	5

LIGUE DE LA RIVE SUD
(Final)

LaSalle	2x	8	1	177	120	47
Iberville	19	8	5	180	132	43
Laprairie	13	15	4	136	153	30
Châteauguay	9	18	5	122	153	23
St-Constant	8	23	1	150	203	17

Old Port fait nouvelle figure!

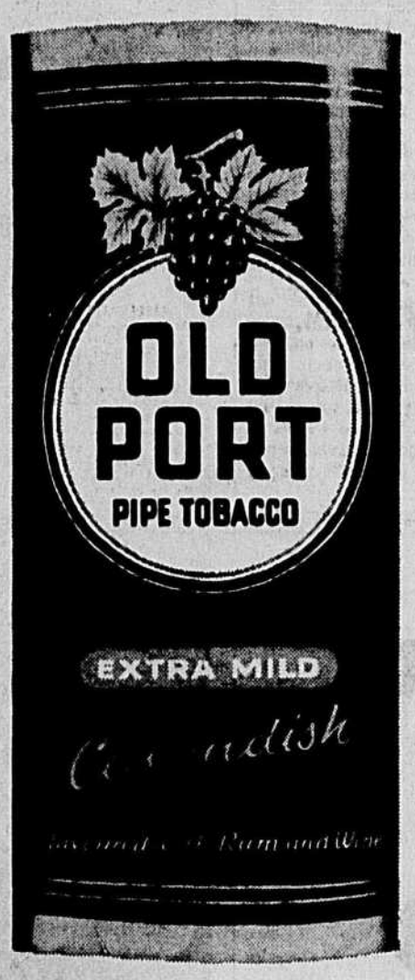

Maintenant c'est aussi un tabac à pipe

(Très sociable!)

Le nouveau tabac à pipe Old Port, traité au rhum et au vin, vous offre à chaque pipée un goût agréablement velouté, un arôme séduisant et sociable. Essayez Old Port...dans sa blague rouge-vin à seulement 45¢*.

ARÔME DISCRET ET AGRÉABLE,
VOILÀ OLD PORT...TRÈS SOCIABLE!

*Taxe provinciale en sus.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	700	11½	11½	11½
Algoma	—	15¼	25¼	—
Alliance	—	145	125	—
Alcan	200	35¼	35¼	35¼
Alcan 4¼	—	43	42½	—
Alcan 2 P	—	42½	42½	—
Angio C	—	10½	10½	—
AngT 265	—	45¾	44	—
Asbestos	—	23½	23½	—
Atl Sug	—	9¼	9¼	—
Atl S A	—	19½	19½	—
Bq CN	—	54½	54½	—
Bq d'Epar	—	13¼	13⅛	—
Bq Imp	—	65½	65	—
Bq Mont	—	61	60¾	—
Bq N-E	—	69	68¾	—
Bq Roy	—	74½	74¼	—
Bq Ter	—	62⅝	62⅝	—
Bathurst P	—	29⅞	29⅞	—
Bell Ph	—	49⅛	48⅞	—
Brazil	—	10	10	—
BA OIL	—	36	36	—
BC Forst	—	23½	23¼	—
BC Phon	200	62	62	62
Brinco	—	425	420	—
CAE	—	9⅜	9¼	—
Cal Pow	—	24	24	—
Cal P	—	105½	105½	—
Can Ce	—	40¼	39¾	—
Can Iliran	&	20¾	20⅜	—
Can Malt	1000	21¾	21¾	21¾
C&L	—	34	33⅞	—
C&L Pr	400	5½	5½	5½
C Brew	700	7⅛	7⅛	7⅛
C Chem	—	565	550	—
C Hydro Pr	1000	16	16	16
CIL	—	18¾	18½	—
CI Pow	500	33½	33½	33½
CI Pow 5.2	—	17¼	17¼	—
C Marconi	200	5½	5½	5½
CPR	—	63½	62⅞	—
C Pfina	—	11¾	11⅝	—
Central Del	—	12¼	12⅛	—
Chemcell	—	13⅜	13¼	—
Chrysler	—	42	24	—
Col Cell	—	5½	5½	—
Col Cell Pr	—	20	20	—
Cons-Pap	—	24⅞	24¾	—
Cominco	—	34⅛	33¾	—
Cons Paper	—	42⅜	42¾	—
Cons Text	—	8½	8½	—
Cons-Pap	—	10½	10⅛	—
Corby A	—	26¾	26½	—
Coronation	—	165	165	—
Couvrette A	—	475	455	—
Crush Int	—	12⅜	12	—
Denison	—	54½	54½	—
Dist Seag	—	37½	37⅜	—
Dome Pf	—	45	42⅜	—
D Bridge	—	19	19	—
Do Fasco	—	21¾	21⅛	—
D Glass	—	12	12	—
Dosco	—	9⅜	9⅜	—
D Stores	—	19¾	19¾	—
Domtar	—	18⅜	18⅛	—
Domtar p	—	18½	18½	—
D Text	1200	30½	30⅜	30½
Donohue	—	8½	8⅜	—
Du Pont	—	38	37½	—
Eddy Match	—	32½	32½	—
Fin Colc	—	5	5	—
Falcon	—	90	90	—
Fam Play	—	36¾	35½	—
Fr Pte	—	435	435	—
Glengair	—	175	170	—
GL Paper	—	25¼	25	—
Mk Sidd	—	460	450	—
Hollinger	—	25¼	25⅛	—
Home A	—	23⅛	23⅛	—
Home B	—	24	24	—
Horne Pf	—	280	280	—
Hd Bay M	—	66¾	66½	—
HBC	—	16⅞	16⅞	—
Husky C p	—	58	58	—
Imp Oil	300	60½	60½	60½
Imp Tob	—	14⅜	14⅜	—
Ind Accep	—	24⅜	24⅜	—
Inglis	—	9¾	9¾	—
Int Nickel	—	96½	96	—
Int Util	—	27⅜	27½	—
Int Util pr	—	31	31	—
Inter PL	—	91½	91	—
Invest Gr "A"	—	10⅜	10¼	—
Labatt	—	22⅛	22⅛	—
Laur Fin	1100	5	5	5
Loblaw (A)	—	8¾	8¾	—
Loblaw (B)	—	9⅛	9⅛	—
Loeb M	—	12½	12⅜	—
MacKinn	—	15⅛	15½	—
MacLean H	—	38½	38½	—
MacMillan	—	27⅜	27¼	—
Massey F	1400	27	27	27
Miron 6 p.c.	—	5½	5½	—
Molson (A)	—	20¼	19⅞	—
Molson (B)	—	21	21	—
Mtl Trust	—	16¼	16¼	—
Moore Corp	—	94	93½	—
MorseR A	—	22½	22½	—
MorseR B	—	20½	20½	—
Mussens	—	7¼	7¼	—
Nat Trust	—	18¼	18¼	—
NB Tel	—	16½	16⅜	—
Noranda	—	59⅛	59	—
North C Gas	—	13⅞	13¾	—
NS LP	—	10¼	10⅛	—
Ocean Fish	—	9⅛	9⅛	—
Ogilvie	—	13½	13¼	—
Pac Pete	—	11⅜	11⅜	—
Phillips C	—	45	44½	—
Placer	—	33	32½	—
Pow Corp	400	11¼	11¼	11¼
Price	1400	13⅜	13⅜	13⅜
QN Gas	200	10⅛	10⅛	10⅛
Que Phone	—	18½	18½	—
Rio Algom	—	24½	24¼	—
Rio Alg Pr	—	98½	98½	—
Rothmans	—	28½	27½	—
St-L Cem A	—	27	27	—
Salada F	—	10	10	—
Scott LaS	—	15	14¾	—
Shell Can	400	25	25	25
Shell I Pr	—	28¼	28	—
Shell I w	—	880	870	—
Simpsons	—	29	28⅞	—
Soc F	—	5	5	—
Sogemines	—	11⅜	11⅜	—
Steel Can	—	22¾	22½	—
Texaco	—	23⅜	23⅜	—
T Grp A	—	10	9⅞	—
Tr-C Cp	—	8	7½	—
Tr-C Pf	—	27⅛	26⅞	—
Tr C p	—	27⅛	26⅞	—
Tr C Pf p	—	48	48	—
Tr C Pf	—	7	7	—
Tr Mt PL	—	17¾	17¾	—
Triad Oil	—	210	205	—
Wk GW	—	32⅜	32⅜	—
W & Knp	—	7	7	—
Weldwd	—	9½	9½	—
W Coast T	—	27½	27⅜	—
W Pac Pd	—	5¼	5¼	—
Weston A	—	20¼	20⅛	—
Weston	—	22	22	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Agassiz	—	25	25	—
Alscope	—	160	150	—
Am Metro Et	200	175	175	175
Anthonian	—	11	11	—
Arno	500	6½	6½	6½
Augustus	—	44	44	—
Bateman	2000	9	9	9
Black Hawk	—	100	100	—
Black River	—	11	11	—
Blue Bon	—	335	330	—
Bruce-Presto	—	8	6	—
Bruneau	—	17	17	—
Burnt Hill	1500	38	38	38
Cl Inv T	—	27	27	—
Cannon M	—	29	29	—
Corbec	10000	80	80	80
Cartier-Qu	—	7	7	—
Cassidy's	—	370	360	—
CSR	300	40	40	40
Cessland	200	150	150	150
Chemalloy	1500	145	145	145
Chipman	—	21½	20	—
Coasta	2000	9½	9½	9½
Comm H	—	46	46	—
Commo	—	110	110	—
C Manito	—	26	25	—
C Mogad	—	17	16	—
C Virgin	1000	67	67	67
Cop-Man	5000	35½	35½	35½
Crownbrid	—	21½	19	—
Denault A	—	8½	8½	—
Devil's El	500	27	27	27
Doisan	2000	17	17	17
Dom Ex	3000	14½	14½	14½
D Oilcio	—	18	18	—
Dumaga	—	41	41	—
Duvan	—	10	10	—
East Sull	—	600	600	—
EastlVe	1000	13½	13½	13½
Empire Min	—	10	10	—
Equity	—	61	61	—
Fab Met	—	13	13	—
Fano	—	7	6	—
Fidelity	—	41	39	—
FT Reliance	—	32	30	—
Fox Lake	—	12	11	—
Futurity	—	37	36	—
Garney	—	34	34	—
Ghislau	—	8½	8½	—
Glen Lake	200	179	179	179
Grt W Min	500	70	70	70
Grissol	—	225	225	—
Guardian Mines	—	17	17	—
Imbrex	—	475	425	—
Inspiratn	—	185	180	—
Int Atlas	900	30	30	30
Int Norvalle	—	14	14	—
Iso	—	180	180	—
K Desmond	—	18	18	—
K Anocon	—	145	145	—
Kodiac Pet	1200	145	145	145
Kontiki	1500	8	8	8
Lab Accept A	—	325	325	—
Laduboro	—	56	56	—
Lambt (A)	—	17	17	—
Lamontagne A	—	14	14	—
Lemieux Copp	—	24	23½	—
Lingside	—	4	4	—
Louanna G.	—	23	22½	—
Merc Chip	—	6½	6½	—
Midepsa	—	280	245	—
Min-Ore	—	17½	17	—
Miro Mines	—	10	10	—
Moly Hill	—	9	9	—
Monpre	—	6	5½	—
Mt Costignan	—	20	19	—
Mt Pleast	—	15	13	—
Mt W Iron	—	28½	28½	—
Muscocho	—	29	29	29
Native Min	—	14	14	—
N Formaq	—	3½	3½	—
Nocana	—	5	5	—
NA Asbestos	—	8½	8½	—
NW Canalask	—	8½	8½	—
Opm Ex	—	15	14½	—
Opems	—	12	11⅞	—
PA Inv	—	375	375	—
Patino	—	960	955	—
Pat Silver	500	27	27	27
Paudash	—	5½	5½	—
Peace Riv	—	815	790	—
Pennbec	1000	12½	12½	12½
Peso S	—	85	85	—
Phoenix O	—	282	282	—
Pine Ridge	—	21½	20	—
Prime Potash	—	17	17	—
Provo Gas	—	555	546	—
Queenston	—	10	10	—
Rancheria	—	22	20½	—
Ranger O	—	260	255	—
Rexspar	—	6	6	—
RA Pete	—	133	133	—
Rusty L	—	7	7	—
St-L Cul	—	165	160	—
St Lucie	—	13	12½	—
Sapawe	—	9	8	—
Seaway H	—	5¼	5	—
Select Fin	—	24	240	—
Silver Reg	—	14	14	—
Silver Su	—	10	10	—
S Dufault	—	11½	11	—
Spartan A	—	81	71	—
Stairs Ex	—	12	12	—
Std Gold	—	17	17	—
Strugeon	—	54	54	—
Sullivan	200	295	395	395
Suptest P	—	21⅜	21½	—
Subeo	—	75	75	—
Tache	—	8½	8½	—
Tib Expl	—	4	4	—
Trsterre	—	18½	17½	—
U Asbest	—	320	320	—
Un Obals	—	24½	23	—
V Der Hout	—	450	450	—
Waite Dufault	500	34	34	34
Westburne	—	175	170	—
Westairs	—	9	9	—
West Hill	—	32	30½	—
West Tin	—	22	21	—
Woodf A	—	6⅛	6⅛	—
Woodf B	—	130	130	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 15 fév.	162.28	138.79	120.86	153.85	119.74
Clôture — 14 fév.	162.59	139.19	120.32	154.08	120.08
Haut — 1967	162.59	139.21	120.96	154.08	122.23
Bas — 1967	148.99	120.00	109.72	141.48	104.93

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

(16 février, à midi)

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
4¼ 1er oct.	1967	99½	100
2¾ 15 juin	1968	96¾	97½
5 1er oct.	1968	99¾	100¼
5¾ 1er oct.	1969	101½	102¼
5 1er juin	1971	99¼	99¾
5 1er juil.	1970	99¼	99¾
4¼ 1er sept.	1972	94	95¾
5 1er oct.	1973	97½	98¼
5½ 1er aout	1980	98¼	99
5½ 1er oct.	1975	99	100
5¾ 1er juin	1976	82¼	83¼
4½ 1er sept.	1983	86¾	87¾
5¼ 1er mai	1990	95	96
5¾ 1er sept.	1992	101	102
5½ 1er oct.	1969	100¾	101¼
CNR 2⅞ 15 sept.	1969	94¼	95
CNR 5½ 15 dec.	1971	100	101
CNR 4 1er fev.	1981	83¼	84
CNR 5¾ 1er jan.	1985	100	101
CNR 5 1er oct.	1987	91	92
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
BC Elec 5¾ avr.	1991	93	94
Man H 6¼ 1er oct	1986	101	102
N Brwk 6¼ juil.	1988	95¼	96¼
Ont Hy 15 juil.	1988	100¾	101¾
Ont 5¾ 1er mars	1986	98	99
Que 6½ 1er oct.	1991	100¾	101¾
Q. 6½ 1er oct.	1978	99¾	100¾
Que Hy 6 15 nov.	1979	96	97
Q Hy 6 15 juil.	1990	95	96
Sask 6¼ 1er oct.	1986	101½	102½
Terreneu 6¼ juin	1991	95	96
MUNICIPALITES			
Mont 1er jan.	1992	102	103½
Von 5½ 15 dec	1980	92½	93½
Tor Met 6½	1986	101¼	102¼
CONVERTIBLES			
Can Utilities 5¾	1977	118	—
Can Petrofina 4½	1972	87	89
Inland NG 5½	1977	91	—
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 6¼	1976	156	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	94	96
W'Coast x-c'pon 5½	1988	103	105
INDUSTRIES			
Abitibi 6¾	1977	98½	99½
Algoma Steel 5¼	1978	90	92
Alum of Can 4½	1973	90	91
BP Tanker 5¼	1985	97	99

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Auto Electric Service Co. E.....	$0.06¼	tr.	15-3-67	22-2-67
B.C. Forest Products (ord)	$0.25	tr.	1-5-67	7-4-67
id (priv)	$0.75	tr.	1-5-67	7-4-67
Canadian Internti. Power (5.2% priv)	$0.26	tr.	31-3-67	20-3-67
Columbia Cellulose ($1.20 cum. priv)	$0.03	tr.	31-3-67	17-3-67
Dominion Corset Co. (ord)	$0.15	tr.	1-4-67	17-3-67
Famous Players (ord)	$0.30	tr.	10-3-67	22-2-67
Fleetwood Corp. (ord)	$0.16¼	tr.	15-3-67	24-2-67
International Paper ($4 cum. priv)	$1.00	tr.	13-3-67	24-2-67
id (ord)	$0.33¾	tr.	31-3-67	15-3-67
Canadian Hydrocarbons (ord)	$0.25	sa.	31-3-67	15-3-67
id. (A 5½% priv) ..	$0.27½	tr.	31-3-67	15-3-67
Standard Structural Steel	$0.10	tr.	29-3-67	15-3-67
Sterling Trust Corp.	$0.06	tr.	31-3-67	15-3-67
Welwood of Canada Ltd. (ord) ..	$0.12½	tr.	1-4-67	3-3-67

Devises étrangères

Source : Banque Can. Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.2722
Angleterre	Livre	3.0206
Argentine	Peso	.0045
Australie	Dollar	1.21
Autriche	Schilling	.0419
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.00049
Chili	Escudo	.2161
Danemark	Couronne	.1561
Espagne	Peseta	.0181
France	Franc	.2184
Hollande	Florin	.2993
Italie	Lire	.001729
Japon	Yen	.002984
Mexique	Peso	.0865
Etats-Unis	Dollar	1.081/16
Norvège	Couronne	.1511
N.-Zélande	Livre	3.0106
Pérou	Sol	.0405
Suède	Couronne	.2092
Suisse	Franc	.2492
Tchécoslovaquie	Couronne	.1505
Venezuela	Bolivar	.2410

La malice d'un esprit grossier est souvent plus dangereuse que les finesses d'un homme d'esprit.

Baron de Grimm

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 30.5, A-gros, 46.3, A-moyens 39.4, A-petits 36.2.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole 61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½ ; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, N.-B. $1.08 à $1.10 les 50 livres; .28 à .29 les 10 livres ; I.-P.-E. $1.95 les 75 livres ; $1.40 les 50 livres ; .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs 18 à 19½, procédé par rouleau no 1 en sacs : 17 à 18, autre catégorie pour nourrissage 15½ à 16. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 13 à 14. Poudre de petit lait, 4 à 4½ cents.

du parquet de la bourse

Tendance irrégulière à l'ouverture

(PC) — La tendance était mixte au cours des premières transactions, aujourd'hui, à la **Bourse de Montréal.**

Ogilvie et Texaco Canada se sont tous deux affermis de ¼ à 13½ et 23⅜ respectivement. Inco a ajouté ¼ à 95¾ et Massey-Ferguson ⅛ à 27. Alliance Credit Corp. A a gagné 5 cents à $1.30.

Alcan et Walker-Gooderham ont cédé ⅛ chacun à 35¼ et 32¼ respectivement. Price Co. et Shell Canada ont subi le même recul à 13⅜ et 25.

A la Bourse canadienne, il y a eu peu de changements. Consolidated Virginia Mining a baissé de 3 cents à 67.

* * *

TORONTO (PC) — Les prix ont légèrement baissé et le marché était peu actif à l'ouverture à Toronto aujourd'hui.

Parmi les industrielles, Alcan priv. a perdu ½ à 42. Alcan et Imperial Oil ont cédé ⅛ chacun à 35⅞ et 60¼. Inland Gas a ajouté ⅛ à 11⅜.

Les pétroles de l'Ouest étaient mixtes. Central-Del Rio se haussait de ¼ à 12½ et Pacific Petroleum de ⅛ à 11⅜. Canadian Superior a reculé de ¼ à 31½.

Pine Point a progressé de ½ à 55½ chez les métaux vils de même que Hudson Bay de ⅜ à 67 et Mattagami de ¼ à 17¼.

Parmi les spéculatives, D'Eldona est monté de 1 cent à 1.51.

* * *

Wall Street ce matin débute sur un ton modérément actif et irrégulier.

Les gains et les pertes sont à peu près également partagés. Peu après l'ouverture, l'indice des 776 valeurs actuellement transigées de la UPI, s'élève faiblement de 0.03 pour cent ; 291 titres sont en hausse contre 274 en baisse.

Les autos sont en général inchangées, quelques-unes marquent de petits déclins. Les électroniques sont irrégulièrement en baisse. Les compagnies aériennes sont un peu faibles et les aciers affichent un ton mixte.

* * *

PARIS (AFP) — En nette reprise hier, les valeurs françaises sont restées stables ce jeudi. Des écarts dans les deux sens, généralement de faible ampleur, sont enregistrés dans la plupart des compartiments.

au comptoir

Cours fournis par Bengard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	10	12
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	2	3
Bla Neil	7	10
Boma Chib	—	25
Beauport Holding	20	25
Bracemac	15	17
Burrex	15	20
Chibtown	13	18
Clearwater	15	25
Columbia River	1 45	1 55
Can Javelin	9½	10
Credo	15	20
Corgemines	55	65
Cuvier	5	8
Dorai Mng	35	40
De Lesseps	20	30
Dubuisson	4	6
Elmac	3	5
En-O-La Ex	15	20
Ganda Silver	17	20
Grenache	47½	49½
Gaspex	35	45
Gibson	8	10
Gaistar	6	9
Grt Lakes Nickel	3 10	3 20
Hucamp	28	33
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Jack Waite	2	4
Jubilee	1 00	1 10
Juma	21	25
Kewagama	4	6
Kukatush	6½	7
Independent	3	5
Lake Beaver	22	24
Leeds Metals	30	35
Lun Echo	37	42
Madex	22	27
Main Oko	7	10
Mariner	27	30
Marin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milado	3	6
Molybla	30	35
Naganta	29	49
Nat. Malartic	50	55
New Baska	15	19
New Millier	6	9
Nemrod	10	20
New Assac Dev	5	10
New Pacalls	28	33
New Insco	30	33
New Lorie	11	30
New Pacalls	25	30
Nipiron	25	30
Norque	10	12
Norque	10	12
Okland	1	3
Olymp s	—	50
Que Expl	8	10
Quejo	5	7
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	6
St. Helens Mng	5	10
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Bay	1 10	1 20
Timrod	29	49
Victoria Algom	15	18
Waco	13	16
Watson Lake	6	9
Youna Dave	16	18

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen and Co.

Bq d'Economie Que	5½	6½
Chartered Ct	2½	3¼
Cons Theatre	5½	—
Corpex w.	0 50	1 50
Credico	1 00	2 00
Credit St. L. "B"	15½	17
Crown Life	28½	29½
East C Sav	6	7½
Fed Saving	5½	7
Grenache	2 50	3 00
Income	7	8
Ind. Life	24	25
Jenkins	20	21
La Prev	17½	19
Lincoln Trust	5	6
Les Prevoy	—	70
Loebs wts	21	23
London Life	59	60
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4 p.c.	67	71
id 4½ ppr.	75	80
Ild. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	13	14
Paco	1 80	2 05
Permeator	7½	8½
Ply Dom	0 25	0 40
Seaboard	11½	12½
Simard wts	1 00	2 00
Soc d'Am et Fid	28½	30
Stabilite	3 50	4 50
Steadman	5 75	6 25
Supersol	3	4
Trust Gen	24	25
Trizec	90	110
Un Amus	—	25
Un Amus B	—	25
Univ Fact	150	—
Velock	51½	52½
York Tr	4½	5½
Well Bank	1½	2
Zodiac	1 00	1 75

Cours du dollar

NEW YORK — ouverture — Le dollar canadien est inchangé à $0.92 37/64 en argent américain.

La livre sterling fléchit de 9/64 à $2.79¾.

MONTREAL — Le dollar américain fléchit de 1/32 à $1.08 en argent canadien.

La livre sterling fléchit de 3/16 à $3.01¾.

NEWYORK

fonds mutuels

par la PRESSE ASSOCIEE

CLOTURE DU 15 FEVRIER 1967

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	3800	46	45⅛	45⅞	— ¼
Address	21800	56⅞	55¼	55⅜	—1⅛
Admiral	30100	36½	35¼	35¼	— ¾
Alcan Al	12700	33⅜	32⅜	33⅜	+ ⅛
Allegany	7600	10⅜	10⅛	10¼	+ ⅛
Allis Ch	14300	26¾	26⅛	26⅛	— ½
Amerada	20500	89½	87⅜	89⅛	+1⅜
Am Can	7400	48	47⅜	47⅜	— ¼
Am Cyan	25300	32¼	31⅜	31⅜	— ½
Am Mot	24800	8⅞	8½	8⅜	— ⅛
Am Smelt	5900	66	64⅞	65½	— ⅜
Am Std	20400	20½	20⅛	20½	+ ⅛
Am T Tel	83900	58⅝	57⅜	58½	+ ½
Am Tob	13400	34¼	33½	33⅞	+ ⅛
Amsted xd	6600	49¾	49⅛	49½	+ ⅜
Ancnda	6100	89⅞	88⅛	88⅜	—1⅛
Armco Stl	4500	56⅜	55¾	56¼	+ ⅜
Armst CK	4500	53½	53⅜	53⅜	— ⅛
Avco Corp	69100	31⅜	31⅛	31⅜	+ ⅜
Babcock	10700	40	39⅜	39½	+ ⅜
Bell How	22300	62¾	60	61½	+1⅛
Beth Stl	79600	37⅜	36½	37	+ ½
Boeing	23400	69⅞	69	69	— ⅜
Borden	7100	35⅛	34½	35	+ ⅛
Borg War	4300	42⅞	42¼	42½	— ⅛
Bos Edis	2500	41½	41	41	—1¼
Brunwk	40000	11	10⅜	10⅜	— ⅛
Bucy Erle	5400	28⅞	28⅜	28⅜	— ⅛
Burl Ind	18900	36⅛	34¾	34¾	— ⅜
Burrghs	16800	96¼	92⅜	92⅜	—3¾
Calumet	2800	42¾	40¾	40¾	—1¼
Camp RL	1600	19¾	19½	19⅜	
Camp Soup	7600	28⅜	28⅛	28¼	+ ⅛
Can Dry	1400	25	24½	24⅜	+ ⅛
Cdn Brew	100	6¾	6¾	6¾	— ⅛
CPR	900	58½	58	58½	— ¼
Case JI	5700	22	21½	21½	— ⅛
Cater Tr	14200	39¼	38⅜	39	+ ¼
Celanese	42600	55⅞	53½	54⅜	—1½
Ches Ohio	1500	68⅜	68⅛	68⅜	+ ⅛
Chrysler	80800	39⅛	38⅛	39	+ ½
Cities Sv	13000	48	47½	47⅝	— ⅛
Clark Eq	3300	24¾	23¾	24⅜	+ ⅜
Clevite	600	46½	46⅛	46½	+ ⅜
Coca Cola	3300	95½	94⅞	95½	+ ½
CBS	9900	67⅞	67¼	67⅝	— ⅛
Comi Solv	28300	51⅞	49¾	50¼	+ ⅜
Comw Ed	5100	51⅜	51	51½	+ ½
Com Sat	8900	55¼	53½	53½	—1¼
Con Edis	13500	34¼	33⅞	33⅞	— ⅛
Container	7600	30	29⅝	30	+ ½
Cont Can	3700	46	45⅝	46	+ ⅜
Cont Mot	1100	16⅛	16	16	
Cont Oil	13500	74	73	73⅝	— ⅜
Cntrl Data	57900	48½	47⅜	47¾	+ ¼
Copw Stl	7400	29½	28¾	28⅞	+ ⅜
Corn Pd	7900	49⅝	48⅜	49⅛	+ ⅜
Crane Co	1800	41	40¼	41	+ ¼
Cr Zell	4400	48⅞	48¼	48¼	— ⅜
Cruc Stl	3000	25⅞	25⅛	25¼	— ⅜
Curtiss Wr	27600	24⅛	23⅛	23½	
Deere	5700	70	69¼	69¾	+ ⅜
Det Stl Cp	5800	15⅝	15⅛	15¼	— ¼
Dome M	2900	39½	38⅛	39⅛	+ ⅜
Douglas	24300	58	56½	57⅜	+1½
Dow Chem	14300	72⅜	72⅛	72⅛	— ½
Du Pnt	14600	159¼	157¼	158	+ ½
East Kod	8400	139¾	138⅝	139¾	+ ¼
Eaton Yt	18200	28¼	27⅞	28¼	+ ⅛

L'Association des parents catholiques accorde son appui entier au bill 25

par Bernard Morrier

L'Association des parents catholiques du Québec vient de donner son entier appui au bill 25 tout en se proposant d'étudier plus tard ses implications.

C'est ce qu'a fait savoir hier, au cours d'une conférence de presse, le président provincial de cet organisme, M. Louis Bouchard. Celui-ci, qui prétend parler au nom de 12,000 parents groupés à travers le Québec, a expliqué que l'APCQ appuie le bill 25 comme une mesure d'urgence et favorise la suspension temporaire du droit de grève des enseignants tout en réclamant une revision du code du travail.

M. Bouchard reproche entre autres au code du travail d'avoir mis sur le même pied une école et une entreprise à profits, par exemple, une usine, tout en ayant omis de prévoir la médiation l'arbitrage libre ou obligatoire avant la grève.

Il a ajouté que dans environ un mois et à la lumière des recommandations faites par un comité d'étude présentement au travail, l'APCQ presentera un mémoire au gouvernement du Québec au sujet des principes que les grèves des professeurs mettent en cause et les mécanismes qu'il faudrait mettre sur pied pour arriver à des solutions véritables.

Prié d'expliquer l'intervention de son organisme dans la présente crise scolaire, M. Bouchard s'est dit assuré que la prise de position de l'APCQ est conforme à la pensée d'au moins 80 p.c. des parents qui ont des enfants à l'école. D'ailleurs, devait-il ajouter, la vraie et complète réaction des parents n'a jamais été transmise aux journaux.

Selon lui, les parents auraient toléré une grève de cinq ou six jours, comme moyen pour le syndicat d'alerter l'opinion publique, mais ils jugent inadmissibles des grèves de cinq semaines et plus, parce que les parents ne sont pas en mesure de régler le conflit, qu'ils en font les frais et que leurs enfants en souffrent.

M. Bouchard a d'autre part déploré le manque d'équilibre dans les forces de pression. "D'une part, a-t-il dit, les commissions scolaires et les enseignants sont groupés, mais de l'autre, les principaux intéressés, les parents, ne le sont pas."

Cette situation d'après lui aura peut-être pour effet de faire reconnaître aux parents la nécessité de s'unir. "Qu'ils mesurent un peu l'oppression dont ils pourraient être les victimes avec leurs enfants, s'ils demeurent une masse sans guide, sans organisation, jamais consultée et privée de représentants vraiment mandatés et libres", a-t-il ajouté.

L'APCQ trouve par ailleurs insensé le prolongement de la grève et elle ne peut appuyer à ce moment-ci les professeurs dans leur lutte, "parce que l'accès aux différents renseignements touchant le problème est très difficile pour ne pas dire impossible à obtenir en certains cas".

C'est du moins ce qu'a prétendu la présidente diocésaine de Montréal, Mme Georges Pallascio, qui dit avoir sollicité sans succès, au nom de son organisme, une entrevue avec les dirigeants de l'Alliance des professeurs de Montréal. "A la CECM, nous avons su ce que nous voulions savoir", devait-elle ajouter.

Entre temps, un autre organisme, le Groupement familial ouvrier de St-Henri, fait circuler une requête dans la métropole, par laquelle il supplie les professeurs de retourner en classe au plus tôt. "Ne mettez pas sur le dos des enfants les difficultés que vous avez avec le gouvernement", y lit-on notamment.

Le groupe affirme enfin que l'arrêt prolongé des classes dispose bon nombre d'adolescents de 14 à 17 ans à ne plus retourner à l'école.

"Les enfants ont besoin de vous. Revenez en classe et continuez vos réclamations quand même, nous vous supporterons s'il y a lieu", conclut-on.

Autre assemblée

La CIC et l'Alliance devraient décider le retour en classe des professeurs sans attendre qu'une loi provinciale les y oblige. Une telle décision, venant des professeurs eux-mêmes, serait capable de recréer le climat de confiance réciproque absolument nécessaire entre parents et maîtres, entres maîtres et élèves.

"Lutter jusqu'au bout" n'a plus de sens présentement parce que l'arme de cette lutte, la grève, atteint trop visiblement et trop injustement les enfants et leurs parents dont les enseignants sont les collaborateurs, non les adversaires.

Voilà ce qui ressort à l'évidence, d'une réunion de parents tenue, mardi, à la paroisse Sainte-Cécile. L'Association des parents catholiques du Québec (diocèse de Montréal) y faisait rapport des démarches qu'elle a entreprises à la demande de parents et d'étudiants pour hâter le règlement du conflit de Montréal et pour aider les étudiants dans l'hypothèse d'un prolongement de la grève.

On a signalé que les pertes de salaires qui s'accumulent pour les enseignants rendent de plus en plus difficile pour ces derniers un règlement satisfaisant.

L'assemblée était présidée par Madame Georges-E. Pallascio, présidente du comité directeur pour le diocèse de Montréal.

Les Commissions déplorent le geste de la CIC

Le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Maurice Lavallée, a déploré la décision des enseignants de faire une grève d'une journée vendredi, et a demandé aux professeurs de rentrer en classe "dans les délais les plus brefs".

"La Fédération, dit la déclaration qu'il a lue aux journalistes sans vouloir faire le moindre commentaire, regrette infiniment qu'on prétende que les enseignants pourraient poser un tel geste qui met la population dans une vive inquiétude.

"Nous demandons aux parents de demeurer calmes, de soutenir leurs commissions scolaires respectives qui ont toujours travaillé pour le plus grand bien des enfants, des parents et des contribuables.

"La Fédération, avec l'appui de la population, demande aux enseignants de rentrer en classe dans les plus brefs délais afin de poursuivre normalement les classes pour tous les étudiants."

M. Lavallée a refusé de préciser si les commissions scolaires ont l'intention de répliquer par des sanctions ou autres moyens au geste que poseront vendredi les professeurs.

Régionale Yamaska: 441 enseignants sont prêts à démissionner

par Pierre Beauregard

SAINT-HYACINTHE — Selon M. Normand Reid, président de l'Association des éducateurs catholiques de Saint-Hyacinthe, les Maskoutains sont les membres les mieux placés de la CIC advenant une mise en vigueur du bill 25 par le gouvernement provincial. M. Reid déclarait hier que 441 enseignants pourraient démissionner de leur poste à la régionale Yamaska et aux commissions scolaires de Beloeil, Saint-Hilaire et McMasterville dans le plus bref délai, si le conseil général de la CIC décrétait une action en ce sens.

"Nous sommes prêts, a dit M. Reid, mieux préparés que tous nos collègues de la province. Les lettres de démission de la majorité de nos enseignants sont parvenues au bureau de direction de l'association durant la fin de semaine du 22 janvier et il ne reste plus qu'à les expédier à qui de droit, le cas échéant."

Le président des syndicats maskoutains a ajouté que l'association de Saint-Hyacinthe était la seule de tous le Québec placée dans cette situation, qu'il a qualifiée d'avantageuse.

On se souvient que les instituteurs de la région maskoutaine avaient sérieusement songé à démissionner en bloc le 22 janvier après avoir été enjoints de retourner au travail par un tribunal de la Cour supérieure siégeant dans la Vieille Capitale. Le gouvernement avait pris lui-même les procédures, invoquant l'article 99 du Code du Travail, qui traite des mesures d'urgences.

L'Association des enseignants n'avait toutefois pas donné suite aux projets de démission et les instituteurs étaient retournés en classe le mercredi suivant, sur recommandation de leurs dirigeants. Ils rentraient au travail à l'encontre du vote qu'ils avaient eux-mêmes pris majoritairement au cours d'une assemblée générale tenue la veille. Cette réunion avait duré plus de cinq heures.

Les syndiqués doivent se réunir à nouveau mercredi soir, cette semaine. M. Reid n'exclut cependant pas la possibilité d'une assemblée d'urgence si les événements devaient prendre une tournure précipitée.

Les étudiants en droit d'Ottawa appuient le bill 25

OTTAWA (PC) — L'Association générale des étudiants de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, section droit civil, a fait connaître, hier, qu'elle appuie le gouvernement québécois dans sa politique à l'égard des enseignants comme l'exprime le bill 25 de la législature québécoise.

Dans une résolution adoptée par un vote majoritaire des membres de son conseil général, l'Association déclare qu'elle se dissocie de la position prise par le président de l'Union générale des étudiants québécois, M. Robert Nelson, et "accorde son appui moral à la politique du gouvernement québécois en matière d'éducation".

La résolution recommande toutefois au gouvernement québécois de modifier le bill 25, qui vise à suspendre le droit de grève des enseignants de la province en reconduisant toutes les conventions collectives de travail jusqu'au 30 juin 1968, de façon à : 1) diminuer la période de suspension du droit de grève des enseignants ;

2) considérer le conflit scolaire à Montréal comme étant distinct des autres conflits scolaires dans la province ;

3) prévoir dans le projet de loi les situations où les négociations entre les enseignants et des commissions scolaires pourraient avoir lieu, normalement, et de façon fructueuse.

La crise était inévitable, dit le RIN

La crise scolaire actuelle était inévitable. Elle est le fruit naturel et nécessaire d'un système fondé sur l'improvisation permanente et conduisant aux pires injustices, soutient le Rassemblement pour l'indépendance nationale.

" Notre gouvernement québécois a trop longtemps refusé de considérer vraiment comme sa responsabilité d'organiser, de financer et de planifier tout le système d'enseignement. Au moment où il se donne des airs d'avoir enfin une politique d'éducation, il laisse subsister des structures d'un autre âge qui ne servent qu'à freiner le progrès de l'éducation.

" Un des exemples les plus détestables de ces survivances moyenâgeuses dans notre système d'éducation, c'est la taxe foncière des commissions scolaires.

" Depuis plusieurs années déjà, le RIN lutte pour l'abolition de cette taxe à cause de son caractère nettement régressif et tout à fait injuste pour les agriculteurs.

" La crise actuelle nous fournit une nouvelle occasion de signaler l'inconséquence et la malfaisance de ce mode de financement de l'éducation. Dans le cas qui nous intéresse présentement, il a pour résultat direct d'opposer les légitimes intérêts des agriculteurs et des petits propriétaires à ceux des éducateurs", conclut le RIN.

La Chambre de commerce favorise le droit des enfants à l'éducation

Dans un télégramme adressé à M. Daniel Johnson, premier ministre du Québec, la Chambre de commerce du district de Montréal affirme que dans la présente crise scolaire, elle appuie le premier ministre dans son intention de proclamer le droit des enfants à l'éducation.

Elle souligne qu'elle avait recommandé aux autorités gouvernementales de la province de prendre, sans délai, dans le conflit scolaire de Montréal, les moyens nécessaires et équitables pour assurer la reprise immédiate des cours.

Johnson assure aux citoyens anglophones que "leurs droits seront respectés"

De notre bureau de Québec

QUEBEC. — "On ne peut faire de ségrégation et considérer les citoyens anglophones du Québec comme différents des autres citoyens du Québec . . .

"Que les citoyens anglophones ne s'en fassent pas . . . leurs droits seront respectés."

C'est la déclaration qu'a faite cette nuit le premier ministre Daniel Johnson en commentant, devant les journalistes, le télégramme adressé au lieutenant-gouverneur par les membres de la Provincial Association of Protestant Teachers.

Ceux-ci ont réclamé du lieutenant-gouverneur qu'il refuse son assentiment au bill 25, en prétextant que celui-ci allait à l'encontre de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique, protégeant les droits des minorités en éducation.

M. Johnson a déclaré qu'il avait déjà dit jadis, aux gens des écoles protestantes, que le bill 60 conduisait à l'étatisation de l'enseignement.

Or, selon le premier ministre, l'Etat ne peut être confessionnel, même s'il protège la liberté de tous les groupes au Québec en appliquant le principe que "l'octroi suit l'enfant".

Radio-Canada

D'autre part, au cours d'une conférence de presse tenue hier soir, de même que durant le débat sur le bill 25, M. Johnson s'est plaint de l'attitude qu'aurait adoptée la Société Radio-Canada à l'endroit du du gouvernement.

Il a déclaré que la société avait refusé d'accepter M. Marcel Masse comme remplaçant de M. Jean-Jacques Bertrand lors d'une émission télévisée où l'on avait invité M. Paul-Gérin-Lajoie.

M. Bertrand, selon le premier ministre, avait décliné l'invitation en raison du débat sur le bill 25.

M. Johnson a également prétendu que la société Radio-Canada, et plus particulièrement l'émission "Aujourd'hui", avait refusé d'accepter un représentant du gouvernement (encore une fois M. Masse) à l'occasion d'une interview réalisée en compagnie de deux représentants du monde de l'enseignement.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DESSINATEUR EN ARCHITECTURE
ayant 5 ans d'expérience au Canada ou ARCHITECTE
Les Architectes Cinq-Mars et Desmarais
1980 ouest, rue Sherbrooke. Tél. 933-3631

Diététiste professionnelle
Milieu scientifique, professionnelle, dynamique, intéressante.
Excellentes conditions. Salaire selon compétence.
Toute demande sera considérée confidentiellement.
S'adresser au service du personnel
INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL
5000 est, rue Bélanger, Montréal

ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE ET CHAUFFAGE
est à la recherche d'un homme bilingue, entre 25 et 45 ans, pour prendre charge du département de réparations.
SALAIRE selon qualifications
PLAN DE PENSION et ASSURANCE-GROUPE
Veuillez s.v.p. adresser vos demandes à :
Case 7204, LA PRESSE

AS-VENDEUR
DEMANDÉ
pour service publicitaire reconnu par l'originalité et la qualité de ses créations et imprimés.
Des connaissances de l'art graphique et de l'imprimerie sont essentielles.
Conditions avantageuses.
Votre demande sera traitée confidentiellement.
Rendez-vous de 5 à 7 p.m.
Tél. 725-6413
CABANA, SÉGUIN & ASSOCIÉS INC.
3737 E., Métropolitain, Suite 801

COMPTABLE
Jeune homme (ou jeune fille) célibataire de préférence, sans diplôme mais au moins 5 ans d'expérience, connaissant toute la tenue des livres. Salaire excellent, chances d'avancement pour personne ambitieuse. Conditions de travail formidables.
Appelez 481-7706 — M. G. Martel

REPRESENTANT DES VENTES
MANUFACTURIER D'AUTOMOBILES CANADIEN
CONDITIONS REQUISES :
Doit être bilingue, préférence marié et âgé de 30 à 35 ans. Doit pouvoir voyager dans la province de Québec.
EXPERIENCE :
Administration, mise en marché dans le commerce de l'automobile. Visiter, développer et organiser les activités de nouveaux agents ainsi que des connaissances dans le domaine finance. Doit être énergique, ambitieux et sincère. Salaire attrayant. Bénéfices sociaux usuels.
Envoyer "curriculum vitae" avec votre proposition.
Case 8251 La Presse

OFFRE DE CARRIÈRE ALLÉCHANTE
Représentant des ventes
pour la partie ouest de Montréal
et les régions de Valleyfield et Lachute
Compagnie agressive et en pleine expansion, reconnue comme la première dans son domaine pour la promotion, la vente des produits pré-emballés et pour sa publicité intense à la t.v., recherche un représentant dynamique avec au moins 2 années d'expérience. La préférence sera donnée aux candidats de 25 à 35 ans. Le travail consiste à contacter les magasins de vêtements pour dames dans un territoire établi et protégé. Excellent revenu de $9,500 à $11,000. avec opportunité d'avancement.
Ecrire en toute confiance
en fournissant résumé complet des antécédents.
CASE 8252 LA PRESSE

HOMME DE CRÉDIT SENIOR
Nous avons une occasion d'emploi à notre Service des finances pour un homme expérimenté en crédit pour assister notre gérant du crédit.
Les candidats désirés doivent être âgés de 25 à 35 ans, auront obtenu un diplôme ou suivent des études au niveau universitaire. Une considération particulière sera accordée aux détenteurs d'un diplôme C.C.I.
Bilinguisme et expérience du crédit sont exigés
Les responsabilités comprendront toutes les phases des procédures de crédit, ainsi que remplacer le gérant du crédit durant son absence.
Ce poste offre au candidat choisi l'occasion de se joindre au personnel de gérance d'une compagnie progressant rapidement qui fabrique et distribue des produits d'agriculture, chimiques, pharmaceutiques et de consommation.
Un bon salaire initial et un programme élaboré de bénéfices aux employés sont offerts.
Ecrire en toute confiance donnant détails complets, ou téléphoner pour obtenir une formule de demande d'emploi à : gérant du personnel
PFIZER COMPANY LTD.
50 Place Crémazie,
381-9331, Loc. 3 Montréal, P.Q.

SURVEILLANT DES VENTES
POUR LA SUCCURSALE DE MONTREAL
LE POSTE.
Responsable du personnel des ventes de General Distributors Limited pour la succursale de Montréal et les Maritimes. Les principaux produits sont des appareils électroniques Sony, comprenant des radios à transistors, des magnétophones et des appareils de T.V. portatifs. General Distributors Limited — en tête de l'électronique dans le monde entier — sont les agents exclusifs de Sony au Canada.
LE CANDIDAT :
Bilingue de préférence, expérience dans la vente de produits électroniques, entre 30 et 40 ans. Ce poste offre une occasion unique à un homme ambitieux de se tailler une place dans une entreprise de ventes couvrant tout le Canada, avec des succursales dans les grandes villes canadiennes.
LE TRAITEMENT :
Salaire annuel de $8,400, avec allocation pour frais d'auto et compte de dépenses, plus une prime sur les ventes qui porte le traitement dans la catégorie des cinq chiffres.
Envoyez votre curriculum vitae à :
Monsieur le président,
General Distributors Ltd.,
791 Notre-Dame Avenue
WINNIPEG 3, Manitoba.

CENTRE ESSO
POSTE DE GÉRANT
Notre compagnie offre un poste d'avenir très prometteur à un administrateur dynamique comme gérant d'un centre de Service pour l'auto.
Le candidat doit être bilingue, posséder un diplôme universitaire ou au moins 5 ans d'expérience dans le domaine du commerce au détail et de la surveillance d'un personnel d'au moins 5 à 10 personnes.
Bénéfices :
rémunération intéressante plus boni
Avantages sociaux
régime d'assurance hospitalisation collective, etc.
Les demandes seront traitées confidentiellement.
Prière d'écrire à
ESF LIMITED
CASE POSTALE 310, MONTREAL

les 500
INGENIEUR ADMINISTRATION
$9,000
Vous cherchez une position qui vous permettra de développer vos capacités d'administrateur ? 'les 500' vous offre cette possibilité chez un de leurs clients.
La compagnie recherche un ingénieur gradué en mécanique techniquement orienté vers l'instrumentation et le 'process design' dans le domaine de la combustion industrielle. Le candidat devra être familier avec la pratique du génie et des affaires à Montréal. Il devra accepter des responsabilités et assumer diverses charges telles que le 'design', la production et la vente.
Cette position est très attrayante pour un ingénieur qui en est à sa deuxième ou troisième position et aspire à un poste administratif dans une petite entreprise.
Toutes les réponses demeurent confidentielles et tous les frais sont à la charge des employeurs et non des candidats.
Prière d'écrire ou de téléphoner à M. Charles Thériault d'Engineering Personnel à 861-8371.
les 500 SELECTION SERVICES LIMITEE
615 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL - 861-8371

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro :
874-6911

10e ANNIVERSAIRE
"A & P" VOUS APPELLE!
Du 27 fevrier au 3 mars, les animateurs offriront a leurs auditrices de tres nombreux cadeaux : des bons d'achats de $10, des billets de $10 en argent, de l'huile de vison Sucora, des bijoux de Pierre Lorange, 3269 est, Ontario, une etole et des capuchons d'André Legros Fourrure, 3390 est, St-Zotique, et des appareils electriques de Jean-Guy Hogue, 2525 est, Fleury.
DU LUNDI AU VENDREDI A 2 H. 05 P.M. AVEC ERROL MALOUIN ET JEAN RAFA
CKAC/73

CAHIER No 4 / PAGES 49-64 LA PRESSE BANDES DESSINEES / LOISIRS / ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, JEUDI 16 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 39

LA CHRONIQUE DE

PHILIP DEANE

Les "21" de l'OEA : pas besoin d'armes-H, nous tenons à nos pistolets

Vingt et un gouvernements de l'Amérique latine — il faut noter l'absence de Cuba — se sont mis d'accord au sujet d'un traité qui exclurait les armes nucléaires de leur continent. Aucun de ces gouvernements ne suggéra un accord parallèle qui mettrait fin aux achats d'armes, achats qui obèrent les budgets de l'Amérique latine au détriment de l'essor économique et social.

Les armes nucléaires, bien sûr, sont très coûteuses et difficiles à obtenir; les puissances nucléaires n'en vendront pas. Mais ce n'est pas la raison pour laquelle il est plus facile d'exclure les bombes-H que les pistolets en Amérique latine.

Sur ce continent, peu ou pas de querelles territoriales. Les différents pays ne se sentent pas menacés par leurs voisins. Pourtant, ils entretiennent des armées qui ont pour mission, naturellement, de supprimer des mouvements comme le castrisme ou les rebellions du type de celles qui perturbent le Venezuela, la Colombie et le Guatemala. Ceux qui appuient les rebellions sont les dépossédés qui constituent la majorité, une majorité de paysans sans terres mais avec dans les veines beaucoup plus de sang indien que la classe dirigeante d'origine hispanique.

Historiens vs diplomates

Les historiens, qui voient les choses de loin, déclarent que des réformes agraires, une distribution plus équitable des richesses, un développement économique plus énergique sont les vrais remèdes contre la rebellion, remède bien plus efficaces que la menace policière.

A la longue, les historiens ont peut-être raison. Mais les diplomates sont d'avis qu'il serait très difficile d'appliquer en Amérique latine les solutions civiles et démocratiques qui sont chez nous traditionnelles. Dans les pays sous-développés, l'armée est souvent le seul organisme qui sait planifier, qui a des notions de discipline et de continuité. Et l'armée est le seul réservoir d'hommes entraînés.

Ce n'est pas par un accident de l'Histoire que l'Egypte est dirigée par le colonel Nasser et qu'il utilise l'armée comme son principal instrument de réforme technique, économique et sociale. Et ce n'est pas un sursaut de militarisme qui a mené les militaires brésiliens et argentins au pouvoir. Eux seuls semblaient prêts à combattre l'inflation et à imposer la discipline à deux sociétés totalement divisées par des égoïsmes de classe et par une incapacité chronique à penser en termes nationaux plutôt que personnels.

Les armées corrompues et les autres

Evidemment, si les armées sont totalement corrompues, si elles ne sont utilisées que comme instruments d'oppression et d'exploitation, bloquant toute réforme, elles mènent à la tempête comme ce fut le cas à Cuba. Mais là où les forces armées introduisent les changements technologiques nécessaires et assurent l'éducation de la population comme au Brésil, il est difficile de faire admettre que les régimes civils leur sont préférables. A tout le moins, les régimes militaires maintiennent l'ordre. Et quand le désordre règne, les investissements étrangers fuient; or, ce sont ces investissements qui produiront la classe moyenne professionnelle capable de remplacer les militaires dans l'exercice du pouvoir.

Voilà, en tout cas, ce que me dirent les diplomates américains à qui je demandais pourquoi leur gouvernement venait de faire un cadeau de $15 millions en armements au roi Hassan du Maroc qui vient de quitter Washington.

Les historiens diraient qu'un certain manque de stabilité et une ou deux révolutions, sont peut-être bien ce dont plusieurs pays ont besoin. Après tout, les révolutions mûrissent et cessent d'être menaçantes.

Téléphoto PA

Une "stripteaseuse" à l'aide des professeurs

Les salaires des professeurs de la Georgie sont un sujet fort discuté à travers tout l'Etat ces jours-ci. Afin d'avoir l'opinion de la population à ce propos, le gouverneur Lester Maddox a décidé de recevoir tous ceux qui voudraient lui donner leur avis.

Aujourd'hui, il a reçu une visiteuse un peu spéciale. Une blonde bien tournée a décidé de défendre la cause des professeurs en faisant du piquetage devant la maison du gouverneur.

Intéressé, le gouverneur s'est fait présenter cette championne des droits des professeurs.

Je m'appelle Pattie White, a dit la blonde demoiselle. Et j'aurais une question à vous poser.

Aussitôt, plusieurs journalistes munis de micros se sont approchés. M. Maddox a alors fait un effort de mémoire et s'est rappelé avoir vu la photo de Miss White dans les journaux : c'est une "stripteaseuse" à la vogue à Atlanta.

En tant qu'ancienne institutrice, Miss White a alors demandé au gouverneur de hausser le salaire des professeurs.

Je n'aurais pas délaissé l'enseignement si j'avais été mieux payée, a-t-elle dit.

M. Maddox lui a expliqué que lui-même n'avait pas un salaire tellement élevé, mais qu'il aimait bien son travail. Il lui a alors conseillé de reprendre son ancien métier.

Une fois Miss White partie, le gouverneur a fait remarquer que si les professeurs étaient aussi bien payés que Miss White l'est maintenant, ce serait la faillite pour l'Etat.

Londres propose de réduire les forces alliées en Europe

LONDRES. (UPI,PC) — La Grande-Bretagne, en annonçant aujourd'hui un budget de défense de $6,170,000,000, propose de réduire les forces conventionnelles de l'OTAN en Europe et exprime l'avis que l'Europe occidentale doit compter avant tout sur le parapluie nucléaire américain pour sa protection.

Estimant que le danger d'agression est actuellement très faible en Europe, la Grande-Bretagne croit que les pays membres de l'Alliance atlantique peuvent facilement réduire leurs forces conventionnelles sur le continent.

Dans un livre blanc sur la défense, le ministre de la Défense, M. Denis Healey, indique que, pour sa part, la Grande-Bretagne devra probablement retirer une partie de son armée du Rhin, actuellement forte de 55,000 hommes, après le 1er juillet si l'Allemagne de l'Ouest n'augmente pas ses achats d'armes en Grande-Bretagne afin de compenser la perte de devises étrangères qu'occasionne le maintien de ces troupes.

Bien que le livre blanc établisse les dépenses de la défense pour l'an prochain à plus de $6 milliards, le ministre explique que cela représentera une véritable diminution de $126 millions en tenant compte de la hausse des prix et des soldes. Pour l'année en cours, les déboursés pour la défense représentent 6.6 pour cent du produit national brut de la Grande-Bretagne et en 1967-68, la proportion devrait être de 6.5 pour cent environ.

Dans une section du livre blanc rédigée par M. Healey lui-même, le ministre estime que le danger de guerre en Europe est minime à l'heure actuelle. Le gouvernement britannique croit que le meilleur moyen d'améliorer les relations Est-Ouest en Europe serait une réduction réciproque des forces par les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie.

Les armes nucléaires demeurent, dans l'esprit de Londres, le principal moyen de dissuasion.

Le livre blanc révèle également l'intention de la Grande-Bretagne de rapatrier d'ici le 1er avril 1968 environ 25,000 hommes servant en dehors de l'Europe. Il y aura toutefois une légère augmentation des forces dans le Golfe Persique après que les Anglais auront quitté Aden.

En ce qui concerne la planification nucléaire au sein de l'OTAN, M. Healey estime que les ministres de la Défense ont accompli davantage en 12 mois que l'alliance dans les 17 années précédentes. Il faisait allusion à la formation d'un comité consultatif groupant les USA, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et le Canada.

Aucune disposition touchant les armes nucléaires ne doit être prise qui "vienne en conflit avec notre politique d'empêcher la dissémination des armes nucléaires", déclare M. Healey dans une allusion évidente à l'Allemagne de l'Ouest.

Mansfield déplore les "dons" de la CIA aux étudiants

WASHINGTON. (AFP-UPI-PA) — Le leader des sénateurs démocrates, M. Mike Mansfield, a demandé aujourd'hui que non seulement la Maison Blanche mais également le Sénat puisse faire une étude approfondie des activités de l'Agence des services secrets (CIA) au sein des organisations d'étudiants.

Ce serait un pas de plus vers la politique du "grand frère" (Big Brother) si nous permettions aux agences gouvernementales d'être présentes partout, a dit M. Mansfield, un ancien professeur. Il a qualifié d'"erreur regrettable" l'aide accordée par la CIA à l'Association nationale des étudiants (NSA).

Cependant, certains rapports veulent que les dirigeants de la NSA tiennent actuellement des réunions secrètes afin de discuter des liens que le groupe a avec la CIA. On croit que la majorité des conseillers de l'association (7 sur 10) favorisent le maintien des liens avec la CIA et les octrois que cette agence leur accorde.

Hier, le président Lyndon Johnson a ordonné une étude approfondie des activités gouvernementales pouvant mettre en danger l'intégrité et l'indépendance des institutions éducationnelles américaines.

Il a confié cette étude à M. Nicolas Katzenbach, sous-secrétaire d'Etat.

Par ailleurs, l'"Evening Star" de Washington a révélé hier que la CIA aurait accordé des subsides de plusieurs millions à trois autres organisations d'étudiants : "Le Conseil des jeunes Américains", l'"Assemblée générale de la Jeunesse", dont le siège social est à Bruxelles, et la "Conférence internationale des étudiants", dont le siège est en Hollande.

M. Katzenbach a affirmé que le président Johnson lui a demandé d'élaborer une ligne de conduite susceptible de guider adéquatement les agences du gouvernement dans leurs rapports avec les activités internationales des organisations éducationnelles américaines. Il a ajouté que le président reconnait néanmoins l'importance de la participation des organisations privées américaines aux activités internationales, alors que les gouvernements d'autres pays accordent un large appui financier à de telles activités.

La CIA avait commencé à accorder des subsides à l'"Association nationale des étudiants" en 1952.

Wilson est content de ses entretiens à Bonn

BONN (AFP, PA) — A l'issue d'entretiens avec le chancelier Kiesinger, le premier ministre britannique a déclaré que la position du gouvernement de Bonn reste favorable à l'entrée de la G.-B. au Marché commun.

"Entretiens très utiles", note M. Wilson, et qui ont porté sur l'ensemble des problèmes. Les principales difficultés portent sur les problèmes financiers du marché agricole commun, l'Angleterre souhaitant adhérer à la CEE sans nuire aux intérêts du Commonwealth.

Pendant ce temps, à Londres, le ministre du Commerce, M. Douglas Jay, s'est montré nettement négatif en ce qui concerne les conséquences d'une adhésion éventuelle à la communauté européenne. On va jusqu'à dire qu'il a complètement démoli la thèse des partisans de l'entrée dans la communauté des Six.

On sait que le ministre compte parmi les membres du cabinet les moins enthousiastes à l'égard du Marché commun. Il a affirmé que l'entrée de l'Angleterre à la CEE se traduirait par une hausse générale des prix d'environ 4 pour cent, si, ni le traité de Rome, ni la politique agricole actuelle de la Communauté n'étaient pas fondamentalement modifiés.

Comme on demandait à M. Wilson ce qu'il pensait des propos de M. Jay, il a répondu : "Il devrait en toute confiance me laisser la conduite du gouvernement britannique."

Comme on lui demandait encore si l'attitude de la France était une cause de souci pour lui, M. Wilson a dit en badinant: "Personne n'a jamais réussi à me déprimer. Je le suis parfois — brièvement — en lisant certains journaux."

Enfin, l'homme d'Etat britannique a révélé qu'il avait également été question de non-dissémination nucléaire avec M. Kiesinger, et qce, là encore, aucune difficulté majeure ne se pose.

Un obus explose dans un arsenal au Texas: 11 morts, 14 blessés

TEXARKANA, Texas. (UPI-PA) — Un obus de 105mm a explosé hier soir dans une usine de munitions, causant la mort de 11 personnes. Quatorze autres ouvriers ont été blessés, dont trois grièvement.

La tragédie a eu lieu à Texarkana, localité située près de la frontière entre le Texas et l'Arkansas. L'explosion s'est produite sur la ligne d'assemblage de l'usine; elle a été suivie d'un incendie que les pompiers ont mis plus de deux heures à éteindre.

De 300 à 400 personnes travaillent à la fois dans cette usine du gouvernement américain, mais seulement 25 ouvriers se trouvaient dans les environs immédiats de l'endroit où l'obus a explosé.

Toutes les victimes sont des civils spécialement entraînés par le gouvernement à la production d'armements. Les bâtiments de l'usine, les lignes d'assemblage et les entrepôts sont disséminés sur un terrain de quelque 25 milles carrés.

L'explosion s'est produite à peu près au moment où les équipes de relève arrivaient à l'usine, soit vers 10 h. 30 hier soir (HNC).

Les flammes se sont propagées le long de la ligne d'assemblage et plusieurs des victimes sont mortes quand le feu a pris à leurs vêtements.

Nous sommes pratiquement sûrs qu'il n'y a pas d'autres victimes, a déclaré le responsable de l'usine, le lieutenant-colonel Duane Harris, après que les pompiers eurent terminé leurs fouilles des décombres.

La chaleur extrême dégagée par les flammes et le danger d'explosions ont empêché les enquêteurs de pénétrer dans l'édifice durant plus d'une heure. "Je ne peux même pas essayer d'évaluer les dommages", a dit le lieutenant-colonel Harris. Il a précisé qu'il faudra probablement plusieurs jours d'enquête avant de pouvoir déterminer les circonstances de la tragédie et l'étendue des dégâts.

Il s'agit de la deuxième explosion à cette usine. Un employé a perdu la vie et 21 autres ont été blessés lors d'une explosion survenue le 8 juillet 1963.

Hollande: les vieux partis sont en perte de vitesse

LA HAYE. (AFP, Reuter) — Les deux principaux partis politiques de Hollande ont subi d'importantes pertes aux élections générales d'hier. En effet, le parti populaire catholique et le parti socialiste, qui dirigent les Pays-Bas depuis la fin de la dernière guerre en formant des coalitions, ont perdu un total de 15 sièges à la Chambre basse.

Les catholiques, qui semblent avoir perdu l'appui d'environ 20 pour cent de leurs partisans dans les grandes villes, n'ont conservé que 41 des 50 sièges qu'ils détenaient au parlement qui compte 150 sièges. Pour leur part, les socialistes ont perdu six de leurs 43 sièges qu'ils avaient avant l'élection.

Les gains les plus surprenants ont été enregistrés par un nouveau parti appelé "D-66" (pour Démocratie 66) qui a gagné sept sièges.

Hanoï fait savoir aux USA que la porte de la paix reste ouverte

d'après PA, UPI, AFP

Les dirigeants d'Hanoï indiquent aujourd'hui qu'ils demeurent prêts à des pourparlers de paix avec les Etats-Unis, mais ajoutent que les Américains doivent d'abord "metrte fin immédiatement" à leurs raids au Nord-Vietnam.

Un article de "Nhan Dan" — organe officiel du gouvernement au Nord-Vietnam — laisse également entendre que Hanoï se serait peut-être rendue à la table des négociations si les Etats-Unis n'avaient pas repris leurs raids aériens au Nord après la trêve du Tet.

"Nhan Dan" dit que les Etats-Unis "ont aussitôt changer d'à-propos" au chapitre des pourparlers de paix "dès que le gouvernement de la République démocratique du Nord-Vietnam eut déclaré que les deux parties pourraient entrer en pourparlers lorsque les Etats-Unis mettraient un terme, pour de bon et sans condition, à leurs raids aériens au Nord-Vietnam".

"Nhan Dan" affirme clairement que Hanoï laisse encore la porte ouverte et dit: "Nous demandons qu'avant de négocier, les Etats-Unis cessent immédiatement leurs bombardements."

Le Pentagone va sévir

Le Pentagone s'apprête à conscrire pour service actif quelque 31,000 réservistes "délinquants". Des milliers d'autres vont être expulsés des rangs de la réserve puis dénoncés comme irréguliers auprès des bureaux d'enregistrement.

Un porte-parole du Département de la Défense a dit hier qu'environ 75,000 réservistes parmi ceux qui se sont dits "opposés ou incapables" quand il s'est agi de participer aux manoeuvres obligatoires seront passés au crible pour être reclassifiés.

Le Pentagone entend reviser le cas de 55,000 membres de l'armée de réserve, de 8,000 réservistes de l'Aviation, 12,000 des fusiliers marins et 900 de la Marine. On croit que l'initiative vise beaucoup plus à punir qu'à recruter de nouvelles troupes.

La plupart de ceux qui seront passés au crible ont déjà été appelés, puis exemptés de service. Ils ont outefois été affectés à la réserve avec obligation de se plier à certains règlements, notamment à la manoeuvre. L'armée fait remarquer que la majorité des réservistes ne méritent pas d'être considérés comme des "délinquants."

Dans un autre ordre d'idée, le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, a catégoriquement affirmé que le premier objectif des bombardements américains au Nord-Vietnam visant à rehausser le moral des troupes sud-vietnamiennes, de la population civile et des chefs politiques de Saigon a été "clairement atteint".

De plus, ajoute le secrétaire, les raids ont "largement accru les difficultés de l'infiltration et rendu celle-ci plus coûteuse". Au cours des six ou huit derniers mois, dit M. McNamara, on a vu une stabilisation des effectifs nord-vietnamiens et vietcong au sud du 17e parallèle.

PERRETTE

SPECIAUX HEBDOMADAIRES

EPARGNEZ $100

UNE FAMILLE PEUT EPARGNER $100. par année et plus grâce à ces prix et souvenez-vous que les magasins PERRETTE vendent le lait le plus frais parce qu'ils sont ouverts 7 jours par semaine.

LAITERIE PERRETTE LTEE

FACILE A EMPORTER

LAIT FRAIS – FRAIS
FRAIS 7 JOURS PAR SEMAINE

CIGARETTES
Petit 41¢
Gros 51¢

PERRETTE 24 oz, BLANC, TRANCHE, ENRICHI

TOUJOURS FRAIS DANS LE NOUVEL EMBALLAGE

PAIN 19¢ Rég. 23¢

LAIT HOMO 23¢ | 2% 21¢

La pinte dans jarre de 3 pintes

Lait au chocolat Perrette Rég. 31¢ pinte Spécial 27¢ pinte

PATISSERIES

Roulés à la crème Vachon Rég. 39¢ 2/59¢
Beignes Perrette (ordinaires ou sucrés) Rég. 29¢ douz. 2/49¢
Gâteaux à la vanille Wonder Rég. 39¢ 35¢
May West miniatures Stuart 49¢

MAPLE LEAF :

OEUFS EXTRA GROS Rég. 65¢ douz. 55¢
BACON Rég. 99¢ lb. 83¢
WIENERS Rég. 69¢ lb. 59¢
VIANDE CUITE TRANCHEE : Mac. et fromage, poulet pressé, viande et olive, cornichons et piment. Rég. 33¢ ch. 3/89¢

KLIK, 12 oz. 59¢
KAM, 12 oz. 49¢
JAMBON en conserve, 1½ lb. 1.79
PICNIC en conserve, 1½ lb. 1.59
FROMAGE TRANCHE MAPLE LEAF 3/$1.00
SAINDOUX MAPLE LEAF 27¢
SHORTENING DOMESTIC MAPLE LEAF 2 lb. 79¢
VIANDE à chiens CHUM 15 oz. 10/$1.00

SPECIAUX JUSQU'A SAMEDI

ET NOTEZ CE QUE PERRETTE VOUS FAIT ECONOMISER SUR VOS FACTURES DE PAIN ET LAIT

LAIT	PRIX PERRETTE	Prix concurrentiel Livré à domicile	VOUS EPARGNEZ
3 pintes homogénéisé	jarre 69¢	3 pintes 87¢	18¢
3 pintes 2%	jarre 63¢	3 pintes 81¢	18¢
PAIN	19¢ ch. 3/57¢	28¢ ch. 3/84¢	27¢

MAINTENANT 56 MAGASINS LAITIERS PERRETTE
OUVERTS 9 A.M. - 11 P.M. SEPT JOURS par SEMAINE

DISPARU

Un homme de 44 ans, M. Henri Paquette, du 232 rue Champêtre, à Montréal-Est, est disparu depuis le 6 février. Aperçu pour la dernière fois à l'intersection des rues Ste-Catherine et Préfontaine, à Montréal, il portait une casquette noire, un pantalon vert et un coupe-vent vert pâle le jour de sa disparition. Il mesure 5 pieds, 8 pouces et pèse 165 livres. Toute personne pouvant aider à le retrouver est priée de communiquer avec le détective G. Allard, de la Sûreté de Montréal-Est, tél. 645-8351.

Saisie de 29,400 billets de loterie

Un lot de 29,400 billets et de talons de billets de loterie irlandaise, représentant une somme de $102,900, a été saisi dans une automobile interceptée à l'intersection du Chemin de la Reine-Marie et du boulevard Décarie, durant la nuit de mardi, par des agents de l'Escouade de la moralité de la section "nord" de Montréal.

Commandés par le sergent Maurice Chartrand, les policiers ont également appréhendé un individu de 48 ans, Maurice Noiseux, qui serait un spécialiste du domaine des loteries dans la région métropolitaine.

L'inventaire de la "marchandise" saisie se décompose comme suit : 13,800 talons de billets présumément vendus pour un montant de $48,300, et 15,600 billets invendus.

En décembre 1965, la rafle la plus fructueuse jamais effectuée au Canada avait permis aux policiers montréalais de mettre la main sur 5 milions de billets de loterie.

Nouveau projet de loi de Johnson contre le racisme en matière de logement

WASHINGTON. (AFP) — Le président Johnson a envoyé hier soir au Congrès plusieurs projets de loi consacrés à la lutte contre la discrimination raciale dans le logement, l'emploi et la sélection des jurys à peu près analogues à ceux qui avaient été rejetés par le Sénat l'an dernier.

La seule différence notable est intervenue dans le domaine du logement, où M. Johnson, au lieu de proposer une mesure générale applicable immédiatement, suggère cette fois une loi qui serait applicable en trois étapes successives : sur une base purement volontaire cette année, devenant partiellement obligatoire l'an prochain dans la mesure où elle ne s'appliquerait qu'à une seule catégorie de logement, pour s'étendre enfin à toutes les catégories de logement à partir de 1969.

Le président propose encore une fois diverses mesures pour combattre la discrimination dans la sélection des jurys appelés à siéger dans les tribunaux fédéraux et des Etats, ainsi que pour renforcer les lois fédérales qui touchent à toute violation des droits civiques des particuliers. La loi générale d'application immédiate soumise par M. Johnson l'an dernier en matière de logement avait été tenue pour principal responsable de l'échec de l'ensemble de la législation qu'il avait proposée dans le domaine des droits civiques pour compléter les textes des lois adoptées au cours des années précédentes.

Quoique approuvé par la Chambre des représentants, son programme avait été tenu en échec l'an dernier par l'opposition au Sénat usant de la célèbre manoeuvre dilatoire connue sous le nom de "filibuster".

Le président Johnson a toutefois lancé hier un nouvel avertissement à la population noire, en soulignant que les émeutes raciales de l'été dernier avaient puissamment contribué à la défaite de son programme législatif en matière de droits civiques en 1966.

Menace d'inondation : la situation n'a pas empiré, mais demeure inquiétante

La situation n'avait pas empiré, mais demeurait inquiétante, hier soir, pour bien des citoyens de la Longue-Pointe, de Repentigny, de St-Sulpice et de Laval et du quartier montréalais de Rivière-des-Prairies, où de nombreux logements sont menacés d'inondation à la suite des embâcles formés sur le St-Laurent et la rivière des Prairies par la dernière vague de froid.

Pour au moins sept familles de Repentigny, cependant, le danger s'est déjà transformé en pénible réalité et elles ont dû abandonner hier leurs maisons en partie noyées par les eaux dont les glaces ont provoqué la montée en entravant leur écoulement vers Québec et l'océan.

Au cours de la journée d'hier, les eaux ont d'abord manifesté une hausse, puis sont redescendues pour se stabiliser au même niveau. D'autre part, la température relativement douce qui a régné hier a rendu de l'espoir aux occupants des maisons menacées ou déjà noyées, car elle pourrait hâter la dislocation des embâcles et ramener les choses à la normale.

Trois meurtres marquent le début des élections en Inde

LA NOUVELLE DELHI (AFP, Reuter) — Cinquante millions d'électeurs environ, soit un cinquième de l'électorat indien, se sont rendus hier aux urnes en cette première journée des élections législatives, qui prendront fin lundi prochain.

Quelque 2,500 candidats se disputent les 513 sièges de la Chambre basse. Des élections se déroulent simultanément pour pourvoir aux 3,500 sièges des Assemblées législatives des 15 provinces, pour lesquels se présentent plus de 15,000 candidats.

Mme Indira Gandhi, chef du gouvernement indien qui a été blessée la semaine dernière, d'une pierre à la figure, au cours d'une réunion électorale, a voté hier par correspondance.

Le dépouillement du scrutin commencera lundi soir, et les premiers résultats seront connus peu après.

Divers incidents ont marqué la première journée de ces élections. Dans l'Etat d'Andhra Pradesh, trois meurtres ont été commis depuis mardi soir, sous le mobile de rivalités politiques. L'une des victimes était un dirigeant local du parti communiste pro-chinois.

A Paratpur, localité de l'Etat de Bihar, en Inde orientale, deux personnes ont été poignardées devant le bureau de vote, à la suite d'une altercation entre une électrice et un employé du scrutin, qui a déclenché une émeute.

A Dairia, dans le district de Patna, trois bureaux de vote ont été fermés à la suite de bagarres qui ont éclaté entre des membres du parti du Congrès et du nouveau parti Jankranti.

A Sojthindian, dans l'Etat de Mysore, des bombes lacrymogènes ont été lancées par la police sur des manifestants pour les empêcher d'en venir aux mains. Dans trois autres circonscriptions de Patna, enfin, la police a tiré à blanc sur une foule de manifestants pour les disperser.

Les pompiers d'Outremont ne jouent pas à la balle-molle...

Contrairement à ce qu'a soutenu le directeur du Service des loisirs d'Outremont, M. Germain Lemieux, les pompiers de cette ville n'ont pas d'équipe de balle-molle et n'ont jamais participé à la partie du 31 août 1965 contre les employés de la brasserie Molson.

M. Lemieux a affirmé, devant la commission d'enquête formée par le conseil municipal pour étudier la façon dont le Service des loisirs a été administré depuis trois ans, qu'après cette rencontre, les joueurs avaient consommé trois caisses de bière.

C'est le président de l'Association des pompiers d'Outremont, M. Jean-Claude Turcotte, qui a tenu à préciser que les pompiers n'ont pas d'équipe de balle-molle et qu'il n'ont participé à aucune rencontre avec les employés de la brasserie Molson.

Deux ouvriers blessés par une explosion, à Hull

HULL (PC) — Deux ouvriers ont été blessés hier par l'explosion d'un réservoir à acétylène, à l'usine Chaudière de l'Hydro-Québec, à Hull.

La victime la plus sérieusement atteinte est M. Hervé Sanscartier, 26 ans, de Gatineau, qui a subi des brûlures au 3e degré au visage, aux mains et au corps. Son compagnon, Jacques Nantel, 27 ans, de Pointe-Gatineau, souffre de brûlures moins graves.

L'explosion, imputée à une fuite de gaz, s'est produite alors que les deux hommes travaillaient dans le puits d'un générateur. Une trentaine d'autres personnes, qui se trouvaient dans le bâtiment au moment de l'accident, s'en sont tirées indemnes.

Garçonnet tué par un autobus scolaire

AYLMER (PC) — Un garçonnet de 7 ans, André Thibert, a été tué hier matin par un autobus scolaire, à Aylmer, à environ 130 milles à l'ouest de Montréal, en bordure de la rivière Outaouais.

Broyé par les roues du lourd véhicule, l'enfant est mort sur le coup.

Nécrologie

Soeur Marie-Anne, carmélite tourière

A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 85 ans, est décédée Soeur Marie-Anne-de-tous-les-Saints (Marie-Anne Gilbert), carmélite tourière.

Les funérailles auront lieu demain à 5 heures de l'après-midi en la chapelle du monastère des carmélites, à 351 avenue du Carmel, Montréal.

Parents et amis sont priés d'y assister.

M. Robert Lozeau

M Robert Lozeau, âgé de 48 ans, est decédé à Hull le 14 février à la suite d'une crise cardiaque. Il était né à Montréal le 26 décembre 1919.

Il laisse dans le deuil son épouse, née Marguerite Pelletier trois enfants, Manon, 17 ans, Jean, 13 ans, et Anne, 8 ans; ainsi que sa soeur, Mme Georges Francoeur.

La dépouille mortelle est exposée au 271 boulevard Saint-Joseph à Hull. Les funérailles auront lieu samedi le 18 février, à 9 heures du matin, en l'église Saint-Paul de Aylmer.

DECES

A Verdun, mardi le 14 février 1967, est décédé M. Paul-E. Joannette ex-échevin de la Cité de Verdun.
Marchand d'alimentation de Verdun avantageusement connu sous le nom de Paul-E. Joannette et Fils, il était affilié à la chaine des Magasins Metro. M. Joannette était ex Grand Chevalier du Conseil des Chevaliers de Colomb (Conseil 1751) Verdun, membre de l'Assemblée Dollard 4ème degré, ex-marguillier de la paroisse Notre-Dame des Sept Douleurs, membre du Club Richelieu de Verdun, membre de la Chambre de Commerce de Montréal et membre du Club Renaissance. Il laisse dans le deuil son épouse, née Blanche Robitaille ses enfants: Jeannine (Mme Anatole Bruneti), M. et Mme Lucien Joannette (Reine Renaud), Marie-Paule (Mme André Fortin), M. et Mme Marcel Joannette (Nicole Fleurant), M. et Mme Rolland Joannette (Suzanne Tanguay), Lise (Mme Roch Hébert), Mlle Hélène Joannette, M. et Mme Roger Joannette (Nicole Poulin), sa mère Mme Rébecca Joannette. La dépouille mortelle est exposée au Salon funéraire L. Thériault Enrg., 510 ave de l'Eglise, Verdun.
La garde des Chevaliers de Colomb 4ème degré (Assemblée Dollard) se fera vendredi soir de 8 p.m. à 10 p.m. Les funérailles auront lieu samedi matin, le 18 février 1967, en l'Eglise Notre-Dame des Sept Douleurs, à 10 hres a.m. Départ à 9.45 a.m. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. ●

REMERCIEMENTS

JEAN-JACQUES LATENDRESSE

Les familles Latendresse et Charbonneau remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie lors du décès de M. Jean-Jacques Latendresse survenu le 17 décembre 1966, après une brève maladie, soit par offrandes de messes, de fleurs, bouquets spirituels, télégramme, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes qui ont omis de s'inscrire doivent considérer ces remerciements comme personnels. ●

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AUCLAIR (Josaphat) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Josaphat Auclair, époux en 1ères noces de Antoinette Choinière, et en 2es noces de feu Una Auclair, demeurant 1373 Parc Lafontaine. Il laisse dans le deuil 2 fils, Jean-Aimé, de Toronto, Paul-Emile, de Montréal, 1 fille, Marie-Jeanne (Mme Marcel Trudeau), de Longueuil, ses brus Adélaine Love, et Mariette Papineau, 1 petit-fils et 4 petites-filles. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Roxton Falls, comté Shefford, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie) — A Montréal, le 14 février 1967 à l'âge de 75 ans, est décédée Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie (Rose-Alma Auger), messagère de Jésus, fondatrice de l'école maternelle St-Joseph et autrefois supérieure générale. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons de
l'Ecole maternelle,
11,960 boul. L'Acadie.
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sert célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

BARETTE (Lionel) — A sa demeure, le 15 février 1967 est décédé Joseph Lionel Barette, époux bien-aimé de Mona McCabe. Exposé en la
Chapelle Rosedale
4911, chemin Côte-des-Neiges
Avis des funérailles plus tard.

BENOIT (Henri) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Henri Benoit, époux de Clara Rondeau, demeurant 7935 Lajeunesse. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Rosalie de Bagot, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLOUIN (Wilda) — A Ville Mont-Royal, le 15 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Wilda Phaneuf, épouse de Jean-Marc Blouin, mère de Gertrude, (Mme Marcel Beauchemin), Marcel et Jean-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONIN (Horatio) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Horatio Bonin, époux de Lilliane Pelletier. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359 11e Avenue, Rosemont,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Alma) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 54 ans, est décédée Alma Gingras, épouse de Gaston Boucher, demeurant à 1540 Nelson, Chomedey. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
3845, boul. St-Martin, Chomedey,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTHILLIER (Roger) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Roger Bouthillier, époux de Jeanne Ravary, demeurant à 6677 Des Ecores. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2251 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Louis) — A St-Hyacinthe, le 13 février 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Louis Charette, détective de la cité de St-Hyacinthe, époux de Blanche Jacques, demeurant 2740, rue Bourassa. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René-J. Mongeau Ltée,
1115, rue Girouard,
à St-Hyacinthe,
pour se rendre à l'église St-Sacrement, de St-Hyacinthe, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Bruno, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHUNDAK (Paul) — A l'hôpital Royal Victoria, le 14 février 1967, est décédé Paul Chundak, époux en premières noces de Mary Heyres, et en deuxièmes noces de Thérèse St-Pierre, demeurant 3867, rue Henri-Julien. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
M. A. Blythe Bernier,
3682, avenue du Parc,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLIN (Albert) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 53 ans est décédé Albert Collin, époux bien-aimé de Jeanne Giroux, demeurant 3031 Quevillon. Il laisse dans le deuil, 1 fille Louise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse et 11 ème Av.
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTURE (Adélard) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Adélard Couture, époux de Rosette Lalonde, demeurant 4502 Lafontaine. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240, rue Adam
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le serivce sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Yvonne) — A Shawinigan, le 9 février 1967, est décédée Yvonne Hémond, épouse de Louis-A. Cyr, demeurant 493, rue Broadway. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 13 février, l'inhumation au cimetière St-Joseph de Shawinigan.

DAIGLE (Yolande) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 26 ans, est décédée Yolande Légaré, épouse d'Orèle Daigle, demeurant 323 Portneuf, Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'AMOUR (Jeanne) — A Longueuil, le 15 février 1967, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Joseph D'Amour, née Jeanne Chaussé ; demeurant à 419 Grant, Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350 est, rue Beaubien,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DES GEORGES (Blanche) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme René Des Georges, née Blanche Terroux, demeurant 4335, Christophe-Colomb. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église du Très-Saint-Sacrement où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESPAROIS (Hélène) — A Châteauguay Centre, le 16 février 1967, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Félisa Desparois, née Hélène Delisle, demeurant, 60 rue Desparois. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J. R. Reid & Fils
35, boul. Normand, Châteauguay
à 2 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière de Châteauguay Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEVOYEAU (Léopold-F.) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Léopold-F. Devoyeau, époux de feu Alice Surprenant. Il laisse une fille, Thérèse. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 50 pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMBERRY (Alice) — A Vaudreuil, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans et 11 mois, est décédée Alice Brunet, épouse de feu Honoré Dumberry. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Castonguay et Fils,
28, rue St-Michel,
à 3 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil, où le service sera célébré à 4 heures de l'après-midi, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMONT (Blanche) — A St-Laurent, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Blanche Castonguay, épouse de feu Georges Dumont, mère de Robert, Esthel, Mme Adrien Ménard (Flore), Denise, Louise, Jules, Bernard, Jean et André. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté vers 10 h. 45. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FITZ GIBBON (George) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé George Fitz Gibbon, époux de feu Béatrice Moore ; demeurant à 8457 St-Urbain. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,
à 9 h., pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Claude) — A Laval-des-Rapides, le 15 février 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Claude Fournier, époux de Françoise Racine, demeurant 69, boul. Dussault. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
76, boul. Dussault,
à 11 heures pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 11 h. 15, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FUGERE (Emilia) — A Montréal-Nord, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Albert Fugère, née Emilia Poisy, demeurant à 11,238 L'Archevêque. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie-IX,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Chrysostome, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Guy) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Guy Gagnon, époux de Claire Boivin, demeurant 7524, rue Dante. Il était le président de Formaster Inc. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Moshonas et Ouimet Inc.,
4898, avenue du Parc, Montréal,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAREAU (Mary) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Joseph Gareau, née Mary Tremblay, demeurant chez son gendre M. Raymond Marcil, 2557, rue Parkville. Elle laisse dans le deuil ses filles Alice (Mme Raymond Marcil), Lucienne (Mme Berchmans Brousseau), ses fils Henri et Fernand, sa belle-fille Mme Fernand Gareau et 4 petits-enfants : Jean-Marc, Pierre-Paul, André et Suzanne Gareau. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955, rue Adam
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GINGRAS (Alphonsina) — A Saint-Hyacinthe, le 16 février 1967, est décédée Mme Maurice Gingras, née Alphonsina Plouffe. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré, et de là au cimetière de Saint-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposée à 1 heure, vendredi seulement.

GIROUX (Henri) — A Montréal, le 15 février 1967 à l'âge de 84 ans, est décédé M. Henri Giroux, époux de feu Félicia Leclerc. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6603, rue St-Laurent,
à 7 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOSEMICK (Jean-Paul) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 38 ans, est décédé Jean-Paul Gosemick, époux de Diane Vannelli. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOURD (Léo) — A Laval-des-Rapides, le 14 février 1967, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Léo Gourd, époux de Marie-Aimée Fluet ; demeurant à 41 Verdi. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
76, boul. Dussault,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

GUAY (Marie) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 87 ans, est décédée Mlle Marie Guay, fille de feu Joseph Guay et de feu Emilienne Jean ; demeurant à 5103 Papineau (autrefois du Cap-à-l'Aigle). Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Vandelac Ltée,
4340, rue St-Denis,
pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINDON (Lucien) — Aux Cèdres, comté Soulanges, le 14 février 1967, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Lucien Guindon, époux d'Azathe Brazeau. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Denis,
aux Cèdres,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale des Cèdres, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Lazare, comté Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUY (Monique) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 40 ans, est décédée Mme Oliva Guy, née Monique Fiocchetti, demeurant à 1634 Joliette. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église du Très-Saint-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMELIN (Lorenzo) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Lorenzo Hamelin, époux en premières noces de Christianna Boucher et en dauxièmes noces de Juliette Bénard ; demeurant à 1492 Lepailleur. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
7895 est, rue Notre-Dame,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOGUE (Flore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Jean-Paul Hogue, née Flore Proulx, demeurant à 2637 Hays. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Roy Inc.,
7018, rue de Marseille,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOANNETTE (Paul-Emile) — A Verdun, le 14 février 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé Paul-Emile Joannette, co-propriétaire de Paul-Emile Joannette & Fils, épicier-boucher, ex-échevin de la Cité de Verdun, membre des 3e et 4e degrés des Chevaliers de Colomb de Verdun, membre du club Richelieu-Verdun; époux de Blanche Robitaille, père de Mme Anatole Brunet (Jeannine), Lucien, Mme André Fortin (Marie-Paule), Marcel, Roland, Mme Roch Hébert (Lise), Hélène et Roger, demeurant à 77, de l'Eglise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Aurore) — A Coteau-du-Lac, le 14 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Aurore Vinet, épouse de feu Léandre Julien. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Ena) — A Montréal, le 15 février 1967 à l'âge de 60 ans est décédée Mme veuve Hector Lacombe, née Ena Legault, demeurant à 7265, Louis-Hémond, mère de Mme Claude Lavallée (Monique), Mme Raymond Brault (Nicole), soeur de Marguerite Malette, et de Mme Gertrude St-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative de Frais Funéraires,
2251, rue Jean-Talon est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOURSE (Emile) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Emile Lacourse, époux de feu Antoinette Leblanc. Il laisse dans le deuil, Robert, époux d'Agnès Bécotte, la Rév. Soeur Germaine, des Soeurs de la Providence, Henri, époux de Jacqueline Choquette, Rolande (Mme René Renaud), Laurette (Mme Louis-Georges Bourgeois), Jeannette (Mme Denis Fontaine), et Mlle Juliette Lacourse. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L.-Gaston Gaudette,
Bécancour
pour se rendre à l'église paroissiale de Bécancour où le service sera célébré à 2 h. 30 p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRAMBOISE (Françoise) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 96 ans, est décédée Françoise Duchesneau, épouse de feu Arthur Laframboise ; elle laisse dans le deuil deux fils : Jean et Guy, et une fille : Marguerite. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée.
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 9 h. 50 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Aurore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Théophile Laliberté, née Aurore Fiset, mère de Alfred, Clarinthe (Mme G. Duhamel), Laurence (Mme A. Chanteloix), Roland, Paulette, Jacques, Jacqueline (Mme R. Devoyault), et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Juliette) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Antoine Lalonde, agent de la compagnie d'assurance Sun Life du Canada, née Juliette Leblanc, demeurant 9334 Lajeunesse. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE (Paul) — A Verdun, le 15 février 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé Paul Laporte, époux de Paula Gravel, demeurant 269, rue Willibrord, Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LETOURNEAU (Olivier) — A Sainte-Thérèse, le 14 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Olivier Letourneau, époux de Berthe Aub

2e JOUR CHOC DUPUIS

DEMAIN DERNIER JOUR

PROFITEZ DE CES ACHATS OPPORTUNS

VENEZ OU COMPOSEZ 842-6171

OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H.

ORDINAIREMENT de 7.00 à 13.95

SPECIAL "CHOC" DUPUIS

4.98 CH.

3 POUR 14.50

Sous-vêtements coton tricot "Thermal". P.M.G.

Tricot "thermal" qui garde la chaleur du corps, et idéal pour sports d'hiver ou pour le travail.

A. Camisole à encolure ronde, manches courtes. Blanc. P.M.G. SPECIAL "CHOC" DUPUIS **1.89** ch.

B. Caleçon (jambes longues), à siège ample. Blanc. P.M.G. SPECIAL "CHOC" DUPUIS **2.19** ch.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620

Aubaines pour hommes et jeunes gens. Chemises variées, pyjamas d'excellente qualité. Venez tôt !

Ordinairement : 8.00

A. Chemises broadcloth anglais, 2 fils, égyptien, tissu utilisé pour les chemises se vendant à 8.00 ! Col tenant, manchettes doubles, poche de poitrine. Blanc. 32—14 à 16½ ; 33—14 à 17½ ; 34 et 35—15 à 17½.

Prix courants : 7.00 à 9.00

B. Chemises en broadcloth "Sanforized" à rayures fines ou moyennes dans le groupe. Série désassortie d'un manufacturier reconnu. Col mou ou tenant dans le groupe. Manchettes doubles. Rouge, bleu, brun. 14½ à 17.

Prix courants : 8.95 à 13.95

C. Chemises sport en coton, rayonne ou velours au choix. Modèles "Jac" ou de coupe ordinaire dans le groupe. Teintes unies ou mixtes dans le groupe : bleu, vert, rouge, brun, ton or. Manches longues. P.M.G. ExG.

Ordinairement : 7.00 à 8.00

D. Pyjamas en broadcloth "Sanforized", de coupe tailleur. Veste à manches longues; pantalon à cordon coulissant. Motifs ou rayures en : bleu, gris, brun, ton or, rouge dans le groupe. Tous d'un manufacturier reconnu. Tailles A-B-C-D-E.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 620

EXPOSITION DE PEINTURES

de Fleurimond Constantineau

(Artiste Canadien français, réputé) au cinquième étage—Rayon des cadres lundi 20 février au samedi 25 février inclusivement.

ENCOURAGEZ LA

FEDERATION

DES OEUVRES DE CHARITE CANADIENNES-FRANÇAISES

du diocèse de Montréal en faisant largement votre part.

rallye1967

Les jeunes peuvent maintenant se procurer des formules de participation du concours Rallye 1967 au rez-de-chaussée du magasin Dupuis (entrée Ste-Catherine ou de Montigny).

jusqu'au samedi 18 février inclusivement

Des vêtements de qualité pour ces messieurs ! Complets, vestons sport, pantalons chez Dupuis !

Prix courant : 100.00

Complets 2-pantalons en worsted 100% laine ou tissu tout laine au fini satin. Epaules régulières ou naturelles, devant droit à 2 ou 3 boutons. Deux (2) pantalons, devant sans pli. Façonnés dans les plus récents motifs printaniers. Anthracite, bleu, gris, brun, olive, et autres... Tailles 36 à 46 (régulière), 36 à 44 (courte), 38 à 44 (élancée), 39 à 46 (corpulente).

SPECIAL "CHOC" DUPUIS **68.00** ch.

Prix courant : 35.00

A. Vestons sport en tweed 100% laine, à carreaux, chevrons, diagonales... Epaules naturelles, 3 boutons, poches à rabats, demi-doublure, ouverture centre dos. Gris, bleu, fusain, olive, brun. Tailles : 35 à 46 (pour statures : courte, régulière, élancée).

SPECIAL "CHOC" DUPUIS **27.99** ch.

Prix courant : 14.95

B. Pantalons 65% Terylene et 35% viscose, traitement KORATRON® "Lavez-portez" ! A) à pattes latérales réglables, tailles : 28 à 36. B) à passe-ceinture, devant sans pli, tailles : 32 à 46. Confection d'un manufacturier reconnu. Gris moyen, brun, olive, noir, fusain.

SPECIAL "CHOC DUPUIS" **11.99** ch.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 610

Pourquoi pas chez Dupuis... À 2 PAS SEULEMENT DU MÉTRO

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 À 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT
1481, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIÈRES • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 378-6101 — HEURES : 9 H. À 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. 30 — SAMEDI : DE 9 H. À 5 H.

Ecoles: grève générale

Les 61,000 professeurs "étudieront" le bill 25 pendant 24 heures demain

expo67

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, jeudi 16 février 1967 / sainte Julienne de Nicodémie / 83e année, No 39/4 cahiers/64 p./Météo : très froid/Min. —15/Max. —5

La tempête de neige bloque cent voitures sur la route 3

Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

par Martin PRONOVOST

Le Québec est aux prises avec une tempête de neige qui a laissé jusqu'à présent des bancs hauts d'une dizaine de pieds dans le nord de la province et de 6 à 7 pieds de hauteur dans la région de Québec, bloquant ainsi toutes les routes entourant la capitale provinciale.

A peu près toutes les sorties de Montréal ont été bloquées et les équipes de la voirie avaient, au début de l'après-midi, bien du mal à dégager la neige. C'est ainsi qu'une centaine de voitures sont restées bloquées sur la route trois, à un mille environ de La Prairie. Une trentaine sur la route 10 dans le bout de l'île. La route 2, la 40 et la 9 étaient impraticables. Sur cette dernière, vers 1 h., près de Saint-Philippe, un accident survenu entre trois camions a fait un mort. A 1 h. environ, la route 9B qui se rend aux Etats-Unis était fermée à la sortie du pont Jacques-Cartier. Parmi les nombreux accidents qui étaient signalés on en a enregistré plusieurs très graves : une collision entre huit automobiles au pont Champlain ; quatre camions sur la route 17 passé le pont Ile-aux-Tourtes et plusieurs autres.

Malgré les intempéries, les avions ont décollé normalement de l'aéroport de Dorval. Toutefois, les atterrissages ont été quelque peu difficiles.

C'est dans la région de Montréal que cette tempête s'est fait le moins sentir. A midi, aujourd'hui on n'enregistrait qu'une précipitation d'environ 6 pouces, mais la visibilité était nulle sur toutes les routes de la région. Partout, la chaussée était très glissante et la police provinciale a enregistré des centaines d'accidents au début de la matinée.

La route trans-canadienne, dans toute sa longueur sur l'île de Montréal était presque impraticable. On a compté plus de 30 accidents sur cette artère entre 7 h. et midi.

Au centre de la ville les rues étaient très glissantes et la circulation était très lente. Les travailleurs manuels de la ville, de retour au travail après cinq jours d'inactivité, en ont eu plein les bras. A midi, il semblait que tous les services n'évaient pu reprendre leur boulot quotidien.

"C'est pitoyable, tout est bloqué, personne ne peut sortir de la ville, des milliers de travailleurs n'ont pu se rendre au travail, ça fait vraiment pitié . . ." a déclaré l'officier de la police provinciale qui dirige la radio-police pour la région de Québec.

Selon ce porte-parole, toutes les routes étaient complètement bloquées dès 7 h. ce matin. La tempête a débuté vers minuit,

Voir NEIGE en page 2

Manifestation des fonctionnaires municipaux

Environ 300 fonctionnaires de Montréal ont manifesté ce matin devant la maison du président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier. La manifestation, qui se tenait au fort de la tempête de neige, s'est déroulée sans incident.

— Nos informations en page 3

Moscou attaque Mao Tsé-toung avec une violence encore inégalée

MOSCOU — (UPI, AFP, PA, Reuter) — Dans un réquisitoire d'une violence encore inégalée, l'Union soviétique accuse aujourd'hui le groupe de Mao Tsé-toung de faire subir un régime de terreur au peuple chinois, de trahir le Nord-Vietnam et de vouloir fomenter une révolution en URSS.

Dans un article de 4,000 mots, la "Pravda", l'organe officiel du parti communiste soviétique, accuse encore Mao de tenter de provoquer une rupture diplomatique avec Moscou et dénonce ses revendications territoriales aux dépens de la Russie.

Aux yeux des observateurs, il s'agit là d'un manifeste qui paraît destiné à l'édification de tous les partis communistes et qui pourrait être, le cas échéant, le réquisitoire introductif d'un grand concile général des partis où serait mis en accusation non pas le parti chinois comme tel, mais le groupe qui en usurpe momentanément la direction par la violence et dont Moscou tente de démontrer qu'il n'a plus rien de communiste.

Cette sortie suit de quelques jours à peine les propos acerbes du premier ministre Kossyguine à Londres, alors qu'il s'en est pris vivement à la "dictature" de Mao Tsé-toung.

La Pravda voit dans Mao et ses acolytes un groupe de gens qui font sciemment le jeu de l'impérialisme, soit en calomniant l'URSS et les pays socialistes plus grossièrement et avec plus d'acharnement que ne l'a jamais fait aucune propagande capitaliste, soit en se faisant objectivement les alliés de l'impérialisme dans la guerre du Vietnam par le sabotage délibéré de l'aide au Nord-Vietnam.

Le journal soviétique accuse notamment le groupe de Mao :

- de transformer la querelle idéologique sino-soviétique en une véritable guerre politique déchaînée;
- de tenter de semer la subversion dans les autres pays et partis communistes en organisant des factions dissidentes maoïstes dans ces pays ;
- d'organiser une campagne d'insultes et de provocations contre le personnel soviétique traversant la Chine pour se rendre au Nord-Vietnam;
- de créer autour de Mao un culte de personnalité "absurde" qui est devenu une "véritable idolâtrie" ;
- de mener une campagne de propagande "raciste" et "nationaliste" contre l'URSS et d'inventer des "contes à dormir debout" au sujet de prétendues provocations russes.

"La propagande chinoise invite le peuple soviétique à renverser le système existant et à

Voir MOSCOU, en page 2

Après Fulton, Hees pose officiellement sa candidature à la direction du parti

par Jacques PIGEON

OTTAWA. — George Hees, autrefois étoile au football et champion de boxe, aujourd'hui riche conservateur torontois vient de se déclarer officiellement candidat à la direction de son parti.

Il est le deuxième candidat sérieux à entreprendre cette longue course à la chefferie conservatrice, une course qui ne prendra fin qu'en septembre, dans la ville-reine.

Unifier le parti

En faisant part ce matin de sa décision de se porter candidat à la direction du parti conservateur, M. George Hees s'est fixé un grand objectif : unifier le parti.

"Je crois que je peux unifier le parti en une force politique effective et moderne. De plus, je crois que ce parti unifié donnera au pays un type de gouvernement décisif et progressif, ce que le parti libéral semble totalement incapable de réaliser."

Au cours de la conférence de presse qu'il a convoquée pour faire part de sa décision, connue par la presse depuis plusieurs jours, l'ancien ministre du Commerce dans le cabinet Diefenbaker a également fait un bref tour d'horizon des problèmes canadiens. C'est ainsi qu'il :

— favorise une revision de la Constitution

— approuve, contrairement à plusieurs de ses collègues, le travail de la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

— endosse l'ensemble des mesures sociales adoptées au cours des dernières années

— souligne le grand besoin de personnel de recherche dans l'industrie canadienne.

Enfin, M. Hees réprouve le nationalisme économique et croit qu'on a exagéré la menace d'une domination étrangère sur l'économie canadienne.

L'autre candidat important est évidemment l'ancien ministre de la Justice, Davie Fulton, qui compte lancer sa campagne la semaine prochaine.

Mais le député de Kamloops s'y prépare depuis plusieurs mois et on le croit financièrement assez bien muni.

Inutile de préciser que M. George Hees qui, dans le

M. George Hees

cabinet Diefenbaker, a occupé le poste de ministre du Commerce, n'a guère à se préoccuper de problèmes du genre. Non seulement a-t-il hérité d'une fortune ($3,500,000), mais sa femme a également eu la même veine.

Evidemment, il faut attendre l'entrée en scène de plusieurs autres candidats au cours des prochains mois. Deux premiers ministres provinciaux, MM. Stanfield et Robarts seraient des adversaires de taille.

Il semble évident aujourd'hui que le chef du gouvernement de l'Ontario est intéressé. Le budget que son trésorier a présenté devant le parlement ontarien mardi laisse croire qu'il déclenchera des élections au printemps.

Voir HEES, en page 2

400 parents vont marcher sur la capitale

par Yves LECLERC

envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC. — Un million et demi d'écoliers du Québec seront en congé forcé demain, tandis qu'environ 400 parents protestants de Montréal marcheront sur la capitale demain midi.

Tels sont les premiers résultats directs du bill 25, une "loi pour assurer le droit de l'enfant à l'éducation."

En effet, les trois associations générales de professeurs de la province ont décidé hier soir à l'unanimité de demander à leurs membres une "sortie massive des classes" d'une durée de 24 heures, pour protester contre le projet de loi qui à leur avis viole "des droits humains fondamentaux".

La Corporation des instituteurs du Québec, (55,000 membres) la Provincial Association of Catholic Teachers et la Provincial Association of Protestant Teachers (6,200 membres) en sont venues avec regret à cette décision, après l'échec de leurs représentations auprès du premier ministre Daniel Johnson et du Cabinet.

Au cours d'une conférence de presse tard hier soir, le président de la CIC, M. Raymond Laliberté, a admis qu'il s'agirait là d'un geste illégal passible de sanctions prévues par la loi du travail. "Mais, a-t-il dit, l'essentiel pour nous est de protester contre une législation qui est encore plus injuste, encore plus illégale que tout ce que les enseignants pourraient faire . . . Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait prétendre appliquer les sanctions prévues par le Code du travail, alors que dans le bill 25 il fait fi de ce même code."

Autre réunion du Conseil de la CIC, samedi

Ce n'est d'ailleurs là, a précisé M. Laliberté, que la première des mesures qu'entendent prendre les enseignants pour lutter contre le projet de loi, qu'ils ne sont pas prêts à accepter, même s'il est adopté. Le Conseil général de la CIC se réunira de nouveau samedi matin, pour étudier de nouvelles recommandations qui lui seront faites par le Conseil d'administration de la centrale syndicale.

M. Laliberté n'a pas voulu donner plus de détails sur la nature possible de ces recommandations, mais il semble qu'elles pourraient consister soit en une prolongation de la "journée d'étude" de demain, soit en d'autres formes de protestation, y compris peut-être une marche sur le Parlement de Québec.

Décision prise hier soir

D'autre part, au cours d'une assemblée tenue hier à l'auditorium du West Hill High School, où plus de 700 personnes étaient réunies, il a été décidé qu'une marche des parents protestants et de leurs enfants aurait lieu demain sur la colline parlementaire.

Interrogé ce matin, le principal du West Hill High School, M. Douglas McVie, n'a pas exclu la possibilité que les professeurs protestants se joignent aux parents et aux élèves pour cette manifestation à laquelle au moins 400 personnes sont attendues.

Le ralliement aura lieu demain matin à 9 heures au West Hill High School, d'où partiront en caravanes autos et autobus, tandis que d'autres manifestants voyageront par train.

Il est également prévu que les parents et élèves des institutions protestantes Iona et Willingdon se joindront à cette marche.

M. McVie n'a pas hésité à lancer une invitation à tous les

Voir ECOLES, en page 2

Amendes allant jusqu'à $50 par jour...

par Gilles DAOUST

QUEBEC. — Les enseignants en grève du Québec, sous peine d'amendes quotidiennes allant jusqu'à $50, devront 48 heures après la sanction de la loi réintégrer les écoles.

L'Assemblée législative, après un débat des plus mouvementés, des semaines entières de pourparlers en coulisse et une seconde et ultime tentative de l'Opposition pour faire scinder le bill en deux, a finalement adopté vers 3 h. cette nuit, par 53 voix contre 49, la "Loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de conventions collectives dans le secteur scolaire".

Le bill fut voté quelques heures seulement après l'annonce faite en Chambre que les 60,000 instituteurs du Québec, membres de la CIC, avaient décidé de déclencher une grève générale d'une journée, demain.

La loi forçant le retour en classe des enseignants sera sanctionnée dès cet après-midi par le Conseil législatif.

Elle sera cependant assortie d'un amendement que présentera le conseil lui-même et que le gouvernement n'eut pas le temps de présenter cette nuit à l'Assemblée législative.

Cet amendement permettra d'intégrer aux conventions collectives touchées par la nouvelle loi, les dernières offres des commissions scolaires.

Plus tôt, dans la journée d'hier, le premier ministre avait expliqué que cet amendement, soumis par le gouvernement lui-même, visait à faire établir dans un délai très court, par le lieutenant-gouverneur, un organisme (commission quasi-judiciaire) chargé de déterminer quelles offres avaient été faites avant le 11 février aux enseignants et de rendre sur le sujet des décisions exécutoires.

M. Johnson a expliqué que cet amendement permettra de respecter les droits acquis des enseignants, sans toucher aux autres aspects du bill, comme la suspension momentanée du droit

Voir AMENDES, en page 2

Autres informations page 46

AUJOURD'HUI

La dictature serait alors possible . . .

Le contre-amiral Landymore, congédié par le ministre de la Défense, a soutenu hier devant le comité parlementaire sur la Défense, que l'unification du commandement des forces armées pourrait amener — un jour — la dictature au Canada.

— Page 23

Les accidentés du travail

Dans un mémoire qu'elle a remis hier matin au ministre provincial du Travail, M. Maurice Bellemare, la CSN affirme que les accidentés du travail ne devraient pas perdre une seule journée de paye et que leur allocation devrait être plus élevée.

— Page 30

Les cheminots acceptent

Les cheminots ont accepté une convention générale de travail, valable pour trois ans. Les gains monétaires prévus sont les plus importants qui aient jamais été obtenus dans l'industrie ferroviaire.

— Page 31

SOMMAIRE

Annonces classées / 51 à 62
Bandes dessinées / 50
Calendrier des pionniers / 43
Courrier "Que faire ?" / 21
Décès, naissances, etc. / 63
Editorial / 4
Finance / 44 et 45
Horoscope / 22
Loisirs et récréation / 50
Mots croisés / 53
Nouvelles internationales / 49
Nouvelles nationales / 17
Radio et télévision / 10 et 11
Ski / 39 à 41
Spectacles et concerts / 28 et 29
Sports / 33 à 38 et 42
Tribunaux / 12, 14 et 27
Vie féminine / 18, 20 et 21
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 43

CKAC 73 AU CADRAN

Les écoles protestantes seront fermées demain

A la suite de la décision des 6,200 professeurs, membres de la Provincial Association of Protestant Teachers, de faire une sortie massive des classes, le Bureau métropolitain des écoles protestantes du Grand Montréal a décidé de fermer toutes ses écoles, demain.

Le Bureau déplore cependant le geste des enseignants, alléguant que les enfants ont droit d'assister à leurs cours, droit qui a une importance primordiale.

Le Bureau métropolitain se déclare entièrement opposé au bill 25, tel qu'il est actuellement rédigé, car il est de l'avis que cette loi constitue un type de discrimination qui ne pourra que nuire éventuellement aux intérêts de la province tout entière. Il s'oppose cependant catégoriquement à l'attitude de ses professeurs qui abandonneront leurs classes durant 24 heures.

M. John Perry, directeur adjoint du bureau métropolitain des écoles protestantes du grand Montréal, confirme que le geste des professeurs de l'association provinciale des instituteurs protestants n'améliorera pas la situation actuelle des enseignants du Québec, et qu'en conséquence les élèves seront les premiers touchés par cette décision.

La classe ne se fera donc pas demain dans toutes les écoles qui sont sous la juridiction du Bureau métropolitain des écoles protestantes, de sorte que le service de transport pour les élèves sera supprimé pour la journée.

MOSCOU

SUITE DE LA PAGE 1

hisser l'étendard de Mao Tsé-toung sur la place Rouge," écrit la Pravda.

Moscou prend soin de souligner que ce n'est pas un parti communiste qu'il s'agit de condamner, mais une faction qui, pour la satisfaction de ses visées personnelles, sacrifie les intérêts de la révolution en même temps que ceux du peuple chinois et fait obstacle à l'action commune que les autres partis devraient mener contre l'impérialisme.

La radio de Pékin annonce ce soir que des groupes hostiles à Mao ont provoqué des escarmouches avec des militaires dans la province de Fou-kien, région fortifiée qui fait face à Formose.

Ces accrochages ont été rapportés par Han Hsien-chu, commandant militaire de la province, dans un discours prononcé devant 150,000 personnes à Fou-tchéou, capitale de la province. Il a parlé d'intrigues organisées par les adversaires de Mao contre l'armée et a ajouté que ce groupe avait fait de l'armée sa principale cible dans la lutte pour le pouvoir qui se poursuit à travers le pays.

Les affiches murales ont fait état de troubles similaires entre partisans et adversaires de Mao dans diverses autres provinces.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : —15
Maximum demain : — 5

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la météo :

SYNOPSIS — Une violente tempête qui a balayé ce matin le sud du Québec se déplace rapidement vers le nord-est et atteindra le nord de Terre-Neuve cette nuit. Les poudreries rendent la circulation hazardeuse dans toute la province. De l'air plus chaud circule dans l'extrême sud des Cantons de l'Est où on rapportait de la pluie verglaçante et de la pluie ce matin. Toutefois, la précipitation totale de neige a été de trois à cinq pouces dans l'ouest du Québec et jusqu'à 12 pouces dans le centre et l'est. De l'air très froid, qui circule en Ontario et dans les provinces de la Prairie, suivra rapidement la tempête. Demain matin, le mercure aura tombé à 10 ou 20 sous zéro presque partout dans la province. Le ciel sera cependant généralement ensoleillé.

Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Saint-Maurice : neige et poudreries, s'éclaircissant graduellement vers la fin de l'après-midi. Généralement clair et très froid cette nuit et demain. Vents du nord-ouest de 25 à 40 milles aujourd'hui, puis de 15 milles cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain à Montréal et Ottawa-Hull, 15 sous zéro et 5 sous zéro ; Ste-Agathe et La Tuque, 20 sous zéro et 10 sous zéro.

NEIGE

SUITE DE LA PAGE 1

hier soir. A midi, aujourd'hui, la circulation était encore impossible et aucun véhicule ne pouvait ni entrer, ni sortir de la ville.

La route 9, entre Québec et Drummondville, la route 2 entre Québec et Trois-Rivières, le boulevard Ste-Anne, entre Québec et Ste-Anne de Beaupré, la route 54, entre Québec et Charlesbourg, étaient recouvertes de bancs de neige hauts de 6 à 7 pieds. A Ste-Foy, certaines rues étaient également bloquées par des bancs de neige aussi haut. A Québec même, la majorité des rues étaient impraticables et rares étaient ceux qui s'y risquaient.

A St-Grégoire, un policier provincial était prisonnier de la neige depuis le début de la tempête et on ne savait pas à midi quand on pourrait le secourir.

Le bateau-passeur entre Québec et Lévis a dû suspendre temporairement son service entre les deux rives, tôt ce matin. Il devait reprendre ses traversées peu après midi alors que la tempête diminuait d'intensité.

L'Université Laval, l'Académie de Québec et la majorité des écoles étaient fermées ce matin et devaient ouvrir leurs portes demain matin seulement, si toutefois les instituteurs n'étaient pas tous en grève.

Les différents services d'autobus de la capitale et de la banlieue ont abandonné certains circuits et les rares véhicules en service ont circulé avec des retards considérables. A l'aéroport de l'Ancienne-Lorette aucun appareil n'a décollé depuis le début de la tempête. Seuls les trains sont demeurés en contact avec la ville de Québec mais non sans difficultés.

Le service météorologique prévoyait, à midi, que le temps s'éclaircirait au début de la soirée ou en fin de journée. A Montréal, on prévoyait également que le mercure descendrait à 10 degrés sous zéro durant la nuit prochaine.

HEES

SUITE DE LA PAGE 1

Or, le congrès conservateur doit avoir lieu au début de septembre. Il ne faut donc pas exclure sa candidature.

Deux autres candidatures

C'est vrai, deux autres sont déjà sur les rangs.

Le Dr Hugh Horner, député conservateur de Jasper-Edson, fait déjà campagne. Pourquoi s'est-il porté candidat ? Sur le plan national, c'est un parfait inconnu. Peut-être veut-il récolter un peu de publicité ?

Des membres de son parti prétendent qu'il a posé sa candidature dans le seul but de faire échec à celles de MM. Aldo Wooliams et Marcel Lambert. Ces deux députés de l'Alberta songeaient, dit-on, à se lancer dans la mêlée.

Mais peut-on imaginer trois candidats de la seule province de l'Alberta ?

L'autre candidat est M. John Maclean, un homme d'affaires de l'Ontario, spécialisé dans la location de véhicules automobiles. Il n'a que 42 ans et, tout inconnu qu'il est, sa candidature n'est guère prise au sérieux.

Mais celle de M. George Hees l'est, même si plusieurs membres de son parti ne voient pas en lui un nouveau Sir John A. Macdonald. De plus, M. John Diefenbaker l'estime particulièrement.

Il est évidemment le darling d'un certain "jet set" torontois et M. John Bassett, propriétaire du Toronto Telegram, avec tous les moyens à sa disposition, est un de ses plus avides supporteurs.

M. Hees ne parle pas le français même s'il a occupé pendant plusieurs mois, à Montréal, le poste de président de la Bourse.

Les observateurs politiques savent bien quel genre de campagne il entend mener. Ils ont pu s'en rendre compte au cours des dernières semaines lorsque M. Hees s'est rendu prêter main-forte au chef conservateur du Nouveau - Brunswick, M. Charlie Van Horne.

Il est difficile de décrire ce genre de campagne, mais elles plaisent généralement aux jeunes de la génération Pepsi qui raffolent de ces danses à gogo. Au Nouveau-Brunswick, MM. Hees et Van Horne ont organisé de ces danses et profité de courts moments de répit pour livrer leur message politique.

Réduit à sa plus simple expression, c'était : "Votez pour moi."

N'empêche que les observateurs politiques voient en lui un sérieux adversaire au député de Kamloops. En effet, M. Fulton a déjà été chef conservateur, dans sa province, la Colombie-Britannique et, non seuuement a-t-il été battu aux élections qui ont suivi sa nomination, mais aucun candidat du parti n'a été élu.

Ce n'est évidemment pas à une situation enviable et c'est un handicap qu'il devra vaincre. M. Fulton croit cependant qu'il peut amener les délégués du Québec à voter pour lui, il s'exprime passablement bien en français et, au cours des derniers mois, il a fait de nombreuses apparitions au Québec.

La lutte s'amorce donc d'abord à deux. Mais ce ne sera qu'une étape dans la course qui produira un nouveau chef du parti conservateur.

Certes, on peut encore affirmer catégoriquement que M. Diefenbaker ne sera pas sur les rangs, mais c'est peu probable. Mais s'il s'avisait de supporter un Michael Starr ou un Alvin Hamilton, les choses pourraient prendre une toute autre tournure.

Réunion des enseignants de Montréal aujourd'hui

Les enseignants de Montréal se sont réunis cet après-midi à l'aréna Maurice-Richard pour entendre un rapport de leurs dirigeants sur les pourparlers qui se sont déroulés depuis dimanche, pourparlers qui ont abouti à l'impasse la plus complète.

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal n'a pu venir à cette assemblée, retenu à Québec par la tempête.

Cette réunion aura lieu quelques heures avant la grève générale des 60,000 enseignants catholiques et protestants du Québec. Les protestants en sont à leurs premières armes dans le syndicalisme, mais ils ont décidé d'emboîter le pas, car pour eux, le bill 25 qui est la cause de ce qu'on pourrait qualifier de "rebellion" du monde de l'enseignement, ne peut être accepté à moins d'amendements importants. Ce qui ne fut pas le cas.

Laberge : un front commun

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, a déclaré tôt ce matin qu'il croyait nécessaire un front commun des centrales syndicales pour appuyer les enseignants du Québec dans leur opposition à un projet de loi inacceptable.

A cause de la tempête de neige qui s'est abattue ce matin sur Québec, la réunion du Conseil supérieur du travail a été annulée. MM. Laberge, Pepin et Laliberté sont toujours à Québec et devaient se réunir cet après-midi.

ECOLES

SUITE DE LA PAGE 1

parents et élèves des autres institutions protestantes ou catholiques qui voudraient participer à la manifestation.

Réunion à huis clos de la CIC

La décision de tenir une grève d'une journée a été prise à la fin d'une réunion à huis clos du Conseil général de la CIC. Les quatre cents délégués qui assistaient à cette assemblée ont fait l'unanimité sur la résolution, mais seulement après d'assez vives discussions. Certains d'entre eux auraient en particulier reproché à leur président la "générosité" des offres qu'il avait présentées au premier ministre dans la nuit de mardi à mercredi, au cours d'une ultime tentative pour trouver un terrain d'entente et éviter la crise dont on commence maintenant à mesurer toute l'ampleur.

M. Laliberté a en effet laissé entendre que les enseignants ont déjà fait plus que leur part pour tenter d'en arriver à un règlement mais que désormais ils ont l'intention de durcir leurs positions.

On compte, a-t-il dit, sur le dévouement, la compréhension des enseignants, sur leur vocation : "Les instituteurs, a-t-il poursuivi sur un ton cinglant, ont tellement la vocation qu'ils vont tout accepter et se laisser écraser et se traîner la langue pendante ?"

Il a ajouté que l'argument de la perte de prestige des enseignants devant l'opinion publique ne peut être invoqué, parce que jusqu'ici, l'opinion publique que les gens ont eu de leurs professeurs n'a pas été si bonne, et que de toutes façons ce n'est pas en courbant l'échine mais en se battant pour leurs droits que les enseignants se feront vraiment respecter.

Acceptation de la clause de la rentrée

Le président de la CIC a tenu à préciser de nouveau que les professeurs acceptent les parties du bill 25 qui obligent les enseignants à rentrer en classe (sous certaines conditions), mais qu'ils s'opposent toujours aussi vigoureusement au reste du projet qui, a-t-il dit, enlève aux syndiqués du secteur scolaire non seulement le droit de grève, mais encore le droit de négociation et le droit de libre association.

Quant aux amendements amenés par le gouvernement, certains d'entre eux sont intéressants, mais M. Laliberté a précisé qu'ils ne changent en rien le fond de la loi, qui est donc toujours aussi inacceptable.

Il a regretté l'attitude passive des commissions scolaires qui, à son avis, par leur inaction, sont partiellement responsables de la crise actuelle. "Si les commissions scolaires, a-t-il déclaré, avaient posé un geste de responsabilité, il y a longtemps que le problème aurait été réglé ; je pense qu'elles ont auprès du gouvernement et de la population une forte influence qui aurait dû jouer."

Il a rappelé qu'à deux reprises, soit dimanche et mardi soir, les enseignants ont présenté au gouvernement des propositions permettant de trouver un terrain d'entente, et qu'à deux reprises le gouvernement avait refusé ; le premier ministre a d'ailleurs affirmé à plusieurs occasions qu'il ne céderait pas sur le principe du bill 25.

Les enseignants, au contraire, a dit M. Laliberté, ont accepté des choses qui au premier abord leur avaient paru inadmissibles, y compris l'existence même d'une loi spéciale pour les forcer à retourner au travail. Il a mentionné en particulier les dernières offres qui, à son avis, étaient non seulement raisonnables, mais représentaient un compromis extrêmement dur à faire pour les instituteurs.

AMENDES

SUITE DE LA PAGE 1

de grève et du droit à la négociation.

M. Johnson a expliqué que la nouvelle disposition s'appliquerait à tous les endroits où une commission déterminerait qu'il y a eu des offres patronales valides faites aux enseignants comme en particulier, à Montréal.

Au cas cependant où ces offres provoqueraient un dépassement de l'échelle-limite fixée par les directives du 14, les montants excédents seraient quand même payés, mais sous forme forfaitaire.

C'est l'organisme créé par le bill 25 qui déterminera s'il existe vraiment des offres, à qui elles s'appliquent et quel montant forfaitaire doit être accordé.

Toutefois, selon le premier ministre, les futures négociations à l'échelon provincial se feront non pas à partir des sommes payées cette année, mais sur la base de l'échelle-limite.

Débat orageux

L'Opposition a mené, jusque tard dans la nuit en comité plénier, un combat farouche contre le bill, proposant, à presque tous les articles, des amendements majeurs, pour la plupart refusés.

Le gouvernement a de son côté, fait voter certains amendements en vue de protéger les enseignants contre toutes représailles en cas de retour au travail et pour sauvegarder les droits acquis dans les cas, par exemple, où les conventions collectives sont prolongées par la loi.

Mais sur les grandes lignes du bill, et sur son principe, le gouvernement n'a pas voulu céder d'un pouce devant les attaques répétées de l'opposition.

La plupart des articles ne furent adoptés que sur division, sauf un, touchant le retour des enseignants en classe. Tous les députés, debout, ont voté en faveur de ce retour.

Dès le début de l'étude en comité plénier, le combat a débuté.

Le député de Laurier, M. René Lévesque a soumis que le bill ne devrait pas s'appliquer aux commissions scolaires qui ne sont pas soumises aux directives du 14, comme celles de Montréal et de Québec.

Son amendement fut d'abord jugé irrecevable par le président du comité plénier. L'opposition en appela de cette décision, mais fut battue au voix.

De son côté, M. Jérôme Choquette a tenté, mais sans succès, que le gouvernement réduise les délais de suspension de droits contenus dans le bill, précisant que l'accumulation de ces mêmes délais constituait un véritable déni de justice pour les syndiqués de la profession enseignante.

Enfin, après que le bill eut difficilement franchi l'étape de l'étude en comité plénier, l'opposition, en troisième lecture, décida de demander une fois de plus qu'on le scinde.

M. Lesage a présenté une motion demandant que le bill soit renvoyé en comité plénier avec instruction de l'amender pour qu'il soit divisé.

Le premier bill aurait obligé les enseignants à retourner en classe en modifiant provisoirement les conventions collectives pour y incorporer les dernières offres patronales et en permettant la poursuite normale des négociations en vertu du code du travail.

Le deuxième bill aurait institué un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire. Ce bill aurait été référé au comité parlementaire de l'Education pour étude et consultation.

Cette motion fut battue par 53 contre 39. Le bill tel qu'adopté a pour but de mettre fin, dans les 48 heures de sa sanction, aux grèves d'instituteurs qui sévissent présentement au Québec, de prolonger certaines conventions collectives jusqu'au 30 juin 1968 et de mettre en place un mécanisme en vue de la négociation à l'échelle provinciale.

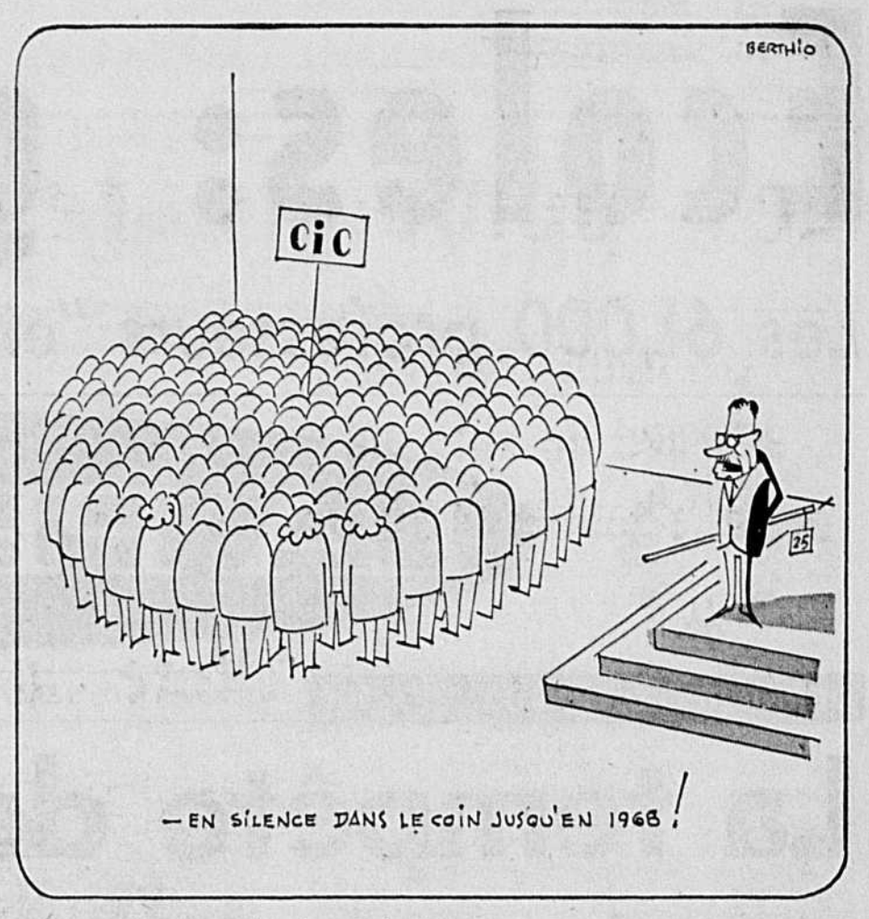

250 personnes auraient péri

TEHERAN (AFP) — Deux cent cinquante personnes auraient trouvé la mort dans le naufrage d'un bateau à moteur, au cours d'une tempête dans le golfe Persique, annonce le journal "Keyhan". Le bateau se rendait de Bahrein vers Dubai, précise le journal.

Avant d'acheter vos
•PORTES •FENÊTRES
•AUVENTS •CLAPBOARD
EN ALUMINUM
TELEPHONEZ A:
TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
722-1115

VOTRE CENTRE DE RENOVATION
LA SALLE
LAMBRISSEZ MURS DE SALON, CHAMBRES OU SOUS-SOL AVEC
DU CONTRE-PLAQUE PREFINI
En spécial : Acajou Tropical. Couleurs : Miel — Coconut — Olive — Saumon. 1ère QUALITE, 4' x 8'.
3.99
Pris au Magasin
4.29 livré
TUILES ACOUSTIQUES
12" x 12" x ½" embouvetées
1ère qualité
UNI 11¢ ch.
12¢ livré
TUILES A PLANCHER "VINYL AMIANTE"
1ère qualité
3 Couleurs Disponibles
9" x 9" x 1/16
SPECIAL 08¢
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
LA SALLE BUILDERS SUPPLY LIMITED
STATIONNEMENT GRATUIT — PLAN BUDGETAIRE
Montréal
159 ouest, Jean-Talon Tél. 273-1781
Verdun
667 Av. Galt Tél. 769-4581
DIVISION DES ENTREPRISES P. H. DESROSIERS LTEE

COUVRE-LITS DRAPERIES RIDEAUX
VENTE 29e ANNIVERSAIRE
FIBRE DE VERRE
Texture Damash
45" pouces de largeur. Lavable. Dans les couleurs de bleu, avocado, melon, blanc, or, beige, champagne, etc... Valeur de $2.98.
$1.44 la vge
14 MAGASINS POUR VOUS SERVIR
MONTREAL Draperies MONTREAL
La plus grande chaîne de magasins de draperies au Québec.
STORES LINGES DE MAISON COUVRE-LITS
DRAPERIES RIDEAUX TRINGLES STORES
TRINGLES STORES LINGES DE MAISON

HUMIDIFIEZ

le bureau, la maison, la chambre d'enfant, la chambre du malade avec le tout NOUVEL HUMIDIFICATEUR VAPO-MASTER HANKSCRAFT No 210 de couleur bleue.
CESSEZ DE RESPIRER DE L'AIR SEC
L'humidité soulage gorge sèche, troubles des sinus, toux, saignement du nez, peau sèche, chocs électriques statiques. Un plein contenant d'eau dure plus de 17 heures. Silencieux. Arrête automatiquement. A l'épreuve du feu.
Rég. $6.95
en SPECIAL à $4.85
2 pour $9.39
LES PHARMACIES PROFESSIONNELLES
SARRAZIN & CHOQUETTE
921 Ste-Catherine est - 842-9622 — Chez Dupuis - 842-5151
4497 St-Denis - 844-1711 — 6511 St-Hubert - 272-8233
LIVRAISON EN VILLE ET EN BANLIEUE
Commandes postales — ajouter 6% pour la taxe et 40¢ pour frais de poste

Economisez de l'argent sur un aspirateur Hoover grâce à cette offre sensationnelle de HARDING CARPETS

Aménagez en beauté
Offrez-vous la beauté d'un tapis Harding portant le sceau de certification '501' du nylon Du Pont. Il est disponible dans les superbes couleurs de la texture bouclée "Grand Valley" ou les subtils coloris deux-tons de la gamme "Clairemont".
Vivez en beauté
Voici une offre sensationnelle qui vous aidera à **conserver** la beauté de votre tapis Harding. Quand vous achetez un tapis Harding en nylon Du Pont certifié '501' (de 9' x 12' ou plus), vous obtenez ce magnifique aspirateur transformable Hoover, modèle standard pour **$39.95** seulement, profitant d'un rabais de trente dollars sur le prix marqué.
OFFRE SPECIALE (Cette offre expire le 30 avril 1967) $39.95
GUY RIOPEL LTÉE
tapis linoléum tuiles
HEURES D'AFFAIRES : 9 à 6 h., jeudi et vendredi jusqu'à 9 h., samedi jusqu'à 5 h.
Grandes facilités de STATIONNEMENT
2553 EST, RUE FLEURY
TEL. 381-8839

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, JEUDI 16 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 39

Les pompiers rejettent l'offre de la Ville

par Jacques LAFRENIERE

Les pompiers à l'emploi de la Ville de Montréal ont rejeté à l'unanimité — moins deux personnes — les offres "finales" de la ville de Montréal, et ne veulent pas accepter l'arbitrage. Ils ont déclaré ce matin qu'ils étaient prêts plutôt à faire des "journées d'étude" pour obtenir de meilleures augmentations de salaires.

La Ville offrait de hausser le salaire de ses 2,400 pompiers de $685 à $970 selon les années de service, et ce dans une convention collective d'une durée de deux ans. Les traitements des lieutenants et des capitaines devaient être haussés de $1,020 et $1,200 respectivement.

Ces offres qui ressemblent sensiblement à ce que les 3,600 policiers ont accepté récemment, étaient considérées comme généreuses jusqu'à ce que l'on apprenne hier, que les travailleurs manuels avaient obtenu des hausses de salaires variant de $1,140 à $2,500 dans un contrat non pas de deux ans, mais d'une seule année.

"On ne veut rien savoir", criaient des pompiers, réunis ce matin dans la salle du Plateau. Ils n'ont pas voulu entendre les explications de leurs dirigeants sur ces offres. Ils avaient sous les yeux un feuillet d'explication, et cela leur suffisait. L'assemblée a été très tumultueuse.

Les dirigeants ont suggéré un vote au scrutin secret. Tous les membres présents (environ 800, les autres doivent assister à une assemblée semblable ce soir) ont voté contre cette suggestion, moins une dizaine.

"Ce n'est pas en criant qu'on va régler la situation", tentait d'expliquer le président de l'Association des pompiers de Montréal (FTQ), M. André Plante, devant une salle tumultueuse. J'ai été aussi estomaqué que vous de voir les offres de la ville aux "manuels". Votre comité de négociations est prêt à prendre toute action que vous lui indiquerez." Mais rien n'y faisait.

Finalement on procéda au vote sur les offres pécuniaires.

Un membre a crié: "Parlez-nous des petites affaires d'à côté: On veut rien savoir sur l'offre globale." Ses collègues ont applaudi.

Quand un pompier a parlé de "journées d'études", le président a déclaré : "Je ne peux supporter, comme président, votre décision de faire des journées d'étude ou la grève. Je ne permettrai pas qu'on détruise en 3 ou 4 jours ce qu'on a mis 20 ans à construire." Il s'est fait huer. (La loi et la constitution de leur association interdisent toute grève aux pompiers.)

M. Plante a toutefois déclaré que lui, pas plus que les membres, ne voulait aller en arbitrage. Il reste donc d'autres tentatives de négociation, à la condition que le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, décide de considérer autrement que finale l'offre qu'il a formulée aux pompiers.

Les hauts salaires à l'hôtel de ville ont presque doublé en 10 ans

par Florian BERNARD

La dernière hausse de salaires des hauts fonctionnaires de la ville de Montréal remonte au 16 juillet 1965. Un extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue cette date atteste que le dit comité a résolu de fixer comme suit les échelles de traitements des directeurs des services municipaux.

Afin de mieux illustrer l'importance de certaines hausses, nous avons comparé ces traitements à ceux qui étaient en vigueur à la ville de Montréal en 1956, c'est-à-dire il y a une dizaine d'années. Etant donné que certains chiffres n'étaient pas disponibles, nous les avons omis dans notre tableau.

Dans l'ensemble, les chiffres disponibles dénotent que les salaires des hauts fonctionnaires municipaux ont connu une augmentation de près de 50 p. 100 depuis une dizaine d'années. Dans la plupart des cas, ils ont presque doublé et les directeurs de services de la ville de Montréal sont actuellement parmi les mieux payés au Canada.

Traitement des hauts fonctionnaires

Fonction	Salaire en 1956	Salaire en 1967
Chef du contentieux	$14,000	$26,000
Directeur du Service des finances	$14,000	$26,000
Directeur du Service des travaux publics	$14,000	$26,000
Directeur du Service de l'urbanisme	$12,500	$23,000
Estimateur de la ville	—	$22,000
Directeur du Service d'incendies	$12,500	$22,000
Directeur du Service du personnel	—	$22,000
Directeur du Service de la voie publique	$12,500	$22,000
Directeur du Service des permis et inspections	—	$22,000
Directeur du Service du bien-être	—	$21,000
Directeur du Service de la circulation	—	$21,000
Directeur du Service des parcs	—	$21,000
Directeur du Service de la santé	$13,000	$21,000
Directeur du Service du secrétariat	—	$21,000
Directeur du Service des achats	—	$20,000
Vérificateur de la ville	$10,000	$17,000

Le salaire du maire et du président

En vertu des augmentations consenties par le gouvernement Lesage en 1965, le maire de Montréal reçoit actuellement un traitement global de $28,500 par année. Cette somme comprend une indemnité de $6,000 représentant des frais de déplacement et autres dépenses inhérentes à la fonction de maire. Il reçoit aussi une somme additionnelle de $2,000 de la Corporation de Montréal métropolitain, où il siège "ex-officio" comme l'un des 14 représentants de la ville de Montréal.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, reçoit un traitement global annuel de $28,000 ainsi réparti : $18,000 comme indemnité et $5,000 en tant que conseiller municipal.

Il reçoit aussi $2,000 de la Corporation de Montréal métropolitain et $4,000 comme représentant de la ville de Montréal au comité exécutif de la Compagnie de l'Exposition universelle.

Vote au scrutin secret chez les cols-blancs demain

par Jacques LAFRENIERE et Raymond MASSE

Les cols blancs de la ville de Montréal seront appelés à se prononcer par scrutin secret, demain, sur les "dernières offres" de leur employeur. Un porte-parole du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal (CSN), qui a communiqué cette information, n'a pas voulu préciser s'il s'agissait des mêmes offres que les membres avaient rejetées à mains levées, le 2 février, ou d'offres modifiées.

Selon une source digne de foi, il est fort possible que lors de cette assemblée, des fonctionnaires tentent d'obtenir qu'on rejette une fois de plus et définitivement les offres de la ville, et qu'on préconise plutôt le recours à l'arbitrage, dont la sentence serait exécutoire en vertu du code du travail.

Les dirigeants du syndicat feront d'abord un rapport sur la situation au cours de cette assemblée qui aura lieu au Centre Paul-Sauvé, à 9 h. 30 demain matin. Ils expliqueront leurs démarches pour poursuivre les négociations. Mais, encore hier soir, le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, déclarait son intention de ne pas revenir sur les offres du 2 février.

Hier midi, la première réaction des dirigeants du syndicat en apprenant les offres d'augmentation de salaire des travailleurs manuels, acceptées à l'unanimité par les 5,000 membres de la succursale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) ont prétendu que cela aurait pour effet de stimuler leurs membres.

Hausses de 28 à 50 p. 100

Les travailleurs manuels ont obtenu des hausses qui varient de 28 à 50 p. 100, dans une convention collective d'une année, prenant fin le 30 novembre 1967. La ville a offert à ses cols blancs une hausse évaluée à 11.6 par les dirigeants syndicaux, alors que les 4,515 fonctionnaires réclamaient une hausse de 20 p. 100, plus $700 dans un contrat de deux ans.

La ville a offert des hausses de traitement de 57 cents à $1.22 à ses travailleurs manuels. La plus faible augmentation qu'un ouvrier régulier recevra est de $1,140 par année. Elle peut atteindre $2,537.60 dans ertains cas. Ces chiffres sont fondés sur une semaine normale de 40 heures.

Ainsi, par exemple, une femme de ménage verra son salaire hebdomadaire passer à $102, le 30 août. Le journalier touchera $104.80, le plombier et l'électricien $144, etc.

Tout comme les manuels dans leur catégorie, les policiers de Montréal sont les mieux rémunérés au Canada. Ils ont obtenu une hausse de $950 répartie sur deux ans.

Outre le cas des contremaîtres, qui sera réglé assez rapidement et à qui l'on consentira probablement des hausses aussi fortes qu'aux travailleurs manuels, qui sont sous leurs ordres, il restera à régler la convention collective des fonctionnaires.

La convention collective des "manuels" comporte diverses améliorations des bénéfices marginaux, ce qui a fait déclarer aux dirigeants du syndicat que c'est le meilleur contrat de travail négocié au Canada. On ne trouve aucune comparaison

Voir VOTE en page 6

Photo LA PRESSE

Manifestation devant la maison de M. Saulnier

Environ 300 grévistes municipaux ont chanté "Pim-Pom, Pim-Pom", durant près de trois heures, ce matin, devant la résidence de M. Lucien Saulnier, mais il semble que ce dernier était absent de son domicile.

Lettre des fonctionnaires à "Papa Lucien"

Quelque 300 fonctionnaires municipaux, portant pancartes comme il se doit, se sont rendus ce matin à la résidence du président du comité exécutif porteurs d'un message adressé à "Papa Lucien" et signé de "Vos chouchoux".

Missive rédigée en termes plus que respectueux, mais qui ne laisse cependant aucun doute sur l'état d'esprit des cols-blancs de la ville de Montréal, un peu jaloux des termes de la toute nouvelle convention collective de leurs confrères les cols-bleus ou manuels.

"Papa Lucien" n'a pas quitté sa résidence de la rue Foucher et n'a pu, de la sorte, prendre connaissance du texte satirique de cette lettre ouverte dont le thème pourrait être : de l'évolution du fonctionnarisme vers le travail en plein air.

Qu'on en juge par le texte de cette lettre :

"Papa Lucien,

"Vous avez, réunis devant vous, plus de 2,000 (sic) enfants, dévoués et obéissants.

"Le but de notre visite est de nous témoigner, cher papa, de façon non équivoque, toute la filiale affection que nous vous portons. En bon père que vous êtes, vous veillez avec amour au bien-être et au moral de toute cette grande famille que représentent les 4,500 collets-blancs.

"Nous vous sommes reconnaissants de vous dépenser sans compter pour assurer que tous et chacun pourront, dorénavant, se remettre entièrement entre vos mains, sachant que vous savez, mieux que quiconque, ce qui est bon pour nous.

"Il est réconfortant de pouvoir compter sur votre compétence et votre générosité.

"Papa Lucien, nous vous supplions, nous vous conjurons de continuer dans votre entêtement car, sans doute, vous gardez dans le fond le votre coeur, une place toute spéciale pour vos petits enfants collets-blancs. Et sachant qu'il serait plus salutaire pour vos fonctionnaires de travailler à l'extérieur que dans les bureaux, vous avez trouvé, par le biais des offres faites aux employés manuels, le moyen de le leur faire savoir.

"Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir agréer notre demande d'insérer dans le présent projet de convention collective, une clause à l'effet qu'automatiquement, le fonctionnaire pourra être transféré chez les manuels, sans examens, avec l'approbation unanime de votre conseil, après la période de questions habituelles.

" Respectueusement prosternés,

Vos chouchoux."

Commencé à 6 h. 30 ce matin, la manifestation devant la résidence de M. Lucien Saulnier a pris fin vers 9 h. sans qu'aucun incident ne se soit produit.

Avant de partir, cependant, les fonctionnaires ont pris soin de glisser une copie de leur message dans la boite aux lettres de la résidence du président du comité exécutif de Montréal.

Les manifestants ont aussi "pris soin" de laisser sur le parterre de la maison de M. Saulnier une quantité plus que respectable de verres de carton et, sur les marches de l'entrée principale, une boite contenant des ordures ménagères...

Une manifestation de moins grande envergure avait eu lieu hier en face de la résidence du maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

Une trentaine de collets-blancs ont paradé pendant quelques heures devant le 5,700 avenue des Plaines, dans le quartier Cité-Jardins.

Là aussi, la manifestation s'est déroulée dans l'ordre et la police n'a pas eu à intervenir.

Une élection municipale?

par Florian BERNARD

L'administration municipale songerait sérieusement à transporter sur la place publique le conflit syndical qui l'oppose à ses fonctionnaires en déclenchant une élection à brève échéance.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, et ses collègues auraient déjà eu des entretiens à ce sujet.

Par ailleurs, lors de sa visite à Québec dans la nuit de mercredi à jeudi, la semaine dernière, M. Saulnier a dit à un conseiller municipal, membre de l'Assemblée législative, que la ville devra déclencher des élections si les fonctionnaires persistent dans leur refus de reprendre le travail.

Interrogé à ce sujet hier soir, M. Saulnier n'a pas complètement écarté l'éventualité d'une élection municipale. Même s'il n'a pas déclaré que l'administration songeait à déclencher des élections prochaines, il a précisé : "Nous avons déjà relevé des défis politiques. Si l'on nous demande de le faire encore une fois, nous sommes prêts."

Quoi qu'il en soit, M. Saulnier a de nouveau affirmé que les offres de la ville, en ce qui con-

Voir ELECTION en page 6

Saulnier... et la médiation

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, tient à préciser l'attitude de la ville en rapport avec la demande de médiation du Syndicat des fonctionnaires municipaux. Selon M. Saulnier, la médiation priverait les fonctionnaires de leurs salaires au moment même où la ville leur offre une hausse de 15 p. 100 moyennant un retour immédiat au travail. Voici le texte intégral de la déclaration du président du comité exécutif :

"Je désire préciser l'attitude de la ville en rapport avec la demande de médiation du syndicat des fonctionnaires municipaux. Elle est très simple : Le syndicat veut que les employés continuent de perdre leurs salaires pendant la médiation. Pas nous. Quand nous disons que nous ne voulons pas qu'ils soient privés de leurs salaires, nous parlons des salaires conformes à notre offre finale et non pas à ceux du contrat échu depuis le 1er décembre."

LOUEZ

Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils.

VENTE PIECES REPARATIONS des fusils et compresseurs

BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC.

Aucun problème si vous vous fiez à nos spécialistes

Gélinas

COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
288-0163

Stationnement gratuit à côté du magasin

8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — SAMEDI MIDI et l'après-midi de 5 à 6

LES SILENCIEUX MIDAS
portent une GARANTIE ÉCRITE, sans conditions, valide aussi longtemps que vous restez propriétaire de votre voiture

MIDAS ®

PLUS DE 400 ATELIERS AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS. CETTE GARANTIE COUVRE TOUTE AVARIE DU SILENCIEUX : ROUILLE, ECLATEMENT, USURE, ETC.

10,111, BOUL. PIE-IX
321-7108-9
4495, RUE IBERVILLE
526-1627-8
850, BOUL. LABELLE, CHOMEDEY
681-1601
6100, CHEMIN UPPER LACHINE
481-0404.

ATELIER

TOUTES CARTES DE CREDIT ACCEPTEES

OUVERT TOUS LES JOURS A PARTIR DE 8 H. A.M.
INSPECTION GRATUITE DES AMORTISSEURS DE CHOCS

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :

874-7272

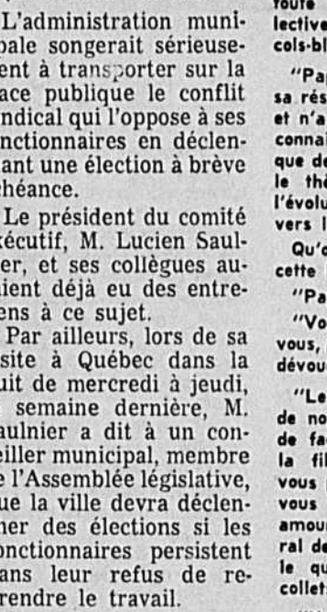

Vous aimez le FROMAGE FIN? venez voir notre grande variété

KASHAVAL
CANTAL
CHESHIRE
GORGONZOLA
MAIGRELAIT
GOURMANDISE
MUENSTER
ST-PAULIN
DANOIS BLEU
TOME DE SAVOIE
GOUDA
HAVORTI
STILTON
MAZARELLA
BRIE
CAERPHILLY
REVEREND
REBLOCHON
DAUPHIN
BOURSAULT
OKA
CAMEMBERT
PONT-LEVEQUE
SECRET DES MOINES
ETC.

HOMARDS BOUILLIS
SAUMON FRAIS
FLETAN FRAIS
HUITRES FRAICHES EN VRAC OU EN ECAILLE

A. DIONNE FILS & CIE
1221 o., Ste-Catherine, Montréal — Tél. 849-2341
coin rue Drummond

En vedette cette semaine à la BOUTIQUE COLONIALE

Vilas
Vendeur autorisé

BASSINETTE berçante fini érable, 18"x36" $24.95 (matelas inclus)

Ouvert jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi soir

A. FORGET INC.
6707 boul. SAINT-LAURENT — Tél. 274-5568
(juste au nord de ST-ZOTIQUE)

CENDRIERS DE PLANCHER
pour votre bureau ou salle d'attente

Tout métal noir avec récipient en acier inoxydable.

20" hauteur x 10" diamètre

Prix rég. $9.50 Spécial Pilon $7.50

Sac de sable inclus.

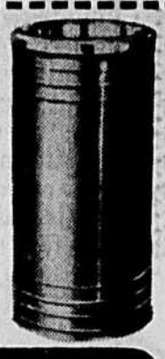

PILON inc.
FOURNITURES DE BUREAU

• 750 BEAUBIEN, 273-9501 • 800 MONT-ROYAL, 524-3081
• 8559 ST-LAURENT, 381-6261 • 851 DECARIE, 748-7961
• 280 OUEST, RUE ST-JACQUES, 842-4171

CORBEIL
SUR LA PLAZA

Pour les 6 à 16 ans

Ensemble robe et manteau, robe sans manche, encolure ronde.

Manteau boutonné sur le côté, ligne A.

Couleurs : blanc, bleu, beige, turquoise.

Grandeurs : 6 à 16 ans.

$69.99

En vente au 2e étage

6500 St-Hubert, angle Beaubien
Tél. 279-4581

La tragédie de Dorion

"Je n'ai pas touché aux barrières, déclare l'agent Gilbert Fontaine, ni ce soir-là, ni avant, ni après"

par Germain TARDIF

DORION — Comme ce fut le cas lors de l'enquête du coroner, en janvier dernier, la présente enquête de la Commission des transports du Canada sur la tragédie de Dorion n'a pas réussi, après trois jours d'audience, à percer le mystère de la barrière qui s'est levée, au passage à niveau de la rue St-Charles, alors qu'un convoi des Chemins de fer nationaux s'approchait à vive allure.

Les témoins entendus depuis lundi, qui sont à peu près tous les mêmes qui avaient déposé à l'enquête du coroner, ont donné diverses réponses à cette question : "Avez-vous vu quelqu'un près des barrières ?"

Certains ont déclaré n'avoir vu personne. D'autres ont dit être sûrs qu'il n'y avait personne. D'autres ont vu des silhouettes. D'autres ont vu des jeunes gens. D'autres, enfin, affirment avoir vu quelqu'un qui faisait le geste de lever ou de tenir levée la barrière sous laquelle s'est engagé l'autobus d'écoliers.

L'un des principaux témoins de la journée d'hier fut l'agent Gilbert Fontaine, de la police de Dorion, qui avait commencé à témoigner la veille.

On sait que, mardi, l'avocat des Chemins de fer nationaux, Me Châteaugay Perreault, avait demandé à plusieurs des témoins s'ils n'avaient pas aperçu un policier ou s'ils n'avaient pas vu l'agent Fontaine près de la barrière sud. Quelques-uns dirent l'avoir vu se diriger vers le passage à niveau, mais personne n'a pu identifier qui que ce soit près de la barrière.

Le policier déclara qu'en effet il s'est dirigé vers le passage à niveau, qu'il a vu la barrière se lever et l'autobus avancer, qu'il a aperçu le convoi venant de Montréal et qu'il s'est lancé en courant sur la voie d'évitement pour tenter, mais en vain, d'avertir le chauffeur de l'autobus de l'approche du train. Il n'a vu personne près de la barrière.

Hier, l'avocat de la ville et de la police de Dorion, Me Bertrand Lacombe, a voulu dissiper, une fois pour toutes, le doute qui pouvait planer sur l'agent Fontaine.

— "Vous êtes sous serment et vous avez juré de dire toute la vérité, lui demanda-t-il. Le soir du 7 octobre, avez-vous levé la barrière ?"

— "Non."

— "Y avez-vous touché ?"

—"Non."

—"Avez-vous vu des gens toucher ou lever la barrière sud ?"

— "Non, jamais."

—"En d'autres circonstances, avez-vous déjà levé les barrières ?

— "Non."

— "Avez-vous déjà vu d'autres policiers le faire ?"

— "Non."

— "Avez-vous déjà entendu dire que des policiers l'ont déjà fait ?"

— "Non."

Plus tôt, le policier avait expliqué qu'il y avait, pour lui et ses collègues des instructions bien précises de ne pas toucher aux barrières s'ils s'apercevaient de défectuosités.

Ils devaient alors appeler au quartier général qui se chargerait d'en informer les Chemins de fer nationaux ou le Pacifique Canadien pour qu'ils envoient aussitôt des équipes de réparation.

Dans son interrogatoire, qui avait plutôt l'allure d'un contre-interrogatoire, Me Perreault tenta de mettre le témoin en opposition avec sa déposition à l'enquête du coroner, sur des questions de détail.

Il demanda ensuite que le témoin produise le rapport qu'il a fait au chef de police, à la suite de la tragédie.

Me Lacombe s'y opposa vigoureusement, expliquant qu'un tel rapport est de nature confidentielle et qu'au surplus, il ne constituait, en somme, qu'un résumé, bien incomplet.

Il exprima au président de la Commission, Me Rod Kerr, sa crainte que Me Perreault ne s'en serve pour bousculer le témoin.

"Je suis prêt, toutefois, à le présenter à la Commission en lui demandant de tenir compte du fait que ce n'est qu'un résumé."

Après une brève interruption de repos de 10 minutes, Me Lacombe accepta finalement de rendre le rapport public en soulignant, par des questions à l'agent Fontaine, que ce dernier l'avait rédigé à 5 heures, le matin, après avoir passé toute la nuit sur la scène de l'accident et qu'à ce moment-là, le policier était sous le coup de l'émotion et qu'il était très fatigué.

Plus tard, après l'avoir lu, Me Perreault fit savoir qu'il n'avait pas l'intention d'interroger le policier sur son rapport.

Vu de l'autobus

Une étudiante de 17 ans, Mlle Carole Trudeau, qui était dans l'autobus au moment de la tragédie, fut ensuite appelée à déposer.

Elle précisa qu'elle se trouvait assise à la quatrième rangée de sièges, derrière la porte, à droite.

Le point saillant de son témoignage est qu'elle aperçut deux jeunes gens près de la barrière. L'un d'eux avait les paumes des mains placées sous la barrière. Quand celle-ci se leva, les mains se levèrent également.

"'Je ne peux pas dire s'ils poussaient la barrière ou s'ils faisaient mine de la lever. Je ne puis identifier ces deux jeunes gens."

"Pouvez-vous dire s'il pourrait s'agir de Daniel Cuerrier ou de Guy Vendette ?"

"Non."

Cuerrier et Vendette, deux étudiants du collège de Rigaud, avaient révélé, lors d'une audience spéciale du coroner, il y a plus de deux semaines, qu'ils se trouvaient tout près de la barrière sud, lors de l'accident. Ils avaient affirmé qu'ils s'étaient tenus hors de portée de celle-ci et qu'ils n'y avaient pas touché. Par ailleurs, ils avaient déclaré n'avoir vu personne d'autre près de la barrière.

Hier après-midi le jeune Cuerrier vint déposer devant la Commission, mais n'apporta rien de nouveau à ce qu'il avait déjà dit.

Témérité

Un autre jeune homme, Gilles Couture, a déclaré avoir passé sous la barrière qui était baissée et avoir traversé le passage à niveau en courant.

"Trois ou quatre secondes plus tard, le train venant de l'Ontario (le premier des deux) passait derrière moi."

S'étant retourné, il vit le deuxième train venant de Montréal et la collision qui s'ensuivit avec l'autobus.

Il déclare avoir vu des étincelles sous les roues, derrière la locomotive, juste avant la collision.

VOTE

SUITE DE LA PAGE 3

où des augmentations aussi élevées aient été accordées à des travailleurs. Seuls les traitements des députés ou administrateurs de grosses entreprises ont augmenté si rapidement d'as une année !

Il ne semble pas que les autres travailleurs de la ville de Montréal seront envieux des "manuels", car tous admettent que ces derniers avaient un rattrapage sérieux à faire pour placer leurs salaires aux niveaux de ceux des ouvriers de la construction de Montréal ou de la Commission des écoles catholiques de Montréal, pour des fonctions identiques.

Ainsi, la Fraternité des policiers de Montréal n'appréhende aucune difficulté chez ses membres et croit pouvoir signer sa convention collective dès vendredi. Les policiers étaient au courant que les travailleurs manuels recevraient des hausses de traitements supérieures à ce que la ville leur consentirait, à cause de ce rattrapage.

La grève des fonctionnaires a débuté le 30 janvier. Le 2 février, les cols-blancs ont appris par la radio et les journaux les "offres finales" de la ville avant de se réunir en assemblée générale. Ils ont hué chacune des propositions de l'employeur et les ont rejetées à ce qui a semblé être à l'unanimité.

ELECTION

SUITE DE LA PAGE 3

cerne les fonctionnaires, sont "aussi finales" qu'elles l'étaient lorsqu'elles ont été formulées pour la première fois le 2 février. M. Saulnier a de nouveau répété que ces offres ne seront pas modifiées. Nous lui avons alors demandé ce qui arrivera si, malgré ces "offres finales", les cols-blancs refusent de retourner au travail. Le président du comité exécutif a déclaré que d'autres moyens seront adoptés, moyens légaux il va sans dire. Or, il semble de plus en plus évident que l'administration Drapeau-Saulnier devra se présenter devant le peuple si elle désire modifier ces offres finales.

Projet de loi écarté

Lors de sa visite à Québec, mercredi dernier, M. Saulnier s'était longuement entretenu avec le premier ministre, M. Johnson. Rien n'a transpiré de cette conversation, sauf quelques bribes rapportées par le conseiller municipal Frank Hanley, député de Ste-Anne, qui a rencontré M. Saulnier après la rencontre. Selon M. Hanley, il a effectivement été question d'un bill.

Il a aussi apparemment été question d'un référendum, mais cette dernière possibilité aurait été écartée. Le gouvernement Johnson ne semblant pas tellement disposé à faire adopter un bill brisant la grève des fonctionnaires, M. Saulnier aurait alors songé à déclencher des élections municipales. C'est du moins ce qu'il a confié ce soir-là au député de Ste-Anne.

Au moment de cette rencontre il y avait évidemment la menace de grève des employés manuels. Or, depuis, les employés manuels sont retournés au travail. La ville leur a offert une hausse générale de salaire de 26 p. 100, augmentation qui a été acceptée hier en assemblée générale.

Il ne reste que les fonctionnaires. L'impasse la plus complète règne depuis une semaine et elle ne semble pas sur le point d'être réglée. Pour les observateurs, M. Saulnier ne modifiera pas ses "offres finales". Il préférerait en appeler directement au peule.

Pas de guerre contre la CSN

Certains observateurs syndicaux ont vu dans l'attitude de M. Saulnier une guerre à finir avec la CSN et son président, M. Marcel Pepin. Interrogé à ce sujet, hier soir, M. Saulnier a complètement réfuté ces accusations. Il a déclaré qu'il ne s'agit aucunement d'une guerre contre la CSN. Selon lui, les offres présentées aux fonctionnaires (affiliés à la CSN) sont raisonnables, et se comparent avantageusement avec celles qui ont été acceptées par les employés manuels (affiliés à la FTQ).

Il y a évidemment l'écart de 11 p. 100 dans les offres de la ville. Montréal offre une hausse générale de 15 p. 100 aux fonctionnaires tandis qu'elle a offert 26 p. 100 aux employés manuels. M. Saulnier s'est empressé de déclarer qu'il ne faut pas voir dans cet écart une guerre contre la CSN. Il a expliqué que l'écart en question tend à rendre justice aux petits salariés des deux syndicats.

Par exemple, selon M. Saulnier, le plus petit salarié chez les fonctionnaires reçoit quand même $1,600 par année de plus que le plus petit salarié chez les employés manuels. Il en est ainsi sur toute la ligne d'expliquer le président de l'exécutif. Selon M. Saulnier les offres faites aux deux syndicats tendent à rendre une justice égale aux deux groupes d'employés. Il ne s'agit aucunement de mesures discriminatoires contre une centrale syndicale ou une autre.

M. Saulnier a aussi déclaré hier soir que plusieurs fonctionnaires sont prêts à retourner au travail. Il a précisé qu'il a personnellement reçu des appels téléphoniques de la part de nombreux fonctionnaires désireux de reprendre le travail. Les chefs de service de la ville ont également reçu, selon le président de l'exécutif, des appels téléphoniques de même nature. M. Saulnier croit que la rentrée des employés manuels devrait inciter les fonctionnaires à en faire autant.

Le président du comité exécutif a ajouté que les offres de la ville aux fonctionnaires sont généreuses et que, surtout, elles tiennent compte des écarts qui existaient entre certaines catégories d'employés. Selon l'échelle proposée par la ville, ce sont principalement les petits salariés qui recevront la plus forte augmentation. Cette majoration irait même jusqu'à 20 p. 100 dans certains cas alors que la moyenne générale de la hausse proposée est de 15 p. 100 pour l'ensemble des fonctionnaires.

Ordre de confier au bien-être social les enfants du domaine Magnificat

SAINT-JEROME — (PCf) — Le juge Léandre Prévost a ordonné ce matin que tous les enfants qui vivaient au domaine Magnificat, dirigé par les Apôtres de l'amour infini à Saint-Jovite, soient confiés à la garde de la Cour du bien-être social.

Cette décision découle d'un précédent jugement dans une cause type au sujet d'une fillette de quatre ans. Le juge Prévost en était venu à la conclusion que la fillette qui vivait au monastère de St-Jovite était ainsi exposée à des "dangers tant moraux que physiques".

Sur le champ, le père Jean-Marie-du-Sacré-Coeur qui agit comme supérieur intérimaire des Apôtres de l'amour infini, a fait savoir qu'il en appellerait de cette décision devant la Cour supérieure.

Cambriolages

Délaissant pour une nuit les domiciles particuliers, les malfaiteurs se sont acharnés sur une série d'établissements commerciaux situés aux divers coins de la ville.

Après avoir pratiqué un trou dans un mur de béton, des voleurs sont entrés dans les locaux de Zenith Cash & Carry, 1955 Cabot, et ont raflé $301 dans la caisse en plus d'une quantité d'articles d'une valeur inconnue.

Chez Rose & Laflamme, 1461 Parthenais, on a brisé le carreau d'une fenêtres de l'arrière et volé plusieurs appareils de bureau et des essences d'une valeur dépassant largement $700.

Pour se rendre à l'intérieur du garage Labelle, 1200 est, rue Ontario, des voleurs se sont laissés glisser le long d'un câble après avoir ouvert un puits de lumière et ont dérobé $625 dans la caisse.

D'autres individus se sont emparés d'une grande quantité de poisson congelé, après avoir fracturé une porte de l'arrière de Straker Gross, 3847 Saint-Laurent.

Un bébé meurt à la suite d'une fracture du crâne

Un bébé de trois mois, Sylvie Gosselin, de Mégantic, a été trouvé mort hier soir près de son berceau, ayant selon les premières apparences succombé à une fracture du crâne.

Le corps de la petite victime a été transporté à la morgue

Le CN: Inutile de réduire la vitesse des trains

Les Chemins de fer nationaux sont d'avis que la meilleure solution pour éliminer les dangers des passages à niveau de la rue St-Charles, à Dorion, réside dans la construction d'un viaduc ou d'un tunnel.

Dans une lettre à la Commission des transports du Canada commentant une pétition présentée à la commission par les étudiants de la Cité des jeunes de Vaudreuil, le CN soutient que, dans des circonstances telles qu'elles se présentent dans le cas de Dorion, la vitesse des trains importe peu.

La pétition des étudiants demande que la vitesse des trains soit réduite à 10 milles à l'heure aux passages à niveau de Dorion.

"Leur préoccupation, soutient le CN, ne tient compte que d'un seul aspect de la question et en néglige plusieurs autres".

L'avocat des Chemins de fer nationaux près la commission, Me H. J. B. Pye, explique ainsi le point de vue de la compagnie :

"Les trains roulent sur des rails et ces rails sont fixes. Un train ne peut tourner brusquement comme peut le faire une automobile, pour éviter un obstacle. Un train ne peut arrêter brusquement pour céder le passage à un piéton ou à un véhicule. C'est simplement impossible. Pour obtenir l'arrêt complet, un train de marchandises de 100 wagons a besoin de freiner sur une longueur de près d'un mille. Même à vitesse réduite, le temps et la distance pour arrêter complètement sont considérables. Par conséquent, il n'y a qu'une chose à faire pour la sécurité maximum d'un passage à niveau, c'est de laisser la voie libre à l'approche d'un train.

"La meilleure solution, c'est de construire un passage à croisements superposés, c'est-à-dire un pont ou un tunnel.

Les formalités

Pour y arriver, les formalités sont assez simples. Une municipalité ou une province adressent une demande à la Commission des transports. Dès que celle-ci a été approuvée, la construction du pont ou du tunnel commence. La Commission, grâce aux sommes mises à sa disposition par le fonds des passages à niveau, assume 80 pour 100 des frais jusqu'à un maximum de $500,000. Le reste est divisé entre l'administration en cause et le chemin de fer.

"Toutefois, souligne le CN, avant que les travaux ne soient entrepris et complétés, le passage à niveau et le danger subsiste. Réduire la vitesse à 10 milles à l'heure constituerait-il une solution ? Etudions les divers aspects de la question :

Dès qu'il y a un obstacle sur la voie, rien ne garantit que le train pourra arrêter à temps, même s'il roule à vitesse réduite.

Si la vitesse des trains était abaissée à 10 milles à l'heure, un train de marchandises d'une centaine de wagons prendrait six minutes à traverser le passage à niveau. Il en résulterait d'énormes embouteillages.

Comme il passe plus d'une centaine de trains par jour à Dorion, la situation deviendrait vite intolérable pour les automobilistes comme pour les piétons. Ceux-ci, sachant que la vitesse est réduite, prendraient des chances en se faufilant entre les barrières. Il en résulterait des accidents.

"Ceci n'est pas une supposition. Le cas s'est produit à plusieurs endroits et en plusieurs occasions".

ERRATUM

Dans notre annonce paru hier dans La Presse l'item suivant aurait dû se lire comme suit :

CHOUX No 1

Nouveaux importés lb 9¢

MARCHE UNION INC.

Lequel de ces nouveaux plats Swanson aimeriez-vous recevoir gratis?

L'italien ou le chinois?

Vous n'avez qu'à acheter deux de ces plats garnis, à l'italienne ou à la chinoise, et nous vous rembourserons avec plaisir le prix d'achat de l'un ou de l'autre.

Quoi de meilleur que ces savoureux plats internationaux Swanson! Le plat à l'italienne, par exemple, comprend une lasagna garnie de fromage et de viande, des haricots verts Marinara et le fameux pouding Tortoni. Le plat chinois comprend: du chow mein au poulet (avec de véritables germes de haricots et des châtaignes d'eau), des crevettes frites et du riz frit aux oeufs.

Goûtez ces deux nouveaux dîners garnis Swanson et économisez. Vous les trouverez au comptoir des produits congelés, chez votre épicier.

Swanson: la solution idéale à tant de problèmes, à l'heure des repas.

Offre de remboursement sur les plats garnis Swanson à l'italienne et à la chinoise

ACHETEZ-EN 2 OBTENEZ-EN UN GRATIS!

Voici comment obtenir le remboursement. • Acheter deux plats garnis Swanson, à l'italienne ou à la chinoise. • Découper le coin inférieur, à droite, de chaque cartonnage et envoyer à: **OFFRE DES PLATS GARNIS SWANSON, C.P. 3500, MONTREAL 3, P.Q.** Swanson remboursera le prix d'achat total d'un des plats garnis. Prix payé ____¢. • Indiquer nom et adresse.

Nom _____
(Prière d'écrire en lettres carrées)

Adresse _____ Ville _____ Prov. _____

Un seul remboursement par famille, groupe ou association. Cette offre prendra fin le 31 mars 1967. Elle est nulle partout où elle est l'objet de taxes, de restrictions ou d'interdictions légales. Veuillez accorder un délai de 3 semaines pour le remboursement.

Davey reste confiant

OTTAWA, (PC) — Le sénateur Keith Davey, commissaire de la ligue Canadienne de football, a déclaré hier qu'il entendait bien demeurer un commissaire attentif aux demandes des spectateurs en faisant les réformes qui s'imposent.

Il a aussi précisé que lui et les propriétaires de la ligue devront apprendre à vivre les uns avec les autres.

Le nouveau commissaire prenait la parole à un banquet du Conseil canadien d'horticulture, qui avait présenté le trophée "salad Bowl" l'année dernière à l'équipe gagnante des quatre joutes hors-concours d'avant saison.

Les dirigeants et propriétaires de la ligue Canadiene se réuniront la semaine prochaine à Montréal et il appert que plusieurs propriétaires d'équipes n'ont pas digéré les critiques qu'a formulées M. Davey depuis sa nomination au poste de commissaire.

Sam Berger, président des Rough Riders d'Ottawa a déclaré dernièrement que les déclarations du nouveau commissaire seront étudiées lors de la réunion à Montréal.

Pour sa part, le sénateur Davey n'a pas fait de déclaration officielle hier se rapportant à la présente "guerre froide" au sein de la ligue. Il s'est contenté de préciser qu'il ne voulait rien dire publiquement avant la prochaine réunion.

M. Davey a toutefois discuté des problèmes au niveau du sport proprement dit et a précisé qu'ils devaient être résolus de façon équitable.

Il a mentionné entre autre problèmes ceux de la différence marquée dans les assistances de certaines équipes en comparaison d'autres; la division de la ligue en deux circuits séparés avec cinq équipes appartemant à un seul propriétaire dans l'Est; le besoin de plus de revenus et l'infiltration constante du football américain au Canada via la télévision.

Se rapportant à la division de la ligue canadienne en deux conférences, le sénateur Savey a clairement laissé entendre qu'il favorisait une seule ligue, précisant qu'il fallait laisser le principe des deux divisions pour maintenir la rivalité Est-Ouest.

Par ailleurs la ligue Canadienne de football a révélé la nature du programme de son assemblée annuelle à Montréal, du 22 au 24 février.

Les Conférences de l'Est et de l'Ouest auront des assemblées séparées dans la matinée du 22 et le comité d'une ligue se réunira dans l'après-midi.

L'assemblée proprement dite du circuit débutera à 9 h. 30 a.m., le 23 et le repêchage des étudiants canadiens commencera à 5 h. p.m.

L'assemblée plénière se poursuivra dans la matinée du 24.

Lewis Hoad ira vivre en Espagne

MELBOURNE, (AFP) — Le tennisman professionnel australien, Lewis Hoad, a annoncé aujourd'hui à Melbourne qu'il quittait l'Australie à la fin du mois d'avril pour s'installer dans une petite ville de 3,000 habitants, au sud de l'Espagne, Fuengirola. Dans cette petite cité côtière, entre Malaga et Gibraltar, Lewis Hoad compte ouvrir une école de tennis.

Il sera évidemment accompagné de sa femme et de ses trois enfants.

Ne dis pas tes peines à autrui ; l'épervier et le vautour s'abattent sur le blessé qui gémit.

Proverbe arabe

Ruffing au Temple de la Renommée

NEW YORK, (UPI) — Charles (Red) Ruffing, une ancienne étoile chez les lanceurs de la ligue Américaine qui a gagné 273 matches en 22 saisons, a été élu aujourd'hui au Temple de la Renommée du baseball lors d'un scrutin spécial organisé par l'Association des chroniqueurs de baseball des Etats-Unis.

Maintenant âgé de 61 ans, Ruffing, demeurant à Cleveland, a reçu 266 votes sur un total de 306, soit 87 pour cent des votes. L'ancien champion frappeur de la ligue Nationale, Joe Medwick, venait en deuxième place avec 248 votes. Le commissaire William Eckert, du baseball, a annoncé la nouvelle.

Un scrutin éliminatoire fut nécessaire lorsque aucun candidat ne reçut les 75 pour cent requis, soit 229 votes. Ruffing et Medwick étaient à 7 votes près de l'objectif nécessaire, tandis que l'ancien receveur des Dodgers de Brooklyn, Roy Campanella, venait en troisième place, à 15 votes du total nécessaire.

Campanella a fini troisième avec un total de 170 votes.

Le défunt Branch Rickey et l'ancien champion de la ligue Nationale au bâton, Lloyd Waner, avaient été élus au Temple de la Renommée par un comité spécial des vétérans, le mois dernier.

Ruffing débuta dans les majeures en 1924 en jouant huit matches avec les Red Sox de Boston, mais son record n'indiquait ni défaite ni victoire. L'année suivante il était dans les majeures pour y demeurer.

C'est surtout avec les Yankees toutefois que Ruffing devait connaître de grands succès durant 14 saisons, obtenant des fiches de 15-8, 20-12, 20-7, 21-7 et 21-7, de 1936 à 1939.

Dans les séries mondiales il obtint un record de 7-2 en participant à 10 rencontres.

Joe Medwick déçu...

ST. LOUIS (UPI) — Apprenant qu'il n'avait pas obtenu suffisamment de votes pour être porté au Temple de la Renommée du baseball, Joe Mediwck, âgé de 55 ans, n'as pas caché sa déception.

"Je suis grandement désappointé, mais que puis-je faire ?

"Je suis heureux que Charley Ruffing ait été élu; ça en fait au moins un."

Puis il ajoutait : "Je ne perds pas espoir. J'espère qu'un de ces jours, je serai élu ... avant que je meure."

Le Rallye des Neiges les 25-26

L'édition 1967 du Rallye des Neiges, la plus importante compétition du genre à être courue entièrement au Québec cette année, aura lieu les 25 et 26 février prochain.

La plupart des meilleurs rallyeurs de l'est du Canada et des Etats-Unis ont déjà fait savoir leur intention de participer à cette 9e reprise annuelle de la classique, qui aura une longueur de plus de 700 milles et une durée totale de près de 24 heures.

Le Rallye des Neiges est l'un des rares événements à compter pour l'attribution du championnat national de rallyes organisé par le Canadian Automobile Sport Club, l'organisme qui régit les sports automobiles au Canada.

Son but est de mettre à l'épreuve l'adresse et l'endurence des pilotes, l'habileté des navigateurs et la résistance des automobiles qui devront affronter les rigueurs de l'hiver canadien sur une multitude de petites routes secondaires, pavées ou non et de petites routes concessionnaires gravelées.

Tout comme l'an dernier, l'épreuve se déroulera en majeure partie dans la région des Cantons de l'Est, où, la neige se fait particulièrement abondante et où les nombreuses routes dans les montagnes, sinueuses et, pour la plupart, recouvertes de glace, offriront un défi de taille aux compétiteurs.

Le départ sera donné à 10 h. du matin, le samedi 25 février, à l'angle des rues Windsor et William, à Montréal, devant le garage de la Brasserie Dow, qui commandite le rallye. La première voiture devrai atteindre la ligne d'arrivée le lendemain, dimanche, vers les 7 h. 30 du matin. Cette ligne d'arrivée sera située à l'hôtel Grand Motor, sur la route 2B, à Saint-Laurent (angle de la Montée de Liesse et de Côte-de-Liesse).

Le gagnant du trophée Laverdure connu samedi

Tous les clubs de tennis de la province sont cordialement invités à se joindre au groupement organisé du tennis en assistant à l'assemblée générale annuelle de l'Association de lawn-tennis de la province de Québec qui sera tenue samedi à deux heures, au club de tennis Monkland, 4225 avenue Royal, Montréal. Robert Bédard, de Sherbrooke qui vient de se mériter une médaille d'or à l'épreuve des champions, organisée par la Commission du Centenaire, à Ottawa, présidera cette importante assemblée, qui est la 67e annuelle.

Le trophée Laverdure attribué au joueur le plus amélioré de la province durant la dernière saison, sera présenté au vainqueur au cours de l'assemblée. Ce trophée toujours convoité a été présenté à l'Association par Lucien Laverdure en 1957 alors remporté par Sieglinde Boeck; suivie de Mariette Laframboise en 1958; François Godbout en 1959; Rolland Godin en 1960; Andrée Martin en 1961; Keith Carpenter en 1962 et 1963; Tom Gavin en 1964 et de nouveau par Andrée Martin en 1965. Le vainqueur est choisi par les rédacteurs sportifs de la presse, de la radio et de la télévision et celui de 1966 qui est attendu avec impatience sera connu samedi.

L'ordre du jour de l'assemblée comprendra en outre le rapport du président, le rapport du secrétaire-trésorier honoraire, les rapports des présidents de comités; l'approbation des classements; présentation de prix aux vainqueurs de l'inter-club, élection du nouveau conseil, choix du comité de nomination et nomination du vérificateur. Certains amendements seront apportés pour approbation.

Soyez à la page... à prix raisonnable! Roulez Pontiac.

Roulez Pontiac, c'est une voiture qui offre tellement d'avantages, par ses brillantes performances comme par son prix raisonnable, et, surtout, par sa valeur supérieure. Certains ne savent pas qu'on peut se procurer une Pontiac au prix le plus modique pour une grosse voiture; c'est une erreur que l'on commet facilement car la Pontiac n'a certainement pas *l'aspect* d'une voiture de prix modique et elle n'est certainement pas construite comme une voiture de prix modique. La qualité Pontiac ne tolère aucune restriction. C'est en ceci que réside le secret de la valeur supérieure de la Pontiac: soin apporté au confort et à la facilité d'usage; intérieurs attrayants; suspension entièrement à ressorts à boudin d'une moelleuse douceur de roulement et sièges moulants très confortables; transmission parfaitement assortie au moteur donnant les accélérations voulues au *moment* voulu. Voilà ce que nous appelons la qualité Pontiac.

Quand on obtient une telle voiture à prix si modique, on peut se permettre de satisfaire son goût d'équipements de luxe livrables sur demande. Pour un petit supplément de prix, vous pouvez bénéficier des avantages d'un volant inclinable en 7 positions, du dégivrage de la glace arrière ou du magnétophone stéréo d'une merveilleuse musicalité. Rendez-vous sans tarder chez le concessionnaire Pontiac pour voir les prix de ces voitures. Leur modicité vous surprendra.

GM
SYMBOLE D'EXCELLENCE

Moteur Strato-Flash de 195 CV, le V8 standard de toutes les Pontiac et l'un des cinq magnifiques moteurs Pontiac.

Système de freinage à deux maîtres-cylindres — un des nombreux équipements de sécurité standard dans toutes les Pontiac.

Comptez sur Pontiac pour obtenir le meilleur en tout!

Sedan sport Pontiac Grande Parisienne avec revêtement de pavillon en vinyle livrable sur demande.

Voyez votre concessionnaire Pontiac

P-6673F

Concessionnaires autorisés PONTIAC dans le Grand Montréal :

PARKWAY PONTIAC LTD. — 3500 ouest, rue Jean-Talon — 739-2291

ROCHELEAU AUTOMOBILE LTEE — 11251 est, rue Notre-Dame — 645-1651

SANGUINET AUTOMOBILE LTEE — 1965 rue LaFontaine — 524-3761

WILHELMY AUTOMOBILES LTEE — 4833 boul. St-Laurent — 288-0186

GARAGE BERTRAND LIMITEE — 15538 O., boul. Gouin, Ste-Geneviève-de-Pierrefonds — 626-3981

HARLAND AUTOMOBILE LTEE — 955 boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval — 631-2051

JARRY AUTOMOBILE INC. — 1068 boul. des Laurentides, Pont-Viau — 669-2681

OMER BARRE VERDUN LIMITEE — 5987 avenue Verdun, Verdun — 768-2551

VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTEE — 375 boul. Labelle, Chomedey — 631-2533

ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE — 155 ouest, rue St-Charles, Longueuil — 674-4924

BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE — 7085 boul. St-Laurent — 279-7321

MID-TOWN MOTORS LIMITED — 1395 ouest, boul. Dorchester — 866-9961

MONTREAL BUICK LTD. — 4026 ouest, rue Ste-Catherine — 937-6342

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	1000	11½	11⅜	11½
Algoma	—	15¼	25¼	—
Alliance	700	135	130	135
Alcan	1100	35⅜	34¾	34¾
Alcan 4¼	—	43	42½	—
Anglo C	100	10⅜	10⅜	10⅜
AngT 265	—	45¼	44	—
ArgC P	100	11½	11½	11½
Asbestos	—	23½	23½	—
Stl Sug	1400	9¼	9⅛	9¼
Atl Sug	—	19½	19½	—
Bq CN	—	54½	54½	—
Bq d'Epar	100	13¼	13¼	13¼
Bq Imp	25	65⅜	65⅜	65⅜
Bq Mont	1225	61¼	60¾	61¼
Bq N-E	—	69	68¾	—
Bq PC	50	42	42	42
Bq Roy	150	74¼	74¼	74¼
Bq Tor	—	62⅝	62⅝	—
Bell Phone	775	49	48⅞	48⅞
BowMer pr	50	50	50	50
Brazil	1000	9⅞	9⅞	9⅞
BA Oil	900	36⅛	36	36
BC Forest	—	23½	23¼	—
BC Phone	300	62	62	62
Brinco	1500	420	420	420
CAE	—	9⅜	9¼	—
Cal Pow	—	24	24	—
C Pow 5.40	—	105½	105½	—
Can Cem	100	40½	40½	40½
Can Cem pr	150	25	25	25
CD Sugar	1000	23	23	23
Can Iron	500	20½	20½	20½
Can Malt	1000	21¾	21¾	21¾
CSL	—	34	33⅞	—
CSL Pr	400	5½	5½	5½
C Brew	1300	7¼	7⅛	7¼
C Chem w	—	565	550	—
C Hydroc P	1000	16	16	16
CIL	100	18⅝	18⅝	18⅝
CI Pow	1000	33½	33½	33½
CI Pow	—	17¼	17¼	—
C Marconi	300	5¼	5¼	5¼
CPR	400	63¼	63¼	63¼
C Pfina	—	11¾	11⅜	—
Bathurst P	—	29⅞	29⅞	—
Central Del	100	12¼	12¼	12¼
Chemcell	2300	13⅜	13¼	13¼
Chrysler	—	42	42	—
Col Cell	—	5½	5½	—
Col Cell Pr	—	20	20	—
Cons Paper	375	42⅞	42¾	42¾
Cons Text	200	8½	8½	8½
Cons-Pop	200	10⅛	10⅛	10⅛
Corby A	—	26¾	26½	—
Coronation	—	165	165	—
Couvrette A	—	475	475	—
Crush Int	—	12⅜	12	—
Denison	100	54	54	54
Dist Seag	3200	37½	37¼	37¼
Dome Pt	200	46½	46½	46½
D Bridge	200	19⅛	19	19
Do Fasco	—	21¾	21⅛	—
D Glass	—	12	12	—
Dosco	100	9⅜	9⅜	9⅜
D Stores	500	19¾	19¾	19¾
Domtar	100	18⅛	18⅛	18⅛
Domtar p	—	18½	18½	—
D Text	2325	30½	30⅜	30½
Donohue	—	8½	8⅜	—
Du Pont	525	37½	37½	37½
Eddy Match	—	32½	32½	—
Enamel A	100	5½	5½	5½
Fin Colec	—	5	5	—
Falcon	—	90	90	—
Fam Play	475	36	35½	35½
MFr Pete	—	435	435	—
Glengair	1100	180	175	175
GL Paper	1125	25	25	25
Hawk Sidd	—	460	4450	—
Hollinger	400	25¾	25¾	25¾
Home (A)	100	23¼	23¼	23¼
Home (B)	—	24	24	—
Horne Pf	—	280	280	—
Hud Bay M	200	66½	66½	66½
HBC	100	16⅞	16⅞	16⅞
Husky (C) pr	50	57½	57½	57½
Imp Oil	800	60⅜	60⅜	60½
Imp Tob	200	14⅜	14⅜	14⅜
Ind Accep	600	24⅜	24¼	24¼
Inglis	—	9¾	9¾	—
Int Nickel	300	95⅞	95¾	95⅞
Int Util	600	28	28	28
Inter Pl	—	31	31	—
Int Util P	—	91½	91	—
Jamaica PS	1700	11	11	11
Labatt	—	22⅛	22⅛	—
Laur Fin	1600	5⅛	5	5⅛
Loblaw (A)	—	8¾	8¾	—
Loblaw (B)	—	9⅛	9⅛	—
Loeb M	500	12½	12⅜	12⅜
!MacKinn	—	15½	15½	—
MacLaren	4600	23	23	23
MacLe H	—	38½	38½	—
MacMil	200	27½	27¼	27½
Marit Tel	400	23½	23½	23½
Massey F	3600	27¼	27	27¼
McAllist	100	7¼	7¼	7¼
Miron	—	51½	51½	—
Molson A	—	20¼	19⅞	—
Molson B	—	21	21	—
Mtl Loca	500	16	16	16
Mtl Trust	100	16	16	16
Moore Co	75	94	94	94
MorseR A	—	22½	22½	—
MorseR B	—	20½	20½	—
Murphy O	3850	28½	28½	28½
Mussens	—	7¼	7¼	—
Nat Trust	—	18¼	18¼	—
NB Tel	900	16½	16½	16½
Noranda	300	59⅛	58¾	59⅛
North C Gas	200	13⅜	13⅜	13⅜
NS LP	100	10¼	10¼	10¼
Ocean Fish	—	9⅛	9⅛	—
Oglivie	300	13½	13½	13½
Pac Pete	—	11⅜	11⅜	—
Phillips C	100	44½	44½	44½
Placer	—	33	33½	—
Pow Corp	800	11¼	11¼	11¼
Price	2700	13⅜	13	13
QN Gas	900	10⅛	10⅛	10⅛
QNG Pr 5.40	1500	4	4	4
Que Phone	—	18½	18½	—
Rio Algom	100	24¾	24¾	24¾
Rio Alg Pr	—	98½	98½	—
Rothmans	575	27⅞	27½	27⅝
St-L Cem (A)	—	27	27	—
Salada F	200	10⅛	10⅛	10⅛
Scott LaS	—	15	14¾	—
Shell Can	1125	25¼	25	25¼
Shell I pr	—	28¼	28	—
Shell I w	—	880	870	—
Simpsons	—	29	28⅞	—
Soc GF	—	5	5	—
Segemines	—	11⅜	11⅜	—
Southam	50	37½	37½	37½
Steel Can	1900	23	22½	22½
Steinbg (A)	100	19½	19½	19½
Texaco Cn	1700	24	23⅝	24
T Grp A	—	10	9⅞	—
Tr C Cp	500	8	8	8
Tr C p	—	27½	26⅞	—
Tr C PL	50	48¼	48	48
TrCP	—	8½	8½	—
Tr Mt Pf	—	17¾	17¾	—
Triad Oil	300	205	205	205
Wk GW	200	32¼	32¼	32¼
W & Kp	1000	6	6	6
Weldwd	—	9½	9½	—
W Coast T	1500	27¾	27¼	27¾
W Pc Pd	—	5¼	5¼	—
Weston A	200	20¼	20¼	20¼
Weston B	1000	22	22	22

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
⅜Agassiz	1500	23	23	23
Alscope	1500	152	150	150
Ameranium	5000	2½	2½	2½
Am Metro Ent	1000	175	175	175
Anthonian	—	11	11	—
Arno	16500	6½	6	6
Augustus	—	44	44	—
Bateman	9000	9	9	9
Black Hawk	1000	95	95	95
Balck River	—	11	11	—
Blue Bon	210	335	330	335
Bruce Presto	2000	7	7	7
Bruneau	—	17	17	—
Burnt Hill	9100	39	38½	39
CI Inv Tr	—	27	27	—
Cannon Mines	1000	29	29	29
Carbec	220500	84	80	84
Cartier-Que	2000	7	7	7
Cassiar	430	16	16	16
Cassidy's	—	370	360	—
CSR dts	5625	40½	40½	40½
Cessland	900	150	150	150
Chemalloy	5400	145	142	145
Chipman	1000	20	20	20
Coastal M	2000	9½	9½	9½
Comm. H.&M.	—	46	46	—
Commodore	—	110	110	—
IC Manitoba	—	26	25	—
C Mogador	5000	15	15	15
C Virginia	5000	67	66	66
Cop-Man	5000	35½	35½	35½
Crownbridge	500	19	19	19
Denault (A)	200	8½	8½	8½
Devil's Elbow	500	27	27	27
Dolsan	2000	17	17	17
Dom Exp	3000	14½	14½	14½
D Oilcloth	—	18	18	—
Dumagami	—	41	41	—
Duvan	—	10	10	—
East Sull	—	600	600	—
East Vent	1000	13½	13½	13½
Empire M	—	10	10	—
Equity E	—	61	61	—
Fab Met	1000	12	2	12
Fano	1000	6	6	6
Fidelity	1000	40	40	40
FT Rellan	1000	30	30	30
Fox Lake	—	12	11	—
Futurity	2500	35	35	35
Garney	—	34	34	—
Ghislau	—	8⅜	8½	—
Glen Lak	7100	179	174	174
Grt W M	1000	72	70	72
Grissol	2000	230	230	230
Guard M	—	17	17	—
Imbrex	—	475	425	—
Inspiratn	—	185	180	—
Int Atlas	1500	30	30	30
Int Norvalie	3000	13	13	13
Iso	&	180	180	—
Jockey	200	390	390	390
K Desmond	—	18	18	—
K Anacon	—	145	145	—
Kodiac Pet	12400	145	145	145
Kontiki	1500	8	8	8
Lb Accp	—	325	325	—
Labrador	100	29¼	29¼	29¼
Laduboro	—	56	56	—
Lambt A	—	17	17	—
Lamont A	—	14	14	—
Lemieux Cop	—	24	23½	—
Lingside	—	4	4	—
Louanna G	—	23	22½	—
McKinney	1000	10½	10½	10½
Merc Chp	—	6½	6½	—
Midepsa	1350	245	240	240
Min Ore	—	17½	17	—
Miro Mines	—	10	10	—
Moly Hill	—	9	9	—
Monpre	—	6	5½	—
Mt Costg	—	20	19	—
Mt Pleast	500	14½	14½	14½
Mt W Ir	—	28½	28½	—
Muscocho	3500	31½	29	29
Native Min	—	14	14	—
N Formq	—	3½	3½	—
Nocana	—	5	5	—
NA Asbest	—	8½	8½	—
NA Rare M	500	25½	25½	25½
NW Canl	—	8½	8½	—
Opem Ex	500	14	14	14
Opemiska	100	11⅞	11⅞	11⅞
PA Inv	—	375	375	—
Patino	—	960	955	—
Pat Silver	6500	29	27	27½
Paudash	—	5½	5½	—
Peace Riv	—	815	790	—
Pennbec	8000	12½	11	11
Peso S	—	85	85	—
Phoenix O	200	280	280	280
Pine Ridge	1000	20	18	18
Prime Potash	9500	13½	13	13
Provo G	1000	535	535	535
Q Cobalt	200	210	210	210
Queenston	—	10	10	—
Rancheria	4000	22	21⅜	21½
Ranger O	—	260	255	—
Rexspar	4000	6½	6	6
RA Pete	100	124	124	124
Rusty L	1000	7	7	7
St-L Cul	—	165	150	—
St Lucie	6000	13	13	13
Spawe	1000	8	8	8
Seaway H	—	5¼	5	—
Select F	100	240	240	240
Silver Re	1000	15	15	15
Silver Su	3000	10	10	10
S Dufault	—	11½	11	—
Spartan Air	20700	85	79	85
Stairs Ex	—	12	12	—
Std Gold	—	17	17	—
Sturgeon	700	53	53	53
Sullivan	200	395	395	395
Suptest P	—	21⅝	21½	—
Subeo	7500	70	70	70
Tache	—	8½	8½	—
Talisman	1000	35	35	35
Tlb Expl	—	4	4	—
Trsterre	—	18½	17½	—
U Asbestos	1400	305	305	305
U Corp (B)	1000	11¾	11¾	11¾
Un Obalski	2500	23	23	23
V Der Hout	200	440	440	440
Waite Dufault	1000	34	33	33
Westburne	—	175	170	—
Westairs	—	9	9	—
West Hill	—	32	30½	—
West Tin	2500	22	22	22
Wisconsin	500	18	18	18
Woodf (A)	—	6⅛	6⅛	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 15 fév.	162.28	138.79	120.86	153.85	119.74
Clôture — 14 fév.	162.59	139.19	120.32	154.08	120.08
Haut — 1967	162.59	139.21	120.96	154.08	122.23
Bas — 1967	148.99	120.00	109.72	141.48	104.93

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

(16 février, à midi)

GOUVERNEMENT DU CANADA

	Achat	Vente
4¼ 1er oct.	1967 99½	100
2¾ 15 juin	1968 96¾	97½
5 1er oct.	1968 99¾	100¼
5¾ 1er oct.	1969 101½	102¼
5 1er juin	1971 99¼	99¾
5 1er juil.	1970 99¼	99¾
4¼ 1er sept.	1972 94	99¾
5 1er oct.	1973 97½	98¼
5½ 1er aout	1980 98¼	99
5½ 1er oct.	1975 99	100
3¼ 1er juin	1976 82¼	83¼
4½ 1er sept.	1983 86¾	87¾
5¼ 1er mai	1990 95	96
5¾ 1er sept.	1992 101	102
5½ 1er oct.	1969 100¾	101¼
CNR 2¾ 15 sept.	1969 94¼	95
CNR 5½ 15 dec.	1971 100	101
CNR 4 1er fev.	1981 83¼	84
CNR 5¾ 1er jan.	1985 100	101
CNR 5 1er oct.	1987 91	92

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC Elec 5¾ avr.	1991	93	94
Man H 6¼ 1er oct	1986	101	102
N Brwk 6¼ juil.	1988	95¼	96¼
Ont Hy 15 juil.	1988	100¾	101¾
Ont 5¾ 1er mars	1986	98	99
Que 6½ 1er oct.	1991	100¾	101¾
Q. 6½ 1er oct.	1978	99¾	100¾
Que Hy 6 15 nov.	1979	96	97
Q Hy 6 15 juil.	1990	95	96
Sask 6¼ 1er oct.	1986	101½	102½
Terreneu 6¼ juin	1991	95	96

MUNICIPALITES

Mont 1er jan.	1992	102	103½
Van 5½ 15 dec	1980	92½	93½
Tor Met 6½	1986	101¼	102¼

CONVERTIBLES

Can Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina ½	1972	87	89
Inland NG 5½	1977	91	—
Lab Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¼	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	94	96
W'Coast x-c'pon 5½	1988	103	105

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	98½	99½
Algoma Steel 5¼	1978	90	92
Alum of Can 4½	1973	90	91
BP Tanker 5¼	1985	97	99

dividendes

	Taux		Paiement	Enrs.
British American Bank Note	$0.50	tr.	15-3-67	28-2-67
Canada Permanent Mortgage Corp.	$0.13	tr.	1-4-67	15-3-67
Columbia Cellulose ($1.20 c. priv.) (X)	$0.30	tr.	31-3-67	17-3-67
Eddy Match Co. (ord.)	$0.50	tr.	31-3-67	18-3-67
Fruehauf Trailer Co. of Canada	$0.75	—	17-3-67	27-2-67
Hugh Russel & Sons (ord.)	$0.20	tr.	1-3-67	24-2-67
Loblaw Groceterias (B 1er priv.)	$0.40	tr.	15-4-67	15-3-67
Normetal Mining Corp.	$0.09	int.	15-3-67	24-2-67
Quemont Mining Corp.	$0.25	int.	15-3-67	24-2-67
Robonson Little & Co. (ord.)	$0.20	tr.	31-3-67	15-3-67
Silknit Limited (ord.)	$0.10	tr.	15-3-67	1-3-67
id. (5% priv.)	$0.50	tr.	31-3-67	1-3-67
Trans-Mountain Oil Pipeline	$0.25	tr.	31-3-67	3-3-67

(X)—Reprise et correction du divid ende publié les 15 et 16 février.

Devises étrangères

Source : Banque Can. Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.2722
Angleterre	Livre	3.0206
Argentine	Peso	.0045
Australie	Dollar	1.21
Autriche	Schilling	.0419
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.00049
Chili	Escudo	.2161
Danemark	Couronne	.1561
Espagne	Peseta	.0181
France	Franc	.2184
Hollande	Florin	.2993
Italie	Lire	.001729
Japon	Yen	.002934
Mexique	Peso	.0865
Etats-Unis	Dollar	1.001/16
Norvège	Couronne	.1511
N.-Zélande	Livre	3.0106
Pérou	Sol	.0405
Suède	Couronne	.2092
Suisse	Franc	.2492
Tchécoslovaquie	Couronne	.1505
Venezuela	Bolivar	.2410

La malice d'un esprit grossier est souvent plus dangereuse que les finesses d'un homme d'esprit.

Baron de Grimm

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 50.5, A-gros, 46.3, A-moyens 39.4, A-petits 36.2.

Beurre : arrivages courants 92 points 58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole 61.

Fromage : livré à Montréal, cire, arrivages courants québecois blanc en gros 42½ ; coloré 42¾

Pommes de terre : prix de gros Québec no 1 en sacs de 50 livres, N-B $1.05 à $1.10 les 50 livres; .28 à .29 les 10 livres ; I.-P.-E. $1.95 les 75 livres ; $1.40 les 50 livres ; .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé procédé par vaporisation no 1 en sacs 18 à 19½, procédé par rouleau no 1 en sacs : 17 à 18, autre catégorie pour nourrissage 15 à 16. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 13 à 14. Poudre de petit lait, 4 à 4½ cents.

du parquet de la bourse

Séance inégale et ferme à Montréal

La tendance inégale des cours qui prédomine à la **Bourse de Montréal** depuis quelques séances continue de se manifester dans un marché plus ou moins actif cet après-midi.

Toutes les fluctuations en hausse comme en baisse, demeurent étroites et mixtes sauf dans le cas de Dome Pete, la vedette de la séance de mercredi, à Montréal et Toronto.

Dome s'élève de 1½ à 46½ après avoir marqué une avance de 2⅝ à 45 la veille, mais par rapport à sa clôture de la veille à Toronto, son cours est en baisse de 1 à 46½.

Ailleurs parmi les principales fluctuations, Texaco hausse de ⅝ à 24 de même que MacLaren Power & Paper à 23 sur une transaction spéciale de 4,400 actions. Phillips Cables qui avait gagné 1¼ à 45 mercredi fléchit de½ à 44½. Hollinger progresse de ⅝ à 25¾, Inco de ¾ à 95¾, Denison Mines perd ½ à 54 et Famous Players à 35½ et Power Corp. à 11¼ fléchissent de ¼ respectivement.

Au secteur industriel à la Bourse Canadienne, Kodiak Pete gagne 5 cents à 1.45, Denault ⅜ à $8½ et United Corporation B ¼ à 11¾. Les minières sont peu actives; Carbec gagne 3 cents à 84 cents et Burnt Hill en gagne 2½ à 39 cents.

* * *

L'irrégularité des cours continue de dominer à **Wall Street** cet après-midi. Le marché demeure assez actif.

L'indice industriel Dow Jones s'inscrit en baisse de 1.45 à 854.34, et la moyenne des 60 titres compilée par la Presse Associée est en hausse de .1 à 318.1.

La tendance reste légèrement en hausse parmi les valeurs les plus actives quoique décousue. Sperry Rand dans ce groupe est la plus active et gagne près de 1 point. American Telephone qui rapporte des revenus record s'inscrit légèrement en hausse.

Ailleurs sur la liste, IBM perd environ 7 points tandis que Xerox et Polaroid en perdent environ 2 chacun.

* * *

A **TORONTO**, Dome Pete qui avait gagné mercredi 5 points à 47½ recule de 1¼ à 46¼ après qu'un représentant de la compagnie eut déclaré que les rumeurs qui circulaient à Toronto concernant l'offre d'achat qui aurait été faite par des compagnies américaines était fausses. Ailleurs dans ce secteur, Scurry-Rainbow fléchit de ¾ à 20 et Banff et Central Del Rio fléchissent de ⅛ respectivement.

Les industrielles sont nettement plus faibles. Corhy's perd 1¼ à 25½. Alcan et Inco perdent ¾ chacune à 34¾ et 95¾ respectivement.

* * *

LONDRES. (Reuter) — La tendance était irrégulière, aujourd'hui, à la Bourse de Londres.

Imperial Chemical Industries a réalisé un gain de 4½. Parmi les autres meneurs. EMI a été ferme et Rank Organization s'est amélioré par suite de projets de télévision en couleur.

Les valeurs de premier plan, d'abord en hausse, se sont ensuite effritées à cause d'un manque d'appui soutenu.

NEWYORK

par la PRESSE CANADIENNE

ACF Ind	400	45⅞	45¾	45¾ — ⅛
Address	6100	55¾	54½	54½ — ⅞
Admiral	8300	35½	35	35 — ¼
Alcan Al	3900	32⅜	32¼	32⅜ — ¼
Allegany	1000	10¼	10⅛	10¼
Allis Ch	3300	26¼	26	26 — ⅛
Amerada	4300	86⅜	88	88⅜ — ¾
Am Cyan	10100	32	31¾	31⅞ + ¼
Am Can	2000	47⅞	47⅜	47⅞ + ¼
Am Mot	5500	8¾	8½	8¾ + ⅛
Am Smelt	2600	65⅜	64⅞	65¼ — ¼
Am Std	4400	20½	20⅜	20½
Am Tel T	22400	58⅜	58⅜	58½
Am Tob	2700	34⅜	34	34¼ + ⅜
Amsted	4000	50	49⅝	50 + ½
Ancnda	2600	89⅛	88½	89⅛ + ¾
Armco Stl	1600	56⅜	56	56 — ¼
Armstg CK	8400	53¾	53⅜	53¾ + ⅜
Avco Corp	11900	31⅜	31¼	31¼ — ⅛
Armstg CK	8400	53¾	53⅜	53¾ + ⅜
Avco Corp	11900	31⅜	31¼	31¼ — ⅛
Babcock	2600	39⅝	39⅜	39½ + ⅛
Bell How	4800	61¼	60¼	60¼ —1¼
Beth Stl	6300	37	36½	36⅝ — ⅜
Boeing	12500	68⅞	67½	67½ —1½
Borden	3500	35¼	35	35⅛ + ⅛
Borg War	2100	42½	42	42¼ — ¼
Bos Edis	900	41⅞	41¼	41¾ + ¾
Brunwk	13000	10¾	10½	10⅝
Bos Edis	900	41⅞	41¼	41¾ + ¾
Brunwk	13000	10¾	10½	10⅝
Bucy Erie	2200	28½	28¼	28¼ — ⅜
Burl Ind	1500	35⅛	34⅜	34⅞ + ⅛
Burrghs	4000	94⅜	93¼	93½ +1⅛
Calumet	2100	41¾	41⅛	41½ + ⅜
Can Sou Ry	6500	ETAO¼	ETAO¼	ETAOI
Can Dry	400	25	24¾	25 + ⅜
Can Sou Ry	6500	54⅛	53⅜	54 — ⅜
Cdn Brew	200	6¾	6¾	6¾
Case Ji	2800	21⅜	21⅛	21⅜ — ⅛
Cater Tr	1600	38⅞	38½	38⅞ — ⅛
Celanese	5500	54	53⅜	54 — ⅜
Ches Ohio	200	68⅜	68⅜	68⅜
Chrysler	27900	39⅜	38⅞	39⅜ + ⅜
Cities Sv	3600	47¼	46⅞	47⅛ — ⅜
Clark Eq	200	24¼	24¼	24¼ — ½
Clevite	300	46⅜	46	46 — ½
Clark Eq	200	24¼	24¼	24¼ — ½
Clevite	300	46⅜	46	46 — ½
Coca Cola	900	95½	95	95½
CBS	6700	68	67⅜	68 + ⅜
Coml Solv	5100	30¾	30	30 — ¼
Com Sat	2100	53¾	53	53¼ — ¼
Con Edis	3300	34⅛	33⅞	33⅞
Container	1100	30	29⅞	29⅞ — ⅛
Cont Can xd	1400	45⅞	45⅜	45⅞ + ⅜
Cont Oil	1800	73¼	73½	73¾ + ⅛
Control D	18800	48	46¾	46¾ —1
Copw Stl	500	28⅜	28½	28½ — ⅜
Corn Pd	3100	50	49¾	50 + ⅞
Cr Zell	1200	48½	48⅜	48½ + ¼
Cruc Stl	600	25½	25¼	25⅜ + ⅛
Curtiss Wr	2200	23⅜	22½	22⅝ — ⅞
Deere	1800	70	69¾	69¾
Det Stl Cp	2800	15⅜	15⅛	15⅛ — ⅛
Dome M	800	40	39⅝	40 + ⅞
Douglas	12800	58⅜	57⅝	57⅝ + ⅜
Dow Chem	2700	72¼	72	72¼ + ⅛
du Pont	5300	158¾	157¼	158
East Kod	3300	139¾	138¾	138¾ —1
Eaton Yt	2400	23⅜	28¼	28⅜ + ⅛
El Pas NG	2800	20¼	20	20
Essex Wire	1700	54⅞	54½	54½ + ⅛
Evershp	2600	22⅜	22	22 — ⅛
Firestn	3000	48¼	47¾	47¾ — ⅛
Ford Mot	630 0	48½	48¼	48⅜ — ⅛
Frueh Tra	3600	29⅞	29¼	29½ — ⅜
Gen Dyn	9800	55⅛	54⅝	55 + ⅛
Gen Elec	11200	87¼	86¾	86¾ — ⅜
Gen Fds	1000	73⅜	73	73⅜ — ⅛
G Instru	9700	55¾	54⅝	55⅜ + ⅛
Gen Mills	700	59½	59¼	59¼ — ¼
GMC	18200	75⅜	74⅞	75¼ + ⅜
Gen P C	500	13½	13⅜	13½ + ⅛
Gen Prec	2200	68	67	67⅛ — ⅞
G Tel El	12400	50	49¾	50 + ¼
Gen Tire	12400	35⅝	34	34¼ +1¼
Ga Pac	10300	47¾	46⅛	47¾ +1¼
Glidden	1700	20½	20⅜	20½
Goodrich	1100	64⅜	64	64 + ⅜
Goodyear	6200	45⅜	44⅜	44¾ — ⅜
Granby	1200	38⅞	37¾	38⅞ +1½
Grand Un	100	19⅞	19⅞	19⅞ — ⅛
Gt A P	2500	33⅞	33½	33½ + ⅛
Gt Nor Ry	300	58¾	58½	58½ — ⅜
Gulf Oil	4600	63½	63¼	63⅜ + ¼
Heinz	400	34⅞	34⅜	34⅞ + ⅜
Homstk	1400	40⅞	40⅜	40⅜ — ½
Honeywel	2200	79	78¼	79 + ⅝
IIICt Ind	1400	84⅛	84	84 — ⅛
Ing Rand	2200	42½	42⅛	42½ + ¼
Ins No Am	1500	86

DISPARU

Un homme de 44 ans, M. Henri Paquette, du 232 rue Champêtre, à Montréal-Est, est disparu depuis le 6 février. Aperçu pour la dernière fois à l'intersection des rues Ste-Catherine et Préfontaine, à Montréal, il portait une casquette noire, un pantalon vert et un coupe-vent vert pâle le jour de sa disparition. Il mesure 5 pieds, 8 pouces et pèse 165 livres. Toute personne pouvant aider à le retrouver est priée de communiquer avec le détective G. Allard, de la Sûreté de Montréal-Est, tél. 645-8851.

Saisie de 29,400 billets de loterie

Un lot de 29,400 billets et de talons de billets de loterie irlandaise, représentant une somme de $102,900, a été saisi dans une automobile interceptée à l'intersection du Chemin de la Reine-Marie et du boulevard Décarie, durant la nuit de mardi, par des agents de l'Escouade de la moralité de la section "nord" de Montréal.

Commandés par le sergent Maurice Chartrand, les policiers ont également appréhendé un individu de 48 ans, Maurice Noiseux, qui serait un spécialiste du domaine des loteries dans la région métropolitaine.

L'inventaire de la "marchandise" saisie se décompose comme suit : 13,800 talons de billets présumément vendus pour un montant de $48,300, et 15,600 billets invendus.

En décembre 1965, la rafle la plus fructueuse jamais effectuée au Canada avait permis aux policiers montréalais de mettre la main sur 5 milions de billets de loterie.

Nouveau projet de loi de Johnson contre le racisme en matière de logement

WASHINGTON. (AFP) — Le président Johnson a envoyé hier soir au Congrès plusieurs projets de loi consacrés à la lutte contre la discrimination raciale dans le logement, l'emploi et la sélection des jurys à peu près analogues à ceux qui avaient été rejetés par le Sénat l'an dernier.

La seule différence notable est intervenue dans le domaine du logement, où M. Johnson, au lieu de proposer une mesure générale applicable immédiatement, suggère cette fois une loi qui serait applicable en trois étapes successives : sur une base purement volontaire cette année, devenant partiellement obligatoire l'an prochain dans la mesure où elle ne s'appliquerait qu'à une seule catégorie de logement, pour s'étendre enfin à toutes les catégories de logement à partir de 1969.

Le président propose encore une fois diverses mesures pour combattre la discrimination dans la sélection des jurys appelés à siéger dans les tribunaux fédéraux et des Etats, ainsi que pour renforcer les lois fédérales qui touchent à toute violation des droits civiques des particuliers. La loi générale d'application immédiate soumise par M. Johnson l'an dernier en matière de logement avait été tenue pour principal responsable de l'échec de l'ensemble de la législation qu'il avait proposée dans le domaine des droits civiques pour compléter les textes des lois adoptées au cours des années précédentes.

Quoique approuvé par la Chambre des représentants, son programme avait été tenu en échec l'an dernier par l'opposition au Sénat usant de la célèbre manoeuvre dilatoire connue sous le nom de "filibuster".

Le président Johnson a toutefois lancé hier un nouvel avertissement à la population noire, en soulignant que les émeutes raciales de l'été dernier avaient puissamment contribué à la défaite de son programme législatif en matière de droits civiques en 1966.

Menace d'inondation : la situation n'a pas empiré, mais demeure inquiétante

La situation n'avait pas empiré, mais demeurait inquiétante, hier soir, pour bien des citoyens de la Longue-Pointe, de Repentigny, de St-Sulpice et de Laval et du quartier montréalais de Rivière-des-Prairies, où de nombreux logements sont menacés d'inondation à la suite des embâcles formés sur le St-Laurent et la rivière des Prairies par la dernière vague de froid.

Pour au moins sept familles de Repentigny, cependant, le danger s'est déjà transformé en pénible réalité et elles ont dû abandonner hier leurs maisons en partie noyées par les eaux dont les glaces ont provoqué la montée en entravant leur écoulement vers Québec et l'océan.

Au cours de la journée d'hier, les eaux ont d'abord manifesté une hausse, puis sont redescendues pour se stabiliser au même niveau. D'autre part, la température relativement douce qui a régné hier a rendu de l'espoir aux occupants des maisons menacées ou déjà noyées, car elle pourrait hâter la dislocation des embâcles et ramener les choses à la normale.

Trois meurtres marquent le début des élections en Inde

LA NOUVELLE DELHI (AFP, Reuter) — Cinquante millions d'électeurs environ, soit un cinquième de l'électorat indien, se sont rendus hier aux urnes en cette première journée des élections législatives, qui prendront fin lundi prochain.

Quelque 2,500 candidats se disputent les 513 sièges de la Chambre basse. Des élections se déroulent simultanément pour pourvoir aux 3,500 sièges des Assemblées législatives des 15 provinces, pour lesquels se présentent plus de 15,000 candidats.

Mme Indira Gandhi, chef du gouvernement indien qui a été blessée la semaine dernière, d'une pierre à la figure, au cours d'une réunion électorale, a voté hier par correspondance.

Le dépouillement du scrutin commencera lundi soir, et les premiers résultats seront connus peu après.

Divers incidents ont marqué la première journée de ces élections. Dans l'Etat d'Andhra Pradesh, trois meurtres ont été commis depuis mardi soir, sous le mobile de rivalités politiques. L'une des victimes était un dirigeant local du parti communiste pro-chinois.

A Paratpur, localité de l'Etat de Bihar, en Inde orientale, deux personnes ont été poignardées devant le bureau de vote, à la suite d'une altercation entre une électrice et un employé du scrutin, qui a déclenché une émeute.

A Dairia, dans le district de Patna, trois bureaux de vote ont été fermés à la suite de bagarres qui ont éclaté entre des membres du parti du Congrès et du nouveau parti Jankranti.

A Sojthindian, dans l'Etat de Mysore, des bombes lacrymogènes ont été lancées par la police sur des manifestants pour les empêcher d'en venir aux mains. Dans trois autres circonscriptions de Patna, enfin, la police a tiré à blanc sur une foule de manifestants pour les disperser.

Les pompiers d'Outremont ne jouent pas à la balle-molle...

Contrairement à ce qu'a soutenu le directeur du Service des loisirs d'Outremont, M. Germain Lemieux, les pompiers de cette ville n'ont pas d'équipe de balle-molle et n'ont jamais participé à la partie du 31 août 1965 contre les employés de la brasserie Molson.

M. Lemieux a affirmé, devant la commission d'enquête formée par le conseil municipal pour étudier la façon dont le Service des loisirs a été administré depuis trois ans, qu'après cette rencontre, les joueurs avaient consommé trois caisses de bière.

C'est le président de l'Association des pompiers d'Outremont, M. Jean-Claude Turcotte, qui a tenu à préciser que les pompiers n'ont pas d'équipe de balle-molle et qu'il n'ont participé à aucune rencontre avec les employés de la brasserie Molson.

Deux ouvriers blessés par une explosion, à Hull

HULL (PC) — Deux ouvriers ont été blessés hier par l'explosion d'un réservoir à acétylène, à l'usine Chaudière de l'Hydro-Québec, à Hull.

La victime la plus sérieusement atteinte est M. Hervé Sanscartier, 26 ans, de Gatineau, qui a subi des brûlures au 3e degré au visage, aux mains et au corps. Son compagnon, Jacques Nantel, 27 ans, de Pointe-Gatineau, souffre de brûlures moins graves.

L'explosion, imputée à une fuite de gaz, s'est produite alors que les deux hommes travaillaient dans le puits d'un générateur. Une trentaine d'autres personnes, qui se trouvaient dans le bâtiment au moment de l'accident, s'en sont tirées indemnes.

Garçonnet tué par un autobus scolaire

AYLMER (PC) — Un garçonnet de 7 ans, André Thibert, a été tué hier matin par un autobus scolaire, à Aylmer, à environ 130 milles à l'ouest de Montréal, en bordure de la rivière Outaouais.

Broyé par les roues du lourd véhicule, l'enfant est mort sur le coup.

Nécrologie

Soeur Marie-Anne, carmélite tourière

A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 85 ans, est décédée Soeur Marie-Anne-de-tous-les-Saints (Marie-Anne Gilbert), carmélite tourière.

Les funérailles auront lieu demain à 5 heures de l'après-midi en la chapelle du monastère des carmélites, à 351 avenue du Carmel, Montréal.

Parents et amis sont priés d'y assister.

M. Robert Lozeau

M Robert Lozeau, âgé de 48 ans, est decédé à Hull le 14 février à la suite d'une crise cardiaque. Il était né à Montréal le 26 décembre 1919.

Il laisse dans le deuil son épouse, née Marguerite Pelletier trois enfants, Manon, 17 ans, Jean, 13 ans, et Anne, 8 ans; ainsi que sa soeur, Mme Georges Francoeur.

La dépouille mortelle est exposée au 271 boulevard Saint-Joseph à Hull. Les funérailles auront lieu samedi le 18 février à 9 heures du matin, en l'église Saint-Paul de Aylmer.

DECES

A Verdun, mardi le 14 février 1967, est décédé M. Paul-E. Joannette ex-échevin de la Cité de Verdun. Marchand d'alimentation de Verdun avantageusement connu sous le nom de Paul-E. Joannette et Fils, il était affilié à la chaîne des Magasins Metro. M. Joannette était ex Grand Chevalier du Conseil des Chevaliers de Colomb (Conseil 1751) Verdun, membre de l'Assemblée Dollard 4ème degré, ex-marguillier de la paroisse Notre-Dame des Sept Douleurs, membre du Club Richelieu de Verdun, membre de la Chambre de Commerce de Montréal et membre du Club Renaissance. Il laisse dans le deuil son épouse, née Blanche Robitaille ses enfants: Jeannine (Mme Anatole Brunet), M. et Mme Lucien Joannette (Reine Renaud), Marie-Paule (Mme André Fortin), M. et Mme Marcel Joannette (Nicole Fleurant), M. et Mme Rolland Joannette (Suzanne Tanguay), Lise (Mme Roch Hébert), Mlle Hélène Joannette, M. et Mme Roger Joannette (Nicole Poulin), sa mère Mme Rébecca Joannette. La dépouille mortelle est exposée au Salon funéraire L. Thériault Enrg., 310 ave de l'Eglise, Verdun.
La garde des Chevaliers de Colomb 4ème degré (Assemblée Dollard) se fera vendredi soir de 8 p.m. à 10 p.m. Les funérailles auront lieu samedi matin, le 18 février 1967, en l'Eglise Notre-Dame des Sept Douleurs, à 10 hres a.m. Départ à 9.45 a.m. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. ●

REMERCIEMENTS

JEAN-JACQUES LATENDRESSE

Les familles Latendresse et Charbonneau remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie lors du décès de M. Jean-Jacques Latendresse survenu le 17 décembre 1966, après une brève maladie, soit par offrandes de messes, de fleurs, bouquets spirituels, télégramme, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes qui ont omis de s'inscrire doivent considérer ces remerciements comme personnels. ●

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

AUCLAIR (Josaphat) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Josaphat Auclair, époux en 1ères noces de Antoinette Choinière, et en 2es noces de feu Una Auclair, demeurant 1373 Parc Lafontaine. Il laisse dans le deuil 2 fils, Jean-Aimé, de Toronto, Paul-Emile, de Montréal, 1 fille, Marie-Jeanne (Mme Marcel Trudeau), de Longueuil, ses brus Adélaine Love, et Mariette Papineau, 1 petit-fils et 4 petites-filles. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Roxton Falls, comté Shefford, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie) — A Montréal, le 14 février 1967 à l'âge de 75 ans, est décédée Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie (Rose-Alma Auger), messagère de Jésus, fondatrice de l'école maternelle St-Joseph et autrefois supérieure générale. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons de
l'Ecole maternelle,
11,960 boul. L'Acadie,
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sert célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

BARETTE (Lionel) — A sa demeure, le 15 février 1967 est décédé Joseph Lionel Barette, époux bien-aimé de Mona McCabe. Exposé en la
Chapelle Rosedale
4911, chemin Côte-des-Neiges
Avis des funérailles plus tard.

BENOIT (Henri) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Henri Benoit, époux de Clara Rondeau, demeurant 7935 Lajeunesse. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Rosalie de Bagot, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLOUIN (Wilda) — A Ville Mont-Royal, le 15 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Wilda Phaneuf, épouse de Jean-Marc Blouin, mère de Gertrude, (Mme Marcel Beauchemin), Marcel et Jean-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONIN (Horatio) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Horatio Bonin, époux de Liliane Pelletier. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359 11e Avenue, Rosemont,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Alma) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 54 ans, est décédée Alma Gingras, épouse de Gaston Boucher, demeurant à 1540 Nelson, Chomedey. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
3845, boul. St-Martin, Chomedey,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTHILLIER (Roger) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Roger Bouthillier, époux de Jeanne Ravary, demeurant à 6877 Des Ecores. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2251 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Louis) — A St-Hyacinthe, le 13 février 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Louis Charette, détective de la cité de St-Hyacinthe, époux de Blanche Jacques, demeurant 2740, rue Bourassa. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René-J. Morgeau Ltée,
1115, rue Girouard,
à St-Hyacinthe,
pour se rendre à l'église St-Sacrement, de St-Hyacinthe, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Bruno, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHUNDAK (Paul) — A l'hôpital Royal Victoria, le 14 février 1967, est décédé Paul Chundak, époux en premières noces de Mary Hegyes, et en deuxièmes noces de Thérèse St-Pierre, demeurant 3867, rue Henri-Julien. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
M. A. Blythe Bernier,
3682, avenue du Parc,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLIN (Albert) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 53 ans est décédé Albert Collin, époux bien-aimé de Jeanne Giroux, demeurant 3031 Quevillon. Il laisse dans le deuil, 1 fille Louise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse et 11 ème Av.
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTURE (Adélard) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Adélard Couture, époux de Rosette Lalonde, demeurant 4502 Lafontaine. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240, rue Adam
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le serivce sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Yvonne) — A Shawinigan, le 9 février 1967, est décédée Yvonne Hémond, épouse de Louis-A. Cyr, demeurant 493, rue Broadway. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 13 février, l'inhumation au cimetière St-Joseph de Shawinigan.

DAIGLE (Yolande) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 26 ans, est décédée Yolande Légaré, épouse d'Orèle Daigle, demeurant 323 Portneuf, Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'AMOUR (Jeanne) — A Longueuil, le 15 février 1967, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Joseph D'Amour, née Jeanne Chaussé ; demeurant à 419 Grant, Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350 est, rue Beaubien,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DES GEORGES (Blanche) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme René Des Georges, née Blanche Terroux, demeurant 4335, Christophe-Colomb. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église du Très-Saint-Sacrement où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESPAROIS (Hélène) — A Châteauguay Centre, le 16 février 1967, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Félisa Desparois, née Hélène Delisle, demeurant, 60 rue Desparois. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J. R. Reid & Fils
35, boul. Normand, Châteauguay
à 2 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière de Châteauguay Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEVOYEAU (Léopold-F.) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Léopold-F. Devoyeau, époux de feu Alice Surprenant. Il laisse une fille, Thérèse. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 50 pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMBERRY (Alice) — A Vaudreuil, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans et 11 mois, est décédée Alice Brunet, épouse de feu Honoré Dumberry. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Castonguay et Fils,
28, rue St-Michel,
à 3 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil, où le service sera célébré à 4 heures de l'après-midi, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMONT (Blanche) — A St-Laurent, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Blanche Castonguay, épouse de feu Georges Dumont, mère de Robert, Esthel, Mme Adrien Ménard (Flore), Denise, Louise, Jules, Bernard, Jean et André. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté vers 10 h. 45. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FITZ GIBBON (George) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé George Fitz Gibbon, époux de feu Béatrice Moore ; demeurant à 8437 St-Urbain. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,
à 9 h., pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Claude) — A Laval-des-Rapides, le 15 février 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Claude Fournier, époux de Françoise Racine, demeurant 69, boul. Dussault. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
76, boul. Dussault,
à 11 heures pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 11 h. 15, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FUGERE (Emilia) — A Montréal-Nord, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Albert Fugère, née Emilia Foisy, demeurant à 11,238 L'Archevêque. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie-IX,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Chrysostome, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Guy) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Guy Gagnon, époux de Claire Boivin, demeurant 7524, rue Dante. Il était le président de Formaster Inc. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Moshonas et Ouimet Inc.,
4898, avenue du Parc, Montréal,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAREAU (Mary) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Joseph Gareau, née Mary Tremblay, demeurant chez son gendre M. Raymond Marcil, 2557, rue Parkville. Elle laisse dans le deuil ses filles Alice (Mme Raymond Marcil), Lucienne (Mme Berchmans Brousseau), ses fils Henri et Fernand, sa belle-fille Mme Fernand Gareau et 4 petits-enfants : Jean-Marc, Pierre-Paul, André et Suzanne Gareau. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955, rue Adam
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GINGRAS (Alphonsina) — A Saint-Hyacinthe, le 16 février 1967, est décédée Mme Maurice Gingras, née Alphonsina Plouffe. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc,
6520, rue St-Denis
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré, et de là au cimetière de Saint-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposée à 1 heure, vendredi seulement.

GIROUX (Henri) — A Montréal, le 15 février 1967 à l'âge de 84 ans, est décédé M. Henri Giroux, époux de feu Félicia Leclerc. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6603, rue St-Laurent,
à 7 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOSEMICK (Jean-Paul) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 38 ans, est décédé Jean-Paul Gosemick, époux de Diane Vannelli. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOURD (Léo) — A Laval-des-Rapides, le 14 février 1967, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Léo Gourd, époux de Marie-Aimée Fluet ; demeurant à 41 Verdi. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
76, boul. Dussault,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

GUAY (Marie) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 87 ans, est décédée Mlle Marie Guay, fille de feu Joseph Guay et de feu Emilienne Jean ; demeurant à 5103 Papineau (autrefois du Cap-à-l'Aigle). Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Vandelac Ltée,
4340, rue St-Denis,
pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINDON (Lucien) — Aux Cèdres, comté Soulanges, le 14 février 1967, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Lucien Guindon, époux d'Agathe Brazeau. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Denis,
aux Cèdres,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale des Cèdres, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Lazare, comté Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUY (Monique) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 40 ans, est décédée Mme Oliva Guy, née Monique Fiocchetti, demeurant à 1854 Joliette. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église du Très-Saint-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMELIN (Lorenzo) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Lorenzo Hamelin, époux en premières noces de Christianna Boucher et en deuxièmes noces de Juliette Bénard ; demeurant à 1492 Lepailleur. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
7895 est, rue Notre-Dame,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOGUE (Flore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Jean-Paul Hogue, née Flore Proulx, demeurant à 2837 Hays. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Roy Inc.,
7018, rue de Marseille,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOANNETTE (Paul-Emile) — A Verdun, le 14 février 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé Paul-Emile Joannette, co-propriétaire de Paul-Emile Joannette & Fils, épicier-boucher, ex-échevin de la Cité de Verdun, membre des 3e et 4e degrés des Chevaliers de Colomb de Verdun, membre du club Richelieu-Verdun; époux de Blanche Robitaille, père de Mme Anatole Brunet (Jeannine), Lucien, Mme André Fortin (Marie-Paule), Marcel, Roland, Mme Roch Hébert (Lise), Hélène et Roger, demeurant à 77, de l'Eglise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Aurore) — A Coteau-du-Lac, le 14 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Aurore Vinet, épouse de feu Léandre Julien. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Ena) — A Montréal, le 15 février 1967 à l'âge de 60 ans est décédée Mme veuve Hector Lacombe, née Ena Legault, demeurant à 7265, Louis-Hémond, mère de Mme Claude Lavallée (Monique), Mme Raymond Brault (Nicole), soeur de Marguerite Malette, et de Mme Gertrude St-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative de Frais Funéraires,
2251, rue Jean-Talon est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOURSE (Emile) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Emile Lacourse, époux de feu Antoinette Leblanc. Il laisse dans le deuil, Robert, époux d'Agnès Bécotte, la Rév. Soeur Germaine, des Soeurs de la Providence, Henri, époux de Jacqueline Choquette, Rolande (Mme René Renaud), Laurette (Mme Louis-Georges Bourgeois), Jeannette (Mme Denis Fontaine), et Mlle Juliette Lacourse. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L.-Gaston Gaudette,
Bécancour
pour se rendre à l'église paroissiale de Bécancour où le service sera célébré à 2 h. 30 p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRAMBOISE (Françoise) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 96 ans, est décédée Françoise Duchesneau, épouse de feu Arthur Laframboise ; elle laisse dans le deuil deux fils : Jean et Guy, et une fille : Marguerite. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée.
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Aurore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Théophile Laliberté, née Aurore Fiset, mère de Alfred, Clarinthe (Mme G. Duhamel), Laurence (Mme A. Chanteloix), Roland, Paulette, Jacques, Jacqueline (Mme R. Devoyault), et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Juliette) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Antoine Lalonde, agent de la compagnie d'assurance Sun Life du Canada, née Juliette Leblanc, demeurant 9334 Lajeunesse. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE (Paul) — A Verdun, le 15 février 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé Paul Laporte, époux de Paula Gravel, demeurant 269, rue Willibrord, Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LETOURNEAU (Olivier) — A Sainte-Thérèse, le 14 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Olivier Letourneau, époux de Ber